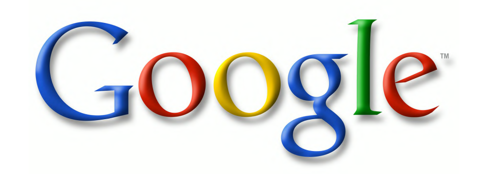
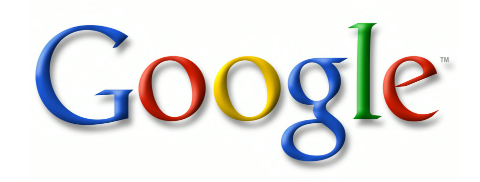
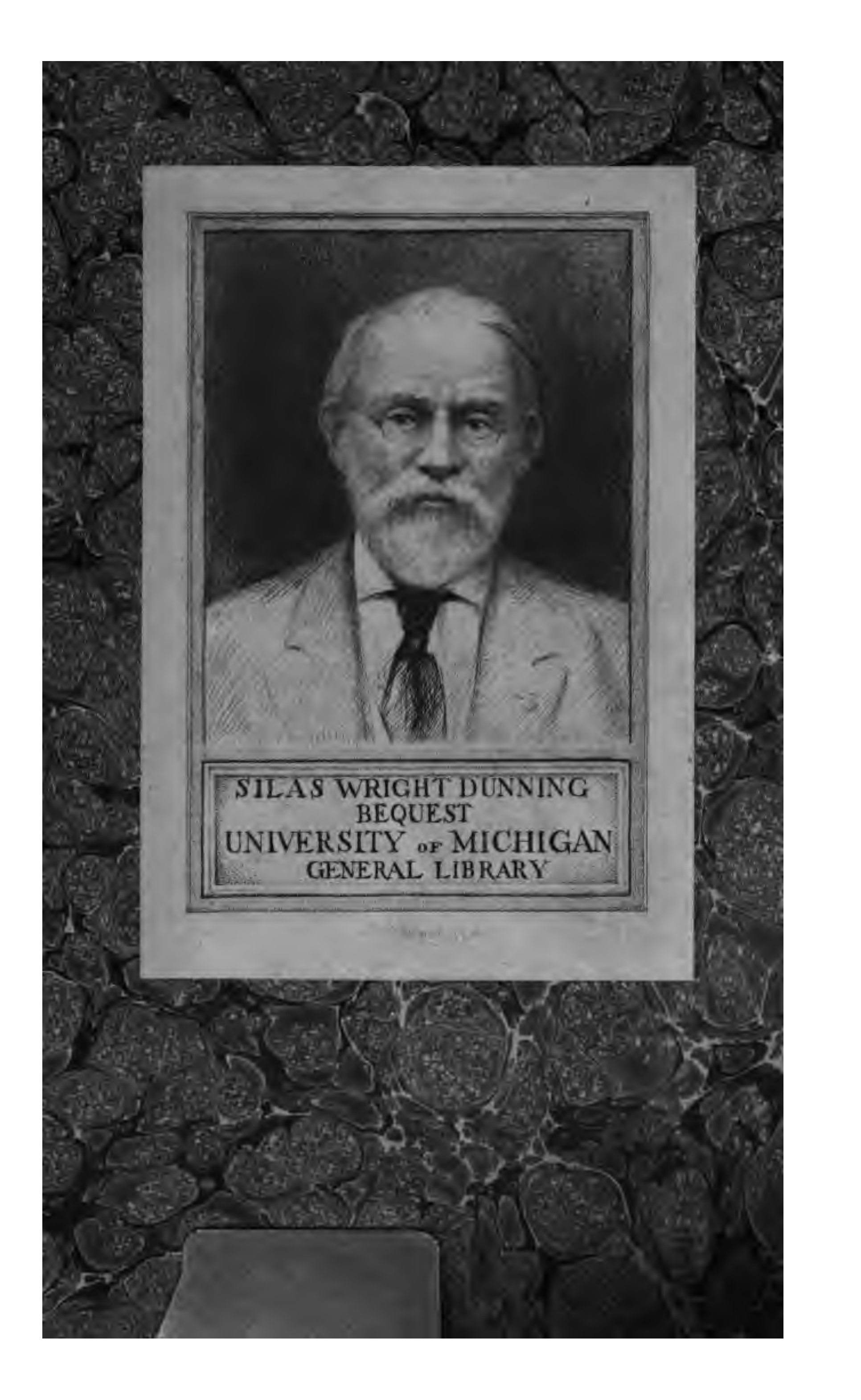
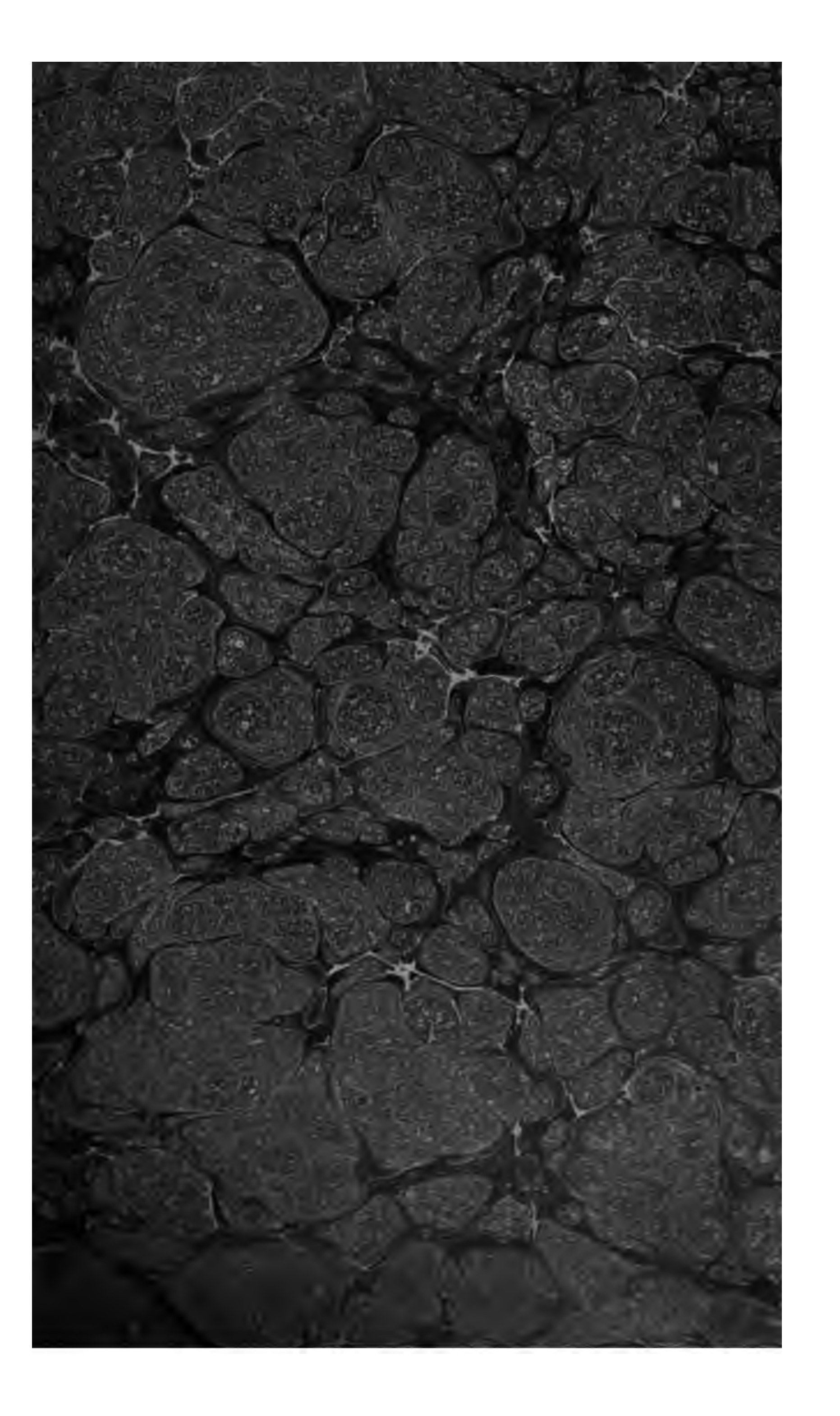



Google


BUHR A
a39015 01808950 1b


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



HISTOIRE

DE LA VILLE

DE NIORT.

NIORT. — IMPRIMERIE DE ROBIN.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE NIORT,

Depuis son Origine,

JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE Ier,

ET RÉCIT DES ÉVÉNEMENS LES PLUS MÉMORABLES QUI SE SONT PASSÉS DANS LES DEUX-SÈVRES, OU MÊME AILLEURS, SOUS L'INFLUENCE OU LA DIRECTION D'UN OU DE PLUSIEURS DES HABITANS DE CE DÉPARTEMENT, AVEC UNE BIOGRAPHIE DES NOTABILITÉS DE CETTE PORTION DE LA FRANCE.



ANCIEN PROFESSEUR DE BELLES-LETTRES, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE ROUEN, ETC.

Tome premier.

NIORT,

ROBIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE ROYALE, No 80.

1832

Avant-Propos.

Pour quiconque veut savoir l'histoire, il est indispensable de connaître les hommes qui en fournissent la matière, d'approfondir les motifs de leur conduite, de scruter leurs opinions, d'étudier leurs passions, afin d'en saisir la marche et la politique; en un mot, d'apprendre à se connaître dans les autres.

Mais on n'atteindra point ce but, par la lecture seule des histoires générales. Les détails intéressans y disparaissent, ensevelis sous la multitude des événemens et des révolutions, que présentent la plupart de ces volumineux ouvrages. Leurs auteurs ne

peuvent descendre à ces particularités si instructives pourtant, et si nécessaires pour faire observer le caprice et le jeu des passions. Tous les récits, toutes les anecdotes qui peignent et qui développent si bien le goût, le génie d'un siècle et le cœur humain, on les abandonne aux histoires particulières, qui sont loin d'être une des moins curieuses parties de notre littérature.

L'histoire générale nous offre, il est vrai, beaucoup de traits, qui ont en quelque sorte créé la renommée des grands hommes; mais combien de faits épars, quoique intéressans et instructifs, sont nécessairement exclus de l'histoire d'une nation! Ils ne peuvent trouver place que dans les histoires particulières et dans les biographies. C'est ainsi que l'Histoire de France nous donne l'idée générale des personnages, qui ont illustré chaque règne. On n'y trouve point, et l'on doit chercher ailleurs et leurs caractères distinctifs et leurs actions privées, afin de discerner parfaitement ce qu'ils ont

reçu de la nature, de ce qu'ils doivent à la fortune.

Toutefois il n'est pas aussi facile, qu'on pourrait le supposer, de faire l'histoire d'une ville, d'un petit pays. On achète par beaucoup de veilles la gloire d'y réussir. Les commencemens en sont, pour l'ordinaire, fort obscurs; avec les différens peuples qui se sont succédés dans la possession de son territoire, les noms ont changé, les monumens ont disparu, ou du moins ils ont perdu leur usage et leur célébrité; une puissante capitale est devenue quelquefois un hameau, et une mince bourgade s'est élevée au plus haut degré de splendeur et d'opulence. Il faut, pour ainsi dire, mettre à contribution les provinces et les cités, pour y découvrir les traces de leur ancienne existence, il faut errer parmi des ruines, pour interroger l'antiquité savante ou la barbarie destructive. Encore, le plus souvent, ne peut-on former que des conjectures, d'après un petit nombre d'auteurs et des monumens

difficiles à expliquer. Que dirons-nous de la plupart des légendes? écrites sans art, la vérité s'y trouve presque étouffée sous une infinité de mensonges. Les chartes elles-mêmes ne sont pas toujours d'un puissant secours : altérées par les fautes des copistes, elles sont souvent indéchiffrables; on en peut tirer, tout au plus, quelques faits isolés qui, pour n'être pas sans prix aux yeux d'un petit nombre de connaisseurs, n'ont aucun attrait pour la plus grande partie des lecteurs qui, dans une série d'événemens, recherchent moins une instruction utile, qu'un agréable délassement.

Déjà diverses publications spéciales ont eu lieu, depuis le milieu du XVIII[e] siècle, au sujet de plusieurs villes du Poitou et de l'Aunis, telles que Loudun, Thouars, La Rochelle et Saint-Jean. Niort n'avait point encore eu d'historien. Bien que Thibaudeau ait dû parler de cette ville dans son *Histoire du Poitou*, publiée en 1782, comme cet auteur n'a pas porté ses investi-

gations au-delà de la révocation de l'édit de Nantes, une lacune d'un siècle et demi nous est restée à remplir. Ajoutons que le peu de détails dans lesquels il est entré, au sujet de Niort, dans son long Abrégé, ne suffisent pas pour faire connaître une ville, dont il passe sous silence l'origine, les monumens, les mœurs, l'industrie et le commerce. Nous avons pensé que nous ferions une chose utile et agréable, pour cette importante cité et les autres villes des Deux-Sèvres, en nous appliquant à recueillir et à classer tous les documens, qui peuvent en relever l'éclat, et qui doivent en perpétuer le souvenir.

L'Histoire de Niort se lie sous beaucoup de rapports avec celle de France. Elle nous semble donc devoir intéresser non seulement les habitans de cette ancienne ville, mais encore la plupart des autres Français. Quelque nombreuses que fussent les difficultés que ce travail nous a présentées d'abord, rien n'a pu nous détourner de notre dessein,

et nous en avons poursuivi l'exécution avec une ardeur toujours croissante. Arrivé maintenant au terme tant désiré de notre entreprise, nous dirons, en résumé, que nous avons pris à cœur de coordonner et de grouper avec soin, dans *l'Histoire de Niort*, tous les faits et les documens qui se rapportent d'une manière plus ou moins directe, soit à cette ville, soit aux autres villes des Deux-Sèvres et à leurs habitans, soit même à des contrées étrangères, où ceux-ci auraient exercé une notable influence. Nous nous sommes imposé la tâche de puiser aux meilleures sources, d'examiner et de comparer, avec une scrupuleuse attention, les opinions diverses sur les personnes et sur les choses, et nous n'avons jamais présenté affirmativement, que ce que nous avons reconnu être la vérité. C'est ainsi que nous avons dû rectifier plusieurs points de notre histoire, éclaircir une série nombreuse de faits douteux, et démontrer l'authenticité ou la fausseté de beaucoup d'autres.

Les chartes, les pièces justificatives d'une certaine étendue, citées à l'appui de nos assertions, seront réunies, dans chaque volume, à la suite de la partie historique. Cet ordre était indispensable, pour ne pas rompre le fil de la narration.

Puisse ce travail fait en conscience, être accueilli avec bienveillance de toutes les personnes studieuses, de tous les amis de leur pays, et particulièrement des Niortais, nos concitoyens! plus de la moitié de notre vie fut consacrée à leur bien-être social, à leurs intérêts civils et politiques, à leur illustration littéraire, et plus d'une fois ils ont récompensé nos efforts par les plus honorables suffrages. Il nous sera bien doux, à la fin de notre carrière, d'avoir mérité l'estime publique, cette glorieuse couronne du vieillard, et d'emporter le consolant témoignage du peu de bien que nous aurons pu faire.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE NIORT.

CHAPITRE PREMIER.

Niort. — Son importance. — Sa situation. — Son antiquité. — Son premier nom, *Noverogus*. — Peuples divers sous la domination desquels a passé le Poitou. — Les premiers habitans de *Noverogus*, simples pêcheurs. — Golfe immense formé par les eaux de la mer et par celles des marais du Bas-Poitou. — La Sèvre inconnue au IVe et au Ve siècle. — Commerce extérieur. — Commeree intérieur. — La mer se retire et découvre la Sèvre. — Le nom de *Noverogus* changé en celui de Niort. — Les Normands inquiètent son commerce. — Précautions prises contre eux.

La ville de Niort a toujours été regardée comme la seconde ville du Poitou par sa population, et comme la première par son industrie

et son commerce. C'est une des plus anciennes villes de France qui aient été municipalisées. Elle est située sur la rive gauche de la Sèvre, à 107 lieues de Paris, 19 de Poitiers, 33 de Nantes, 16 de La Rochelle, 36 de Bordeaux.

Bien que les origines soient presque toutes obscures, et que l'on ne puisse déterminer, d'une manière précise, l'année de la fondation de Niort, l'époque en paraît antérieure à celle de l'ère chrétienne. L'importance de cette ville dans le Poitou, doit lui avoir fait partager les destinées de la capitale de la province. Ainsi lorsqu'on trouve, dans les Commentaires de César (*lib.* VIII), la ville de Poitiers désignée par le nom de *Limo*, on peut raisonnablement conjecturer que c'est aussi le temps où Niort était connu sous le nom de *Noverogus* (1). En effet, si le premier de ces mots latins, *limo* ou *limonum* (2), annonce une ville située sur les bords d'une rivière; le second, *Noverogus*,

(1) *Niortum, olim Noverogus* (Maty, à la suite du *Dictionnaire géographique universel*, traduit de Baudrant).

(2) Le nom de cette ville, située sur les bords du Clain, vient du Celte *lim*, *limen*, *limne*, qui signifie eau, rivière, lac, marais, dans les différens dialectes, d'où le latin *limus*, le grec *limen*, et les noms de différentes rivières : le lac *Léman*, en Suisse; *Limmat*, rivière qui sort du lac de Zurich; *Limone*, rivière de l'Auvergne; *Lime*, rivière du comté de

RÉCENT BUCHER, paraît indiquer l'incendie qui aura dévoré le bois dont étaient couvertes les deux collines, sur lesquelles vinrent depuis s'établir les principaux habitans du NIORTOIS, *pagus niortensis* (1). Ceux-ci donnèrent leur nom à la ville, qui s'appela depuis *Niortum*, NIORT, au lieu de *Noverogus*, RÉCENT BUCHER. Il est à remarquer que les villes des Gaules ne portaient pas les noms de leurs peuples, du temps de Jules-César; elles avaient leurs noms particuliers. Le contraire n'arriva que vers l'an 400 de notre ère; ce changement eut même lieu plus tard pour *Noverogus*.

Les Poitevins, issus des Scythes, ont passé sous la domination des Romains, des Goths, des Français et des Anglais. On trouve des traces du caractère de ces diverses nations, dans les mœurs des peuples de la Gaule d'Aquitaine.

Les Scythes que l'on peut regarder avec raison comme la souche de la plupart de ces hordes barbares, qui ravagèrent et peuplèrent à diverses époques notre hémisphère, les Scythes possédèrent le Poitou depuis la prise de Troie jusqu'au temps de Jules-César, qui s'empara

Kent, en Angleterre; *Lim*, rivière de Bosnie; *Lima*, rivière du Portugal; *Limonin*, rivière entre le Lyonnais et le Vivarais.

(1) *Hadriani Valesii Notitia Galliarum*, page 450.

de toutes les Gaules dont il fit une province romaine. Les Pictons (Poitevins) furent célèbres par leur bravoure : César s'en servit avec beaucoup d'avantage, pour détruire le boulevard que lui opposaient les habitans de Vannes, sur la côte de l'Armorique (1). Ils aidèrent encore l'empereur Claude dans la conquête de la Grande-Bretagne (2).

Le Poitou faisait partie de l'empire romain depuis environ 469 ans, lorsque les ravages des Alains et des Vandales dans l'Italie, mirent l'empereur Honorius dans la dure nécessité de recourir à Wallia, roi des Visigoths (3), pour se délivrer de ce fléau. Mais le vainqueur des Alains et des Vandales devint un objet de terreur pour Honorius; et, dans la crainte que Wallia ne voulût garder ses conquêtes, il lui offrit un établissement capable de flatter son ambition : il lui donna la seconde Aquitaine, la Novempopulanie, et Toulouse dont le roi goth fit sa capitale. Ce riche pays fut nommé Gothie, et gouverné par des rois, pendant près de 90 ans, jusqu'à l'invasion de Clovis.

(1) *Comm.*, *lib.* III.

(2) Bouchet, *Ann.*, p. 12.

(3) Le nom de Visigoths paraît dériver du latin *Visigothi*, les mêmes que les Goths, semblables aux Goths. (*Orig. gauloises*, par Latour-d'Auvergne-Corret, pag. 200.)

A l'époque où les Goths vinrent s'établir dans les Gaules, ils ne cherchaient que la subsistance, et ils y trouvèrent une abondance, qui les fit bientôt déchoir et dégénérer de leur antique valeur (1). Ce fut en effet la cause de leur chute précipitée. Lorsque Clovis les attaqua, ce n'était plus ces conquérans qui avaient fait trembler les maîtres du monde. S'ils n'eussent été amollis et corrompus par l'oisiveté et les délices de la table, ils n'auraient jamais été vaincus avec cette facilité, qui semble justifier le mépris que leur ont prodigué les historiens.

Les Francs qui succédèrent aux Visigoths, ne réduisirent point les Gaules en servitude. La tyrannie, bien différente du brigandage, demande des vues et un art étrangers à des barbares. Les Gaules furent gouvernées comme l'avaient été les bourgades de la Germanie. L'Aquitaine eut ses ducs et ses comtes qui furent les capitaines et les juges des habitans de leur ressort. Une de ces divisions territoriales dans le Poitou fut le *Pagus niortensis*, LE NIORTOIS.

Durant les siècles, dont on vient d'offrir un aperçu rapide, la population de *Noverogus* s'accrut considérablement. Les premiers habitans,

(1) *Magna cura cibi, magna virtutis incuria.* Mot de Caton.

simples pêcheurs, se bâtirent des maisons, ou plutôt des cabanes couvertes de roseaux, sur la colline que domine aujourd'hui l'église de Saint-André. Ils avaient auprès d'eux tous les instrumens de leur profession : des filets, des lignes et des rames. Au bas de la colline étaient leurs barques, soit pour communiquer avec les habitans de l'autre colline de *Noverogus*, dont une espèce de marais les séparait, soit pour aller ensemble se livrer à l'exercice journalier de la pêche, sur le golfe qu'avait formé la mer en se joignant aux marais du Bas-Poitou. Ce golfe comprenait une vingtaine d'îles, et avait plus de deux cent mille mètres de circuit (1). La Sèvre, inconnue même au ve siècle de notre ère, se perdait alors dans l'immensité de ce golfe.

Dès qu'Agricola eut achevé la conquête de la Grande-Bretagne, les empereurs songèrent à tirer parti des productions de cette île, pour l'approvisionnement des Gaules. Cette grande région, si renommée aujourd'hui pour l'excellence et la beauté du climat, pour la richesse et la fécondité du sol, n'offrait guère alors que des terres incultes. L'agriculture, aux yeux des Gaulois, était indigne d'un peuple soldat. L'empereur Julien, au IVe siècle, augmenta le nombre

(1) Lapop., *Hist. de France*.

des vaisseaux qui apportaient dans les Gaules les blés de l'Angleterre. Il faisait ensuite transporter sur des barques, au-dedans des rivières, la provision des villes et des campagnes voisines, beaucoup plus soigneusement qu'on ne l'avait pratiqué jusqu'à lui. Les barques qui vinrent à *Noverogus*, fournirent à ses habitans une nouvelle branche d'industrie, soit pour décharger ces marchandises, et les placer sur des voitures attelées de boeufs ou de chevaux, soit pour les transporter sur la place du *Marché* (1).

Presque tout le commerce se faisait dans les marchés. Les artisans, les artistes, les marchands étaient dispersés çà et là, de sorte que, lorsqu'on voulait traiter avec eux, il fallait s'informer où ils demeuraient. Ils étaient en si petit nombre, que dans toute une province, telle que le Poitou, il y en avait moins qu'il ne s'en trouve de nos jours dans la seule ville de Niort. Les marchés furent donc établis, comme autant de rendez-vous, en faveur de ceux qui avaient à vendre ou à acheter. On doit facilement se faire une idée de l'empressement des uns et des autres à se

(1) Le marché était situé dans l'emplacement occupé aujourd'hui par l'ancien bâtiment des casernes et une partie de la place qui est en avant.

(*Tableau des rues de Niort*, pag. 6.)

rendre à ces assemblées, pour satisfaire des besoins sans cesse renaissans.

Les barques qui apportaient de l'Angleterre différentes marchandises, telles que des blés, du bétail, de l'or, de l'argent, du fer, des peaux, des cuirs, des chiens de chasse; et, des îles Cassitérides, de l'étain et du plomb; ces barques ne s'en retournaient jamais à vide. Les habitans de *Noverogus* aidaient à ce nouveau chargement, qui, au rapport de Strabon, consistait en sel, en poterie, en cuivre. On dut y ajouter des fruits qui mûrissent difficilement en Angleterre, et surtout du vin. Dans les derniers temps, le NIORTOIS eut la gloire de lui en envoyer d'excellent de son arrondissement (1).

Domitien, ayant remarqué dans la même année une grande disette de blé et une grande abondance de vin, crut que la quantité des

(1) La Foye-Monjault eut sans doute part des premiers à cet honneur. Rabelais a parlé des vins de ce canton, comme de ce qu'il connaissait de plus exquis : *C'est vin de la Faye-Moniau.* Le changement que nous avons fait dans ce dernier mot de l'*i* voyelle en la consonne *j*, pourrait en faire oublier l'étymologie. Nous la rappelons : *la Faye-Moniau* est une abréviation de *La Faye aux Moines.* En effet, longtemps avant Rabelais, il y avait un couvent dans cette paroisse. Le prieuré du lieu est appelé *Faya monachalis*, dans le *Répertoire des Abbayes de France*, imprimé en 1626.

vignes nuisait au labourage. Il donna un édit qui défendait d'en planter de nouvelles en Italie, et de laisser subsister dans les provinces plus de la moitié des anciens plants. Suétone, dont nous empruntons ce récit, ajoute : *Nec exsequi rem perseveravit*. Cet édit n'eut point de suite.

Le dernier jour de l'an 406 commença la plus formidable incursion de barbares, que l'empire ait eu à supporter. Deux cent mille Suèves, Vandales, Goths et Gépides, inondèrent les deux Germaniques et la Belgique. Ce grand événement, quoiqu'étranger au NIORTOIS, semblait lui présager un changement dans ses destinées politiques. La nature lui en préparait un autre aussi inattendu, mais du plus favorable augure. Au commencement du VIe siècle, la mer, en se retirant, mit à découvert tout le territoire des environs de Maillezais. L'on vit naître, pour ainsi dire, la rivière de la Sèvre, dont le cours se dessina parfaitement, avec cette particularité qui la distingue des autres rivières, que son lit est plus profond en remontant vers sa source, qu'en s'approchant de son embouchure.

L'appât d'un lieu commode pour l'apport et l'échange des denrées, la facilité de le garantir contre les tentatives de l'avidité entreprenante, firent affluer vers *Noverogus* les habitans du NIORTOIS; et, pour perpétuer le souvenir de

cette heureuse révolution, ils imposèrent le nom de Niort à cette ancienne bourgade.

Au IXe siècle, le commerce de Niort fut plus d'une fois inquiété, suspendu, par les Normands qui jetaient de fréquentes alarmes sur les côtes occidentales de la France. Leurs flottes, composées de barques légères, bravaient les tempêtes de l'Océan, et pénétraient partout dans l'intérieur des terres. Pour renvoyer ces barbares, on les combla d'abord de présens; mais acheter ainsi la paix de gens insatiables de rapines, c'était leur faire désirer de recommencer la guerre. Une plus sage politique indiqua des moyens plus sûrs de se garantir de ce fléau: on éleva des forts, soit à l'embouchure de la Sèvre, soit à Niort même, soit dans les environs, comme le château de Salbar, le château de Beaulieu près de Mairé. La ville de Niort fut elle-même ceinte d'une forte muraille, qui la mit à l'abri d'un coup de main.

CHAPITRE II.

778 — 1137.

Le Poitou sous l'administration des comtes. — Leur illustration. — La province réunie à la couronne de France, par le mariage d'Aliénor avec Louis VII, dit *le Jeune*.

Charlemagne érige l'Aquitaine en royaume; il la donne de suite à son fils, Louis, encore au berceau, et, dès la troisième année, il l'en fait couronner roi, à Rome, par le pape Adrien Ier. L'Aquitaine, ainsi constituée, comprenait le Poitou, le Limousin, le Périgord, l'Auvergne, le Languedoc, la Gascogne, avec les conquêtes de Biscaye et d'Espagne (1).

Charlemagne crut qu'il était de sa sagesse de confier l'administration et la défense des différentes seigneuries de ce nouveau royaume à des

(1) Besly, pag. 1-2.

princes de son sang. Il établit, en conséquence, que l'autorité de ces princes releverait de leur roi particulier, et que celui-ci resterait tributaire de la couronne de France. Abon, et non pas ALBON, comme l'ont prétendu quelques historiens, fut nommé comte du Poitou (1).

La faiblesse du gouvernement, sous les successeurs de Charlemagne, relâcha bientôt les liens qui retenaient les seigneurs dans une juste dépendance. Ils ne tardèrent même pas à s'en affranchir totalement; et, lorsque Charles le Chauve, n'ayant plus rien à donner pour s'attcher les grands feudataires, rendit l'ordonnance qui déclarait les comtés héréditaires; il énonça plutôt un fait, qu'il n'accorda un droit. Il ne fit que sanctionner la révolution qui s'était déjà opérée. « Toutefois, dit le savant Besly (2), « encores que les enfans recueillissent à tiltre « héréditaire les villes et comtez jadis possé- « dées par leurs ancestres, les princes et sei- « gneurs par devoir d'obligation se les faisaient « confirmer par les rois. » A cette formalité près, que les grands feudataires n'observèrent

(1) Choppin nomme le comte de Poitou le douzième des trente et un seigneurs, à qui le roi donna le privilége de faire battre monnaie.

(1) Besly, pag. 42.

pas toujours, ils secouèrent le joug de l'autorité royale (1), et ne manquèrent pas de charger le peuple des chaînes dont ils s'étaient dégagés.

Sous les règnes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, le Français pouvait réclamer les lois saliques ou ripuaires, le Gaulois les lois romaines, le Bourguignon les lois de Gondebaud; mais, dans les comtés devenus héréditaires, on ne reconnut plus d'autre droit public que les ordres et les caprices du comte ou du seigneur. La même servitude fit la même loi et confondit tous les peuples. C'est pourtant à cette tyrannie que l'on dut, dans chaque comté, le bienfait de l'unité de code civil et de code criminel. Pour légitimer la violence, on lui donna le nom plus doux de *Coutume*.

Les comtes de Poitiers sont célèbres dans l'histoire de la seconde race de nos rois. Si le siècle et les rencontres demandaient un chef, un lieutenant-général, qui eût charge et autorité sur les comtes et gouverneurs des autres villes et provinces: on déférait cet honneur au comte de Poitiers. Ranulfe II fut choisi en cette

(1) Ils usurpèrent les droits royaux, du nombre desquels était celui de battre monnaie en leur nom. Leblanc, pag. 135.

qualité, l'an 548; et, comme duc de Guienne, il se fit couronner à Limoges.

L'année suivante, il tailla en pièces, à une lieue de Poitiers, les Normands qui venaient pour saccager cette ville.

En 864, le roi Charles le Chauve rendit, à Piste, un édit qui ordonne que la monnaie sera fabriquée dans son palais, et dans les villes de Quentovic, de Rouen, de Reims, de Sens, de Paris, d'Orléans, de Châlons, de *Melle* (1) et de Narbonne.

Issus de Childebrand, frère de Charles-Martel, les comtes de Poitiers contestèrent l'autorité des princes, que les services et le courage appelaient à fonder la troisième race de nos rois.

Hugues-Capet et Robert, son fils, marchèrent contre Guillaume III qui refusait de les reconnaître; ils assiégèrent Poitiers, mais le comte, par une vigoureuse résistance et une défense opiniâtre, fit lever le siége aux deux rois. Non content de cet avantage, et plus intrépide guerrier que politique habile, il commit la faute de poursuivre ses ennemis, qui se retiraient à grandes journées, et de les forcer d'accepter la bataille. Guillaume y fit des prodiges de

(1) Voyez les Pièces justificatives à la fin de ce volume.

valeur, mais il fut vaincu et obligé de rendre hommage à Hugues-Capet, son beau-frère.

Il se vengea de sa défaite sur le comte d'Anjou qui s'était joint à ce prince dans la guerre du Poitou. Ce comte, à l'exemple de son père, prit l'habit de moine à Saint-Maixent, où il mourut en 989. Dans son testament à son épouse Emma, il lui assigne en dot plusieurs seigneuries, et, au territoire de Nyord, la paroisse de Saint-Clément et ce qui en dépend, la paroisse de Coulon, sur la rivière de la Sèvre, le village d'Oulmes et ce qui en dépend (1).

Le successeur de ce comte de Poitiers fut Guillaume IV. « Il eut la gloire de dompter tous « les seigneurs de Guienne qui cessèrent de se « rebeller. Il réunit en un seul corps de sei« gneurie les trois Guiennes ensemble, comme « elles étaient du temps d'Auguste-César. Ce qui « fit le plus d'honneur à Guillaume IV, c'est son « amour pour les lettres, et la protection dont « il honora les savans. Il avait dressé une biblio« thèque curieuse en son palais de Poitiers. Ce qui « lui restait de temps des affaires publiques, il « l'employait volontiers à la lecture, surtout pour « tromper les longues nuits d'hiver; il fallait que « le sommeil lui arrachât le livre de la main. Il

(1) Besly, pag. 49.

« attirait les savans à sa cour, et les comblait « de ses bienfaits. De cette sorte il gratifia « de l'abbaye de Saint-Maixent, Renaut, sur- « nommé *Platon* (1). » Cette ville éprouva un grand désastre en 1082 : elle perdit mille ménages par un incendie (2).

Les comtes de Poitiers se maintinrent toujours dans une grande considération : car nous voyons Philippe Ier, roi de France, venir en personne, à Poitiers, implorer l'assistance de Guillaume VII contre les Normands, qu'il chassa avec l'aide du comte. Celui-ci possédait depuis la rivière

(1) Besly, p. 59 et 80.

(2) La *Chronique de Maillezais* a décrit cet événement en vers latins, dont nous citerons les deux premiers :

> Mirificis signis fuit intolerabilis ignis,
> Maxenti villæ comburens atria mille.

Dupin en fait mention dans sa *Statistique*, pag. 207. Il ajoute qu'il se tint à Saint-Maixent deux conciles : l'un en 1073, et l'autre en 1075. C'est une double erreur ; car l'*Histoire de l'Eglise gallicane* n'en fait aucune mention. Elle cite cependant la tenue d'un concile à Poitiers, en 1075, et se plaint de l'inexactitude de la *Chronique de Saint-Maixent*, qui place ce concile en l'année 1073.

(*Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXI.)

L'*Art de vérifier les dates* rapporte ce concile au 13 janvier 1074, parce que le nouvel an ne commençait alors qu'à Pâques.

de Loire, jusqu'aux monts Pyrénées et la mer d'Espagne. On ne doit plus s'étonner, d'après les grandes possessions de ces comtes, que Guillaume VIII, qui se croisa, l'an 1100, fût chef de 160,000 personnes, dont 60,000 de ses terres et de ses sujets (1).

Les Normands, dans leurs incursions fréquentes dans le Poitou, n'osèrent point s'attaquer à Niort; ils le jugeaient hors de leurs atteintes, et ils cherchaient des proies plus faciles. Cependant une partie considérable du château de Niort fut brûlée, en 1104. La Chronique de Maillezais, qui rapporte ce fait, ne nous dit point si ce fut l'œuvre des Normands, ou l'effet d'un accident particulier.

L'année précédente est l'époque de la fondation de l'ordre de Fontevrault, par Robert d'Arbrissel. Il vint prêcher à Niort, et il obtint de la piété des fidèles de cette ville, des aumônes abondantes pour son monastère.

Le dernier comte de Poitiers, du nom de Guillaume, eut pour fille Aliénor qui, après la mort de son père, épousa Louis le Jeune, et lui porta en dot la Guienne et le Poitou.

Sous le gouvernement des comtes de Poitiers, l'arrondissement de Niort vit successivement

(1) Besly, pag. 102 et 112.

s'accroître sa population et son importance, soit par son goût pour l'agriculture et le commerce, soit par les mœurs affables de ses habitans, soit par la protection spéciale de ses divers souverains. Ils firent en effet de la ville de Niort, l'entrepôt de la province, pour ses denrées et pour celles de l'étranger. Cet arrondissement cessa bientôt d'être tributaire de l'Angleterre pour le blé, dont le Poitou vint s'approvisionner dans les marchés de Niort.

CHAPITRE III.

1137 — 1154.

Premières années du mariage de Louis VII avec Aliénor. —Croisade.—La reine y accompagne le roi, son époux. — Suites fâcheuses.—Divorce proposé par la reine.— Suger s'y oppose. — Rapprochement. — Code maritime donné par Louis VII et Aliénor.— Mort de Suger.— Le divorce du roi et de la reine est prononcé par un concile. — Aliénor rentre en possession de ses domaines.— Elle épouse le duc de Normandie, depuis roi d'Angleterre.— Niort passe sous la domination anglaise.

PARMI les princes auxquels il n'a manqué, pour être heureux, que de connaître leur bonheur et l'art d'en jouir, l'histoire doit placer au premier rang Louis VII, roi de France. Associé à la royauté par son père, il fit l'essai du trône avant d'y monter; et, dans cet intervalle, la mort de Henri Ier détacha la Normandie des domaines de la couronne d'Angleterre. Enfin Louis épousa

l'héritière de la Guienne et du Poitou; et, peu de jours après la célébration de son mariage, il se trouva seul roi de France. Cette alliance lui donnait une supériorité décidée sur tous ses vassaux. Il pouvait espérer de réparer la faute que son père avait faite, en ne s'opposant pas à la conquête de la Normandie par Henri I[er], déjà roi d'Angleterre. Aliénor, son épouse, unissait à la beauté, les grâces et l'esprit. Tout semblait devoir promettre l'union la plus fortunée; elle le fut même pendant les dix premières années. Louis avait d'excellens ministres, dans Suger et le comte de Vermandois. Il était lui-même doué de courage; mais, au milieu de ses prospérités, la vengeance l'égara : il mit Vitri à feu et à sang. Pour expier cet outrage à l'humanité, il commit une autre faute, qui causa ses malheurs et ceux de son peuple. Saint Bernard lui persuada de faire une croisade en personne. Il n'y avait alors, en France, aucun homme d'un esprit assez élevé au-dessus de son siècle, pour apercevoir l'injustice des croisades. Suger lui-même, le sage Suger, ne tenta point de s'opposer à cette guerre étrangère, qu'il regardait, au contraire, comme propre à occuper au loin les forces des vassaux du roi. Il borna tous ses efforts à détourner le monarque, de faire en personne cette périlleuse expédition; mais l'éloquence de Bernard l'emporta sur la

politique de Suger. Louis eut pourtant la sagesse de choisir ce ministre, pour tenir, pendant son absence, les rênes du gouvernement. Guillaume, sire de Mauzé, fut gouverneur du Poitou, durant le voyage d'Aliénor et du roi Louis en Palestine (1). La reine vit avec peine la régence passer entre les mains d'un moine. L'empire du talent lui parut une usurpation de ses droits, et, pour se dérober à cette humiliation, elle prit le parti d'accompagner son époux à la Terre-Sainte. Mais, avant son départ, elle voulut revoir ses premiers sujets. Elle visita, avec le roi, les principales villes de la Guienne et celles du Poitou.

Les habitans de Niort ne profitèrent point de cette circonstance, pour réclamer le droit de franche-commune; ils se bornèrent à offrir l'expression tendre et respectueuse de leurs hommages et de leurs voeux sincères, pour le long voyage que leurs augustes souverains allaient entreprendre. Poitiers fut plus heureux, il obtint alors la confirmation des priviléges, que les ducs de Guienne avaient accordés à la capitale du Poitou.

Le roi, suivi de son épouse, partit à la tête d'une armée nombreuse, qui ne tarda pas à s'affaiblir par des courses longues et pénibles. Il ne

(1) Besly, p. 136.

parvint en Syrie qu'à travers mille dangers. Il y fut accueilli, avec tous les témoignages de la distinction la plus affectueuse, par Raimond de Poitiers, comte d'Antioche et oncle paternel de la reine. Ce prince espérait que le roi ne refuserait pas de se créer en lui un puissant allié, et qu'un neveu combattrait de suite, pour l'agrandissement des domaines de son oncle. Vaines espérances! Louis, tout occupé de sa pieuse entreprise, refusa obstinément de servir l'ambition de Raimond. Les instances du comte, celles de sa nièce, auprès d'un époux dont elle était aimée, furent entièrement inutiles. Aliénor, d'un caractère fier et indépendant, se vengea des refus du roi, par les dehors d'une conduite légère, qui ne manqua pas d'indisposer l'esprit faible et soupçonneux de Louis. La calomnie lui exagéra les torts de la reine, au point de lui faire craindre un attentat de la part de Raimond. Le monarque jaloux sort brusquement d'Antioche, et, de nuit, fait enlever la reine qu'il force à le suivre. Aliénor ne conserve plus alors de ménagemens avec son époux. Il n'est plus à ses yeux qu'un moine, et non un roi; elle va jusqu'à le dire hautement; déjà elle se repaît de l'espoir de réaliser bientôt un divorce, dont son oncle lui avait suggéré l'idée. Les fâcheux effets en furent néanmoins suspendus, grâce aux sages conseils de Suger.

Il y eut même un rapprochement entre les augustes époux; et, peu de temps après leur retour en France, la reine donna le jour à une princesse. Ce fut en 1150, ou environ, que Louis et Aliénor donnèrent un code maritime à l'île d'Oleron, pour la diriger dans son commerce, qui était alors considérable. Ce code a servi de règle pour la navigation de l'Océan, et, à quelques modifications près, pour le commerce de la mer Baltique (1). La mort de Suger, arrivée le 13 janvier 1152, laissa un libre cours aux dissensions, qui avaient agité la maison royale. Louis saisit avec empressement ce moment, pour se venger des injures qu'il croyait avoir reçues de son épouse, pendant son séjour en Asie. Il prend des mesures aussi promptes que décisives pour rompre avec la reine. Il fait prononcer son divorce dans une assemblée d'évêques à Beaugency; et, pour n'avoir plus rien à démêler avec Aliénor, peut-être aussi par un excès de délicatesse d'amour, il lui rend les riches provinces qu'elle avait apportées en dot. Comme on est porté à croire ce que l'on désire, Louis se persuada facilement qu'aucun prince n'aurait assez peu de délicatesse, pour songer à faire son épouse d'une princesse, dont il s'était séparé pour cause

(1) *Art de vérifier les dates.*

d'inconduite, bien plus que pour cause de parenté. La politique a d'autres vues, et le roi ne fut pas longtemps à reconnaître son erreur.

Aliénor n'eut pas plutôt quitté la capitale de la France, pour retourner dans ses provinces, que les princes et les seigneurs se mirent, en quelque sorte, en embuscade sur son passage, pour s'emparer de cette belle et riche proie; mais elle leur échappa. De plus grandes destinées l'attendaient.

Rentrée dans ses états, d'où le roi avait retiré toutes ses garnisons, cette princesse ne s'occupa d'abord qu'à les gouverner avec cette sagesse, dont Suger lui avait donné plus d'un exemple. Elle était adorée de ses sujets. Elle y eut peut-être attaché tout son bonheur, si elle n'avait nourri dans son cœur le souvenir amer de l'injure mortelle, que Louis avait faite à sa vertu. Que le coup soit parti des mains de la médisance ou de la calomnie, peu importe à une femme : elle ne soupire qu'après la vengeance. Le prince qui en pouvait promettre une, plus prompte et plus assurée au cœur d'Aliénor, c'était Henri, fils aîné de Geoffroi-Martel. Duc de Normandie, il possédait en outre l'Anjou, le Maine, la Touraine, et devait succéder au roi d'Angleterre, qui venait de l'adopter. Si, à ces avantages, Henri pouvait ajouter la main de

l'héritière de Guienne et de Poitou, il devenait, à l'égard du roi de France, un vassal bien plus puissant que son suzerain. Des vues communes d'intérêt abrégèrent les négociations de mariage entre Aliénor et Henri. Louis le Jeune avait les yeux ouverts sur leurs démarches, et le mystère dont ils les enveloppèrent, ne put en dérober la connaissance au roi. Il fut d'abord frappé de terreur, à la vue de l'abyme qu'il s'était creusé lui-même. Son cœur en fut tellement ulcéré, qu'il lui sembla n'avoir jamais éprouvé d'Aliénor un trait de perfidie plus atroce: comme si cette princesse, par son divorce, ne fût pas devenue maîtresse de disposer de sa personne et de ses biens. Louis ne perd cependant pas tout espoir de rompre ce projet d'alliance. Il renouvelle, avec une espèce de fureur, par ses émissaires, les bruits les plus injurieux, qui avaient pu courir contre Aliénor. L'exagération diminua une partie de l'effet sur l'esprit de Henri, et l'amour lui ferma les yeux sur le reste. Louis en augurait bien autrement, lorsqu'il apprit la célébration du mariage qu'il avait tant redouté. Les époux en avaient hâté les momens, dans la crainte de quelque obstacle imprévu; ils en avaient même supprimé la pompe et les fêtes, qui accompagnent ordinairement de semblables cérémonies.

Le divorce d'Aliénor avec Louis avait été



prononcé le 18 mars 1152; et, le 18 mai suivant, cette princesse épousa Henri. Si elle était descendue d'un trône, elle avait l'espoir de remonter bientôt sur un autre. Son ambition ne tarda pas longtemps à être satisfaite. Étienne, roi d'Angleterre, mourut en 1154. L'époux d'Aliénor, appelé à succéder à ce monarque, passa de suite avec elle dans cette île, où ils furent couronnés, à Wesminster, par l'archevêque de Cantorbéry. C'est ainsi que le Poitou et la Guienne devinrent des provinces anglaises.

CHAPITRE IV.

1154 — 1224.

Dans les premières années de son règne, le roi d'Angleterre, Henri II, fait construire le château de Niort. — Conduite déréglée de ce prince. — Aliénor fait révolter ses fils contre leur père. — Elle est arrêtée et mise en prison. — Son courage dans l'infortune. — Henri lui rend la liberté. — — Elle rentre en possession de son héritage. — Mort de Henri II. — Aliénor, régente d'Angleterre, pendant l'absence de son fils Richard. — Diverses négociations importantes. — A la mort de Richard, Aliénor se ressaisit de la Guienne et du Poitou. — Elle donne dans son château de Niort deux chartes, en faveur de Poitiers. — Son voyage en Espagne, d'où elle ramène sa petite-nièce, Blanche, de Castille, qui épousa Louis, fils aîné du roi de France. — Exploit militaire d'Aliénor. — Elle se retire à Fontevrault, où elle donne à la ville de Niort la charte de franche-commune. — L'époque de sa mort controversée parmi les historiens. — Solution de cette difficulté. — Acte de barbarie de Jean-sans-Terre. — Soulèvement des barons et des évêques. — Ils demandent justice au roi de France. — Jean-sans-Terre est cité à la cour des pairs. — Il y est déclaré coupable; et ses terres, mouvantes de la couronne, sont confisquées. — Philippe-Auguste exécute en grande

partie ce jugement. — Il ne peut soumettre Niort. — Diverses trèves. — Avénement de Louis VIII à la couronne. — Niort est de nouveau assiégé. — Il capitule, et rentre sous la domination du roi de France.

Le vif intérêt, que doit réveiller dans le cœur des Niortais la mémoire d'Aliénor, à qui leurs ancêtres durent les priviléges de franche-commune, impose à l'historien de la ville de Niort, l'obligation de suivre cette princesse à la nouvelle cour, dont elle fit longtemps la gloire et les délices. Elle n'eut pas de peine à se concilier l'affection des Anglais, par les agrémens et les grâces qu'elle savait répandre sur toutes ses actions. Cinq princes et trois princesses sortirent de sa couche féconde. Quel appui pour ses peuples! quels gages de la perpétuité de sa maison sur le trône d'Angleterre! Cette heureuse fécondité semblait devoir lui assurer l'amour d'un époux, à qui elle ne donna jamais le plus léger soupçon d'infidélité. Henri, de son côté, législateur, politique et guerrier, rendit l'Angleterre la première puissance de l'Europe. Dans les premières années de la prospérité de son règne, il s'occupa de mettre les domaines du chef de son épouse, dans l'état le plus florissant, et de les

embellir par des édifices publics. Pour consoler les Niortais de la perte de leur ancien château, il leur en fit construire un autre, dans un goût plus moderne. Il le rapprocha de la rivière, et le plaça vis-à-vis d'un fort (1), qu'il fit élever dans une petite île de la Sèvre. Il y établit le moulin dit *du Château*, pour avitailler la place en cas de siége. La communication avait lieu par un pont de bois, de quarante pieds de longueur, aboutissant des deux côtés à un pont-levis. Au nord-ouest de cette petite forteresse, il y avait un autre pont : on en voit une arche du côté du moulin *du Roc*. Il était défendu par deux grosses tours, dont une subsiste encore. C'est par ce pont, que la garnison du château recevait des renforts, ou faisait des sorties, quand elle était serrée de trop près par l'ennemi. Ce prince, aussi bon père qu'il était roi libéral et magnanime, ne songea, dans toutes ses conquêtes, qu'à la fortune de ses enfans. C'était tout ce que pouvait souhaiter l'ambition d'une tendre mère. Mais elle était épouse, et la jalousie ne manqua pas de lui ouvrir les yeux sur les infidélités de Henri. Ce prince, emporté par la fougue de son tempérament, détruisit le bonheur de sa maison, et remplit d'amertume sa vie et celle d'Aliénor.

(1) C'est le fort Foucault.

Il avait, pour maîtresse favorite, la belle Rosemonde. La reine la fit périr par le poison. Louis VII, qui avait marié une de ses filles avec l'aîné des fils de Henri, voulant démembrer la puissance de son ennemi, porte son gendre à demander à son père, de lui résigner de suite, ou la couronne d'Angleterre, ou le duché de Normandie; et, en cas de refus, il lui assure la protection de ses armes. Henri était trop jaloux de la plénitude de son pouvoir, pour accueillir favorablement les prétentions de son fils. Celui-ci se retire en France. Aliénor, qui n'était pas étrangère à toutes ces démarches, persuade à ses deux jeunes fils, Richard et Geoffroi, qu'ils ont aussi le droit de réclamer la possession actuelle des territoires assignés pour leurs apanages; elle les fait partir pour la cour de Louis. Elle se prépare elle-même à les suivre de près, et tente de s'échapper à la faveur d'un déguisement; mais elle est reconnue, arrêtée et mise en prison, par ordre du roi son époux. Cette reine infortunée, quoique âgée de cinquante ans, se résigne avec courage aux rigueurs de sa nouvelle condition. Elle se console par la pensée des embarras de toute espèce, que doit susciter à son oppresseur, la puissante coalition qu'elle a secrètement favorisée.

Henri restait seul de sa maison, en état de

faire face à une confédération qui était formée par trois de ses fils, sous la conduite du roi de France, par le roi d'Ecosse, par les comtes de Flandre, de Boulogne, de Blois, et par tous les barons de Normandie, d'Aquitaine, d'Anjou et de Bretagne. Ce fut l'époque la plus glorieuse du règne de Henri. Ce monarque, supérieur à son siècle, fit preuve de tant de prudence, de courage et d'activité, qu'il triompha de tous ses ennemis. Sa clémence couronna son triomphe. Aucun de ses nombreux prisonniers n'eut à souffrir la peine capitale. Il pardonna généreusement et en bon père à ses fils ingrats. Rebelles de nouveau, et soutenus du roi Louis, ils furent encore obligés de mettre bas les armes devant la puissance de Henri, qui ne les en combla pas moins de bienfaits. Ils en abusèrent, pour se faire entre eux la guerre : le jeune Henri et Geoffroi marchent contre Richard, leur frère, pour le chasser de la Guienne et du Poitou. Leur père vole au secours du plus faible, pour les réconcilier : ils se réconcilient en effet; mais c'est pour attenter à la vie de l'auteur de leurs jours. Le chef de cette longue suite de révoltes, le jeune Henri est enlevé, en 1183, par une mort prématurée. Son père en fut profondément affligé : il lui donna des larmes qu'il ne méritait pas. L'année suivante, il rendit la liberté à la reine,

son épouse, dans l'espérance sans doute qu'il n'aurait plus lieu de se plaindre, de son humeur altière et jalouse. Il l'emmena avec lui en Normandie, l'an 1185; et, comme Richard avait fait une irruption en Bretagne, sur les terres de Geoffroi, son frère, il eut recours à un expédient qui lui réussit : il intima l'ordre à Richard de rendre à la reine Aliénor, l'héritage qui appartenait à cette princesse. Richard avait pour sa mère la plus grande tendresse. Il lui céda tout le pays, qui lui avait été donné en apanage. Les sujets de ces provinces qui voyaient, dans Aliénor, l'héritière de leurs anciens souverains, l'accueillirent avec les plus grandes démonstrations de joie.

Par la mort de son frère aîné, Richard était devenu l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre; mais aussi impatient de régner, que l'avait été le jeune Henri, il se révolta deux fois contre son père, dans les quatre dernières années de la vie de ce monarque. Il entraîna même secrètement, dans sa seconde révolte, son jeune frère Jean, l'idole du roi Henri. Quand ce père infortuné découvrit cet affreux mystère, il fut si sensible à cet excès d'ingratitude, qu'il en mourut de chagrin, peu de jours après, dans le château de Chinon en Poitou. Il fut inhumé dans l'église de Fontevrault.

Aliénor, qui se trouvait alors à Londres, gouverna l'Angleterre, en qualité de régente, pendant l'absence de son fils Richard. Ce prince voulut même que l'administration de sa mère commençât par une amnistie générale. D'après les ordres de la régente, tous les bourgeois, dans les différentes provinces, prêtèrent serment de fidélité au jeune roi, avant son arrivée dans la capitale.

La reine-mère profite de l'ascendant qu'elle a sur l'esprit de son fils, pour lui faire rompre la promesse qu'il avait donnée d'épouser Alix, fille de Louis VII. Elle fait même un voyage en Guienne, pour négocier un autre mariage avec Bérengère, fille du roi de Navarre. La proposition fut aussitôt acceptée; on dresse le contrat, et Aliénor, accompagnée de sa future belle-fille, arrive à Brindes, et de là passe en Sicile, où Richard, dans l'attente de ces deux princesses, avait différé son départ pour la Terre-Sainte. Avant leur arrivée, il avait fait un traité avec le roi de Sicile. Un des articles de ce traité portait, que Tancrède donnerait une de ses filles en mariage au jeune Arthur, duc de Bretagne; que Richard le nommerait son successeur, s'il mourait sans enfans. Quand le prince Jean eut connaissance de ce traité, il fit plusieurs tentatives, pendant l'absence et surtout pendant la détention

de son frère, au retour de la Terre-Sainte, pour s'emparer de la couronne d'Angleterre. Il ne lui servit de rien d'avoir pour appui Philippe-Auguste. Aliénor fit échouer tous ses projets. Elle surmonta, avec le même courage et le même bonheur, les obstacles qu'on opposait à la liberté de son fils bien-aimé. Enfin elle partit, avec l'archevêque de Rouen, pour l'Allemagne, où elle porta la rançon du roi d'Angleterre. Lorsque ce prince fut de retour dans ses états, la reine-mère eut encore la gloire de le réconcilier avec Jean son frère. Il ne lui rendit pourtant alors aucune partie de ses biens; mais, à la sollicitation de sa puissante médiatrice, Jean recouvra peu à peu toutes les bonnes grâces de Richard, qui finit même par lui léguer l'Angleterre et tous ses états. Ce testament fut un acte de complaisance filiale, qui détruisit les engagemens pris, au traité de Messine, en faveur d'Arthur. Si ce jeune prince eût succédé à son oncle Richard, Constance de Bretagne, sa mère, eût nécessairement, par son crédit, éclipsé celui d'Aliénor. Cette reine voulait en quelque sorte mourir sur le trône. Aussi tandis que Jean-sans-Terre arrangeait ses affaires sur le continent, elle négocia avec tant de succès en Angleterre, que Jean n'eut qu'à passer la mer, pour aller recevoir la couronne. En 1196, Richard, du

consentement d'Aliénor, sa mère, donna l'usufruit du duché d'Aquitaine et du comté de Poitiers, à son neveu Otton, fils du duc de Saxe et de Mathilde sa sœur. Otton, élu roi des Romains, vendit à Richard ses possessions en France, et ne garda le comté de Poitiers que jusqu'à la fin de 1197. Dès que Richard fut mort, la reine Aliénor se ressaisit de l'Aquitaine et du Poitou, comme d'un bien patrimonial. Elle en fit hommage la même année, dans la ville de Tours, à Philippe-Auguste roi de France, et, peu de temps après, elle s'associa, dans ce duché, son fils Jean-sans-Terre. Nous avons des actes qu'elle fit seule, l'an 1199, en sa qualité de duchesse d'Aquitaine, et nous en avons d'autres, de la même année, qu'elle fit au même titre, de concert avec le prince Jean. Du nombre des premiers actes, sont deux chartes en faveur de la ville de Poitiers, et la charte de franche-commune accordée à La Rochelle, toutes deux datées de son château de Niort.

Aussitôt après le couronnement de Jean-sans-Terre, ce prince et la reine sa mère passèrent dans leurs états du continent, pour y affaiblir le parti d'Arthur, et en détacher Philippe-Auguste. En effet, de l'avis d'Aliénor, les deux monarques eurent, entre Andely et Gaillon, une conférence qui fut suivie d'un traité de paix. Il y fut

stipulé, entre autres articles, que Jean était reconnu pour successeur de Richard, dans toute l'étendue de ses états, et que Louis, fils aîné du roi Philippe, épouserait Blanche de Castille, nièce de Jean-sans-Terre. Aliénor, malgré son grand âge et la rigueur de l'hiver, alla traiter elle-même cette affaire en Espagne, *d'où elle amena avec cette princesse un bonheur à la France, qu'elle ne lui souhaitait pas* (1).

Lorsque la paix eut été confirmée, le roi Jean se rendit en Guienne, où il reçut l'hommage d'Aimeri de Thouars, qu'Aliénor avait attiré à son parti.

La cause d'Arthur paraissait désespérée, lorsque la tyrannie, que le roi Jean exerça dans la Guienne, acquit à son rival de nombreux auxiliaires. Le roi de France, en sa qualité de suzerain, prend sous sa protection les barons opprimés, et se rend maître de plusieurs places importantes, entre autres de Gournai, où il reçoit chevalier Arthur, qui était alors dans sa seizième année. Il lui donne l'investiture de la Bretagne, de la Guienne et de l'Anjou, et il le fiance avec sa fille Marie. Ce jeune prince est enivré de tant de marques flatteuses de distinction. Il accepte avec empressement et l'argent et les

(1) *Révol. d'Angleterre*, p. 111.

troupes que Philippe lui donne, pour aller faire une diversion, en attaquant le Poitou, tandis que le roi poursuivra ses conquêtes en Normandie. Aliénor, instruite de la marche de la petite armée d'Arthur, se jette dans Mirebeau, sous la protection d'une faible garnison, qu'elle engage, par sa présence et par ses discours, à faire une défense vigoureuse, lui promettant d'être bientôt secourue par le roi son fils. Arthur, de son côté, apprend que son aïeule, Aliénor, est dans le château de Mirebeau. Persuadé que s'il peut se rendre maître de la reine douairière, le reste de la province ne fera plus de résistance, il s'y rend aussitôt et presse le siége avec la plus grande vivacité. La garnison fait une vigoureuse résistance; mais à la fin une des tours est emportée, et la reine, avec ses braves défenseurs, se retire dans le château. Arthur n'avait pas assez de troupes pour l'attaquer. Il se contenta d'en faire le blocus; encore ne put-il empêcher que la reine ne fît connaître, au roi Jean, le danger où elle se trouvait. Tranquille dans Mirebeau, Arthur attendait un renfort de troupes, qui lui arrive avec de braves chevaliers poitevins. Mais en même temps Jean-sans-Terre, à la tête de ses Brabançons, accourt au secours d'Aliénor, et enveloppe la petite armée de son neveu, avant qu'il puisse être informé de

son approche. On en vient aux mains; le combat reste douteux pendant quelque temps; enfin la bravoure et la discipline des Brabançons, l'emporte sur la fougue des Poitevins. Arthur est entièrement défait, ses troupes sont taillées en pièces ou mises en fuite, lui-même est fait prisonnier et envoyé à Falaise, où il fut enfermé dans le château.

Après un exploit militaire, qui semblait ne devoir pas être réservé à une femme octogénaire, Aliénor retourna dans sa retraite de Fontevrault, où elle accorda, l'année suivante, la charte de franche-commune à la ville de Niort (1). Malgré cet acte authentique, rapporté par Thibaudeau dans son Abrégé de l'Histoire du Poitou, cet historien place en 1202 la mort de cette reine. Le même anachronisme a été commis par Baudot de Juilly, dans son Histoire de Philippe-Auguste; par le père d'Orléans, et par le sieur Duverdier. Aliénor mourut en 1203, selon Smollet, Larrey, et l'Art de vérifier les dates. Mais l'auteur de ce dernier ouvrage, oubliant qu'il avait dit, p. 565, que l'année 1203 fut la dernière de la vie de cette princesse, rapporte à la page 805, qu'elle s'était retirée à Fontevrault, où elle mourut le 31 mars 1204. Cette date est suivie par Dreux du

(1) Voyez les Pièces justificatives.

Radier. Elle est avancée d'un jour par Arcère, qui cite pour son autorité le nécrologe de l'abbaye de Fontevrault, où Alienor fut inhumée, près de son époux Henri, et de son fils Richard. Pour éclaircir ce point de chronologie, il suffit de remarquer qu'au XIIIe siècle, l'année ne commençait point encore, en France, au 1er janvier, mais à Pâques; que dans l'Aquitaine, le 25e jour de mars ouvrait le nouvel an. La fête de Pâques, en 1204, arriva le 25 avril. En faisant donc, au point controversé, l'application de ces deux calendriers, on dira, d'après celui de France, qu'Aliénor mourut en 1203, et, suivant celui d'Aquitaine, que cette reine mourut en 1204 (1).

La mort de la mère de Jean-sans-Terre précéda, de bien peu de jours, l'assassinat que commit cet oncle barbare sur son neveu Arthur. Il l'égorgea de ses propres mains, dans un bateau près de la tour de Rouen, et il le fit jeter ensuite dans la rivière. Son corps fut pêché le lendemain, 4 avril, et enterré secrètement dans le prieuré de Notre-Dame-du-Pré.

Constance, mère d'Arthur, était morte dès la

(1) L'Aquitaine, sous les Romains, était une province distincte de la Gaule. La même distinction subsista sous nos rois. Leblanc, pag. 106.

fin de l'année 1201. Elle n'eut point la douleur de survivre au meurtre de son fils. Les barons et les évêques de Bretagne, indignés de cet attentat, s'assemblent à Vannes, et députent Gui de Thouars, dernier époux de Constance, au roi Philippe-Auguste, pour lui demander justice de l'assassinat d'Arthur. Philippe fait citer le roi Jean, comme son vassal, le 30 avril 1204, à la cour des pairs de France, pour répondre sur le crime dont il est accusé. Jean-sans-Terre ne comparaît point. La cour des pairs prononce contre lui un jugement, qui le déclare coupable de félonie, de parricide, et confisque toutes ses terres mouvantes de la couronne. Philippe se met aussitôt en devoir d'exécuter ce jugement. Dans le cours de deux années, il s'empare de la Normandie, il porte ensuite ses armes victorieuses dans le Maine, l'Anjou, la Touraine, et la plus grande partie du Poitou. Mais il ne peut soumettre Niort, Thouars, ni La Rochelle qui faisait alors partie de cette province. Vainement ce prince avait tenté, dès l'an 1204, de couper la ligne de communication entre ces trois villes, en donnant à la ville de Niort une charte, renfermant des priviléges aussi étendus que ceux dont jouissait la ville de Rouen(1). Niort resta

(1) Voyez les Pièces justificatives.

fidèle à son légitime souverain : il était défendu par Savary de Mauléon, l'un des plus grands capitaines de son siècle (1).

En 1206, Jean-sans-Terre fit une tentative, pour recouvrer les provinces qu'il venait de perdre. Il débarque à La Rochelle, avec une puissante armée. Mais, après s'être rendu maître de plusieurs villes importantes, telles que Montauban, Angers, Dol en Bretagne, il abandonne toutes ses conquêtes, au bruit de la venue de Philippe-Auguste. Il se retire à Thouars, d'où il se rend bientôt, par Niort, à La Rochelle, et repasse en Angleterre. Les députés des deux rois concluent à Thouars une trève de deux ans.

Le roi Jean fit une autre descente sur le continent, en 1214. Il l'avait concertée avec son neveu, l'empereur Otton, qui devait, à la tête de 150,000 hommes, entrer en France par la Flandre, tandis qu'il ferait la guerre en Poitou. Mais le roi d'Angleterre, après une marche victorieuse dans cette province, dans l'Anjou et la Bretagne, hésite à accepter la bataille que vient lui présenter Louis, fils de Philippe. Ses

(1) *Magnæ virtutis magnarumque opum vir; militaris peritiæ, magnæ domi nobilitatis vir memorandus.* Sponde, évêque de Pamiers.

alliés l'abandonnent à cause de sa lâcheté. Il s'enfuit à Parthenay, où il se livre au désespoir, n'osant ni fuir, ni paraître en campagne. Il se trouve trop heureux d'obtenir, par l'intervention du pape, une trêve de cinq ans. A l'expiration de cette trêve, le prince Louis vint mettre le siége devant La Rochelle, qui fut prise et rendue presque aussitôt, en vertu d'un nouveau traité de suspension d'armes pour quatre ans. Cette trêve n'était pas expirée, lorsque Philippe-Auguste mourut.

Son fils Louis VIII lui succéda. Henri III, roi d'Angleterre, au lieu d'assister à son sacre, comme il le devait, en qualité de duc de Guienne et de pair de France, se contenta de lui envoyer des ambassadeurs, pour le complimenter sur son avénement au trône, et pour lui demander la restitution des provinces enlevées à l'Angleterre. Louis, pour toute réponse, fit publier la confiscation, que son père avait faite, de tous les fiefs de la couronne possédés par les Anglais. L'année suivante, il se met en marche pour les dépouiller de ce qui leur restait sur le continent. Il assemble son armée, à Tours, vers la Saint-Jean, passe la Loire et vient mettre le siége devant Niort, le 3 juillet. Il y trouva Savary de Mauléon, qui lui opposa une assez longue résistance. Quand enfin ce brave capitaine vit

que, faute de secours, il ne pouvait empêcher la prise de cette ville, il en sauva la gloire par une capitulation honorable. C'est ainsi que Niort rentra sous la domination du roi de France, vers le 15 juillet 1224.

CHAPITRE V.

1224 — 1360.

Règne de Louis VIII. — A la mort de ce prince, Blanche de Castille, petite-fille d'Aliénor, est régente de France. — Sagesse de son administration. — Le comte de la Marche vient à Poitiers rendre hommage au comte de Poitou, Alphonse, frère du roi Louis IX. — Il rétracte son hommage. — Louis, pour venger son frère, lève une armée de 30,000 hommes. — Siége de Frontenay, où s'est retiré le comte de la Marche. — Le roi d'Angleterre débarque à Royan. — Ses ambassadeurs au camp de Louis devant Frontenay. — Le siége continue. — La place n'est emportée que le quinzième jour. — La ville est rasée : de là le nom de *Frontenay-l'Abattu*. — Ordonnance contre les juifs. — Une rue de leur nom à Niort. — Ils sont chassés de la ville. — Expédient pour empêcher leur retour au lieu de leur synagogue. — Le port de Niort est déclaré libre. — Le maire et la commune de Rouen sont contraints de donner copie en forme de leurs priviléges au maire et aux jurés de Niort. — Belle résistance de cette ville, après la bataille de Créci. — Le traité de Bretigny fait passer tout le Poitou sous la domination anglaise. — Chandos, commandant de la

province, établit sa résidence à Niort. — Ordonnance du sénéchal de Poitou.

Niort n'eut point à se plaindre de ses destinées, en passant sous le gouvernement d'un prince, dont le caractère brave, généreux, humain, contrastait avec celui des deux derniers monarques anglais. Jean-sans-Terre n'avait en effet été qu'un tyran injuste, perfide et cruel. Henri III n'était encore célèbre que par une faiblesse, égale à son défaut de prudence et de capacité. Niort ne put s'empêcher de reconnaître, dans son vainqueur, le roi qui avait déjà tenu le sceptre d'Angleterre, et sous l'empire duquel il avait constamment joui de la paix. Enfin lorsque Niort, en portant ses regards sur le trône de France, y vit assise, auprès du monarque, Blanche de Castille, son auguste épouse et la petite-fille d'Aliénor, l'attente de l'avenir le plus fortuné dut le combler de joie.

Deux ans après la conquête de Niort, mourut Louis VIII, et l'on vit alors, pour la première fois en France, la mère d'un roi mineur, réunir la qualité de tutrice et celle de régente. Mais, il faut aussi l'avouer, l'état ne pouvait tomber en de meilleures mains. Blanche le prouva, non seulement par la sagesse avec laquelle elle réprima,

dans une minorité orageuse, la plus formidable ligue que les grands vassaux eussent formée contre l'autorité royale; mais encore par l'instruction chrétienne que lui dut le roi son fils; par l'héroïsme dont elle lui offrit le modèle au siége de Bellesme; enfin, dans sa seconde régence, par l'humanité qui porta cette reine à donner elle-même le premier coup, pour enfoncer les portes des prisons, que ses prières n'avaient pu faire ouvrir à des serfs, opprimés par des seigneurs ecclésiastiques.

Le règne de Louis IX fut célèbre par les affranchissemens. Niort doit à ce prince la confirmation de ses priviléges. La charte en fut donnée à Saint-Maixent, au mois de juillet de l'an 1230. Il y est dit que Niort ne pourra désormais être mis hors de la main des rois de France, ou de leurs frères, sans le consentement de ses habitans (1).

Louis VIII, par son testament, avait donné le comté de Poitou à son troisième fils, Alphonse, âgé de six ans. Dès qu'il fut majeur, le roi son frère l'investit de ce comté, dans une cour plénière qu'il tint à Saumur, en 1241; et, quelques jours après, il vint à Poitiers le mettre en possession de son apanage. Parmi les vassaux

(1) Voyez les Pièces justificatives.

qui se rendirent dans cette ville, pour prêter hommage au prince Alphonse, l'histoire cite surtout Hugues de Lusignan, comte de la Marche, époux d'Isabelle, veuve du roi Jean-sans-Terre, et mère de Henri III alors régnant. Ce comte reconnut Alphonse pour son seigneur suzerain; mais ce ne fut pas sans beaucoup de répugnance; car il revint à Poitiers, pendant les fêtes de Noël de la même année, pour rétracter la foi qu'il avait jurée au comte de Poitou : « Alphonse, lui « dit-il, vous avez surpris mon hommage; je ne « vous dois rien, non plus qu'au roi votre frère. » Hugues sentit bien que cette insulte était une déclaration de guerre; mais, en se portant à cette extrémité, il ne faisait que céder aux instances réitérées d'une femme impérieuse, la comtesse-reine (c'est ainsi qu'Isabelle se qualifiait). Elle lui avait donné l'assurance qu'il serait secondé dans sa révolte, par toutes les forces de l'Angleterre.

Louis ne fut pas plutôt instruit de l'attentat du comte de la Marche, que, pour prévenir la réunion de ses ennemis, il lève de suite une armée de près de 30,000 hommes, entre dans les terres du comte rebelle, sans rien trouver qui l'arrête, force quelques autres places, telles que la tour de Béruge et Moncontour, échappe aux tentatives d'empoisonnement de la comtesse-reine,

et vient mettre le siége devant Frontenay. Ce n'est aujourd'hui qu'un bourg à 2 lieues sud-ouest de Niort, mais c'était alors une ville très forte, ceinte d'une double muraille, flanquée de grosses tours. Lorsque le roi de France se présenta devant cette place, elle était bien approvisionnée, et les seigneurs ligués y avaient mis des troupes d'élite, sous le commandement d'un fils naturel du comte de la Marche, jeune homme d'une valeur extraordinaire. Frontenay était le plus fameux boulevard des confédérés. Louis le fait investir, de manière que rien ne puisse y entrer ni en sortir. Il tente plusieurs fois de l'emporter de vive force, mais, à chaque assaut, il est repoussé avec perte. Il fait élever sur des roues, et avancer autour de la ville, des tours de bois aussi hautes que les murailles. Les assiégés allaient être accablés, sous une grêle de traits et de pierres; mais le péril augmente leur courage et leur audace. A la voix de leur commandant, sans attendre les ombres de la nuit, un petit nombre de braves se dévoue, et vient incendier les tours des assiégeans, tandis que la garnison lance mille traits sur les troupes du roi, et précipite dans les fossés ceux des ennemis qui, sous la protection de leurs machines, tentaient déjà d'escalader les murs de la ville. Le comte de Poitiers se distinguait au premier rang;

mais il fut mis hors de combat par un carreau, lancé par un arbalétrier, qui le blessa dangereusement au pied. Chaque jour était remarquable par des attaques vigoureuses, soutenues avec la plus grande intrépidité. On ne vit point, dans cette guerre, de résistance plus opiniâtre, ni plus digne d'une meilleure cause.

Sur ces entrefaites, arrivent au camp du monarque, les ambassadeurs du roi d'Angleterre, qui lui-même venait de débarquer à Royan. Ils se plaignent, au nom de leur maître, de l'infraction de la trève, par la guerre que Louis fait au comte de la Marche. Ils en demandent raison, et le somment de rendre les provinces usurpées sur les Anglais. Louis répond, qu'en châtiant un vassal rebelle, il ne viole point un traité de trève, dans lequel le comte de la Marche n'est point compris; que pour preuve de ses dispositions pacifiques, il offre encore de céder le Poitou en entier, et une partie de la Normandie.

Les ambassadeurs ne furent pas plutôt partis, que le roi de France pressa, plus vivement qu'il n'avait fait jusqu'alors, le siége de Frontenay, dans la crainte que le roi d'Angléterre n'arrivât au secours de cette forteresse. Louis s'expose comme un simple soldat; il brûle du désir de venger la blessure de son frère Alphonse; tous

les cœurs sont animés du même ressentiment. Les assiégés veulent aussi soutenir leur gloire, et il se fait de part et d'autre des prodiges de valeur. Enfin la place ne fut emportée d'assaut que le quinzième jour, au grand étonnement des confédérés, qui la regardaient comme imprenable. L'armée royale, dans l'emportement de la victoire, voulait passer au fil de l'épée la garnison et tous les prisonniers, dont les principaux étaient le fils du comte de la Marche et quarante-un chevaliers. Le roi leur fit grâce, et les envoya dans différentes prisons. La ville fut ensuite rasée jusqu'aux fondemens, d'où lui vient le nom de *Frontenay-l'Abattu*, sous lequel on désigne encore quelquefois ce chef-lieu de canton.

Après cette conquête, Louis IX se rendit maître des châteaux de Villiers et de Preis (Prahecq, à 2 lieues de Niort). Le roi fit raser celui de Villiers, qui appartenait à Gui, seigneur de Rochefort, pour le punir d'avoir embrassé le parti du comte de la Marche (1).

Alphonse comte de Poitiers ne partit point, en 1248, avec le roi Louis son frère, pour la Terre-Sainte. Il différa d'une année son départ, pour assister la reine-mère de ses conseils et de

(1) Nangis, p. 183.

son autorité. Pendant que Louis se signalait en Égypte contre les infidèles, Alphonse en faisait autant en France, contre d'autres ennemis du nom chrétien: il avait rendu une ordonnance contre les juifs, répandus dans l'étendue de ses seigneuries, et il avait nommé des commissaires, pour les obliger à restituer les usures exorbitantes qu'ils exigeaient. Il ne s'en tint pas là. Il prit le parti de les chasser entièrement de la province: en conséquence il demanda, en 1249, un subside de quatre sous par chaque feu, à la ville de Niort et aux autres villes du Poitou. Les juifs avaient, à Niort, un quartier qui leur était assigné, une rue de leur nom. Depuis leur expulsion, et pour les éloigner sans doute de leurs anciennes demeures, on sculpta un Saint-Antoine et un cochon sur le frontispice d'une maison, rue Juiverie, où ils tenaient leur synagogue, et où se sont retirées, en 1804, les religieuses Ursulines.

Alphonse confirma les priviléges de la ville de Poitiers, par une charte qu'il donna en son château de Niort, au mois de mars 1269. Ce prince mourut, en 1271, sans postérité. Le Poitou revint à la couronne, comme apanage d'un fils de France.

Dans la dernière année du règne de Philippe le Hardi, l'abbé de Saint-Denis et le maréchal

de Clermont, lieutenans-généraux du royaume, accordèrent un octroi, pour l'établissement d'un port libre de Niort à Marans. Ainsi le port, qui existait déjà, fut déclaré franc, et il passa de l'administration des gens du roi, dans celle du corps de ville (1).

Sur la fin de ce siècle, la ville de Bayonne, dans l'ivresse de quelques avantages, qu'elle venait de remporter sur les Normands, envoya des corsaires sur les côtes de l'Aunis, où ils firent une descente. Ils vinrent insulter La Rochelle; tuèrent plusieurs de ses habitans et pillèrent les lieux d'alentour. Le seigneur de Marans obtint alors des moines de Maillezais, un secours d'argent, pour mettre son château en défense. Par cette mesure, Niort et son territoire furent à l'abri des insultes des corsaires de Bayonne. On continua de se livrer sans inquiétude aux opérations de commerce avec Marans.

L'an 1316, Philippe le Long donna Niort et ses dépendances, en accroissement d'apanage, à son frère Charles de France.

Par lettres obtenues en 1341, de Jean duc de Normandie et comte de Poitou, le maire et la commune de Rouen furent contraints de donner

(1) Voyez les Pièces justificatives.

copie en forme de leurs priviléges, au maire et aux jurés de Niort (1).

La ville de Niort jouit des douceurs de la paix, jusqu'à l'époque de la bataille de Créci. Cette fatale journée mit le roi Philippe VI dans la nécessité de rappeler auprès de lui son fils Jean, avec les forces qu'il commandait dans la Guienne. La retraite de ce prince laisse les Anglais maîtres de la campagne. Le comte Derby, leur général, fait passer la Garonne à ses troupes, entre Bordeaux et Blaye; il pénètre dans la Saintonge, prend la ville et le château de Mirambeau, y met garnison, soumet Aulnai, Surgères et Benon, fait une tentative infructueuse sur Marans, enlève Mortagne en Poitou, y laisse une garnison, brûle la ville de Lusignan, sans pouvoir s'emparer du château; force Taillebourg, et passe la garnison au fil de l'épée; met le siége devant Saint-Jean-d'Angély, qui capitule. Le comte Derby reçoit l'hommage des bourgeois de cette ville, où il séjourne pendant quatre jours. De là il dirige sa marche victorieuse sur Niort, dont il ambitionne la conquête. Guichard d'Angles commande dans cette place. Les forces supérieures des Anglais ne l'intimident point; il veut, pour sa part, que la France soit

(1) Voyez les Pièces justificatives.

victorieuse. En vain donc le comte Derby donne à la ville de Niort trois assauts consécutifs, il n'obtient aucun succès, et il se voit forcé de renoncer à son entreprise. Le comte se vengea de cet affront sur Saint-Maixent, dont il égorgea les habitans, et sur Poitiers, où il vécut quinze jours à discrétion.

La perte de la bataille de Poitiers mit le comble aux maux de la France. La famine y joignit ses horreurs pendant quatre années, à dater de 1358. En 1359, le setier de blé, qui n'avait valu que 12 sous, au commencement de 1356, s'éleva jusqu'à 106 sous (1).

Le traité le plus désavantageux, que jamais roi de France ait signé, le traité de Bretigny changea les heureuses destinées de la ville de Niort, en faisant passer tout le Poitou sous la domination anglaise. Jean Chandos, capitaine qui avait combattu auprès du prince de Galles, à la journée de Maupertuis, fut nommé le commandant de la province, et il établit sa résidence dans la ville de Niort.

Pour ne pas interrompre le récit des événemens, que nous venons de rapporter, nous avons renvoyé à la fin de ce chapitre, la copie d'une ordonnance, qui fait connaître le prix de certains

(1) *Essai sur les monnaies*, pag. 208.

travaux, de certaines denrées et de quelques autres objets, dans le Poitou, au commencement du XIVe siècle.

L'ordonnance du sénéchal de Poitou, datée de 1307, règle ce qui suit (1) :

Tuit bolenger, tuit forner et autres faiseurs de pain, donront à leurs valets, à celui qui enfourne 2 sous 6 deniers, et aux autres valets 2 sous par semaine, et leurs dépens.

Bons charpentiers et bons massons auront par par jour 12 deniers et leurs dépens, ou 18 deniers sans dépens, et moyens charpentiers et massons 8 deniers par jour et leurs dépens, et 12 deniers sans dépens.

Vignerons, hotteurs et autres menus ouvriers, auront sans dépens de 8 à 9 deniers.

Souliers de cordouan bons et fins pour homme, les meilleurs 32 deniers; souliers de vache bons et fins, les meilleurs 2 sous.

Somme de grosse bûche le fais de cheval commun en bois, où l'on peut aller une fois par jour, 8 deniers.

Valets à maréchaux, c'est à savoir, forgeurs prenront par jour 4 deniers et leurs dépens.

Fer de cheval d'armes le plus grand 8 deniers;

(1) *Extrait des réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées*, in-4°, Paris, 1746, pag. 198-199 et 200.

fer de roucin et de palefroy, et de grand mulet 6 deniers; fer de roucinaille et de muleton 4 deniers; fer d'asne 3 deniers.

Jalon d'huile, 4 sous.

Liv. de sef (ou suif), 6 deniers.

Liv. de sain, 7 deniers.

Liv. de sain fondu, 6 deniers.

Liv. de chandelle de sef, de couton et de lumignon, 8 deniers.

Fais de foin apporté au marché à un homme, 18 deniers.

Fais de foin à un asne bon et grand, 2 sous.

Fais de foin bon et grand à un cheval, 4 sous.

Fais de feurre (ou de paille) à un cheval bon et grand, 18 deniers.

Liv. d'acier poitevin ou autre, 3 deniers et maille.

Cuir de bœuf verd, 25 sous.

Cuir de bon bœuf tanné, 23 sous.

Peau de mouton à toute la laine, 2 sous.

Bon frein pour roucin, 4 sous.

Uns esperons, 12 deniers.

Selle à escuier garnie d'étriers et de poitrail, 26 sous.

Paire de gands d'alun bons, 8 deniers; et les autres gands, 6 deniers.

Un cent de bourre lanisse, 26 sous.

Le millier de clous à cheval, 7 sous.

Milliers de clous à latte, 4 sous 6 deniers.

Milliers de clous à corde bons et fins, 5 sous 6 deniers.

Peau de parchemin la meilleure, de chevrotin ou de velin, 10 deniers.

Peau de parchemin commun, 6 deniers.

L'hôtelier ne prenra pour la grande mesure d'avoine signée au sein du roi que 13 deniers, et pour foin jour et nuit, 12 deniers.

En 1310, la valeur du marc d'argent fin monnoyé était de 4 livres.

En 1312, le setier de froment valait, à Paris, 16 sous 3 deniers; le tonneau de vin, 3 livres 4 sous 10 deniers; l'aune de toile, la plus belle, 1 sous 5 deniers.

CHAPITRE VI.

1360 — 1372.

Démêlés entre Charles de Blois et Jean de Montfort, au sujet de la Bretagne. — Duguesclin prend le parti de Charles de Blois, et Chandos embrasse la défense de Jean de Montfort. — Bataille d'Aurai où Chandos fait Duguesclin son prisonnier. — Etats-Généraux, à Niort, présidés par le prince de Galles. — Chandos sollicite la liberté de Duguesclin, et contribue à sa rançon. — Nouvelle guerre entre la France et l'Angleterre. — Chandos est blessé mortellement dans une rencontre. — Prise de Bressuire par Duguesclin. — Niort refuse de recevoir les Anglais. — La ville est prise d'assaut. — Duguesclin prend de vive force Saint-Maixent. — Thouars lui résiste, et il y a suspension d'armes. — Le roi d'Angleterre équipe une flotte, pour venir au secours de Thouars. — Les vents contraires font échouer cette entreprise. — Thouars capitule. — Duguesclin attaque sans succès la ville de Chizé ; il en fait le siége. — Niort envoie un renfort à Chizé ; mais ces troupes donnent dans une embuscade. — Duguesclin les taille en pièces, prend Chizé, et se rend maître de Niort dans la même journée.

Le roi d'Angleterre, en nommant Chandos, lieutenant-général de toutes ses possessions sur

le continent, lui donna la marque de considération la plus distinguée. Chandos la méritait à tous égards, et il s'en rendit de plus en plus digne par de nouveaux exploits.

Le dernier jour de septembre 1361, le maire de Niort rendit hommage au roi d'Angleterre, dans la personne de Chandos son lieutenant-général (1).

Charles de Blois et Jean de Montfort se disputaient, depuis vingt-trois ans, le duché de Bretagne. Les deux compétiteurs en étaient enfin venus à un accommodement. Le traité de paix était conclu, lorsque le premier, pour complaire à son épouse, rétracta sa parole, et courut aux armes. Duguesclin vint le joindre avec ses troupes, et Chandos reçut ordre de son roi de voler au secours du comte de Montfort. Les plaines d'Aurai furent le théâtre sanglant, où se signalèrent et la valeur et l'expérience consommée des deux plus grands généraux de ce siècle. Chandos donna, par la victoire, la Bretagne au comte de Montfort, mais son triomphe, dans cette journée, fut de faire prisonnier Duguesclin, qu'il conduisit à Niort, dont il était le gouverneur. Il avait, dès le jour de la bataille, cherché à consoler de sa défaite le héros français, en rejetant

(1) Voyez les Pièces justificatives.

sur la fortune un avantage qui était le fruit de ses talens militaires. Pendant tout le temps que dura la captivité de Duguesclin, Chandos eut pour ce grand homme tous les égards, que la délicatesse peut inspirer à une âme généreuse. Le sort des armes fut une autre fois contraire à Duguesclin. Le prince de Galles le fit prisonnier à la bataille de Navarette; Chandos fut chargé, avec le captal de Buch, de la garde de leur émule de gloire dans cette mémorable journée. Il y avait à cette bataille le sire de Parthenay, le sire d'Argenton et autres seigneurs poitevins (1)....

Le prince noir, par la victoire de Navarette, replaça dom Pèdre sur le trône de Castille; mais il n'obligea qu'un ingrat. Cependant cette expédition avait achevé d'épuiser les finances du vainqueur, que son luxe et son faste, dans la Guienne avaient déjà mises en fort mauvais état. Pour remédier à ce désordre, et soutenir l'éclat de sa cour à Bordeaux, le prince songeait à lever de nouveaux subsides. Plusieurs de ses ministres lui conseillèrent d'asseoir un impôt, sur toutes les terres dépendantes de sa souveraineté. Chandos, qui avait été lieutenant-général du roi d'Angleterre en Guienne, et qui connaissait le caractère de la noblesse de cette province, fut le seul d'un

(1) Froissard.

avis contraire; mais le pressant besoin d'argent donna peu de crédit à ses raisons. En conséqence, le prince convoque à Niort une assemblée générale de tous les seigneurs de sa principauté; il s'y rend lui-même pour la présider (1).

La ville de Niort n'avait point encore reçu dans ses murs, une réunion aussi nombreuse et aussi brillante de grands personnages. On y vit accourir, entre autres, à la tête de la noblesse et des députés des cités et bonnes villes d'Aquitaine, les prélats et les principaux seigneurs du Poitou, de la Xaintonge, du Limousin, du Rouergue, ceux des hautes Marches de Gascogne, tels que le comte d'Armagnac, le sire d'Albret son neveu, le comte de Comminges, celui de Périgord, le vicomte de Carmaing, le sire de la Barre, le sire de Cande, le sire de Pincornet, et plusieurs autres grands barons des Marches.

Le prince de Galles, en ouvrant la séance de ces états-généraux, leur témoigne la joie et la satisfaction qu'il ressent, de se trouver au milieu de l'élite de la noblesse et des députés, de toutes les bonnes villes de sa principauté; il les assure de toute son estime et de toute son affection; les états-généraux peuvent compter sur son

(1) Il fit assembler à Niort les états-généraux des pays de son obéissance. De Choisy, tom. III, pag. 203.

dévouement à leurs intérêts, et sur sa protection constante.

Son chancelier, Bertrand de Cardillac, depuis évêque de Rodez (1), expose alors à l'assemblée, la gloire des armes du Prince, qui vient de remettre le sceptre aux mains d'un roi fugitif et détrôné; la générosité de l'auguste bienfaiteur qui, pour mettre sur pied des forces proportionnées à l'importance de son entreprise, n'a épargné aucun sacrifice; et qui, non content d'avoir vendu ses meubles et sa vaisselle d'or et d'argent, a même exposé sa propre vie. A ce tableau de la grandeur d'âme, de la magnanimité du Prince, le chancelier oppose celui de la perfidie de Dom Pèdre qui, au mépris des engagemens les plus sacrés, a même refusé les sommes convenues pour la solde des troupes victorieuses, et s'en est cru déchargé par de vaines promesses.

« Dans ces conjonctures aussi fâcheuses qu'im« prévues, le Prince se trouve obligé de recou« rir au dévouement de ses peuples, auxquels

(1) Bertrand de Cardillac fut nommé évêque de Rodez, sur la démission, que Faydit d'Aigrefeuille donna de cet évêché, au mois d'octobre 1369. Arcère s'est donc trompé (tom. I, pag. 249), en qualifiant évêque de Rodez, Bertrand de Cardillac, chancelier du prince de Galles aux états-généraux tenus à Niort, en 1367. Froissard avait fait la même faute.

« il présente par mon organe l'état exact de ses « finances. » Quand le chancelier eut achevé de rendre ce compte, il ajouta : « Les créanciers « du Prince sont tous de l'Aquitaine. Il n'y a « donc point d'inconvénient à lever la somme des « valeurs empruntées, puisqu'on a l'assurance « qu'en les acquittant, l'argent ne sortira point « de la province. Il ne s'agit plus que de rendre « l'impôt le moins onéreux possible. On ne le de- « mande que par cinquième; on ne lévera qu'en « cinq années, ce qu'en une seule, le peuple « s'empresserait de fournir, dans un besoin pres- « sant de l'état. Au moyen de ce délai, le nouvel « impôt ne sera annuellement que d'un Guia- « nés (1) par feu. Ces droits de fouage ont été « exercés, sur tous leurs peuples, par le sage « roi Louis IX, dans le siècle dernier, et par « Louis X, au commencement de ce siècle, « comme nous l'apprennent l'arrêt du parlement, « du 2 février 1262, et la charte normande de « Louis Hutin, de l'an 1314 (2). Au reste, le « Prince s'en remet entièrement aux lumières « et à la sagesse des dignes représentans de ses « peuples. »

(1) Le fouage d'un Guianés, c'est-à-dire une taxe d'un franc Guiennois, par feu. *Annales de Rouergue*, pag. 409.

(2) Choppin, liv. I, titre II.

Les députés du Poitou, du Limousin, du Rouergue, de la Xaintonge et de la Rochelle, souscrivirent sans peine aux demandes du prince de Galles. Le subside allait passer tout d'une voix, lorsqu'on entendit quelques murmures du côté où siégeaient les seigneurs de Gascogne. L'un d'eux, le comte d'Armagnac, se lève et dit: « Prince, nous ne pouvons point entendre avec « indifférence l'éloge de votre gloire militaire, « puisque vous n'avez point dédaigné de nous y « associer quelquefois. Mais, s'il nous est permis « de parler avec franchise, nous avouerons que « nous étions bien loin de penser, qu'en vous « assurant, par le gain de la bataille de Poi- « tiers (1), la possession de tous les domaines de « l'Aquitaine, nous allions bientôt voir porter « atteinte aux libertés et aux franchises, dont « nous avions joui sous le gouvernement des rois « de France. Nous sommes les descendans de « cette nation qui, pour se soustraire au joug des « Romains, franchit les Pyrénées, et vint s'éta- « blir dans l'Aquitaine. Nos ancêtres, pour main- « tenir cette liberté qui était née avec eux, ont « résisté à Clovis, à Dagobert, à Charles-Martel, « à Pépin, à Charlemagne. Nos terres et nos

(1) Les Gascons se vantaient avec raison d'avoir gagné la bataille de Poitiers. De Choisy, *Hist. de France.*

« seigneuries sont franches et exemptes de « toutes dettes; le prince même nous l'a juré. « Nous n'avons donc point de mission pour en « contracter. Prince, nos intentions sont paci- « fiques. C'est pourquoi nous vous demandons « de nous assigner un jour, où nous pourrons « retourner à Niort, s'il vous plaît, pour vous « faire part de la résolution définitive de plu- « sieurs prélats, évêques, abbés, barons et che- « valiers, avec lesquels il est de notre devoir « de conférer, plus amplement que nous n'avons « pu le faire, sur le grave sujet des délibérations « de l'assemblée (1). »

Le prince de Galles, ennemi comme tous les tyrans, de la moindre contradiction, n'écouta que fort impatiemment les remontrances de l'orateur des seigneurs de Gascogne; mais il dissimula son ressentiment, et affectant un air de satisfaction, il remercia les députés des dispositions favorables où il les avait trouvés; et, pour flatter ceux d'entre eux qui lui avaient paru contraires, il ordonna que l'assemblée serait remise à un autre jour qu'il leur assigna.

(1) Si cette imposition avait eu lieu, elle aurait annuellement produit 1,200,000 francs. La principauté d'Aquitaine renfermait alors près de 4,000,000 d'habitans. Villaret, *Histoire de France*, tom. X, pag. 130.

Le prince de Galles et les seigneurs se séparèrent dans des intentions opposées: le prince, avec la volonté de ne point se désister de son projet; les seigneurs bien résolus de ne point revenir à l'assemblée indiquée, mais de porter de suite leurs plaintes contre le prince, au roi de France son suzerain. Chandos, affligé de cette calamité publique, alla passer quelque temps en Normandie, sous prétexte d'y visiter ses terres.

En 1367, le maire et la commune de Niort obtinrent, du prince de Galles, l'exemption pour les habitans de faire le guet, et de n'être contraints à faire aucune réparation au château (1).

Dès que Chandos fut de retour à Bordeaux, il y sollicita la liberté de Duguesclin. Au départ de ce héros, pour aller chercher sa rançon, il lui ouvrit sa bourse; et lorsqu'il apprit que, pour se rendre auprès de son roi, Duguesclin devait passer par Niort, il accourut en diligence dans cette ville dont il était gouverneur, et il lui fit une réception telle qu'il l'eût faite au roi d'Angleterre. Ces deux grands capitaines qu'on avait vus, à la tête des deux armées ennemies, se battre avec le plus grand acharnement, et être prêts à se donner la mort, Niort les vit comme deux amis, se presser affectueusement dans les

(1) Voyez les Pièces justificatives.

bras l'un de l'autre, s'asseoir à la même table et reposer sous le même toit.

En 1369, la guerre recommença entre la France et l'Angleterre. Messire d'Andellée, sénéchal de Poitou, mourut à Fontenay-le-Comte. « Par la prière et requête de tous les barons et « chevaliers du Poitou, messire Jean Chandos, « qui était sénéchal d'Aquitaine, fut sénéchal de « Poitou, et s'en vint séjourner et demeurer en « la cité de Poitiers (1), pour défendre le pays « contre les Français. » La fortune, et non son courage, le trahit dans une rencontre qui eut lieu, le 1er janvier, à Lussac, petite ville à 3 lieues de Chauvigny, et à 2 lieues de Morthemer. Chandos était descendu de cheval, pour combattre sur le pont à la tête des siens. Dans le fort de l'action, le pied lui glisse, un écuyer français, Jacques de Saint-Martin, saisit cet instant pour lui porter un coup d'épée qui le blesse mortellement. Sur ces entrefaites, Guichard d'Angles, le même qui avait autrefois défendu Niort contre les Anglais, mais qui, après la bataille de Poitiers, était passé au service de l'Angleterre, Guichard d'Angles arrive, avec le sire de Parthenay et le sire d'Argenton, au secours de Chandos : il a la douleur de trouver son ami

(1) Froissard.

mourant, et il ne peut lui rendre d'autre service, que celui de le faire transporter à la forteresse de Morthemer, où il fut apporté couché sur *targes* et sur *pavois*. *Il ne vesquit, de cette navreure qu'un jour et une nuict : et mourut* (1).

Il fut enterré dans l'église collégiale et paroissiale qui touche au château (2). Selon l'abbé de

(1) Froissard, pag. 385-386.

(2) Nous avons vu plusieurs fois, à Morthemer, la pierre qui couvrait le tombeau de Chandos, et qui faisait partie du pavé de l'église. Nous nous sommes arrêtés souvent devant cette pierre tumulaire, placée près du mur sur lequel on avait représenté, en demi-relief, Chandos dans les bras de Guichard d'Angles. Nous écrivîmes, en 1827, au sieur Regnault, notaire à Morthemer, pour avoir copie de l'inscription que nous avions lue sur ce monument. Ce notaire nous répondit, le 7 octobre 1827 :

« Jean Chandos ne m'est connu que par l'histoire. Je n'en « avais jamais entendu parler dans le pays, si ce n'est il y a « environ deux ans, que deux Anglais sont venus exprès, pour « reconnaître le lieu de sa sépulture. Ils ont fait dans l'église « de Morthemer toutes les recherches possibles, et n'y ont « rien trouvé, qui fût relatif à l'objet de leurs démarches.

« Les figures que vous avez vues autrefois, sur le mur de « cette église, n'existent plus. On les a fait disparaître en « blanchissant l'église, et on a pratiqué un autel dans l'en- « droit où elles se trouvaient, de sorte que rien aujourd'hui « n'annonce qu'il y ait eu, dans cette église, aucune « sépulture remarquable. Ces Messieurs ont continué leurs

Choisy, les Anglais firent graver sur son tombeau les vers suivans :

« Je Jean Chandos des Anglois capitaine,
« Fort chevalier, de Poitou sénéchal,
« Après avoir fait guerre très-lointaine,
« Au roi françois tant à pied qu'à cheval,
« Et prins Bertrand Daguesclin en un val,
« Les Poictevins près Lansac (LUSSAC) me deffirent,
« A Montemer (MORTHEMER) mon corps enterrer firent,
« En un cerceüil élevé tout de neuf,
« L'an mil trois cens avec soixante et neuf(1). »

Ce grand homme fut regretté de tous les partis; mais sa perte ne dut être plus sensible à personne, qu'au prince de Galles. Il eut à regretter en lui le plus habile de ses généraux, et la meilleure tête de son conseil. Sa position, à l'égard du roi de France, devenait de jour en jour

« recherches, dans les églises de Civaux et de Mazerolles, « où ils n'ont également rien trouvé. Mais ils ont reconnu, « sur le bord de la Vienne, à l'endroit où était autrefois le « pont de Lussac, le lieu où le général reçut le coup mortel. « Il existe dans cet endroit une tombe de forme triangulaire, « élevée à la hauteur d'environ trois pieds, sans aucune ins- « cription, qui passe pour celle de Chandos. Cette décou- « verte fit beaucoup de plaisir aux Anglais, qui s'en sont « retournés fort satisfaits. » *Signé* REGNAULT.

(1) De Choisy, *Hist. de France*, tom. III.

plus critique. Sur la plainte des seigneurs gascons, des lettres d'appel leur furent octroyées, le 25 janvier 1369, et le roi Charles V dans la cour des pairs prononça, le 14 mai 1370, la confiscation de toutes les terres et seigneuries des Anglais, qui relevaient de sa couronne (1).

Cependant Duguesclin, poursuivant la carrière glorieuse de ses exploits, arriva devant Bressuire, où il rencontra des Anglais fugitifs de Saint-Maur. Cressonnaille, leur chef, étant gouverneur de cette dernière place, avait promis depuis peu au connétable qui l'assiégeait, de se rendre, s'il ne recevait pas de secours; mais, durant la trêve, il avait mis le feu à Saint-Maur, et il était parti secrètement avec la garnison. Le gouverneur de Bressuire n'avait pas voulu leur donner asile, dans la crainte de manquer de vivres, s'il venait à être assiégé. Il leur accorda seulement de passer cinquante à la fois, par jour, dans la ville et sans s'y arrêter, pour se rendre à Niort, Fontenay ou Poitiers. Déjà plusieurs cinquantaines avaient traversé Bressuire, sans événement fâcheux, lorsqu'à l'arrivée imprévue de Duguesclin, le gouverneur fait fermer les portes de la ville, et massacrer, sous prétexte de trahison, les cinquante hommes qui passaient

(1) Choppin, pag. 60.

ce jour-là dans Bressuire. Duguesclin, à la vue de ces parjures, fond sur tous ceux qui se trouvaient hors des murailles. En vain le gouverneur de Bressuire, qui reconnut son erreur, envoya sur les remparts des gens de trait à leur secours: ils ne furent que les spectateurs du massacre des Anglais de Saint-Maur; alors le connétable s'avance pour sommer la ville, mais le gouverneur vient au-devant de lui, et après quelques pourparlers, le général se borne à lui demander des vivres en payant, et lui promet de passer outre sans l'attaquer. La réponse insolente du gouverneur fut le signal de l'assaut de la place. Elle fut prise et pillée. Tous les Anglais furent passés au fil de l'épée, à l'exception pourtant de ceux qui s'étaient retirés dans le château, et qui se hâtèrent de capituler.

Duguesclin s'étant rendu maître de Montcontour, avait eu le dessein d'investir Poitiers; mais, sachant que le captal de Buch était dans cette ville, il passa dans le Limousin, où le duc de Berri faisait le siége de Saint-Sévère. Ce renfort hâta la prise de cette place. Elle se rendit presqu'au moment où le captal, qui était accouru de Poitiers pour la secourir, espérait y faire entrer des hommes et des vivres. Il fut donc obligé de retourner sur ses pas. Dans la troupe du captal, étaient le sire de Parthenay et le sire

d'Argenton. Duguesclin qui ne l'avait pas, en quelque sorte, perdu de vue dans sa marche, le devança; et il entra dans Poitiers, deux heures avant l'arrivée d'un corps de troupes anglaises, commandé par Jean d'Évreux et Thomas de Percy. Ce corps, qui était de 800 lances et de 400 archers, se sépara en deux parties; l'une se retira à Thouars, et l'autre prit la route de Niort. Celle-ci marchait sous les ordres de Jean d'Évreux, Richard de Pontchardon, Thomas de Percy, Geoffroy d'Argenton, d'Angousses et autres preux. Ils ne s'attendaient guère qu'on leur refuserait l'entrée d'une ville, qui n'avait d'autres défenseurs que la bourgeoisie. Mais les Niortais, animés par l'exemple des habitans de Poitiers, et sans doute dans l'espoir d'un prompt secours, osèrent fermer leurs portes aux Anglais. Ceux-ci furieux d'un tel affront, donnèrent l'assaut à la ville. Le secours que lui envoyait Duguesclin, n'arriva pas à temps. Niort fut pris, et, selon l'expression de Froissard, *il y fut occis grande foison d'hommes et de femmes, et se tinrent là les Anglais, pour attendre des nouvelles.* Ils ne tardèrent pas d'en apprendre.

Duguesclin, à la tête de 7 à 8,000 hommes de trait et de 3,000 lances, s'avançait vers La Rochelle. Le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, princes du sang, servaient sous ses ordres.

Saint-Maixent fut le premier objet de ses armes. La ville ne se laissa point intimider par des forces aussi imposantes. La garnison anglaise qui occupait le château, jugea qu'il était de son honneur de ne point rendre la place, et de s'immortaliser par une vigoureuse défense. Le connétable ne fut point fâché d'avoir à prendre de vive force Saint-Maixent, pour affoiblir et effrayer davantage les Anglais. Il fait donc attaquer la place, et malgré le courage et l'intrépidité des assiégés, dès le premier assaut, il emporte la ville et le château, et abandonne l'un et l'autre au pillage de ses soldats. La garnison fut passée au fil de l'épée. Duguesclin soumet ensuite les châteaux de Melle et d'Aulnay, et retourne à Poitiers pour recevoir les députés de La Rochelle, qui venaient traiter des conditions de la remise de leur ville au roi de France. Il sort de nouveau de Poitiers, pour faire son entrée triomphante à La Rochelle. Il y séjourne deux jours, et vient assiéger Benon, château qui appartenait au captal de Buch, connétable d'Aquitaine. On somme le commandant de se rendre. Sur son refus, le château est bloqué. Trois jours après, Duguesclin ordonne l'assaut, et la première enceinte est emportée. L'Anglais se réfugie dans la tour. Sommé une seconde fois de mettre bas les armes, il se voit obligé de se rendre à discrétion. Clisson, la hache à la main, massacre

15 hommes de cette garnison. Telles étaient les mœurs guerrières de ce siècle.

Le connétable se dirige ensuite vers Marans. Les habitans de ce bourg s'empressent de lui livrer le château. Fontenay et Surgères se soumettent. Thouars fut bien éloigné de suivre cet exemple : car, lorsque Duguesclin parut devant cette place avec une armée nombreuse, le brave Tristan, vicomte de Thouars, n'écouta aucune de ses propositions. La ville était bien approvisionnée ; de nouvelles fortifications avaient été ajoutées aux anciennes, la garnison était nombreuse, et de braves capitaines, tels que le sire de Parthenay et le sire d'Argenton la commandaient. Malgré la vivacité des attaques réitérées, le siége dura plusieurs mois. Six pièces de canon que le connétable fit venir de Poitiers, ne purent ouvrir la brèche. Enfin on convint d'une suspension d'armes. Le vicomte de Thouars, dans la ferme persuasion que le roi d'Angleterre ne voudrait pas renoncer à une ville, qui était sa dernière espérance dans le Poitou, consentit de passer sous la domination française à la Saint-Michel suivante, si, à cette époque, Édouard ou l'un des princes ses fils, ne se présentaient pas avec assez de troupes pour faire lever le siége. On était alors au mois de juin. A cette nouvelle, le roi d'Angleterre bouillant de courroux, reprend,

suivant l'avis de son conseil, le vain titre de roi de France. Il équipe une flotte de 800 vaisseaux, chargés de 3,000 hommes d'armes et de 10,000 archers. Cette armée formidable, commandée par le roi en personne accompagné de son fils, le prince de Galles, devait se joindre à 2,400 hommes d'armes, qui se rassemblaient à Niort, de la Gascogne et des différentes parties de la Guienne soumises à Édouard. La flotte lutta, pendant deux mois et demi, contre les vents et les flots, sans pouvoir prendre terre à La Rochelle, ni aux environs. Elle fut obligée de rentrer dans les ports d'Angleterre. Les seigneurs qui étaient à Niort, n'en offrirent pas moins au vicomte de Thouars un secours de 1200 hommes, sous la conduite de Ponchardon; mais le vicomte, de l'avis de son conseil, remercia les seigneurs de leur offre généreuse; et, fidèle à sa parole, il exécuta la capitulation. Ainsi se termina cette brillante campagne de Duguesclin.

Froissard place, à cette époque, le siége de Mortagne par Clisson. Après un premier assaut, ce guerrier se rendit au soir en son logis. Jacques Clerc défendait Mortagne avec 60 hommes. Il mande aux chevaliers de Gascogne et d'Angleterre, qui se tenaient à Niort, de venir de nuit à Mortagne; que Clisson n'avait que 200 hommes. Ces seigneurs partent secrètement de Niort, avec

500 lances, désireux d'attraper le sire de Clisson. Mais, averti par un espion, il s'enfuit à Poitiers. Les autres revinrent à Niort (1).

L'hiver n'était pas fini, que le connétable rentra dans le Poitou. De 1,400 lances, dont se composait son armée, il ne s'en réserva que 500, pour attaquer Chizé. Il chargea de la prise de la Roche-sur-Yon, les seigneurs de Rohan, de Clisson, de Laval; il confia le soin de s'emparer de Lusignan à Alain de Beaumont, et il leur partagea le reste de ses troupes.

Chizé, à 5 lieues sud-est de Niort, n'est aujourd'hui qu'un bourg de 760 habitans; mais, au XIVe siècle, Chizé était une petite ville. Elle avait un château extrêmement fortifié, qui méritait la préférence dont l'honora Duguesclin, en se chargeant lui-même de l'attaquer. Les premières tentatives du connétable ne furent point heureuses. La garnison, fière de ses avantages, prodiguait les injures aux assiégeans, toutes les fois qu'elle les repoussait de ses murailles. La proximité de Niort, et les nouvelles de rassemblemens de troupes considérables, déterminèrent le connétable à asseoir son camp dans un lieu avantageux. Il l'entoura de retranchemens et de palissades, de manière à ne pouvoir être forcé de combattre. Il ne

(1) Froissard.

manquait point de vivres, et les eaux de la Boutonne coulaient auprès de son camp.

Cependant le gouverneur de Niort, Jean d'Évreux, y tenait conseil, pour savoir ce qu'il avait à faire. Niort était devenu le quartier-général des troupes anglaises du Poitou, depuis la réduction de Thouars. Là se trouvaient, entre autres preux, Aimery de Rochechouart, David Hollegrave, Richard Olive, J. Cresnel, Jacques Ubille et Louis de Jaconvelle. Ce dernier, capitaine gascon très présomptueux, mais habile dans le métier de la guerre, jouissait d'un grand crédit à l'armée. On l'écoutait avec intérêt, et il savait soulever et remuer à son gré les esprits. Il ne manqua pas de se trouver à l'assemblée présidée par J. d'Évreux. Quand ce fut à son tour de parler, il exposa d'abord que, des trois siéges qui occupaient l'armée du connétable, celui de Chizé devait attirer toute leur attention. « Chizé est, pour ainsi dire, le boulevard et le « Palladium de Niort. Le moment est arrivé de « réparer toutes les pertes de la nation, puisqu'un « seul homme les a causées, et qu'il ne dépend « que de nous de le prendre mort ou vif. Qu'at- « tendons-nous pour l'attaquer? il vient, en quel- « que sorte, se livrer entre nos mains. Nous avons « des troupes en nombre double des siennes; « ses forces nous sont bien connues: la seule

« garnison de Chizé l'a repoussé plusieurs fois « avec insulte. Il ne peut pas nous échapper. « Aurions-nous oublié que nos pères et nous-« mêmes, avons décidé la victoire à la bataille de « Maupertuis? nous sommes encore ce que nous « avons été. C'est à Chizé qu'il faut marcher. « Sûrs de vaincre, nous ne demandons qu'à com-« battre. » Toute l'assemblée se rangea de l'avis de Jaconvelle. Il voulut aussi que les troupes de cette expédition missent, par-dessus leurs armes, des casaques de toile blanche, avec des croix rouges peintes devant et derrière, s'imaginant en inspirer plus d'effroi aux troupes françaises.

Le connétable, instruit par ses espions des desseins et de la marche de ses ennemis, envoie sur leur route quelques voitures, chargées d'excellent vin de Montreuil-Belley. Il espérait qu'ils croiraient avoir surpris un convoi de son armée, qu'ils en useraient largement, et que l'ivresse enchaînerait leurs forces. Tout réussit au gré de cet habile capitaine; et, pour profiter de cet avantage, lorsqu'ils se présentèrent pour lui proposer la bataille, il ne la leur fit pas longtemps attendre. Il les attaqua avec autant de bonheur que de courage. La mêlée fut rude et sanglante: le corps qu'il commandait, fut enfoncé dès le premier choc; mais Duguesclin, n'étant pas blessé, rétablit promptement le combat, et décida la

victoire en sa faveur. Elle fut généreusement disputée : car, du côté des Anglais, personne ne songea à prendre la fuite : tous périrent ou furent faits prisonniers. Jaconvelle fut trouvé parmi les morts. Jean d'Évreux, Geoffroi d'Argenton et Aimery de Rochechouart furent au nombre des prisonniers. La garnison de Chizé(1) rendit aussitôt la place, et elle obtint de se retirer à Bordeaux, qui appartenait alors au roi d'Angleterre.

Duguesclin, comme on l'a dit de César, croyant n'avoir rien fait, tant qu'il lui reste quelque chose à faire, ne s'endort point sur ses lauriers; et, sans perdre de temps, il ordonne à une partie de ses troupes d'endosser les casaques anglaises des morts et des prisonniers, et la dirige de suite sur Niort. La garnison, trompée par ce stratagème, accueille sans défiance les Français. Ceux-ci s'emparent des portes, et proclament la victoire de Chizé. Duguesclin se rendit peu de jours après à Niort. Il y reçut le serment de fidélité des habitans de cette ville.

(1) Extrait du testament de Duguesclin.

« Nous donnons et laissons, à la réparation de l'église de « Chisec, 100 francs une fois payés. 9 juillet 1380. »

Mémoires de Dug., publ. par Petitot, t. II, pag. 186.

CHAPITRE VII.

1372 — 1461.

Niort se trouve dans l'apanage du duc de Berri, frère du roi Charles V.—Il est affranchi d'impôts.—Il obtient les moyens de creuser un nouveau port.—Une horloge sonnante est placée à l'hôtel-de-ville.—Etablissement des halles.—Le duc de Berri accorde à Niort les droits d'aide et de coutume sur tous les ports de la Sèvre et de la Vendée.—Siége de Parthenay en 1415.—Le régent et le parlement à Poitiers.—Siége et prise de Parthenay.—Assassinat du duc de Bourgogne.—Enlèvement du duc de Bretagne.—Construction de la forteresse de Melzeard.—Le seigneur de Parthenay, Richemont, est fait connétable.—Ingratitude de Latrimouille envers Richemont.—Siége de Sainte-Néomaye.—La pucelle d'Orléans réconcilie Richemont avec le roi.—Nouvelle perfidie de Latrimouille.—Il est enlevé sous les yeux du roi.—Marguerite d'Ecosse passe à Niort.—Sa main destinée au dauphin, depuis Louis XI.—Deux années de famine.—Révolte du dauphin.—Il se rend à Niort.—Siége de Saint-Maixent.—Fin de la Praguerie.—Niort est puni.—Il rentre en grâce.—Etablissement de trois foires franches et royales à Niort.

Après la prise de Niort, le roi Charles V reçut le serment de fidélité des prélats et des barons

du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois. Il donna au duc de Berri, son frère, le comté de Poitou, avec le fief de Parthenay et les terres de Chizé, de Civray et de Melle. Il ne s'en réserva que la souveraineté, le ressort et la connaissance des églises cathédrales et autres, de fondation royale.

Il ne pouvait arriver rien de plus avantageux à la ville de Niort, que de se trouver dans l'apanage du duc de Berri, prince d'un naturel doux et porté à la bienfaisance. L'état déplorable de cette ville, qui avait été incendiée par les Anglais, engagea les habitans à faire présenter au duc de Berri, par leur maire Guillaume Bouniot, le tableau fidèle de toutes leurs misères. Le prince en fut vivement touché, et il affranchit les Niortais de *tous impôts, tailles, gabelles et autres subsides*. La quatrième année suivante, ce même duc leur fournit les moyens de creuser un nouveau port, qui est le canal actuel de navigation : car l'ancien port était dans les fossés du château, où se trouvent les établissemens dus au maire Brisson, tels que l'abattoir, la boucherie, la poissonnerie, le minage. Aux bienfaits du prince, il faut joindre pour les habitans du port neuf, l'exemption de guet et de garde au château, et, pour tous les citoyens, une horloge sonnante qui fut placée à l'hôtel-de-ville. Cette dernière

faveur est d'autant plus remarquable, qu'il n'y avait pas bien longtemps que le roi, Charles V, avait fait venir d'Allemagne Henri de Vic, qui fit l'horloge sonnante du Palais à Paris, la première de cette espèce qu'ait eue la capitale du royaume.

La tradition attribue encore à la munificence du duc de Berri l'établissement des halles de Niort, les plus grandes et les plus commodes du royaume. Cette ville a joui, pendant trois siècles, des avantages que procuraient à ses marchés et à ses foires les halles superbes, qui avaient été construites vers la fin du XIVe siècle, et au commencement du siècle suivant. Elles furent établies sur un terrain qui n'était point entouré de maisons, et qui, de nos jours, porte le nom de la rue des Halles. Cet édifice, détruit en 1793, offrait trois rangs de piliers, formant deux belles et vastes allées. Les deux côtés extérieurs de ces deux allées, étaient dans le principe en appentis, et leur charpente était appuyée, ou sur des piliers en pierre, ou sur des poteaux de la hauteur d'environ trois mètres. Le marché, qui se tenait auparavant sur la place devant les casernes, fut fixé sous les halles, pour toutes les denrées et marchandises. On y plaça le minage; on y fit dresser des étaux pour les bouchers, à la charge d'une redevance pour la place que chaque marchand y

occupait; ou plutôt on afferma les places, pour subvenir à l'entretien et aux réparations des halles. Par la suite on accorda quelques franchises aux marchands étrangers, pour les engager à fréquenter les foires et les marchés de Niort. Le duc de Berri accorda, en 1412, au maire et aux échevins de Niort les droits d'aide et de coutume sur tous les ports de la Sèvre et de la Vendée; il en révoqua la partie dont jouissait la ville de Fontenay-le-Comte. Il fit contraindre les habitans de cette ville à restituer la somme de sept cents livres tournois, au maire et aux bourgeois de la ville de Niort.

Deux ans après, les Niortais perdirent leur protecteur et leur bienfaiteur (1).

Le duc de Berri mourut, lorsqu'il était le plus nécessaire au bien de l'état. Sa qualité d'oncle du roi, son âge et son expérience le faisaient respecter des Bourguignons et des Armagnacs, qui divisaient le royaume. Charles VI n'avait que des intervalles lucides de raison; il laissait flotter les rênes du gouvernement au gré des passions des grands seigneurs, qui avilirent tour à tour l'autorité royale. La France, déchirée par les factions, dut ses calamités à Louis duc d'Orléans, à Isabelle

(1) Pour les bienfaits du duc de Berri, voyez les Pièces justificatives.

de Bavière et à Jean duc de Bourgogne. Ils la poussèrent sous le joug de l'étranger. Le duc d'Orléans tomba sous le fer d'assassins, armés par le duc de Bourgogne; et, douze ans plus tard, celui-ci fut poignardé par les amis du duc d'Orléans. Toutefois, par la mort de son rival, le duc de Bourgogne avait compté aplanir toutes les difficultés, qui s'opposaient à ses prétentions au gouvernement de l'état, sous un roi imbécille. Il avait des partisans nombreux dans le royaume. Il pressa la réussite de ses projets, en attirant en France le roi d'Angleterre, avec lequel il fit un traité secret. Les ennemis du Bourguignon cherchaient à détacher de son parti les villes qui paraissaient lui être le plus dévouées. En 1415, la cour envoya le seigneur de Richemont en Poitou. Il y prit Vouvant, Secondigny (1), et vint faire le siége de Parthenay qui tenait le parti du duc de Bourgogne (2). Toutes ses dispositions étaient prises, pour se rendre maître de cette place importante, lorsqu'il reçut du gouvernement l'ordre de lever le siége de Parthenay, pour se rendre en hâte s'opposer aux progrès

(1) Secondigny, sur le Thouet, était jadis une petite ville fortifiée; ses murs existent encore en partie : il y avait un château fort, dont on voit les ruines. Dupin, *Statist.*, p. 56.

(2) Godefroy, *Histoire de Charles VII*, pag. 744.

du roi d'Angleterre, qui avait fait une descente en Normandie, et assiégeait Harfleur qui ne pouvait plus tenir. Richemont partit de suite pour l'armée du roi; il se trouva à la bataille d'Azincourt, où il fut blessé et *tiré de dessous les morts* (1) pour être conduit prisonnier en Angleterre.

En 1418, le dauphin fut déclaré, à Poitiers, régent du royaume. Il établit dans cette ville sa cour, et y transféra le parlement de Paris. Une foule de seigneurs français, et même étrangers, vinrent lui offrir leurs services. Le prince détacha quelques-uns de ces braves, avec de bonnes troupes, pour aller faire le siége de Parthenay. Il mit à la tête de cette expédition, comme lieutenant du roi, le comte de Vertus, frère du duc d'Orléans prisonnier en Angleterre. Il lui donna pour second un vaillant chevalier, seigneur de la Mothe-Sainte-Héraie, Jean de Torsay, maître des arbalestriers de France.

Parthenay qui tenait toujours pour le parti du duc de Bourgogne, ne fut point pris au dépourvu. *Partenai était très forte place, et réputée comme imprenable. Car il y avait trois paires de fossez, et deux paires de murs en la ville. Et si y avait fort chastel, garni de seigle pour dix*

(1) Godefroy, *Histoire de Charles VII*, pag 744.

ans (1). La garnison était nombreuse et aguerrie. Elle avait pour chefs deux vaillans chevaliers: Guichard de Pelvoisin, et messire Gilles. « Pendant tout le temps que dura le siége, messire « Gilles sortait de la place, bien armé et monté, « pour savoir si personne voulait rompre lances. « Et souvent en trouvait, mais oncques ne fut « abattu, et en abattit aucuns. Jamais n'en print « sinon le cheval, et un marc d'argent de celui « qu'il abattait (2). »

Bien que le siége durât depuis quelque temps, et qu'on eût fait aux assiégés plusieurs sommations, ils ne parlaient point de se rendre. Ils savaient que les assiégeans avaient beaucoup à souffrir d'un chef de brigands, nommé Levesque, qui se tenait avec sa bande dans les bois, et qui n'en sortait que pour s'emparer des convois destinés à l'armée; de sorte qu'il y avait disette au camp. On prit le parti de faire escorter les convois. Alors *le capitaine de brigands souvent perdait de ses gens et compaignons, et quand on les prenait, on les pendait aux arbres* (3).

Le comte de Vertus et le seigneur de Torsay, jugeant qu'il leur serait difficile de se rendre

(1) Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, pag. 456.
(2) *Ibidem*, pag. 457.
(3) *Ibidem*.

maîtres de Parthenay par les armes, s'avisèrent d'un autre expédient, pour amener cette place à capituler. Il y avait parmi ses défenseurs un grand nombre de gentilshommes du pays, qui avaient leurs maisons hors de la ville. Le général fit publier au son de la trompette, et aux portes de Parthenay, que leurs terres étaient confisquées et qu'on allait abattre leurs granges et leurs maisons *dont il y en avait de moult belles* (1). L'exécution suivit de près la menace; et l'effet en fut tel que l'avaient prévu les généraux. La ville de Parthenay se hâta de réclamer les bonnes grâces du dauphin.

La réduction de cette place à l'obéissance du régent, amena la soumission du reste du Poitou, de tout le Berri et de l'Aulnis. Mais on était encore bien loin de la paix générale du royaume. Le duc de Bourgogne et la reine tenaient alors, à ce sujet, des conférences avec Henri, roi d'Angleterre. Mais celui-ci, déjà maître de la Normandie, et aspirant à la couronne de France, fit des propositions si exagérées, et même si déraisonnables, que la cour de France, et celle de Jean duc de Bourgogne, furent d'avis qu'il valait mieux négocier avec le Dauphin-régent. Ce prince voulait sincèrement la paix. On en délibéra à

(1) Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, pag. 457.

Pontoise; et on en signa les conditions au Ponceau (1), entre Melun et Corbeil. Un des articles du traité portait que le duc Jean emploierait toutes ses forces contre les Anglais. Cependant, dès le mois de juillet, le roi Henri s'empare de Pontoise; il y fait un butin estimé plus de deux millions. Le duc pouvait reprendre cette place: il reste tranquille. Le dauphin, choqué de cette inaction, la lui impute à perfidie. Il exige de Jean une nouvelle entrevue. Elle eut lieu, le 10 septembre 1419, sur le pont de Montereau. C'est là que les conseillers du dauphin, sans songer à l'avenir, résolurent de délivrer leur maître d'un dangereux rival. Charles et Jean s'étaient fait accompagner, chacun, de 10 hommes d'armes, presque tous signataires du premier traité de paix entre les deux princes. Ces mesures de sûreté n'empêchèrent pas le meurtre du duc Jean, dont le seigneur de Nauailles partagea le sort, pour avoir voulu le défendre. « Quand on demanda à « Pierre Frottier, pourquoi il s'était adressé plutôt « au seigneur de Nauailles qu'à aucun des autres, « il répondit, qu'il lui vit tirer l'épée, en disant « Saint-Georges qui était le cri des Anglais, et « était frère du captal de Buch, anglais (2). »

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne.*

(2) Juv. des Ursins, pag. 473.

Monstrelet accuse aussi Pierre Frottier d'avoir porté la main sur le duc Jean.

Sur la fin de l'année (1), février 1419, ce même seigneur entra dans un autre complot, qui faillit coûter la vie au duc de Bretagne, Jean V du nom. Quelques instances que le dauphin et le roi d'Angleterre eussent faites, pour l'attirer à leur parti, cet excellent prince avait eu la sagesse, depuis la bataille d'Azincourt, de ne prendre aucune part aux guerres qui déchiraient le royaume. Il légitimait, par ses vertus et par le bonheur de ses sujets, les droits de sa maison sur cette province. Les princes de la maison de Blois-Penthièvre, ses compétiteurs, semblaient ne plus songer à leurs anciennes prétentions. Le dauphin était très mécontent de l'indifférence du duc de Bretagne, au triomphe de la France sur les ennemis de l'état, et il eût su beaucoup de gré à quiconque aurait pu vaincre les répugnances du duc Jean. Il allait même, à cet effet, envoyer à Nantes de nouveaux ambassadeurs, lorsque l'ambitieuse et perfide Marguerite de Clisson, mère des Blois-Penthièvre, persuade à ses fils de profiter de ces circonstances, pour recouvrer la Bretagne (2).

(1) L'année commençait alors à Pâques.

(2) D'Argentré, *Nouv. Hist. de Bretagne*, pag. 740. — L'abbé de Choisy, *Hist. de Ch. VI.* — Juv. des Urs., pag. 745.

L'aîné de ses fils, Olivier, se charge de l'exécution de ses perfides projets. Il se rend à la cour du jeune Charles, et se lie étroitement avec le président Louvet, le bâtard d'Orléans, son gendre, et Frottier, tous membres du conseil du régent. Ceux-ci, abusant de l'aveugle confiance de leur maître, donnent à Olivier plusieurs blancs-scellés, munis de la signature du dauphin, pour arrêter et amener à ce prince le duc de Bretagne. Olivier va de suite à Nantes pour inviter le duc Jean, de la part de sa mère, Marguerite de Clisson, de ses frères et de lui-même, à venir passer quelques jours à Champtoceau (1). On lui promettait des fêtes, et c'est sa perte que l'on méditait. Le duc, trop généreux pour soupçonner un projet aussi lâche, se rend aux pressantes sollicitations de la maison des Blois-Penthièvre.

Le 12 février est le jour fixé pour le départ. « A la requête d'Olivier, raconte ce même duc, « nous voulûmes monter sur l'eau, pour devoir « aller au dit lieu de Champtoceau; mais tant « était le tems divers et le vent fort, que ne « pûmes aller par eau, et prîmes notre chemin « par terre, et allâmes coucher à la ville de Lo- « roux-Botereau, à 2 lieues de Champtoceau. »

(1) Cette ville est sur la Loire, à 5 lieues de Nantes.

Le lendemain matin, le duc Jean se remet en route avec Olivier, passe la petite rivière de la Troubade, sur un pont de bois dont les conjurés jettent les planches dans l'eau, pour empêcher les gens de la suite de ce prince de venir lui porter secours. A quelques pas de là, Olivier met la main sur le duc de Bretagne, en lui disant qu'avant qu'il lui échappe, il lui rendra son héritage. Charles de Penthièvre sort aussitôt d'une embuscade, à la tête de 40 cavaliers armés de toutes pièces. Ils se saisissent du prince, l'enchaînent, et font main basse sur le petit nombre de seigneurs qui se trouvent auprès de lui. Dès que les Penthièvre se voient maîtres du duc Jean, ils ne songent plus à le remettre au dauphin, dans la crainte de ne plus l'avoir à leur disposition, pour en obtenir tout ce qu'ils pourraient désirer.

Cependant toute la noblesse de Bretagne, à la nouvelle de cette infâme trahison, se soulève et prend les armes pour briser les fers de son souverain. Mais, afin de dérober le duc Jean à ses recherches, les Penthièvre le traînent de prison en prison; et, pendant les cinq mois que dure sa captivité, il n'est point d'indignités qu'ils ne lui fassent souffrir.

Lorsque l'armée des seigneurs bretons, après la prise de Lamballe et de quelques autres places,

marcha sur Champtoceau, où la duchesse douairière, Marguerite de Clisson, s'était enfermée avec une partie de sa famille, le duc Jean sortait des prisons de Saint-Jean-d'Angély, pour être conduit et détenu au château de Fors (1), à 2 lieues sud de Niort. Il fut transféré de Fors au Coudrai-Salbar (2), à la même distance et au nord de Niort; et du château Salbar à Bressuire; enfin de Bressuire à Clisson, petite ville sur la Sèvre. Les Penthièvre, dans la crainte que cet important prisonnier ne leur fût enlevé, le rapprochaient du théâtre de leurs opérations militaires. Ils furent bientôt obligés de le rendre à ses généreux défenseurs, pour sauver et les jours de leur mère, et ceux de Guillaume leur frère, de leur sœur, et de la femme de Charles de Blois, aussi leur frère, qui, à la tête de ce qu'il put ramasser de troupes, fit une tentative infructueuse

(1) Fors était une petite forteresse, dès le XIVe siècle. François Ier, n'étant encore que duc d'Angoulême, en fit un château de plaisance pour sa maîtresse, Anne Poussart.

(2) Le château Salbar, près du bourg d'Echiré, à une lieue et demie de Niort, fut élevé sur le bord de la Sèvre, au IXe siècle, pour arrêter les courses des Normands. Salbar vient du latin *salebra*, qui signifie *mauvais pas, passage difficile*. La châtellenie de Coudrai-Salbar confinait avec la baronnie de Vouvant, qui s'étendait jusqu'aux portes de Niort.

pour faire lever le siége de Champtoceau. Le dauphin, de qui Charles de Blois avait réclamé du secours, s'était excusé de ne pouvoir lui en donner, soit qu'il jugeât les affaires des Penthièvre désespérées, soit qu'il songeât à se ménager plus tard une alliance avec le duc de Bretagne, soit enfin que sa position ne lui permît pas de se dégarnir de troupes. Sa sœur, Catherine de France, venait d'épouser le roi d'Angleterre, que le traité de Troyes nommait régent et appelait à la couronne, après la mort de Charles VI. Le dauphin avait protesté contre ce traité au parlement de Poitiers, mais il lui fallait soutenir ces protestations par la puissance des armes.

Le duc Jean fut ramené, le 7 juillet 1420, sous les murs de Champtoceau et rendu aux seigneurs bretons. La ville et le château furent détruits. On fit le procès à Marguerite de Clisson et à ses enfans; ils furent condamnés à mort, et tous leurs biens furent confisqués au profit du duc de Bretagne.

Le roi d'Angleterre, voyant que ce duc allait devenir plus puissant que jamais, songea sérieusement à se l'attacher. En conséquence, il lui députa, dès le 22 juillet, le comte de Richemont; mais le duc Jean n'accueillit point les propositions de Henri, qui en fut vivement alarmé; car il craignait que ce prince ne se joignît au

dauphin. En effet, le duc de Bretagne songeait à se ménager les bonnes grâces du régent, pour consommer et l'envahissement des domaines de la maison de Blois-Penthièvre, et sa vengeance des complices du forfait commis sur sa personne. Mais le jeune Charles éprouvait des revers, qui n'engageaient guère à s'allier avec un prince aussi infortuné. Il avait été déshérité par le traité de Troyes; le roi d'Angleterre lui avait enlevé Sens, Montereau et Melun. Il fit tenir, à Paris, un lit de justice contre les meurtriers du duc de Bourgogne. Charles y fut clairement désigné comme l'auteur de ce meurtre. Lui et ses complices y furent déclarés criminels de lèse-majesté au premier chef, et comme tels indignes et privés de toutes successions, honneurs et dignités; leurs sujets et vassaux déliés de tous sermens de féauté. Le jeune Charles eut encore à regretter la mort prématurée du comte de Vertus, frère puîné du duc d'Orléans, et la retraite de Louis d'Anjou, appelé par Sforce à la conquête du royaume de Naples. Cette double perte fut un peu compensée par 7,000 hommes, commandés par le comte de Bukan, qu'il obtint du régent d'Écosse.

Heureusement pour le dauphin que les affaires de Henri exigèrent sa présence en Angleterre. Il fallait qu'il y fît ratifier au parlement le traité de Troyes, qu'il obtînt des subsides, pour

continuer la guerre, et qu'il prît des mesures pour détacher les Écossais du parti de son ennemi. Avant son départ, il vit encore se soumettre volontairement à sa domination cette partie de la Guienne, qui avait pour chefs les d'Armagnac et les d'Albret.

Toutefois l'absence du roi d'Angleterre ne laissa pas d'être très favorable aux partisans du dauphin; et, tandis que Henri s'occupait de fêtes, à l'occasion du couronnement de la reine sa jeune épouse, ils surprirent Villeneuve-le-Roi. Un plus grand succès était réservé à la bonne cause : ce fut le fruit de l'inexpérience du duc de Clarence. Ce prince vint attaquer les principales forces, que le dauphin tenait dans le Perche et dans l'Anjou, sous le commandement du maréchal de Lafayette et du comte de Bukan. La bataille se donna près de Beaugé, le 22 mars, veille de Pâques. Le duc de Clarence, à la tête de sa cavalerie, engagea l'action, avant que le comte de Salisbury lui eût amené le corps de bataille. Ses troupes furent taillées en pièces, et lui-même y fut tué de la main de Bukan.

Cette mémorable journée détermina le duc de Bretagne à se rapprocher du dauphin. Les deux princes se virent à Sablé, dans les premiers jours du mois de mai. Ils y signèrent un traité d'alliance offensive et défensive, se déclarant ennemis

d'ennemis (1), « à condition, et non autrement, « que le régent vuiderait et mettrait hors de « sa cour le président de Provence, le bâtard « d'Orléans, Guillaume d'Avaujour, et Frottier, « qu'on savait avoir donné le conseil de la prise « du duc. Fut outre dit que s'ils revenaient en « France sur leur ban, ils seraient châtiés et « punis. » Le régent observa mal cette promesse, car il retint ces seigneurs *auprès de lui en plus grand crédit que jamais* (2). Il crut sans doute dérober aux yeux de son nouvel allié l'inexécution de cet article du traité, en donnant à Richard de Bretagne, par lettres du 8 mai 1421, « les châteaux, forteresses et châtellenies de « Paluau, Chateaumur, les terres et fiefs de « Toarçois, le fief l'Évesque de Bourg-Nouveau, « le fief de Lignon et généralement toutes les « terres qui étaient en Poitou, appartenantes à « Marguerite de Clisson et à ses enfans (3). »

La faveur dont Pierre Frottier continuait de jouir à la cour du jeune Charles, ne l'empêcha pas de songer à se ménager une retraite, contre le ressentiment du duc de Bourgogne et du duc de Bretagne. Il fit bâtir dans ses terres la

(1) D'Arg. pag. 757.
(2) *Ibidem*, pag. 758.
(3) *Ibidem*, pag. 751.

forteresse de Melzéard, à trois quarts de lieue sud-est de Melle. Il ne s'y retira pourtant pas de suite. Il resta au conseil de son protecteur, devenu roi de France et couronné à Poitiers, en novembre 1422.

Cependant le fils de l'usurpateur conservait la supériorité sur le roi légitime. Il n'y avait que le duc de Bourgogne, qui pût faire pencher la balance en faveur de Charles VII. Mais la maison de Bourgogne était armée pour maintenir, dans les mains d'un enfant, le sceptre qu'elle avait fait transporter dans la famille des Lancastres. Le duc de Bretagne lui-même, malgré le traité de Sablé, flottait encore incertain entre l'Angleterre et la France. Les affaires du roi Charles étaient dans une situation alarmante; Elles parurent désespérées après la perte de la bataille de Verneuil. C'est toutefois de cette dernière époque, que date leur rétablissement. Il ne fallait plus aux ennemis de Charles VII qu'un effort médiocre pour le dépouiller de ce qui lui restait; sa ruine paraissait inévitable. De nouvelles troupes d'Angleterre, sous la conduite de Glocestre, débarquent à Calais, au mois d'octobre 1424. Le duc de Bourgogne, loin de s'en alarmer, est persuadé que c'est un renfort qui arrive à l'armée anglaise. Glocestre et sa nouvelle épouse entrent à main armée dans le Hainault; bientôt s'allume la

« vinrent en bonne ordonnance, et se retirèrent « ès places de monseigneur, lequel ne bougea « toute cette saison d'autour de Parthenay (1). »

Charles, subjugué par Latrimouille, son favori et son premier ministre, ne craignit point d'abreuver d'amertume le comte de Richemont : heureusement pour la France, tant d'injustice ne sembla que l'attacher davantage à la cause nationale. Le duc de Bretagne s'en détacha et fit un traité avec l'Anglais. Mais le connétable, son frère, resta fidèle à son devoir, résolu de périr avec la France, si telle était sa destinée. Il résidait toujours à Parthenay, épiant de là l'occasion favorable de donner des preuves de son dévouement. Le siége d'Orléans sembla devoir lui en fournir les moyens. Il fit prier le roi de vouloir agréer ses services. Un refus désobligeant fut le prix de ses offres. Le connétable n'en tint point compte ; et, lorsqu'après la levée du siége d'Orléans, l'armée royale vint assiéger Beaugency, Richemont, honteux de rester plus longtemps oisif à Parthenay, lève 1200 hommes et va pour se joindre aux Français.

Sur la nouvelle de la marche du seigneur de Parthenay, le roi lui fait défendre d'avancer. Le connétable continue. Nouveau refus de le

(1) Chartier, *Hist. de Charles VII*, pag. 784.

recevoir, on hésite même un moment à le combattre. Enfin, sur les vives représentations de Lahire et des autres seigneurs qui se trouvaient dans l'armée, le roi consent, malgré l'opposition constante de Latrimouille, à recevoir les services du connétable. Le lendemain de cette réconciliation, le château de Beaugency capitula, et peu de jours après, l'armée française, dont le connétable commandait l'avant-garde, tailla en pièces l'armée anglaise à Patay, et fit entre autres prisonniers le général Talbot. Qui pourrait croire qu'immédiatement après cette victoire, le roi envoya l'ordre à Richemont de se retirer? Ce commandement indisposa tous les esprits, non seulement contre le favori, mais encore contre le monarque lui-même. Les sollicitations des princes trouvèrent le faible Charles inflexible; la Pucelle fut plus heureuse, elle obtint du roi le pardon du connétable. Mais le monarque y mit une clause, qui fut pour le comte une nouvelle insulte. On lui prescrivit de couvrir le Maine et l'Orléanais contre les surprises des Anglais, pendant que Charles irait se faire sacrer à Reims. Il réduisit sous l'obéissance du roi quelques places occupées encore par les Anglais. Il vint à Orléans, et, peu de jours après, il prit la route de Parthenay.

L'année suivante, il s'offrit une circonstance,

qui fut jugée devoir être favorable à une parfaite réconciliation, entre Richemont et Latrimouille. Celui-ci désirait ardemment de marier son fils avec Françoise, fille de Louis d'Amboise, seigneur de Thouars, sur l'esprit duquel le comte de Richemont avait beaucoup d'ascendant. On lui propose une entrevue avec le seigneur de Latrimouille, entre Poitiers et Parthenay. Le comte de Richemont, qui destinait la main de Françoise de Thouars à Pierre de Bretagne son neveu, refusa de se trouver à cette entrevue. Le favori parvint néanmoins à y attirer Louis d'Amboise, le seigneur de Lezay, et celui de Vivonne seigneur de Bougouin près Saint-Maixent. Il en coûta la vie à ces deux seigneurs, que Latrimouille fit arrêter et décapiter sur-le-champ. Louis d'Amboise demeure prisonnier. Le connétable offre retraite et protection à Marguerite de Rieux, épouse du seigneur de Thouars. Elle vient avec sa fille le trouver à Mauléon, et il les conduit à Parthenay, où l'on arrête les conditions du mariage de Françoise avec Pierre de Bretagne.

L'année 1431 fut célèbre par la fondation de l'université à Poitiers. Charles VII en avait sollicité l'établissement auprès du pape. La bulle d'érection est datée des calendes de juin 1431. Le roi confirma cette bulle, et en ordonna l'exécution, par ses lettres patentes du 16 mars de la

même année, enregistrées en parlement, séant à Poitiers, le 8 *avril* 1431 *avant Pâques*.

L'abbé de Saint-Maixent fut nommé conservateur des priviléges apostoliques de l'université, pendant sa vie seulement, et ce docteur donna, dans l'une des salles des Jacobins, sa première leçon de théologie.

Latrimouille s'était emparé de la ville de Thouars et de la vicomté, dont il retenait toujours le seigneur dans les fers. Par ses hauteurs et par ses injustices, il s'était fait de tous les courtisans autant d'ennemis. Enivré de la faveur, il était bien loin de songer à une disgrâce. Cependant une conspiration s'était formée contre lui, à la cour, presque sous ses yeux. Tous les seigneurs en faisaient partie; le concert le plus parfait régnait entre tous les membres : tous voulaient se délivrer de la tyrannie du favori. Le comte du Maine, beau-frère du roi, paraissait être le chef de cette conspiration, dont le seigneur de Parthenay, quoique absent, était l'âme. L'exécution en fut confiée au sire du Bueil, neveu de Latrimouille. Le roi était alors à Chinon. C'est là que cinq des conspirateurs sont introduits de nuit, dans le château, par le gouverneur de la place. Ils se précipitent vers l'appartement du favori; ils enfoncent les portes. Latrimouille s'éveille et se met en défense. Il reçoit un coup de dague dans le

ventre; on se saisit de sa personne, on l'enchaîne, on le conduit au château de Montrésor. Le roi l'abandonne, et le remplace par le comte du Maine. Le vicomte de Thouars recouvre la liberté avec sa vicomté. Le seigneur de Parthenay triomphe de son plus cruel ennemi. Il est rappelé par le roi, et le plus grand homme de son siècle, Richemont, rend à l'état les plus importans services. Le plus signalé de tous fut la réconciliation du duc de Bourgogne avec le roi de France. Il travailla constamment à détacher ce duc du parti des Anglais. Il réussit à lui faire accepter des conférences dans la ville d'Arras, où la paix fut signée le 22 septembre 1435.

Le connétable, après avoir obtenu plusieurs avantages sur les Anglais, les chassa de Paris où il fit son entrée, le 13 avril 1436. Lorsqu'il dirigea sa marche sur cette capitale, il revenait de sa ville de Parthenay; et, lorsqu'il passa par Orléans, il y trouva les seigneurs et présidens du parlement de Poitiers, avec leurs femmes et tout leur ménage, qui l'attendaient pour se rendre avec lui à Paris. Au mois de juin de cette année, Marguerite d'Écosse débarqua à La Rochelle. Sa main était destinée au dauphin, depuis Louis XI. Elle passa par Niort pour se rendre à Tours, où son mariage fut célébré, le jour de la Saint-Jean. Le roi ne fit son entrée à Paris que l'année

suivante : encore n'y séjourna-t-il que peu de jours. La peste et la famine l'en chassèrent. Ce double fléau étendit ses ravages dans les provinces. « Les « bleds, dit Monstrelet (1), et autres grains furent « si chers par toutes les parties de France, que ce « qu'on avait aucunes fois pour 4 sous, monnoie « de France, on le vendait 40 et au-dessus; à « laquelle cherté fut si grande famine universelle, « que grande multitude de pauvres gens mou- « rurent par indigence. Cette disette dura deux « années : en mai 1438, le setier de bien pauvre « bled coûtait à Rouen 10 francs. A la Saint- « Jean 1439, un setier de bon méteil valait « 8 francs. Mais, en 1440, le setier de bled ne « valait plus que 16 à 20 sous. »

Dans les deux années, pendant lesquelles la France avait été en proie aux horreurs de la famine, elle avait vu s'accroître encore ses maux, par les ravages des gens de guerre, qui parcouraient les campagnes, dont ils rançonnaient et dépouillaient les malheureux habitans. Ni les domaines des princes, ni ceux même du monarque n'étaient épargnés. Au nombre des chefs de ces brigands, si justement appelés *écorcheurs*, on trouve avec surprise les noms illustres des Lahire, des Chabannes et des deux bâtards de Bourbon.

(1) Monstrelet, tom. II, pag. 147.

Charles VII, profondément affligé des souffrances de son peuple, s'occupait sérieusement avec le connétable Richemont, des moyens d'y mettre un terme. Pour attaquer le mal dans sa racine, le roi résolut de détruire l'oppression tyrannique des gens de guerre. Cette réforme était loin d'être du goût des seigneurs, qui avaient une longue habitude de tous les désordres qu'on voulait réprimer; mais ils redoutaient le génie et la fermeté du connétable. Pour s'en délivrer, ils formèrent le projet de changer par la force le gouvernement du royaume. Ils comptaient chasser Richemont du conseil du roi, avec la même facilité que ce seigneur en avait enlevé les Giac, les Beaulieu, les Latrimouille. Ce dernier ne fut pas moins empressé à entrer dans la conjuration. Pour assurer le succès de leur vaste entreprise, ils s'adressent au dauphin. Ils lui représentent qu'il doit être las d'obéir comme un sujet, tandis que de vils favoris éloignent de la cour les soutiens du trône, et abusent insolemment de l'autorité royale, que Charles leur abandonne, pour ne s'occuper que de fêtes et de plaisirs; qu'il est instant qu'il se mette à la tête des princes et de l'élite de la noblesse, pour sauver le royaume, et conserver une couronne, que sa naissance et le vœu de la nation l'appellent à porter. Les principaux chefs de cette ligue, connue sous le nom

de la *Praguerie*, furent le duc de Bourbon, celui d'Alençon, le comte de Vendôme, le comte de Dunois, Latrimouille, le bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes, les seigneurs de Prie, de Chaumont, de Boucicault, et de la Roche, sénéchal du Poitou.

Le dauphin cédant aux insinuations des rebelles, se rend à Niort le 3 avril 1440, auprès de son parrain le duc d'Alençon, gouverneur de cette ville. Le roi, instruit de la révolte du dauphin par le comte de la Marche, avait fait venir auprès de lui le connétable; et, d'après son conseil, il s'était avancé jusqu'à Poitiers, pour observer les mouvemens des rebelles. Les princes ligués publient, au nom du dauphin, un manifeste dans lequel ils engagent les Français à se ranger sous les bannières de l'héritier présomptif de la couronne. En même temps le duc d'Alençon et et Jean de la Roche partent de Niort, pour s'emparer de la ville et du château de Saint-Maixent qui tenaient pour le roi (1). La troupe des rebelles arrive de nuit, et à l'aide d'un traître, nommé Jacquet, préposé à la garde du château, le duc d'Alençon et la Roche y sont introduits avec leurs gens. De là ils descendent dans la ville et la pillent. Cependant un nommé Jean Sachier,

(1) Chartier, *Hist. de Charles VII*, pag. 103.

secondé de 23 habitans de Saint-Maixent, oppose aux ennemis une vigoureuse résistance. L'abbé et les religieux se dévouent à la défense de leurs concitoyens; ils montent sur les voûtes de leur église, et lancent des pierres sur les assaillans. L'abbaye devient le retranchement des sujets fidèles.

Le roi était à dîner, il était dix heures du matin (1), lorsqu'on vint lui annoncer ces nouvelles. Il monte à cheval et fait partir de suite

(1) C'était en effet l'heure du dîner, au XIVe et au XVe siècle. Toutefois, sous le règne de Louis XI, on se mit à dîner à onze heures. Dans le XVIe, et même dans le XVIIe siècle, les bons bourgeois de Paris et la bonne société dînaient à midi. C'était l'heure de Louis XIV. L'heure du souper se réglait d'après celle du dîner. Ainsi, quand on dînait à dix heures, on soupait à cinq. Dînait-on à onze heures? on soupait à six. Lorsqu'on dînait à midi, on soupait à sept heures. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, au XVIe siècle, ne put jamais adopter aucune de ces coutumes. « Il était d'un tempérament si chaud, qu'il avait besoin d'un « aliment presque continuel pour entretenir sa santé, qui « faisait sa plus grande attention. L'exercice ou le sommeil « ne lui étaient pas nécessaires pour digérer; la chaleur « naturelle y suppléait suffisamment : à peine dormait-il « tous les jours quatre heures, au bout desquelles le besoin « de manger le réveillait. A deux heures après minuit, ou « même plutôt, il se faisait donner à manger, se reposait « ensuite, et expédiait ses affaires particulières jusqu'à quatre

pour Saint-Maixent, le seigneur de Coitivy, amiral de France, et le seigneur de la Varenne, sénéchal de Poitou, avec 400 lances. A la nouvelle de leur approche, le duc d'Alençon, Jean de la Roche et leurs gens quittent la ville, et se retirent dans le château, avec tout ce qu'ils peuvent y emporter de leur butin. Cette retraite laisse respirer les défenseurs de Saint-Maixent; et comme ils avaient toujours conservé la porte de la Croix, où ils s'étaient retranchés, ils donnèrent entrée de ce côté aux troupes du roi, qui

« heures, qu'il se remettait à table avec quelques-uns de sa « maison qu'il faisait lever. A huit heures on le servait pour « la troisième fois; il sortait après le déjeuner pour les « affaires publiques jusqu'à midi, qu'il rentrait chez lui pour « dîner, toujours en bonne compagnie. Il mangeait encore à « quatre heures; et, le soir, sa table n'était pas moins bien « servie que le matin : cela n'empêchait pas qu'il ne mangeât « encore avant de se mettre au lit. Ces repas de cour qui se « font à la hâte, ne l'accommodaient point; il disait agréa- « blement qu'on y mangeait plutôt comme des chiens gour- « mands, que comme des hommes. L'hiver, il était toujours « une bonne heure à table, et l'été, qu'il semble qu'on ait « moins d'appétit, cinq quarts-d'heure. Aussi, s'étant excusé « plusieurs fois au duc d'Alençon de manger chez lui, ce « prince, qui en sut la raison, lui promit d'ordonner à son « maître-d'hôtel de laisser toujours un temps suffisant entre « les services. »

Mémoires de J.-A. de Thou, édition de Petitot, liv. III.

arrivèrent sur les sept heures du soir. Ils apprennent bientôt que le duc d'Alençon et Jean de la Roche se retirent à la faveur de la nuit du côté de Niort, en laissant toutefois dans le château des gens pour le défendre, leur promettant de leur envoyer de nouveaux renforts. Le roi vint le lendemain, et incontinent « fit mettre de toutes « parts le siége devant le dit château, et assortit « canons, bombardes, et engins volans, et tant « qu'à la fin le dit château fut pris, par telle con- « dition, que les gens du dit Jean de la Roche « demeureraient à la volonté et merci du roi, « et ceux de monseigneur d'Alençon feraient le « serment de ne s'armer jamais contre le roi. Si « y eut-il grande foison de gens, étant à Jean de « la Roche, décapités et noyés. Ainsi fut rendue « la ville de Saint-Maixent avec le château (1). » Le roi y fit son entrée solennelle, à la grande satisfaction des habitans et des religieux de l'abbaye, qui furent comblés des dons de sa munificence royale. « Premièrement il leur donna de « ses biens largement, et des priviléges tels qu'ils « voulurent lui demander : outre cela il leur ac- « corda et octroya pour toujours, qu'ils seraient « eux-mêmes gardes de leur ville, château, por- « tail et appartenances, sans leur bailler autre

(1) *Chronique de Berri*, pag. 408.

« garnison; et de plus leur donna les clefs et les « annoblit, en baillant à l'abbé pour son église « pouvoir et autorité de prendre et porter pour « armes *un écu de Gueule, à une couronne d'or,* « *et une fleur de lys d'or dedans : et à la ville, un* « *écu de Gueule à une couronne d'or dedans, et à* « *un chef de France* (1). »

Les affaires de la *Praguerie* étaient loin de répondre aux espérances des seigneurs : le duc de Bourgogne refusait d'y prendre part, le comte de Dunois venait de l'abandonner. Le connétable avait fait de l'âme de Charles VII, l'âme d'un grand roi; il maintenait déjà si bien l'ordre et la dignité dans les troupes, que, dans Saint-Maixent qui fut repris à main armée, il n'y eut pas un bourgeois tué, ni une femme maltraitée.

Cependant le duc de Bourbon, un des principaux chefs de la révolte, envoie en diligence Antoine de Chabannes et sa compagnie à Niort, pour prendre monseigneur le dauphin et le duc d'Alençon, et les conduire en sûreté dans son duché de Bourbonnais. Il était temps de recourir à cette mesure; car le roi faisait ses préparatifs pour mettre le siége devant Niort. Cette ville, après le départ de son gouverneur, et du prince qu'elle n'avait pu refuser de recevoir dans ses

(1) Chartier, pag. 104.

murs, s'empressa d'ouvrir ses portes à son légitime souverain. Plusieurs rebelles de Saint-Maixent et de Niort furent pris avec le traître Jacquet. Celui-ci fut écartelé; les autres furent décapités (1). La ville fut ensuite punie d'avoir favorisé la révolte de l'héritier présomptif de la couronne, par la suppression de ses droits et priviléges (2). Le roi, suivant toujours les conseils du seigneur de Parthenay, le connétable Richemont, retourne à Saint-Maixent, et de là à Poitiers, d'où il se met à la poursuite des révoltés qu'il fait tous rentrer dans le devoir, et qu'il oblige de venir implorer leur grâce à ses pieds. Mais il y avait plus de loyauté dans le cœur du roi, que dans celui des princes et des seigneurs de son royaume. Ceux-ci ne perdaient pas l'espoir de changer le gouvernement. Ils demandèrent, dans le cahier des remontrances de leur assemblée à Nevers, que les princes, plus que tous les autres, fussent appelés aux grandes affaires de l'état; qu'elles ne devaient pas être traitées par deux ou trois personnes seulement. Dans les griefs particuliers, le duc d'Alençon se plaignait qu'on lui retînt la place de Niort; il réclamait le rétablissement de sa lieutenance et d'une pension

(1) Chartier, pag. 104.

(2) Voyez les Pièces justificatives.

qu'on ne lui payait plus. Dans les réponses sages et fermes du roi, ce prince dit, entre autres choses, qu'il avait repris la forteresse de Niort au duc d'Alençon, pour faire cesser le pillage dans le pays de Poitou; que pour sa lieutenance et sa pension, il ne les lui rendrait, que lorsqu'il se conduirait selon son devoir: alors il serait traité comme sujet et comme parent du roi; et l'on se souviendrait des services que lui et les siens avaient rendus au royaume (1).

Le roi se laissa fléchir par les soumissions du maire, des échevins et des bourgeois de Niort; et, de l'avis de son conseil, il rendit à cette ville sa mairie avec tous les droits, les prérogatives et la juridiction, comme par le passé. Ces lettres de rémission furent données, à Limoges, le 11 mai 1442. Charles VII confirma les droits, les franchises et les exemptions de la ville de Niort, par de nouvelles lettres en date du 4 juin 1443 (2).

En 1446, le roi rendit une ordonnance, dont l'article 137 porte: que toutes les Coutumes du royaume seront rédigées par écrit, pour y avoir recours à l'avenir, et sans qu'on pût se servir d'autres Coutumes. Avant cette ordonnance, les Coutumes se gardaient dans le seul usage.

(1) Monstrelet.

(2) Voyez les Pièces justificatives.

Quand il s'agissait d'en faire la preuve, on avait recours à une vingtaine, au moins, de praticiens, qui déposaient de l'usage. En exécution de cette ordonnance, la Coutume du Poitou, quoique imprimée en 1486, ne fut arrêtée que postérieurement.

Quoique la guerre de la *Praguerie* eût à peine duré six mois, elle avait interrompu le grand projet de la réforme des gens de guerre. L'exécution en fut encore ajournée, parce que le roi dut s'occuper d'abord à reprendre différentes places, dont les Anglais s'étaient emparés, pendant les troubles de sa maison. Enfin le génie de Richemont (1) consomma l'événement le plus glorieux et le plus étonnant du règne de Charles VII. La présence des compagnies n'était connue dans une province, que par le pillage, les mauvais traitemens et même les meurtres. Tout change. Le roi crée 15 compagnies de 100 hommes, permanentes et soumises à une discipline sévère. Le capitaine répond de ses officiers, les hommes de guerre sont eux-mêmes soumis à un choix scrupuleux. La surveillance la plus soigneuse est établie pour veiller à l'exactitude de la paie; et

(1) C'était l'une des choses que plus il désirait, et que toujours il avait tasché de faire; mais le roi n'y avait voulu entendre jusques à cette heure. *Guillaume Gruel*, pag. 782.

la paie est assurée par une taille perpétuelle, à laquelle se soumettent avec joie les peuples qui en attendent leur sûreté. Toutes les précautions furent prises avec tant de sagesse pour éviter la confusion, que tout rentra dans l'ordre comme par enchantement, et la France jouit d'un calme inconnu depuis plus d'un siècle.

Après la création des compagnies d'ordonnance, le connétable s'en vint dans sa bonne ville de Parthenay, où il passa l'hiver avec son épouse. Il aimait à se dérober dans cette agréable retraite aux soins du gouvernement, au tumulte des armes, aux intrigues de la cour. Richemont affectionnait tellement Parthenay, qu'il en avait fait son refuge dans les disgrâces, le confident de ses peines comme de ses plaisirs, et l'embellissement de sa prospérité. Le séjour dans son gouvernement de Normandie, en 1452 et 1453, le flatta moins que le séjour de Parthenay. C'est une grande gloire pour cette ville, d'avoir fait les délices d'un héros tel que Richemont, et d'avoir, en quelque sorte, acquitté la dette nationale envers le sauveur de la France.

Par lettres patentes, du mois de juin 1452, le roi concède à Préjent-Frottier le droit de haute, moyenne et basse justice, sur le fief de Melzéard, appartenant au dit Frottier, et dépendant de la seigneurie de Melle, à la charge que

cette haute justice relèvera par appel de celle de Melle.

Le dernier bienfait de ce règne, pour la ville de Niort, fut l'établissement de trois foires franches et royales, fixées au 5 février, au 6 mai et au 30 novembre de chaque année (1).

Il est des faits qui peignent les siècles ; tel est le fait suivant, consigné aux archives de Niort :

Le chapitre général des frères mineurs accorde au maire, aux échevins, aux conseillers, aux pairs et bourgeois de la ville de Niort, ainsi qu'à leur postérité, le privilége d'être reçus confrères du dit ordre, pour militer et participer en tous les bienfaits, suffrages et oraisons qui se font et se feront en la dite religion, ensemble d'être ensevelis, si bon leur semble, en habit du dit ordre en leur couvent de cette dite ville.

(1) Voyez les Pièces justificatives.

CHAPITRE VIII.

1461 — 1483.

Louis XI. — Portrait de ce prince. — Sa reconnaissance pour les Niortais. — Priviléges de noblesse. — Siége royal. — Donation de la vicomté de Thouars à Louis XI. — Entrevue de Louis XI et de son frère. — Destruction du château de Coulonges. — Comines vient en France. — Le roi le comble de bienfaits. — Il en fait son ministre. — Ambassade à Florence. — L'Europe doit à Louis XI *le siècle de Léon X*. — Trève avec l'Angleterre. — Les assises de la châtellenie de Fontenay ressortent au siége de Niort. — Translation, à Thouars, des cendres de Marguerite d'Écosse. — Louis XI éprouve une première attaque d'apoplexie. — Il va visiter ensuite son camp de paix. — Deuxième attaque d'apoplexie. — Louis XI passe un mois chez Comines, au château d'Argenton. — Latrimouille sollicite la restitution de la vicomté de Thouars. — Le roi remet la décision de cette affaire et meurt. — La renaissance des lettres, en France, date du règne de Louis XI. — Particularités concernant les lettres missives.

Voila un prince qui a mis les rois de France hors de page. Louis XI a porté le coup mortel

au régime féodal; mais en travaillant à sa destruction, il en a conservé pour lui seul le gouvernement odieux. La tyrannie que les seigneurs exerçaient sur le peuple, il l'exerce sur les grands. Ceux qu'il ne peut subjuguer de suite, il les enlace dans les filets de la politique la plus rafinée et la plus tortueuse. Il sème la guerre en des paroles de paix; il se joue des traités les plus solennels. Plein de ténacité dans ses projets, il travaille sans cesse à diviser ses ennemis; il dissimule leurs outrages, et diffère volontiers sa vengeance pour l'assurer. Il la justifierait même quelquefois, s'il n'ajoutait des atrocités aux arrêts de la justice: il veut épouvanter ceux des grands qui pourraient être tentés de se révolter. Il ne se laisse point abattre par l'adversité; la douleur, dans ses longues maladies, ne lui arrache pas un soupir: c'est un héros sur le champ de bataille; mais la superstition le dégrade. Il accable le peuple d'impôts, afin de le tenir dans une obéissance servile. Il le console par l'abaissement des grands, il prend dans son sein des ambassadeurs et des ministres; il visite familièrement de simples urgeois, il assiste à leur repas, à leurs fêtes, il dmet à sa table, il est vêtu comme eux. Il pro- le commerce et la marine. Il gratifie plusieurs munes du régime municipal; il en fait même écompense de la fidélité et de l'attachement à

sa personne. Dès qu'il [illegible]
il se souvient que Niort [illegible]
sa révolte contre son père. [illegible]
a reçu de ses habitans. [illegible]
bornes à sa cause, et les [illegible]
été la suite, tout est [illegible]
témoigner sa reconnaissance [illegible]
accorde les priviléges de [illegible]
Niort, aux douze échevins, et [illegible]
seillers qui faisaient partie du [illegible]
en jouir eux et leurs descen[illegible]
légitime, sans payer aucune [illegible]
patentes furent données, à [illegible]
vembre 1461. Il en donna de [illegible]
Jean-d'Angély, le 11 février de la [illegible]
afin que la chambre des comptes [illegible]
culté de procéder à l'entérinement [illegible]
lettres patentes, à cause du don de [illegible]
finance : c'était en effet une disposition [illegible]
aux ordonnances, qui n'en accordaient la [illegible]
que de la moitié. Le même jour qu'il [illegible]
priviléges de noblesse au maire, aux échevins [illegible]
conseillers de Niort, il créa dans cette vil[illegible]
la recommandation des mêmes officiers, un [illegible]
royal dont la juridiction, outre le ressort [illegible]
châtellenie, s'étendait encore sur une [illegible]
l'Angoumois.

Le 25 janvier 1461, Louis d'[illegible]

au régime féodal; mais en travaillant à sa destruction, il en a conservé pour lui seul le gouvernement odieux. La tyrannie que les seigneurs exerçaient sur le peuple, il l'exerce sur les grands. Ceux qu'il ne peut subjuguer de suite, il les enlace dans les filets de la politique la plus rafinée et la plus tortueuse. Il sème la guerre en des paroles de paix; il se joue des traités les plus solennels. Plein de ténacité dans ses projets, il travaille sans cesse à diviser ses ennemis; il dissimule leurs outrages, et diffère volontiers sa vengeance pour l'assurer. Il la justifierait même quelquefois, s'il n'ajoutait des atrocités aux arrêts de la justice: il veut épouvanter ceux des grands qui pourraient être tentés de se révolter. Il ne se laisse point abattre par l'adversité; la douleur, dans ses longues maladies, ne lui arrache pas un soupir: c'est un héros sur le champ de bataille; mais la superstition le dégrade. Il accable le peuple d'impôts, afin de le tenir dans une obéissance servile. Il le console par l'abaissement des grands, il prend dans son sein des ambassadeurs et des ministres; il visite familièrement de simples bourgeois, il assiste à leur repas, à leurs fêtes, il les admet à sa table, il est vêtu comme eux. Il protège le commerce et la marine. Il gratifie plusieurs communes du régime municipal; il en fait même la récompense de la fidélité et de l'attachement à

sa personne. Dès qu'il est monté sur le trône, il se souvient que Niort a été son refuge, dans sa révolte contre son père. Le bon accueil qu'il a reçu de ses habitans, leur dévouement sans bornes à sa cause, et les disgrâces qui en ont été la suite, tout est présent à sa pensée. Pour témoigner sa reconnaissance aux Niortais, il accorde les priviléges de noblesse au maire de Niort, aux douze échevins, et aux douze conseillers qui faisaient partie du corps de ville, pour en jouir eux et leurs descendans en mariage légitime, sans payer aucune finance. Ces lettres patentes furent données, à Amboise, le 14 novembre 1461. Il en donna de nouvelles, à Saint-Jean-d'Angély, le 11 février de la même année, afin que la chambre des comptes ne fit pas difficulté de procéder à l'entérinement des premières lettres patentes, à cause du don de toute la finance : c'était en effet une disposition contraire aux ordonnances, qui n'en accordaient la remise que de la moitié. Le même jour qu'il donna les priviléges de noblesse au maire, aux échevins, aux conseillers de Niort, il créa dans cette ville, à la recommandation des mêmes officiers, un siége royal dont la juridiction, outre le ressort de la châtellenie, s'étendait encore sur une partie de l'Angoumois.

Le 25 janvier 1461, Louis d'Amboise fit

donation à Louis XI, de la vicomté de Thouars. L'acte en fut passé par des notaires de Nantes. Il y était stipulé que le vicomte s'en réservait la jouissance, avec une pension viagère de 4,000 livres; et que, s'il avait un enfant mâle de son mariage, la donation serait nulle. Cet acte ne fut point suivi d'exécution, parce que le conseil du roi représenta à ce prince, que l'interdiction, prononcée par le parlement contre Louis d'Amboise, le rendait inhabile à contracter. En conséquence le roi évoqua au grand conseil le procès appointé au parlement, entre le vicomte de Thouars et la duchesse de Bretagne, sa fille. Un arrêt du conseil, rendu à Saumur, le 5 septembre 1462, cassa celui du parlement et annulla l'interdiction.

Louis XI se rendit ensuite à Thouars pour y rédiger avec le vicomte les clauses de l'acte qui fut passé, le 25 septembre de la même année. Par ce nouvel acte, le vicomte vendait sa terre au roi 100,000 écus; il s'en réservait la jouissance avec une pension viagère de 4,000 livres, et de plus le droit de rentrer dans sa propriété, s'il avait un enfant mâle de son mariage. Bernard, trésorier de France, apporta quelques jours après à Louis d'Amboise 10,000 écus, et lui fit donner, dit-on, quittance des 100,000 écus portés par le contrat. La duchesse de Bretagne, fille du

vicomte, protesta contre l'arrêt; mais ses poursuites ne furent pas continuées. Elle céda toutes ses prétentions, par acte du 24 février 1468, à son neveu Louis II de Latrimouille, le héros de Fornoue, d'Agnadel et de Marignan. Louis d'Amboise mourut, l'année suivante, le dernier jour de février.

L'auteur des mémoires historiques de Thouars rapporte que Louis XI n'eut pas plutôt appris « la maladie du vicomte, qu'il envoya Ph. de « Comines à Thouars, pour faire prêter serment « aux vassaux, et se saisir des titres et des papiers « du trésor ». Comines ne vint, en France, que trois ans après la mort du vicomte de Thouars. Ce fut Jacques de Beaumont seigneur de Bressuire, qui reçut ordre du roi de se rendre dans cette ville pour s'emparer du château : ce qu'il exécuta aussitôt après la mort de Louis d'Amboise.

Le 7 du mois de septembre 1469, à six heures du soir, eut lieu l'entrevue du roi Louis XI et de Charles son frère, duc de Guienne (1), sur un pont de bateaux sur la Sèvre. Ce fut à l'endroit qui s'appelle le passage du *Brauld*, anciennement

(1) Charles, ne voulant pas déplaire à Louis, venait de changer d'apanage : il avait accepté la Guienne pour la Normandie.

Berauld. Le roi alla coucher de là à Puiravault, dépendance de l'ordre de Malte, et distant du passage du *Brauld*, d'une grande lieue (1).

Messire Jean d'Estissac, chevalier, père de l'évêque de Maillezais, était un des serviteurs de Charles, duc de Guienne. Louis XI avait placé lui-même ce seigneur auprès de son frère; et, dans toutes les lettres qu'il écrivait à d'Estissac, « il le priait d'entretenir toujours le dit « duc, en sorte qu'il ne machinast aucune chose « contre lui avec les princes (2). » Louis XI fut sans doute trompé dans son attente : car ce prince fit abattre, en 1471, le château de Coulonges-les-Royaux, appartenant à Jean d'Estissac.

Comines avait tiré Louis XI *du mauvais pas de Péronne*, sans crainte du danger qui lui en pouvait lors venir, « nous avertit, dit Louis (3), « de tout ce qu'il pouvait pour notre bien, et « tellement s'employa, que par son moyen et « aide nous saillimes des mains de nos rebelles « et désobéissans... et en dernier a mis et exposé « sa vie en aventure; et sans crainte ne considé-« ration du danger de sa personne, a abandonné

(1) Arcère, *Hist. de La Roch.*, tom. I, pag. 611.

(2) Bouchet, pag. 278.

(3) Lettres de concession de la principauté de Talmont.

« et perdu tous ses biens, meubles et immeubles « pour nous servir. »

C'est au mois de septembre 1472, que Comines vint en France. Dès le mois suivant, le roi le fit conseiller et chambellan, avec une pension de 6,000 livres. Il le gratifia de la principauté de Talmont et de plusieurs terres qui provenaient de la maison d'Amboise. Sur la fin de janvier de la même année (ancien style), Comines épousa Hélène de Jambes, fille de Jean de Jambes, seigneur de Montsoreau et d'Argenton, et de Jeanne Chabot. Il devint par cette alliance seigneur de la terre d'Argenton, qui fut évaluée au contrat de mariage 50,000 écus d'or : il en donna 30,000 au seigneur de Montsoreau, et les 20,000 autres écus d'or furent le montant de la dot. Le roi avait donné à Comines 30,000 écus d'or, pour l'aider à faire l'acquisition de cette terre, et 400 écus d'or pour emménager le château. Louis XI resta, toute sa vie, fidèle à la reconnaissance qu'il devait à Comines. Il le rendit l'un des plus riches seigneurs de son royaume. « Ce seigneur était si « avant dans les faveurs du roi, qu'il couchait « souvent en son même lit, mangeait à sa table, « s'asseyait à son conseil, portait ses plus intimes « pensées aux princes et aux républiques. »

Comines attacha beaucoup de gloire à ce règne par ses différentes ambassades. La

sans doute est celle de Florence, où il déploya le plus noble caractère, en faveur des Médicis contre le violent et vindicatif Sixte IV (1).

Le sang de Julien fumait encore au pied de l'autel où il avait été massacré, pendant la célébration du plus grand des mystères de la religion catholique, lorsque la mort violente de l'archevêque de Pise (2), le chef des conjurés, vint attirer sur Florence toutes les foudres du Vatican. C'en était fait de cette malheureuse république; le siècle de Léon X, et peut-être aussi celui de Louis XIV, eussent été enlevés au monde littéraire, sans l'intervention puissante du monarque français. Aucun prince d'Italie n'avait osé venir au secours des Médicis, lorsque Louis XI se déclara ouvertement en leur faveur. Il n'envoie cependant qu'un seul homme en Italie; mais cet homme est Comines. Sa voix éloquente crée, sur sa route, des défenseurs aux Médicis; il se hâte d'entrer dans Florence à la tête des premières troupes, qu'il amène du Milanais. Quoique ce corps ne fût pas considérable, les Florentins, fiers de la protection de Louis, sentent redoubler leur courage. Le nom du roi

(1) Quand l'Italie fut en paix, 1485, ce pape en mourut de chagrin.

(2) François Salviati, noble florentin.

de France et la présence de son ambassadeur, imposent aux ennemis de Laurent de Médicis. Le souverain pontife essaie vainement, par ses négociations avec Louis XI, de détacher ce prince des Florentins, il reste toujours inébranlable; et, d'après les délibérations d'un synode, il annonce au pape qu'il va rétablir en France la pragmatique; il défend de porter à Rome aucun argent, il interdit l'entrée du royaume à tous ceux qui ont pris part à l'assassinat des Médicis; il intéresse à cette cause toutes les puissances; Sixte IV est forcé de se réconcilier avec les Florentins. Comines ne quitte leur capitale, qu'après la signature du traité de paix.

Le chef-d'oeuvre du cœur de Louis XI, rappelle le chef-d'œuvre de son esprit. Au mois de juillet 1475, Édouard, accompagné de la principale noblesse d'Angleterre, débarque à Calais une puissante armée, qui devait encore être renforcée par les troupes du duc de Bourgogne, et du connétable le comte de Saint-Paul. Le but de cette ligue était d'accabler le roi de France. Toutefois le duc de Bourgogne ne se trouva point au rendez-vous, pour recevoir le roi d'Angleterre à sa descente sur le continent. Louis, qui sait que ce duc est occupé du côté de l'Allemagne, se hâte de mettre à profit cette circonstance, il dépêche à Édouard un héraut, pour lui témoigner le désir qu'il a toujours

eu de maintenir la paix entre les deux nations, et qu'il ne tient qu'à lui d'en renouveler le traité. Le roi d'Angleterre, déjà mécontent de l'absence du duc de Bourgogne, et de la perfidie du connétable, qui avait fait tirer sur les Anglais, reçoit favorablement les propositions du roi de France. On nomme de part et d'autre des plénipotentiaires, qui s'assemblent près d'Amiens. La politique de Louis XI triomphe de la ligue de ses ennemis. Le traité d'une trève de neuf années est signé par les deux rois, le jour même de leur entrevue. Louis envoie de suite à Édouard trois cents chariots de vin. L'armée britannique éprouva aussi les effets de la munificence du roi de France: pendant plusieurs jours, il y eut, aux portes d'Amiens, des tables chargées de comestibles et du meilleur vin qu'on avait pu trouver. Pour attirer et pour égayer les convives, le roi avait fait placer, à la tête de chaque table, des personnages *de bonne maison*, de l'humeur la plus joviale, *fort gros et gras, pour mieux plaire à ceux qui avaient envie de boire*. Comines cite, parmi ces apôtres de la bonne chère, le seigneur de Bressuire, et le seigneur de Villiers (1).

Au mois d'avril 1478, Louis XI ordonna que les assises de la châtellenie de Fontenay-le-Comte

(1) *Mém. de Com.*, liv. IV.

ressortiraient au siége de Niort. Le 29 décembre suivant, le roi rendit une ordonnance portant établissement d'un siége royal à Thouars. Il avait, par un édit de 1476, réuni la vicomté de Thouars à la couronne.

Ce fut encore à Thouars que se fit, en 1479, la translation des cendres de Marguerite d'Écosse, première femme de Louis XI. Cette princesse avait fait ajouter à l'église de Saint-Laon de cette ville, une chapelle qu'elle avait destinée à sa sépulture. On n'avait point eu égard à ses intentions, consignées dans son testament: car, lorsqu'elle mourut, en 1445, à Châlons-sur-Marne, le cercueil de plomb qui contenait sa dépouille mortelle, y fut déposé dans l'église cathédrale de Saint-Étienne. Trente-quatre ans après, Nicolas Gadart, abbé de Saint-Laon, fut chargé de mettre à exécution les dernières volontés de la dauphine. Il partit de Thouars, le 19 octobre 1479, accompagné de ses chanoines, et de vingt gentilshommes. Le corbillard qui tranporta le cercueil, était revêtu de drap d'or; il fut traîné par six chevaux couverts de velours noir. Le convoi arriva à Thouars, le 13 novembre de la même année.

Quelques mois après cette translation, Louis XI éprouva une première attaque d'apoplexie auprès de Chinon. Dès que la connaissance lui revint, il

fit signe que l'on me mandât, dit Comines, car j'étais allé à Argenton, qui est à quelques dix lieues de là (1). Cette maladie ne dura qu'environ quinze jours (2). Dès que Louis se trouva bien, il alla visiter en Normandie son camp de paix (3), « et s'en retourna à Tours, auquel lieu « lui reprit sa maladie, et de rechef perdit la pa- « role, et fut bien deux heures qu'on cuidoit qu'il « fut mort; et étoit, en une galerie, couché sur « une paillasse. M. Dubouchage et moi le vouâ- « mes à monseigneur Saint-Claude, et tous les « autres qui étoient présens le vouèrent aussi. « Incontinent la parole lui revint.... Il fut chez « moi à Argenton (là où il séjourna un mois, « et y fut fort malade), et de là à Thouars, où « semblablement fut malade, et de là entreprit « le voyage de Saint-Claude. Il m'avoit envoyé « en Savoie, comme il partit de Thouars (4). »

Louis de Latrimouille, sachant que le roi, malade au Plessis-les-Tours, était tourmenté de scrupules, qu'il cherchait à dissiper par des

(1) Comines, *Mém.*, p. 377.

(2) Mathieu, *Hist. de Louis XI*, pag. 527.

(3) Il y faisait exercer des troupes à la manœuvre. Ces élèves donnèrent à Charles VIII les héros de Fornoue. Cette institution de Louis XI a depuis été imitée par la plupart des princes de l'Europe.

(4) Comines, *Mém.*, liv. VI, pag. 380.

prodigalités envers l'église, crut le moment favorable pour solliciter la restitution de la vicomté de Thouars. Il s'adresse en conséquence à Hélie Bourdeille, archevêque de Tours; il le supplie de faire valoir auprès du monarque la justice de ses réclamations. Le prélat s'acquitte avec zèle d'une mission aussi honorable. Le roi répond qu'il n'a point pris ces terres et seigneuries pour les retenir; « mais vous entendez, monseigneur « l'archevesque (1), comment les princes du sang « m'ont traicté, sous la confiance du duc de Bre- « taigne et du feu duc de Bourgongne. Or, au « moyen du parentaige et alliance qui étoit entre « le feu duc de Bretaigne et le feu vicomte de « Thouars, Loys d'Amboise, doubtant qu'il fust « de sa faction, et que, au moyen des grosses sei- « gneuries qu'il avoit en Poictou ès frontières de « Bretaigne, le duc de Bretaigne peust entrer en « mon royaulme, je mis en ma main ses terres et « seigneuries, non pour les retenir, mais pour « les garder à ce jeune seigneur de Latrimouille, « lequel, à mon jugement, sera l'ung des princi- « paulx protecteurs et défenseurs de la maison « de France: et si bien entendez la fin de mon « exécucion, ce a été pour le mieulx, et à ce que « pour l'offence que eust peu commectre le dit

(1) *Panégyric du chevalier sans reproches*, par J. Bouchet.

« d'Amboise, par l'importunité des aultres princes « de mon sang, ce jeune seigneur ne fust en dan- « gier de perdre le tout, et aussi pour tenir en « craincte cest enfant, lequel, par présomption « de richesse pourroit prandre si grant hardiesse « qu'elle tomberoit en irrévérence et faction. La « jalousie de ma renommée a tenu ma mémoyre « au passé, pour eslire le meilleur du présent « et advenir.

« Toutes ces choses, si en ceste considéracion « les avez faictes, dit l'archevesque, procèdent « de Dieu; et puisque le dangier de l'advenir par « vous préveu est passé, me semble que votre « naturel doit à présent vaincre l'accident de « votre craincte; et, actendu que vous estes de « voz adversaires le surmonteur, devez ouster « le moyen que doubtiez estre nuysible à vostre « intencion: vous estes debteur à vostre vertu, « et à ce vous oblige vostre royalle condicion. « Vous mesme reparez ce tort, et ne vous en « confiez à ceulx qui n'auront après vostre mort « mémoyre de vous. »

Le roi remit à un autre jour la décision de cette affaire: car si, d'un côté, il reconnaissait la justice des réclamations qui lui étaient adressées, si sa conscience lui reprochait de retenir plus longtemps les riches domaines de la maison de Latrimouille; d'un autre côté, il ne craignait rien

tant que de diminuer sa puissance et d'affaiblir l'autorité royale, à laquelle il rapportait toutes ses pensées et toutes ses actions. Cependant l'archevêque de Tours, sur les nouvelles instances de Louis de Latrimouille, se rendit auprès du roi pour lui rappeler sa promesse. Le monarque commanda au prélat de lui amener, dans sa chambre, le jeune seigneur de Latrimouille avec ses trois autres frères. Cette faveur était d'un heureux augure : car, selon la remarque de J. Bouchet (1), *aucun des princes lors n'avoit entré dans cette chambre*. A cette mémorable audience, l'aîné de ces jeunes seigneurs porta la parole. Il loua la justice du roi, exposa les droits de leur *jeunesse et pupillarité;* dit qu'ils ne voulaient rien tenir que de sa royale bonté, fit une peinture adroite de la calomnie qui les avait desservis auprès de sa majesté, et qui avait *provoqué son ire* pour les dépouiller; à cette méchanceté il opposa les services et mérites de leurs aïeux, qui, depuis six-vingts ans, avaient travaillé, sans relâche et au prix de leur sang, à l'exaltation de la gloire de la France. Il offrit, en retour de la justice qu'ils sollicitaient, un dévouement sans bornes à son auguste personne et au bien du royaume.

(1) Petitot, tom. XIV, pag. 387.

Louis XI touché de ces prières qui fléchirent la sévérité de son esprit, et vinrent jusqu'à lui ouvrir le cœur, lui fit cette réponse (1) : « Mon « amy Trimoille, retirez-vous à vostre logis « avec voz frères. J'ay bien entendu tout ce que « m'avez dict; je pourvoieray à vostre affaire « par le conseil de monsieur de Tours, en sorte « que vous aurez matière de me appeler roy « et père. »

Quelques jours après, Louis XI, à la sollicitation de l'archevêque de Tours, fit encore venir le jeune seigneur de Latrimouille. Il lui rappela qu'il l'avait pris à son service dès l'âge de treize ans, dans l'espoir qu'il serait le défenseur de son sceptre et le soutien de sa couronne, pour son fils unique Charles. Il le pria de ne point frustrer ses espérances, Il loua son humilité et sa patience; la première de ces vertus lui avait fait surmonter l'envie ; il devait à la dernière le nom de fort. « Mon amy Trimoille, au regard « de tes terres de Thouars et aultres étant en « Poictou, j'ay ordonné par mes lettres patentes « qu'elles te soient rendues, comme à toy de « droict appartenant, et dont je ne vouldrois la « rétencion (2). »

(1) Petitot, tom. XIV, pag. 390.
(2) *Ibidem*, pag. 391.

Le jeune seigneur de Latrimouille fit ses diligences, pour recouvrer ces lettres de rétablissement; mais il ne put parvenir à rentrer dans ses domaines, avant la mort du roi, qui arriva six mois environ après, le 30 août 1483.

La mémoire de Louis XI doit être chère aux amis des sciences, des arts et des lettres. Les faveurs de ce prince allèrent au-devant des savans, qui s'étaient sauvés de la Grèce, après la prise de Constantinople. Ses libéralités en attirèrent d'autres des pays étrangers. Avant Louis XI, la médecine n'avait pas d'école spéciale. La chirurgie dut à ce roi l'autorisation de tenter la première opération de la taille, sur un criminel condamné à mort. La sculpture est un des beaux-arts qu'il protégea. Il fonda les universités de Valence et de Bourges. Il acheva la réforme de celle de la capitale. Il prit un soin particulier des manuscrits de Jean Castel, historiographe de France, qu'il avait gratifié d'une pension. Les premiers imprimeurs, qui aient exercé leur art à Paris, ne trouvèrent d'autre refuge contre les persécutions de l'ignorance, que dans la justice et les lumières de Louis XI. La bibliothèque royale fondée par Charles V, enlevée par les Anglais, sous Charles VI, oubliée sous Charles VII, fut rétablie par Louis XI. L'époque de la renaissance des lettres en France appartient plutôt

xve siècle qu'au xvie. C'est à Louis XI, et non à François Ier (1), qu'on en doit faire honneur.

A son avénement à la couronne, Louis XI sauva la vie à Villon, et

« Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
« Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers (2). »

Selon Dreux du Radier, Villon connut le premier le mérite du tour et de l'expression; on peut le regarder comme le créateur de notre poésie (3).

C'est Louis XI qui attira Comines en France. Les mémoires de Comines, écrits dans notre langue, sont un des morceaux les plus intéressans de notre histoire.

Villon et Comines ont décidé le caractère de la langue française. La gloire du département des Deux-Sèvres, est d'avoir été habité par ces deux écrivains (4).

(1) On lit dans les registres manuscrits du parlement de Paris, que le 13 janvier 1535, François Ier ordonna la suppression entière des imprimeries de son royaume, et prohiba l'impression de toute espèce de livres, sous peine de la hart (corde).

François Ier fit le malheur et la honte de la France.

Hist. de France, par l'abbé Montgaillard, t. Ier, p. 185.

(2) Boileau, *Art poét.*, chant Ier.

(3) *Bibl. du Poitou*, tom. Ier, pag. 407.

(4) Voyez la Biographie, à la suite de cette Histoire.

Au xv[e] siècle, on n'écrivait les lettres que d'un côté sur une demi-feuille de papier; on les pliait en double, ensuite en trois que l'on doublait encore: ce qui formait douze plis. Pour les cacheter, on y passait un petit ruban, quelquefois une bande de papier, sur lequel on mettait, des deux côtés de la lettre, un très petit cachet. Les ordres du roi, appelés *lettres de cachet*, se pliaient et se cachetaient à peu près de la même manière. Lorsqu'on écrivait à ses parens, la suscription était ainsi : *A Monsieur mon Père; A Monsieur mon Frère, etc.;* et puis le nom et la qualité. *A Mademoiselle ma Mère*, quoiqu'elle fût une femme de condition. Avant 1481, époque où Louis XI permit aux particuliers de jouir de l'établissement des postes, on faisait toujours mention dans les lettres, des personnes qu'on envoyait pour les porter. Dans les premiers siècles de notre ère, les acolytes, qui suivaient et servaient les évêques, étaient aussi employés à porter les lettres que les églises s'écrivaient.

CHAPITRE IX.

1483 — 1498.

Charles VIII confirme les privilèges de Niort. — Régence d'Anne de Beaujeu. — Disgrâce de Comines. — Latrimouille en faveur. — Comines embrasse le parti du duc d'Orléans, contre la régente. — Dunois vient à Parthenay. — Arrestation de Comines. — Sa longue détention et ses souffrances. — Les murailles de Parthenay sont rasées. — Bataille de Saint-Aubin, gagnée par Latrimouille. — Comines est condamné à perdre le quart de ses biens. — Il se retire à sa terre d'Argenton. — Charles lui fait grâce de l'amende. — Il l'emploie en plusieurs affaires importantes. — Services que rend Comines, dans la guerre d'Italie, soit au roi Charles, soit au duc d'Orléans. — Mort de Charles VIII.

Au mois de janvier de l'année 1483, Charles VIII confirma les priviléges de Niort. Deux mois auparavant, Pierre de la Roche, en sa qualité de maire de cette ville, avait rendu au nouveau roi son hommage qui avait été reçu, à Saint-Maixent, par Philippe de Comines,

chevalier, seigneur d'Argenton et de Talmont, conseiller et chambellan du roi, et son sénéchal en Poitou (1).

Anne de Beaujeu, au commencement de sa régence, conserva ceux des ministres de Louis XI, contre lesquels la haine publique ne s'était pas trop déclarée. Mais on fut étonné de ne point voir, dans son conseil, Philippe de Comines, si habile dans la politique. Il fut cependant envoyé, comme ambassadeur, auprès du duc de Bretagne; mais la jalousie ne tarda pas à le faire chasser de la cour. On voyait de mauvais oeil la faveur et les grandes richesses d'un étranger. Le chancelier et le sire de Graville, redoutant la supériorité de son génie, l'avaient éloigné du conseil de la régente; le duc de Lorraine, réclamant auprès de Madame l'héritage dont il avait été dépouillé par Louis XI, fit renvoyer l'ancien ministre du feu roi *avec rudes et folles paroles* (2). Comines se retira à Moulins, et passa dès lors au service du duc de Bourbon. Il y a lieu de croire que Louis de Latrimouille ne laissa pas de contribuer à la disgrâce du seigneur d'Argenton, qui possédait encore une partie des riches domaines, dont Louis XI avait ordonné la restitution par des

(1) Voyez les Pièces justificatives.

(2) Comines, *Mém.*, liv. VII, pag. 422.

lettres patentes, qu'il ne s'agissait plus que de faire entériner.

La régente, il est vrai, retenait la vicomté de Thouars: ce qui rassurait Comines; mais cette princesse avait besoin d'attacher à sa cause le jeune seigneur de Latrimouille, qu'elle voyait « prospérer en biens et en toutes vertuz apparte- « nans à ung chief de guerre et conducteur d'une « chose publique, et qu'il avoit merveilleux vou- « loyr de servir le roy et le royaulme, le fist « mettre aux estatz du roy, et lui parla de le « marier avec madamoyselle Gabrielle de Bour- « bon, fille du comte de Monpensier (1). »

Le premier enfant issu de ce mariage fut tenu sur les fonds par « procureur que y envoya le « roi Charles VIII, et à ceste raison porta son « nom. » Mais cette haute faveur n'opéra point encore le plein rétablissement de Latrimouille dans ses propriétés. Cette justice fut ajournée.

Cependant le duc d'Orléans, irrité de l'état d'humiliation dans lequel il se trouvait, s'était servi de Comines pour animer le duc de Bourbon contre Madame, Anne de Beaujeu. Dans le même temps, Maximilien s'était ligué avec François II contre cette princesse, il avait écrit au corps municipal de Paris; et, en sa qualité de beau-père

(1) Jean Bouchet, *Panégyric*, chap. XII.

du roi, il menaçait de déclarer la guerre, si l'on ne dépouillait pas sur-le-champ Madame de la régence. Le prince de Bourbon arriva quelques jours après à Beauvais, accompagné de Culant et de Philippe de Comines. Poussé par eux, il blâma ouvertement la politique de Madame, et se plaignit de ce qu'elle avait attiré sur la France une guerre désastreuse. Il quitte brusquement la cour, en déclarant qu'il va se mettre à la tête de l'armée. Cette armée était commandée par de Querdes et de Gié, entièrement dévoués à la régente. Ils réunissent leurs efforts pour calmer le connétable, et le déterminent à retourner auprès de Madame. Cette princesse, qui joignait toutes les grâces de son sexe, à la finesse de la politique de Louis XI, n'eut pas de peine à mettre entièrement dans son parti un vieillard à demi-vaincu. Il promit de vivre désormais en bon parent; et pour preuve de la sincérité de ses engagemens, il éloigna de sa personne Culant et Comines, qu'il accusa même de l'avoir trompé par de faux rapports. Dès ce moment, la perte de ces deux seigneurs fut jurée. Au mois de novembre de cette année, le duc de Bretagne tomba dangereusement malade. L'appât de sa riche succession engagea plusieurs compétiteurs à se rapprocher de cette province. Madame, comptant faire valoir les droits de Louis XI sur ce duché,

conduisit le roi à Tours. A cette nouvelle, Dunois quitte secrètement le lieu de son exil (le Dauphiné), et vient se jeter dans sa ville de Parthenay. Son projet était de soutenir, contre toutes les forces du royaume, les droits de la princesse Anne, fille aînée du duc de Bretagne. Il ne répondit aux menaces de Madame, qu'en amassant des munitions dans Parthenay, et en cherchant à s'y fortifier. Le duc d'Orléans, qui songeait à faire annuler son mariage avec la sœur de Madame, et à demander la main de la princesse qu'on voulait dépouiller, se tenait à Blois, prêt à se rendre en Bretagne, dès que le moment favorable de se déclarer serait venu. Au lieu de céder à l'invitation du roi qui l'appelait auprès de lui, ce prince passe en Bretagne au mois de janvier de la même année.

La régente ne tarda pas à être instruite de tous les détails de la conspiration, dans laquelle figuraient des officiers du roi et des conseillers d'état. De la cour, ils mandaient aux princes tout ce qui s'y passait. Un homme, porteur de leurs dépêches pour le duc d'Orléans, partit d'Amboise en janvier, *et crois bien*, dit Jaligny, *que le porteur des dites lettres, fit sous main savoir son message, afin d'être trouvé chargé d'icelles lettres*. Aussitôt Madame fait arrêter le seigneur de Culant, Ph. de Comines, Geoffroy de Pompadour, évêque

de Périgueux et grand aumônier du roi, Georges d'Amboise, évêque de Montauban, et Bussi d'Amboise son frère.

Les conjurés comptaient sur le soulèvement de la Guienne; mais leur projet fut éventé, et l'arrivée inattendue du monarque, au mois de février, suffit pour soumettre cette province. A son retour de Bordeaux, le roi passa par Chizé, par Niort, et prit la route de Parthenay pour en faire le siége. Dunois, renfermé dans cette ville, espérait que du moins le duc d'Orléans viendrait se joindre à lui, avec toutes les forces de la Bretagne. Il lui écrivit même pour lui reprocher sa négligence, et le peu de soin qu'il prenait de ses amis, qui s'exposaient à tous les dangers pour le servir. Dans cet abandon, Dunois ne jugea pas à propos de rester plus longtemps dans Parthenay. Il en confia le gouvernement au seigneur de Joyeuse, et partit pour Nantes. Joyeuse ne s'obstina point à vouloir défendre une place, où Dunois ne s'était pas cru en sûreté.

Le jour même de l'arrivée du roi *aux faux-bourgs de Partenay, où étoit déjà son armée qui avoit marché devant lui, ceux de dedans commencèrent à parlementer, et ce dit jour rendirent la ville et le chasteau, moyennant que le roy leur pardonnât, et s'en allèrent leurs bagues sauves.*

Quand le roy eût mis Partenay en assurance, il tira à Thouars, et là fit la fête de Pasque. Son armée s'avança en Bretagne, et Charles, voyant que le duc d'Orléans et Dunois persévéraient dans leur révolte, il ordonna la saisie de toutes leurs terres et seigneuries; il fit raser les murailles de la ville, et démolir le château de Parthenay, *baillant provision pour vivre à madame de Dunois et à ses enfans: pour le regard de madame d'Orléans, il la traitoit et luy entretenoit son estat comme estant sa sœur* (1).

Si le seigneur d'Argenton, si celui de Parthenay avaient embrassé le parti des mécontens de la régence, le seigneur de Thouars, Louis de Latrimouille, avait pour Madame un dévouement qui allait jusqu'à l'enthousiasme. A la mort du connétable Jean de Bourbon, il fut le général en chef de l'armée royale. Le seigneur de Bressuire, en Poitou, commandait, sous ses ordres, au siége de Nantes, une division de cette armée. L'année suivante, 1488, ces troupes ne furent en état d'agir que vers la fin de mai.

L'événement le plus mémorable de cette année, et le plus décisif pour la tranquillité du royaume, fut la bataille de Saint-Aubin, gagnée par Latrimouille contre les Bretons. Il y fit prisonniers le

(1) Jaligny, *Hist. de Charles VIII*, pag. 23, 25 et 26.

duc d'Orléans et le prince d'Orange. Cette glorieuse journée fut bientôt suivie de la prise de Saint-Malo. Le parti du duc d'Orléans se trouva dès-lors abattu et sans aucune espérance. La cour s'occupa des partisans de ce prince, qui gémissaient en prison depuis le mois de janvier 1486. Madame, par égard pour le pape, rendit la liberté aux prélats, qui avaient trempé dans la conspiration du duc d'Orléans. Comines fut traité plus sévèrement : le 24 mars 1488, le parlement de Paris rendit un arrêt qui condamna cet ancien ministre, à perdre le quart de ses biens, à rester pendant dix ans dans une de ses terres, et à fournir une caution de 10,000 écus. Charles VIII, dont le cœur était généreux, ne « voulut point user de toute la rigueur de justice, « et ne disposa point de la quatrième partie des « dits biens, ainsi que le portoit l'arrest(1). »

Le 5 juin suivant, la même cour rendit, en faveur de Louis de Latrimouille, un dernier arrêt qui ordonna la délivrance réelle de tous les domaines, que les lettres patentes de Louis XI avaient prescrit de lui restituer.

Comines, retiré dans sa terre d'Argenton, continua d'y composer ses mémoires sur le règne de Louis XI. Il les avait commencés dans sa prison,

(1) Jaligny, *Hist. de Charles VIII*, pag. 74.

en 1487. Il jouissait dans son exil du bonheur domestique, avec une femme charmante, qui avait seule adouci les cruelles rigueurs d'une détention de vingt-six mois, dont il en avait passé huit dans une cage de fer. Ce fut à la persévérance des pressantes sollicitations de cette vertueuse épouse, qu'il parvint à obtenir d'être transféré, de la prison de Loches, dans celle des Tournelles à Paris, et enfin d'être jugé. Un an après son jugement, Hélène de Jambes lui donna une fille, dont la postérité se perd dans les maisons régnantes de France, d'Espagne, de Portugal, de Naples et de Savoie.

Le véritable homme d'état est toujours prêt à s'immoler à l'intérêt de son pays. Le vulgaire, qui ne juge que d'après les apparences, ne manque pas de mettre sur le compte de l'ambition, ce qui n'est souvent que le fruit d'un dévouement généreux. C'est une réflexion que nous a fait naître la conduite de Comines, qui ne balança point à sacrifier ses jouissances paisibles, à la voix de son roi, qui le rappelait dans la carrière diplomatique.

Bien que Comines eût été condamné, en 1488, à dix années d'exil, le roi l'envoya, dès 1490, à Moulins pour traiter des affaires du duc de Bourbon.

On ne doit point oublier la conduite généreuse

du seigneur de Parthenay, le comte de Dunois. Sa réconciliation avec la cour fut franche et sans détour, comme son dévouement. Sa politique ne fut pas moins utile à Madame, que la valeur du vicomte de Thouars, Louis de Latrimouille. Cette princesse aspirait à réunir la Bretagne à la couronne; mais l'héritière de cette province était fiancée avec Maximilien. Dunois sut néanmoins la déterminer à donner sa main à Charles VIII. Il ne jouit pas de son triomphe; car une mort subite l'enleva, onze jours avant la célébration de ce mariage.

Tel fut le dernier acte de la régence de Madame : c'était finir par son chef-d'oeuvre. Charles, impatient de régner, prit enfin les rênes du gouvernement. Il était dans sa vingt-deuxième année. Il songea sérieusement à réaliser les rêves de son enfance. Il crut possible de rétablir en Orient l'empire français, que Baudouin, comte de Flandre, y avait fondé, au commencement du XIIIe siècle. Pour se ménager une retraite en cas de revers, il avait formé le projet de s'emparer d'abord du royaume de Naples, sur lequel il avait les droits de la maison d'Anjou, cédés à Louis XI.

Avant d'entrer en Italie, Charles fit la paix avec l'Angleterre, l'Espagne et l'Empire. Dans ce dernier traité, avec Maximilien et son fils,

archiduc d'Autriche, on voit figurer, parmi les plénipotentiaires, Philippe de Comines, seigneur d'Argenton. Ce seigneur rendit plusieurs services importans à Charles VIII, dans son expédition d'Italie.

La campagne s'ouvrit par la victoire de Rapallo. Dans ce combat naval, « le duc d'Orléans « et les principaux montoient un vaisseau qui « avoit grande artillerie et grosses pièces. Cette « artillerie déconfit presque les ennemis, qui « jamais n'en avoient vu de semblable. » Comines avait fourni ce vaisseau qu'il appelle une *grosse galéace* (1). Charles faisait une guerre d'invasion, et l'imprévoyance de son ministère n'avait point établi de magasins, pour assurer les vivres de l'armée: le trésor était épuisé. On eut recours aux marchands et aux banquiers. Comines se rendit caution pour 6,000 ducats, dans un emprunt de 50,000, fait à un marchand de Milan. L'armée française était aguerrie; mais elle n'était que de 25 à 30,000 hommes. On devait s'attendre que les marches, les combats, la chaleur du climat, les conquêtes même, ne manqueraient pas de l'affaiblir, et d'en diminuer le nombre. Les puissances de l'Italie avaient alors des vues opposées; mais si elles venaient à

(1) Comines, *Mém.*, liv VII, pag. 440.

se réunir dans l'intérêt commun de la paix et du commerce, elles pouvaient non seulement faire échouer l'expédition, mais encore détruire l'armée française, et faire son roi prisonnier. Venise avait pris un ascendant bien décidé sur les autres puissances de l'Italie. Dans ces conjonctures, Comines fut envoyé en qualité d'ambassadeur à Venise, pour l'entretenir dans des dispositions favorables à la France. Le sénat de cette république semblait avoir hérité de la politique cauteleuse de Louis XI. Comines était donc le seul homme d'état, capable de démêler les fils de l'intrigue, la plus embrouillée et la plus ténébreuse. L'armée française et son roi lui durent leur salut. Nos progrès rapides, en Italie, portèrent la terreur jusqu'à Constantinople. Les souverains de l'Europe ne les virent pas sans jalousie et sans crainte. Des envoyés de toutes ces Cours arrivèrent secrètement à Venise; ils y tinrent de nuit des conférences, pour se liguer contre Charles et l'attaquer à son retour. Comines, instruit de leurs projets par ses espions, en donne avis à son maître, le conjure d'accepter l'offre du roi de Naples, et de revenir sur ses pas, lorsqu'il peut le faire encore, sans honte et sans danger. Mais le jeune monarque, enivré de ses succès, n'écoute point les conseils de la prudence. Comines veille seul au salut du roi et de

son armée. Il écrit au duc d'Orléans de fortifier à la hâte la ville d'Asti, où la fièvre l'avait obligé de s'arrêter; il presse le duc de Bourbon, lieutenant-général du royaume, de faire passer des renforts considérables dans cette ville, qui était à la veille d'un siége; il demande à la marquise de Montferrat d'envoyer tous ses gendarmes au duc d'Orléans, pour le mettre en état de défense, jusqu'à l'arrivée des secours qu'on attendait de France. Cependant Charles VIII, dont rien n'arrête la marche victorieuse, fait en quinze jours la conquête du royaume de Naples. A cette nouvelle la ligue se signe à Venise. Comines en fait connaître de suite le plan à Charles VIII : le roi d'Espagne allait envoyer une armée dans le royaume de Naples, et une autre du côté des Pyrénées, pour empêcher le duc de Bourbon de faire passer des renforts en Italie; l'empereur devait pénétrer dans le cœur de la France par la Champagne; et Henri VII attaquer la Picardie. Le duc de Milan se chargeait d'emporter Asti, ville sans défense, et de fermer le passage des Alpes aux troupes qui pourraient venir de France; enfin Venise, le pape et le duc de Milan devaient stipendier une armée de 40,000 hommes, qui attendrait Charles VIII à la descente de l'Apennin.

Les détails de cette dernière dépêche firent

ouvrir les yeux à Charles; mais beaucoup moins alarmé que son ambassadeur, et dans l'espoir de conserver sa nouvelle conquête, il organise à Naples un gouvernement provisoire : il y laisse une partie de ses forces, et ne conserve que 9,500 combattans, avec lesquels il part, le 25 mai 1495, *dans la pensée et la croyance qu'il ne luy surviendroit plus aucune affaire* (1). Il affaiblit encore son armée, en laissant des garnisons à Pise et à Sienne, malgré les conseils de Comines qui vint le joindre, le 15 juin, à Sienne. Le roi n'avait pu résister aux sollicitations de ces deux villes, qui l'avaient reçu avec transport et comblé de biens. Ses ennemis, au nombre de 35,000 hommes, l'attendaient au-delà de l'Apennin. La principale force de l'armée royale, réduite à 8,000 hommes, consistait dans l'artillerie. Mais il fallait lui faire franchir les montagnes. Louis de Latrimouille confia aux Suisses cette entreprise aussi pénible que périlleuse. Il se mit à leur tête, dirigea leurs travaux, et parvint à faire passer tous les canons, sans que l'armée ennemie fît aucun mouvement pour s'y opposer.

Charles arriva, le 5 juillet 1495, à Fornoue, bourg situé à 3 lieues de Parme. Il se souvint

(1) Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 104.

alors que Comines lui avait dit qu'avant de sortir de Venise, il était convenu avec les provéditeurs, que si les deux armées se rencontraient, ils s'assembleraient, pour pacifier le différent, et empêcher l'effusion du sang chrétien. Il ordonna donc à ce ministre de tenter avec eux la voie de la négociation. Celui-ci s'en acquitta avec zèle, mais sans succès. Le 6, au moment où les troupes commençaient à défiler, le roi donna l'ordre à Comines de continuer la négociation entamée la veille, ce qu'il fit, non sans péril de sa vie; mais l'action s'étant bientôt engagée, il ne fut plus possible de parlementer. Comines, en regagnant son poste (1), perdit un page, son cousin-germain, un valet et un laquais qui le suivaient. Il fit son devoir dans cette mémorable journée, dont la gloire militaire appartient tout entière au génie du seigneur de Thouars, Louis de Latrimouille. Ce général disposa de telle manière sa petite armée de 8,000 combattans, qu'il ne lui fallut qu'une heure pour mettre en déroute, une armée de plus de 35,000 hommes. Le lendemain de cette victoire, le seigneur d'Argenton,

(1) Comines était au côté gauche de l'arrière-garde, avec les gentilshommes des-vingt-escus, et les autres de la maison du roi et les pensionnaires.

Comines, *Mém.*, liv. VIII, pag. 521.

Comines, recommença la négociation que la bataille avait interrompue. Le roi lui donna pour adjoints le cardinal Brissonnet, le maréchal de Gié et le seigneur de Piennes, son chambellan. Ils s'avancèrent jusqu'à la rivière du Tar, tandis que les provéditeurs vénitiens, le marquis de Mantoue et le comte de Cajazze arrivèrent sur le bord opposé. Mais, des deux côtés, les députés faisaient difficulté de traverser la rivière, soit par un point d'honneur mal entendu, soit par une injuste défiance. Comines, plus sage et plus courageux, laissa ses collègues, et passa sur l'autre rive. La conférence fut courte : il convint seulement avec les confédérés d'une trève jusqu'à la nuit; et, lorsqu'il retourna, il était trop tard pour parlementer. Comines promit de revenir le lendemain matin, à huit heures, muni d'instructions et de pleins pouvoirs. Mais le roi, profitant de la trève, partit dans la nuit, et prit la route d'Asti. Les ennemis se mirent à sa poursuite. Comme il avait sur eux un jour de marche, ils ne purent l'atteindre. « Quand ils virent, dit « Comines, qu'ils ne nous pouvoient joindre « (et peut-estre aussi qu'ils n'en avoient pas « grande envie), ils tirèrent devant Novarre, « où estoient les gens du duc de Milan et des « leurs. »

« Sitôt que le roy fut arrivé en Ast, et sur

« l'heure, avant que de dormir, i'envoiay un « gentil homme nommé Philippe de la Coudre à « Novarre, là où le duc d'Orléans estoit assiégé « de ses ennemis. Le siége n'estoit pas encore « si contraint, qu'on ne put le saillir dehors. Je « lui manday que plusieurs traictez se menoient « avec le duc de Milan, de par le roy nostre sire « (dont j'en menois un, par la main du duc de « Ferrare), et que pour cette cause me sembloit « qu'il s'en devoit venir devers le roy, et asseu- « rant bien ceux qu'il laisseroit dedans, de brief « y retourner, ou les venir secourir. Il eut pris « ce parti, si Georges d'Amboise qui avoit été à « Novarre avec le duc d'Orléans, et qui était « venu vers le roy, ne lui eût mandé : *toujours* « *ne partir point, et qu'il seroit secouru;* mais « j'estais asseuré du contraire. Mais tous les « sages ne pouvaient garder ceux dont j'ai parlé « (Georges d'Amboise et Brissonnet) de mander « au duc d'Orléans qu'il ne bougeast. Lesquels « le mirent en grand péril (1). »

De 7,500 hommes de troupes d'élite, avec lesquels il était entré dans Novarre, la famine et les maladies lui en enlevèrent bientôt près d'un tiers. Il était assiégé par une armée de plus de 40,000 hommes. Dans cette position

(1) Comines, *Mém.*, liv. VIII, pag. 537.

critique, ceux qui opinaient pour la délivrance du duc d'Orléans (car il y en eut qui, par impatience de revoir leur patrie, furent d'avis d'abandonner ce prince), voulaient l'obtenir, les uns par la force des armes, les autres par la voie des négociations. L'avis de ceux qui voulaient la paix prévalut dans le conseil (1). Comines avait été envoyé par le roi à Casal, pour soutenir les intérêts des orphelins de la marquise de Montferrat. C'est là qu'il prit sur lui d'écrire aux provéditeurs vénitiens, pour leur offrir de reprendre les conférences, qu'ils avaient commencées sur les bords du Tar. Par suite de cette ouverture, on vint demander à Verceil, où était le roi, des sauf-conduits, et l'indication du lieu des conférences. Latrimouille et Comines, qui se trouvaient au conseil, déterminèrent Charles à expédier les saufs-conduits. Les commissaires, au nombre desquels était Comines, pressèrent leur travail, et, dès la première séance, ils convinrent d'une trève, à la faveur de laquelle le duc d'Orléans put sortir de Novarre. Le traité de Verceil fut signé et ratifié le 10 octobre. Le duc de Milan s'y obligeait d'envoyer du secours aux Français qui étaient restés dans le royaume de Naples. Ce traité sauvait en apparence l'honneur

(1) *Histoire manuscrite de Charles VIII*, pag. 105.

des Français, mais il resta sans exécution de la part du perfide Ludovic. Comines, que le roi renvoya en Italie pour le sommer de sa parole, n'en rapporta que de vaines promesses. Ainsi s'en alla en fumée toute cette gloire d'Italie (1).

Charles VIII mourut, le 7 avril 1498 (2), au château d'Amboise.

(1) *Mém. de Comines*, liv. VIII.

(2) « Il (*Charles VIII*) alla de vie à trépas, le 7e jour « d'avril (*veille du jour des Rameaux*), l'an 1497, selon la « computation de Paris, où l'on commence l'année à Pasques; « et selon la computation romaine et d'Aquitaine, l'an 1498; « parce que les Romains commencent l'année à Noël, et les « Aquitaniens à la Nostre-Dame de mars. »

J. Bouchet, *Panégyric.*

CHAPITRE X.

1498 — 1514.

Belle conduite de Louis XII à l'égard de Latrimouille et d'Anne de Beaujeu. — Son ingratitude envers Comines. — Confirmation des privilèges de Niort.—Conquête du duché de Milan. — Ludovic y rentre. — Latrimouille le reprend. —Ludovic est fait prisonnier.—Latrimouille est chargé de reconquérir le royaume de Naples. — Il tombe dangereusement malade aux portes de Rome. — Il quitte l'armée.— Ordre du roi pour l'exécution des lettres patentes qui accordaient au maire et aux échevins de Niort, les ressorts et les juridictions de Vouvant, Mervant et bailliage de Gastine. — Latrimouille suit le roi à son expédition de Gênes. — Bataille d'Agnadel.—Perte du Milanais, après la journée de Ravenne.—Latrimouille reprend le Milanais, pour la troisième fois. — Il est battu à Novarre et perd sa conquête. — Bataille de Guinegate. — Latrimouille sauve la Bourgogne. — Le seigneur de Parthenay, prisonnier en Angleterre, y négocie le mariage de Louis XII. — Mort de Louis XII.— Détail de la dépense faite, par trente à quarante convives, dans deux repas, au commencement du XVIe siècle.

A son avénement à la couronne, Louis XII ne songea point à venger les querelles du duc

d'Orléans. Ce monarque, « avant son couronne- « ment, manda le seigneur de Thouars, Louis de « Latrimouille, et de son propre mouvement, « sans aucune requête ni prière, le confirma en « tous ses états, offices, pensions et bienfaits, le « priant luy estre aussi loyal qu'à son prédé- « cesseur Charles, avec promesse de meilleure « récompense. »

Ce prince généreux et magnanime donna le plus noble exemple de l'oubli des injures : madame de Beaujeu l'avait persécuté; elle éprouva ses bontés. Le seigneur d'Argenton, Comines, devait donc s'attendre à être bien accueilli de ce roi. Sous la régence de la sœur de Charles VIII, il s'était dévoué à la cause du duc d'Orléans. Il avait favorisé de tous ses moyens les projets ambitieux de ce prince. Comines en avait été puni par une détention de plus de deux années, dont il passa huit mois dans une cage de fer. Durant l'expédition d'Italie, lorsque les puissances de cette péninsule formèrent, avec d'autres souverains, cette ligue qui devait enlever à Charles VIII ses conquêtes, et mettre en péril sa vie, ou du moins sa liberté et celle du duc d'Orléans resté dans une ville sans défense, Comines parut alors chargé seul des destinées de l'état; et, dans la conduite admirable qu'il tint à cette époque, il fit de la position du duc d'Orléans, le point

de réunion, où il dirigea tous les renforts de la France. Par cette disposition, il rassura le prince, il tint en échec 30,000 ennemis qui ne purent se trouver à la journée de Fornoue. Un peu plus tard, la politique de Comines enleva aux horreurs de la famine ce même duc d'Orléans enfermé dans Novarre. Il n'avait pas tenu à sa sage prévoyance que le duc n'en eût été délivré un mois plutôt. Tous ces titres à la reconnaissance de Louis XII, n'empêchèrent cependant pas ce prince d'agréer froidement l'hommage, que Philippe de Comines vint offrir à *ce roi nouveau, de qui j'avois esté, dit-il, aussi privé que nul autre personne, et pour luy avois été en tous mes troubles et pertes: toutefois pour l'heure ne luy en souvint point fort.* C'est une tache à la mémoire de Louis XII.

Les fautes grossières en politique, que commit, durant ce règne, Georges d'Amboise, durent apprendre au monarque la perte que l'état avait faite, en le privant des secours qu'on avait droit d'attendre d'un ministre tel que Comines.

Louis XII confirma les priviléges de la ville de Niort, au mois de juillet 1498.

L'année suivante, ce roi, voulant faire valoir les droits que son aïeule, Valentine de Milan, lui avait transmis sur ce duché, en fait la conquête dans l'espace de vingt jours. Louis fait son

entrée dans Milan, le 6 octobre. Mais, par une de ces révolutions, ordinaires dans les guerres d'Italie, Ludovic, qu'on avait chassé du Milanais, y rentre bientôt et prend plusieurs places. Le roi est obligé d'y renvoyer un renfort de troupes sous les ordres du seigneur de Thouars, Louis de Latrimouille. Ce général passe rapidement les Alpes, et se porte sur Novarre, dont Ludovic assiégeait le château. Ce duc est abandonné de ses troupes, et livré au bailli de Dijon par un Suisse nommé Turman. Il est amené prisonnier en France, où il mourut, en 1510, au château de Chinon.

En 1503, Latrimouille, chargé de reconquérir le royaume de Naples, apprend dans le voisinage de Rome la mort presque subite du pape Alexandre VI. Il tombe lui-même dangereusement malade, et se voit obligé de quitter le commandement d'une des plus belles armées, que la France eût encore mises sur pied. Il revient à son château de Thouars, pour y rétablir sa santé.

Au mois d'août 1505, le roi donna commission au sénéchal du Poitou de faire exécuter les lettres patentes, qui accordaient au maire, aux échevins et bourgeois de Niort, les ressorts et juridictions de Vouvant, Mervant et bailliage de Gastine.

La révolte de Gênes, en 1506, offrit à Latrimouille l'occasion de suivre le roi à cette expédition, et d'avoir part à sa gloire. Après une vigoureuse résistance, le 27 avril, et une attaque infructueuse, le lendemain, Gênes se rendit à discrétion, et le même jour Louis XII y fit son entrée. Il en repartit, le 14 mai, pour Milan, accompagné du seigneur de Latrimouille, *qui jamais ne le perdoit de vue.* C'est dans cette dernière ville, et la même année, que mourut son frère, le cardinal Jean de Latrimouille, évêque de Poitiers et archevêque d'Auch. *Son cœur fut laissé en l'église des frères mineurs de Milan; et son corps apporté en l'église Notre-Dame de Thouars.*

A la bataille d'Agnadel, gagnée par Louis XII en personne, contre les Vénitiens, ce prince avait sous lui le seigneur de Thouars, Louis de Latrimouille; l'arrière-garde de son armée était sous le commandement du comte de Dunois, seigneur de Parthenay. C'est en cette glorieuse journée, que, dans un moment où la fortune semblait indécise, Latrimouille rétablit le combat en criant aux troupes : *Enfans, le roi vous voit.*

Le jeune prince de Talmont se trouvait à cette bataille; il y combattit près de son père.

La victoire de Ravenne, où le vainqueur fut enseveli dans son triomphe, ne put assurer la

possession du Milanais. La mort de Gaston entraîna la perte de ce duché. Toute l'Europe se ligua contre Louis. Il se vit obligé de rappeler ses troupes de l'Italie, où il ne conserva que le château de Milan. Le roi ne tarda pas à se réconcilier avec les Vénitiens. Il envoya alors une armée, sous les ordres de Latrimouille, qui reprit le Milanais pour la troisième fois. Mais les Suisses le battirent à Novarre et lui firent perdre sa conquête. La France ne songea plus qu'à la défense de son propre territoire. La Normandie était menacée d'une descente des Anglais. Latrimouille est envoyé dans cette province. Le roi d'Angleterre, ligué avec l'Empereur, vient en Picardie, et gagne, le 18 août, la bataille de Guinegate, où Bayard et le duc de Longueville sont faits prisonniers. Vers le même temps, 25,000 Suisses font une irruption dans la Bourgogne. A ces vainqueurs de Novarre, se joignent 2,000 hommes de cavalerie allemande, toute la noblesse de la Franche-Comté et un train considérable d'artillerie.

Latrimouille accourt au secours de cette grande province. Il n'avait à opposer aux ennemis, que les débris de son armée d'Italie; mais il en fit une distribution si sage, dans quelques places de la Bourgogne, qu'il enleva plusieurs convois destinés pour les Suisses. Lui-même s'enferma

dans Dijon qu'il avait bien approvisionné; il en répara les fortifications, et y soutint un siége de près de six semaines. Si les Suisses s'étaient rendus maîtres de cette ville, rien ne pouvait les empêcher d'arriver à Paris. Mais Latrimouille parvint à faire avec eux un traité, et, sans en attendre la ratification, les Suisses retournèrent dans leur pays. Tel fut le dernier exploit du seigneur de Thouars, sous le règne de Louis XII.

Un autre traité de paix fut conclu, l'année suivante, avec Henri VIII, par l'entremise du seigneur de Parthenay, le duc de Longueville, prisonnier à Londres depuis la déroute de Guinegate. Ce seigneur admis dans l'intimité du monarque anglais, en profite pour lui vanter les avantages d'une alliance des plus étroites avec le roi de France, qui, depuis quelques mois, avait perdu la reine son épouse. Voyant que ces insinuations étaient loin de déplaire à Henri, il informe Louis XII de la possibilité d'amener les choses à une heureuse issue. Il reçoit de pleins-pouvoirs, conjointement avec Jean de Selve et Thomas Bohier, pour négocier la paix entre les deux couronnes, et le mariage de Louis avec Marie fille de Henri. Toutes les stipulations furent convenues dans cinq jours : le traité fut signé à Londres, le 7 août 1514, et, le 13 du même mois, Louis XII épousa par son procureur le

duc de Longueville, la princesse Marie, qui, de ce jour, prit le titre de reine de France. Le mariage fut célébré dans Abbeville, le 9 octobre. Par suite des lettres patentes du roi, en date du 18 septembre 1509, des commissaires vinrent à Poitiers, le 14 octobre 1514. Ils y travaillèrent, avec les trois états de la province, à la réformation et à la rédaction de la Coutume du Poitou. Le roi mourut le 1er janvier suivant.

Dans nos recherches relatives aux mœurs, aux usages et au prix des denrées des temps reculés, nous avons trouvé le compte suivant, rendu par le procureur-receveur de la confrérie de Saint-Blais, en Poitou, concernant la dépense du repas donné, chaque année, aux confrères. Le nombre ordinaire des convives était de 30 à 40.

Premier repas. (Le jeudi après la Toussaint.) « Pour deux coutrets de vin blanc et sept pots « de vin rouge, 28 sous; pour huit gorets de lait, « 28 sous 10 deniers; pour cinq gigots, huit « épaules et une longe de mouton, 13 sous 4 de« niers; pour 26 chapons, 32 sous 6 deniers; épice, « sucre, canelle et safran, 8 sous 9 deniers; lard, « tant pour flamber les dits gorets et larder les « dits chapons, que pour les œufs pour farcir les « dits gorets, 10 sous 6 deniers; poires pour le « dit dîner, 2 sous; belle chère (*dessert*), 2 sous. « Total : 6 livres 13 sous 11 deniers.

Second repas. (Le jeudi après la nativité de Notre-Dame.) « Pour 2 coutrets de vin, qui est « 25 pots par coutret, 33 sous 4 deniers; pour « 6 gorets de lait, 38 sous; pour 6 gigots, 6 épaules « et une longe de mouton, 14 sous; pour 24 cha-« pons, 29 sous 2 deniers; poivre, gingembre, « clous, graine, canelle, muscade, sucre et sa-« fran, 10 sous 11 deniers; huit livres de lard, « tant pour flamber les dits gorets et larder les « dits chapons, que faire le potage, 10 sous; « 5 douzaines d'œufs pour farcir les dits gorets, « 2 sous 1 denier; poires et pêches, 2 sous 6 de-« niers; *belle chère*, 10 sous; une douzaine d'é-« cuelles d'étain, pesant 24 livres, à 3 sous la « livre, 72 sous; 3 douzaines de verres, 3 sous « 9 deniers. Total: 10 livres 17 sous 9 deniers. »

La valeur du marc d'argent fin monnoyé était alors de 11 livres 10 sous.

CHAPITRE XI.

1514 — 1547.

François Ier confirme les priviléges de Niort. — Expédition d'Italie. — Bataille de Marignan, gagnée par François Ier en personne, ayant sous lui Latrimouille. — Le fils de ce général, le prince de Talmont, y reçoit soixante-deux blessures. — Il survit trente-six heures. — On embaume son corps et on l'envoie à Thouars. — Lettre de Latrimouille à son épouse. — Affliction de cette mère. — Sa réponse à la lettre de Latrimouille. — Bouchet tente inutilement de faire diversion à l'affliction de cette dame. — Latrimouille vient à Thouars. — Il en repart, peu de jours après. — Il y revient bientôt, pour recevoir le dernier soupir de son épouse. — Latrimouille chargé de faire enregistrer le concordat. — Charles-Quint échappe à une défaite, parce que François Ier néglige de suivre les conseils de Latrimouille. — Latrimouille marche au secours de la Picardie. — Défection du connétable de Bourbon. — Il assiége Marseille. — François Ier, ayant sous lui Latrimouille, fait lever le siége de cette ville. — François Ier marche en Italie, contre l'avis de Latrimouille. — Bataille de Pavie où Latrimouille est tué. — Son corps est transporté et inhumé à Thouars. — Les terres et seigneuries de Latrimouille sont saisies et mises sous la main du roi. — Opposition de la part de François de Latrimouille. — Arrêt qui lui accorde main-levée et la délivrance de tous ses

domaines. — Nouvelle doctrine de Calvin. — Lettres patentes du roi, faisant mention de l'annoblissement du maire et des échevins de Niort. — François de Latrimouille, en sa qualité de gouverneur du Poitou, reçoit ordre de se rendre, sur les limites de la province, au-devant de Charles-Quint.

Dès le second mois de son règne, François Ier confirma les priviléges accordés par ses prédécesseurs à la ville de Niort. Ce prince, jaloux de signaler son avénement au trône, par le recouvrement du Milanais, se hâta de profiter des préparatifs que Louis XII, presque mourant, avait faits pour cette expédition, et de céder aux instances des Vénitiens qui l'appelaient à cette conquête. Le Milanais n'était alors défendu que par les Suisses. Le roi envoie par mer une armée qui s'empare de Gênes; lui-même, après avoir mis ordre aux affaires de son royaume, part le 15 juillet, passe les monts, se rend maître de plusieurs places, et propose aux Suisses des conditions de paix qu'ils paraissent goûter. Tout en négociant, le roi ne cesse de combattre. Les Suisses gagnent Milan. Le connétable de Bourbon les suit jusqu'à deux lieues de cette capitale, et s'arrête près de Marignan. Le 13 septembre, Louis de Latrimouille que son zèle avait conduit jusque sous les murs de Milan, annonce au

connétable, que les Suisses débouchent des portes de la ville, et qu'ils avancent en silence sans tambours, et pieds nus. L'armée française était à peine rangée en bataille, que des nuages épais de poussière annoncent l'arrivée et la présence des Suisses. Il était 4 heures après midi. Alors commença ce combat de Géans, selon l'expression de Trivulce; il dura jusqu'à la onzième heure de la nuit, et recommença au point du jour avec le même acharnement. Les Suisses furent vaincus; mais leur retraite fut honorable: les vainqueurs n'osèrent les inquiéter. Plusieurs cependant s'étant retirés *dedans le logis de M. de Bourbon, où ne se voulans mettre à la mercy du roy, le feu fut mis; et furent tous bruslez, et de noz gens parmi, qui estoient entrez pesle-mesle pour les deffaire; et entre autres, Jean de Moüy, seigneur de la Mailleraye, qui portoit la cornette du roy, y mourut*(1).

Parmi les héros, dont cette journée priva la France, celui qui fit verser le plus de larmes, fut le jeune prince de Talmont, fils unique de Louis de Latrimouille. Il avait reçu soixante-deux blessures(2); il survécut trente-six heures,

(1) Dubellay, pag. 19.

(2) Mezerai (tom. III, p. 623, année 1586) parle d'un nommé *La Mole*, percé de cinquante-quatre grandes blessures, qui en guérit et vécut fort longtemps depuis.

avec le plein usage de sa raison et toute la force de son âme. Les médecins et les chirurgiens avaient donné de sa guérison un espoir qu'il ne partagea pas longtemps. Aussitôt qu'il le sentit s'évanouir, il profita de ses derniers momens, pour consoler les amis qui l'entouraient, et recevoir les secours de la religion. Le roi fut le premier averti de son trépas, et il alla de suite dans la tente du seigneur de Latrimouille, pour le préparer à cette fâcheuse nouvelle, et l'aider à supporter un si grand malheur, avec cette fermeté héroïque qui lui était naturelle, et dont il venait de donner une dernière preuve, à la vue de son fils criblé de blessures. « Je say, ajouta le roi, « qu'il seroit impossible à nature de le passer « sans griesve douleur, car le personnage le va« loit, et vous asseure que, hors la paternelle « affection, vostre regret ne sera plus grant que « le mien. Je vous prie, chier cousin, que, pour « l'honneur de Dieu et l'amour que avez à moy, « preniez ceste irréparable perte en pascience, et « vous consoliez, en son filz qu'il vous a laissé, « portant jà l'espoir de la preudhommie du « père (1). »

Latrimouille rendit, en pleurant, d'humbles actions de grâces à François, des consolations que

(1) Bouchet.

sa majesté apportait à son infortune. Il savait « que son fils n'était pas immortel, et que le « voyant plein de dévouement courir au dangier, « où les gens de bon cueur se mettent pour le « bien public, il le tenoit comme si estoit jà mort. » Puis il ajouta : « A ceste considéracion, et qu'il « est au lict d'honneur décédé en vostre com- « paignée, à vostre service et en juste querelle, « mon dueil n'en est si grant, combien que acci- « dent ayt perverty l'ordre de nature : car mieulx « seroit, comme il me semble, qu'il fust demouré « sans père que moy sans fils, moy qui ay faict et « passé la plupart de mon tems, et il commençoit « acquerir honneur et vostre grâce (1).

« Latrimouille se porta si prudemment en la « charge qu'il avait du roy, que à ses gestes « (*actions*) et paroles, on n'eust cogneu son « dueil. »

Cependant le corps du prince de Talmont fut embaumé pour être transporté en France, et déposé à Thouars dans le tombeau des seigneurs de sa maison. Plusieurs gentilshommes et ses serviteurs vêtus de deuil formèrent son convoi. « Le « voyage fut long, à la raison de ce que par « toutes les villes, bourgs et paroisses où passoit « ce corps, y avoit service pour l'âme de ce bon

(1) Bouchet.

« prince. Et comme on faisoit toutes ces choses, « le dit seigneur de Latrimouille envoya la poste « diligemment vers madame Gabrielle de Bour- « bon, son épouse, lors estant au chasteau de « Dissay avec M. Claude de Tonnerre, évesque « de Poictiers, nepveu du dict seigneur, où s'es- « toit retirée pour le dangier de peste, qui lors « estoit en la dicte ville de Thouars; et luy « escripvit une lettre de sa main, et une autre à « son dict nepveu, faisans mencion de la perte de « son filz, à ce qu'il eust à consoler sa tante, car « bien pensoit qu'elle en auroit ung excessif « dueil.

« La poste arriva au chasteau de Dissay huyt « jours après le décès du dict prince de Thale- « mont, combien qu'on avoit sceu, troys jours « après la bataille, qu'il avait été blecé; mais on « disoit qu'il en guériroit, et se y actendoit la « bonne dame (1).

« L'évesque receut le pacquet, et leut sa lettre, « qui fort estoit briesve, mais piteuse à lire. »

Après les premiers momens d'une juste et profonde douleur, il fit appeler son maître-d'hôtel et quelques gentilshommes de sa maison, auxquels il apprit la mort du jeune prince. Il les conduisit à l'appartement de Gabrielle de Bourbon,

(1) Bouchet.

et lui dit en l'abordant : « Madame, j'ay receu « des lettres de l'Italie. — Comment se porte mon « filz? — Madame, je pense qu'il se porte mieulx « que jamais, et qu'il est au cercle de héroïque « louange, et au lieu de gloire infinie. — Il est « donc mort? — Madame, ce n'est chose qu'on « vous puisse plus celler, voire de la plus hon« neste mort que mourut onc prince ou seigneur; « c'est au lict d'honneur, en bataille permise; « pour juste querelle, non en fuyant, mais en « bataillant, et navré de soixante-deux playes, « en la compaignée et au service du roy, bien « extimé de toute la gendarmerie, et en la grâce « de Dieu, car lui bien confessé est décédé vray « crestien (1). »

A cette nouvelle, Gabrielle perdit la parole, et resta quelque temps sans connaissance et froide comme le marbre. Dès qu'on put la faire revenir de son évanouissement, les larmes, selon l'expression de Bouchet, desserrèrent son cœur, les soupirs commencèrent *à passer à grant peine par sa trémulente* (tremblante) *et palle bouche* : puis dist : « ha! mon nepveu, pensez-vous que je « puisse ceste triste fortune, irrécupérable perte, « cruel accident et impourpens (*imprévu*) incon« vénient passer, sans briesvement mourir? Si

(1) Bouchet.

« je pensais ne desplaire à Dieu, luy requerrois « mon infortunée vie estre en repos de mort, qui « est la fin de toutes misères; car je say que la « joye du monde me engendrera tristesse; la « consolacion des hommes, desconfort; le pas- « sement des livres, renouvellement de douleurs; « labeurs de mes amys redoubleront mes an- « goisses, et la vie solitaire me produira inven- « cions de nouveaux tormens, pour persécuter « mon esprit. Je ne ferai plus que réitérer l'espé- « rance de ma mort, le désespoir de ma vie, et « l'abominacion de toutes lyesses. Que nourrira « plus mon ymaginacion, fors monstres hideux, « lamyes nocturnes, magiciennes furies, songes « tristes et lachrymables fantasies? Car j'ai perdu « mon fils, ma géniture, mon ymage et ma con- « solacion. C'estoit l'espoir de nostre maison, le « coffre de nostre honneur, le trésor de nostre « richesse, la stabilité de nostre gloire, la perpé- « tuacion de nostre renommée, l'advent-mur de « nostre force et le braz dextre de nostre povoir. « Il est mort en l'aage de vivre, amateur de « vertuz, ennemi de vice, amé de chescun « (*chacun*), et en la louhée extime (*honorable* « *estime*) des bons et nobles cueurs (1). »

L'évêque de Poitiers offrit à Gabrielle de

(1) Bouchet.

nouveaux motifs de consolations; en lui rappelant qu'elle savait bien que toutes les créatures humaines étaient sujettes à la mort; que les uns mouraient lentement par maladies, et les autres soudainement par accidens divers; que ni la puissance, ni les richesses, ni la vertu ne peuvent soustraire à la mort; que si la mort est toujours à la porte de la vieillesse, elle tend aussi nuit et jour des piéges à la jeunesse. Que c'est d'après la manière de sortir de la vie, que le monde juge les hommes heureux ou malheureux; qu'elle considère combien a été heureux le jeune prince, dont la fin a été si honorable et si chrétienne. A cette grâce particulière, il faut joindre la délivrance de toutes les misères et de tous les chagrins de cette vie; enfin que toutes les espérances qu'elle avait fondées sur son fils, revivent dans son petit-fils François, déjà la vive image d'un père, dont il réparera la perte. L'évêque dit en finissant: «.Madame quant vous aurez bien le « tout considéré; vous arresterez à ce qu'il fault « adhérer à la volonté de Dieu, qui ne fait rien « sans cause; et jaçoit ce que (*quoique*) ses ju- « gemens soyent aux humains merveilleux, néan- « moins sont-ilz justifiez en eulx mesmes, ainsi « qu'il les faict; et y contredire est murmure et « blasphême. »

Gabrielle de Bourbon était trop profondément

affligée, pour se rendre aux sages conseils de son neveu; elle chercha, dans sa douleur, de nouveaux motifs de l'aigrir: son fils pouvait vivre plus longtemps ou du moins autant que son père. Que Dieu n'a-t-il voulu prendre sur les cinquante années de la mère, pour ajouter aux trente-deux années du fils! si ses jours eussent été prolongés jusqu'à soixante ans, il eût fait des choses inouies, il eût surpassé la gloire des maisons dont il est descendu. Le bruit de sa renommée eût comblé de joie les derniers ans de sa mère; mais elle a perdu tout espoir; elle est condamnée à passer dans les larmes les restes d'une vie, que la douleur va bientôt terminer.

Après ce lamentable entretien, Gabrielle se retira dans son cabinet. Elle n'avait pas voulu lire, en présence de son neveu, la lettre que lui adressait son époux, sur la mort de leur fils. Quand elle fut seule, elle donna quelque temps un libre cours à ses larmes, avant de passer à cette lecture. Le seigneur de Latrimouille lui écrivait que si la mort de leur très cher fils Charles eût pu être rachetée par la sienne, il ne serait pas avec sa tant amée (*aimée*) dame, en peine de regretter, pleurer et lamenter la perte du tant noble fruit de leur mariage, l'espoir de leur maison et l'appui de leur vieillesse. L'affliction qu'il en ressent, redouble à la pensée de la désolation

qu'elle en éprouvera. Toutefois il espère qu'elle ne repoussera pas toute espèce de consolation; qu'ils ne sont pas les premiers qui aient eu le malheur de voir mourir leurs enfans, et qu'en supportant cette perte avec courage, ils offriront un sacrifice agréable à Dieu, qui fait tout pour le mieux. Que trois choses doivent les porter à la résignation : l'une, que leur fils est mort pour le bien public et leur a laissé un fils bien disposé pour vivre; l'autre, quoiqu'il ait eu soixante-deux plaies, dont quatre ou cinq mortelles, néanmoins, par la grâce de Dieu, il a vécu trente-six heures après, il a reçu les sacremens de la sainte-église, et il a conservé la connaissance et l'usage de la parole jusqu'à son dernier moment; enfin il est hors des misères de ce monde, et son âme est dans l'éternel repos. « Je vous envoye le corps, vous « priant, Madame, que par impascience ou trop « excessive douleur, je ne perde la mère avec le « filz, et que, en perdant les deux, je ne me « perde : ce que Dieu ne veuille, mais vous « donner à vous et moy le nécessaire pour nostre « salut! »

Escrit au camp de Sainte-Brigide, le 18 septembre.

Quelques momens après cette lecture, Gabrielle de Bourbon, pour ne pas laisser son époux sans consolation de sa part, s'arma de

courage, et lui répondit : que sans la guerre qui, depuis le péché originel, existe entre l'esprit et la chair mortelle, le trépas de leur fils unique devrait plus les consoler que les contrister, parce que l'esprit voit et connaît qu'il est de peine transmigré en repos, de misère en gloire, de crainte en sûreté; de mort en éternelle vie; mais la chair qui ne voit aucune chose en esprit, regrette, lamente et déplore la perte ou l'absence de ce qui lui plaît et de ce qu'elle aime corporellement : ce qui est la cause de votre découragement et de ma tant désolée tristesse. Toutefois, quant à l'entendement, ils doivent louer Dieu et lui rendre grâce, pour les considérations qu'il lui a écrites, quand elle se rappelle toutes les bonnes qualités de son fils, sa pauvre chair languit, et son âme n'est que demi-vive; mais s'ils ne veulent offenser Dieu, ils le béniront de leur infortune. « Au « regard du corps que je ne pourrois veoyr « sans de dueil mourir, sera honnourablement « ensepulturé au plus près de vostre vouloyr, « sans aucune chose y épargner, et encores « moins pour le salut de l'âme qui doit sans « fin vivre au palais de éternel repos, auquel, « après bonne et longue vie, Dieu vous veuille « donner lieu. »

Escript à Dissay, le 24 septembre.

Louis de Latrimouille eut de la peine à lire cette lettre, parce que l'écriture en était effacée *des larmes de la dame* qui estoyent en l'escripvant sur icelle-tombées (1).

L'auteur des *Annales-d'Aquitaine*, Jean Bouchet, était admis dans la société intime de la maison de Latrimouille. Il avait été chargé de l'éducation du prince de Talmont. Il crut qu'il était de son devoir d'aller trouver Gabrielle. Il espérait de faire diversion à ses chagrins, en lui parlant d'affaires civiles, que cette dame et son époux lui avaient donné commission de traiter. Mais dès que cette mère aperçut le gouverneur de son fils, cet homme que le jeune prince avait tant aimé, toutes les plaies de son cœur se rouvrirent avec la source de ses larmes : « Ah! Jean « Bouchet, que dites-vous de mon malheur, et « de l'irréparable perte de notre famille? ne m'ai- « derez-vous point à soutenir le faix de ma dou- « leur, vous qui participez en la perte? oublierez- « vous l'espoir que vous aviez en l'amour de mon « fils, et le loyer du service par vous à lui fait? « qui présentera plus vos petits œuvres devant « les yeux des princes pour en avoir guerdon « (*récompense*)? qui recevra et mettra en valeur « vos petites compositions? n'épargnez votre

(1) Bouchet.

« plume à écrire le connu de votre seigneur et « maître à ce que oublieur ne laisse perdre ses « mérites (1). »

L'épouse du prince de Talmont, Louise comtesse de Taillebourg, n'était pas en proie à de moindres chagrins que la dame sa belle-mère. A la gloire de la couche la plus fortunée, il n'avait manqué que de plus longs jours à son époux, pour jouir de leur commun bonheur. Elle eût suivi de près le prince dans la tombe, sans la vue de son fils et la nouvelle de la prochaine arrivée à Thouars de Louis de Latrimouille. François I[er] vainqueur des Suisses à Marignan, mais vaincu à Bologne par les feintes caresses de Léon X qui lui arracha le *Concordat* (14 décembre), François I[er] nomma le connétable de Bourbon, son lieutenant-général du Milanais, et revint en France accompagné de Latrimouille. Ce fut à Lyon que ce seigneur prit congé du roi, pour aller consoler à Thouars deux épouses désolées. Son séjour ne fut pas aussi long qu'il l'eût désiré : sa présence devenait de plus en plus nécessaire dans son gouvernement de la Bourgogne.

Le départ de Latrimouille ne fit qu'accroître la maladie de Gabrielle de Bourbon, à qui la perte de son fils avait porté le coup mortel. Quelques

(1) Bouchet.

mois après, elle lui fit écrire de venir recevoir son dernier soupir. Les adieux de ces deux illustres époux furent on ne peut plus touchans. Leur union, pendant trente-trois années, avait été si parfaite ! La douceur n'en fut troublée que par la mort de l'unique fruit de leur mariage, le prince de Talmont. Le coeur trop sensible de la mère n'eut pas assez de courage, pour supporter ce malheur. La vie lui offrit plus d'amertume que la mort, qui devait la réunir à son fils. Elle mourut, le 30 novembre, dans la ville de Thouars. Elle y avait fait bâtir, en 1503, l'église du château, et c'est là que sa dépouille mortelle fut déposée à côté de celle du prince de Talmont.

François, instruit que l'affliction de Louis de Latrimouille pourrait lui enlever ce grand général, le mande à la Cour, qui se trouvait alors à Blois, et de cette ville il l'amène avec lui à Paris, *pour recevoir l'ambassade du roi des Romains et du roi d'Espagne*.

Le traité de Noyon avec l'archiduc et celui de Fribourg avec les Suisses, promettaient à la France la paix à l'extérieur; mais la tranquillité intérieure fut troublée. Le clergé, les universités, les parlemens s'opposèrent au remplacement de la *Pragmatique sanction* par le *Concordat*. Le roi tint un lit de justice, le 5 janvier. Il était accompagné du chancelier, du prince de la

Roche-sur-Yon, du sire Dorval, de Boisi, de Latrimouille et de l'évêque d'Évreux. Il demanda par l'organe de son chancelier l'enregistrement du *Concordat*. Le parlement fit d'énergiques remontrances et traîna l'affaire en longueur. Enfin Louis de Latrimouille, grand chambellan, vint seul au parlement, le 12 du mois de mars, présenta sa lettre de créance, et il employa des moyens si puissans de persuasion, qu'il obtint, peu de jours après, l'enregistrement du *Concordat*.

En vertu d'un traité d'alliance, conclu avec l'Angleterre, au mois de septembre 1518, le roi obtint la restitution de la ville de Tournai, conquise par les Anglais sur Louis XII. Pour garantie de la somme de rachat, convenue par les plénipotentiaires, François Ier donna huit ôtages, du nombre desquels fut Charles de Moüy, seigneur de la Meilleraye, gentilhomme de la chambre du roi. C'était le fils de celui qui périt à Marignan. Cette ville de Tournai fut enlevée à la France par les Impériaux, en 1521, parce que le roi négligea de suivre les conseils de ses généraux, entre autres ceux du seigneur de Thouars, Louis de Latrimouille. La guerre avait éclaté entre Charles et François à l'occasion du duc de Bouillon, Robert de Lamarck. L'empereur prend Mouzon que le roi reprend bientôt après. Charles-Quint n'ose disputer le passage de l'Escaut aux troupes

du roi. Il se retire devant François Ier qui aurait dû profiter de ses avantages. *En ce jour-là, Dieu nous avoit baillé nos ennemis entre les mains.* Et même le seigneur de Latrimouille fit « offre de « faire la dite charge avec sa compagnie de 100 « hommes d'armes et les guidons de l'avant- « garde: aussi fit le maréchal de Chabannes, et « qui l'eût fait, l'Empereur, de ce jour-là, eût « perdu honneur et chevaux. » La saison était avancée, les pluies survinrent et causèrent le débordement des rivières. L'armée française fut obligée de songer elle-même à la retraite, qui se fit avec peu d'ordre à cause des mauvais chemins. Le 31 octobre, vers le coucher du soleil, pendant que l'armée traversait une chaussée dans les environs de Douai, quelques ponts se rompirent et séparèrent une partie de son arrière-garde. Le lendemain matin des détachemens de cavalerie et d'infanterie sortirent de Douai, pour reconnaître et peut-être aussi pour nous attaquer dans cette position critique; mais ils en furent [1] détournés par la bonne contenance de notre cavalerie sous les ordres du comte de Brienne et de Charles de Moüy, seigneur de la Meilleraye. Cette portion de l'arrière-garde rejoignit à midi le corps de l'armée. Elle se trouva, deux jours

(1) Dubellay, pag. 46.

après, à la prise d'Hesdin. Cette acquisition consola François I[er] de la perte inévitable de Tournai. Cette ville, assiégée depuis cinq mois par les Impériaux, et n'ayant pu être secourue, fit une capitulation honorable, et se rendit dans les derniers jours de décembre.

Louis de Latrimouille était dans son gouvernement de la Bourgogne, lorsqu'il reçut ordre du roi de marcher au secours de la Picardie, menacée d'être envahie par l'Angleterre, de concert avec l'Empereur. Le génie actif du seigneur de Thouars suppléa au défaut de troupes: car « il faut entendre, dit Dubellay, que le sei-« gneur de Latrimouille avait si petit nombre « d'hommes, qu'il étoit contraint, quand l'ennemi « avoit abandonné une place, de retirer les forces « qui étoient dedans, pour les mettre en une « autre au-devant du dit ennemi. » Cette campagne fut le chef-d'œuvre de la carrière militaire de ce grand homme.

Louis de Latrimouille parvint à chasser, de la Picardie et des environs de Paris, les Anglais et les Flamands, *sans que l'ennemi au partir tint un pied de terre de sa conquête*.

La France touchait au moment de ses désastres et de ses humiliations. La défection du connétable de Bourbon en fut le signal. Ce prince, abreuvé d'amertumes, et dépouillé de la plus

grande partie de ses biens par la duchesse d'Angoulême, résolut de se venger de tant d'injustices. Il passa sous les drapeaux de l'Empire et de l'Espagne, avec la promesse d'épouser Éléonore d'Autriche, sœur aînée de Charles-Quint, et d'hériter de l'empire autrichien, si l'empereur mourait sans enfans mâles. Bourbon descend en Italie, ranime le courage des alliés, déconcerte les projets de l'amiral Bonnivet, le force à quitter le Milanais, le presse dans sa retraite, lui enlève, par une grave blessure, le commandement qu'il dépose entre les mains de Saint-Pol, de Bayard et de Vendenesse; et, quelques heures après, ces deux derniers généraux payèrent de leur vie l'honneur de cette périlleuse commission.

Le roi tenait un lit de justice contre le prince de Bourbon. Il était accompagné des princes, des pairs et des grands du royaume, parmi lesquels se trouvait Latrimouille. Le connétable fut décrété de prise de corps; des huissiers furent envoyés à Lyon et à Moulins, pour le sommer de comparaître devant le parlement. Bourbon ne répondit à la sommation, qu'en se présentant sur la frontière avec une armée victorieuse. Il alla mettre le siége devant Marseille. A cette nouvelle, le roi se met à la tête d'une armée de 40,000 hommes, et ayant sous lui le seigneur de Latrimouille, il prend la route de la Provence.

L'avant-garde n'était plus qu'à huit lieues de Marseille, lorsque Bourbon leva le siége de cette ville.

François, en voyant fuir son ennemi, crut voir la fortune qui lui rouvrait la route de l'Italie. Il tint donc à Briançon un conseil de guerre, pour faire connaître sa ferme résolution de passer en personne les Alpes, et de prévenir l'arrivée de Bourbon à Milan. Latrimouille, à qui le grand âge et l'expérience due à de longs services, donnaient le droit de dire librement son avis, osa combattre l'opinion du monarque. Il représenta que la saison était trop avancée, pour compter sur la conquête du Milanais avant l'hiver; qu'il ne fallait pas négliger l'occasion favorable de s'emparer de Milan, mais qu'un général pourrait s'acquitter de cette honorable commission, sans priver l'état de son roi, que personnne ne pourrait remplacer, dans la conduite générale des affaires et les besoins journaliers de l'administration. François ne suivit pas un si sage conseil. Il traverse les Alpes, le Piémont, et paraît sur les frontières du Milanais. Les habitans de la capitale lui envoient des députés, pour lui présenter les clefs de la ville. Le roi les reçoit avec bonté, et dépêche Saluces et Latrimouille avec de la cavalerie légère, pour s'assurer de la place. Presqu'au même moment, arrivèrent par une porte Bourbon, Pescaire et François Sforce, et par

l'autre, Saluces qui fut sur le point d'être attaqué par les trois généraux ennemis; mais la vue de Latrimouille et le bruit de l'armée les fit retirer promptement à Lodi.

Si les troupes du roi eussent marché de suite contre celles de l'Empereur, le succès de cette campagne était assuré, avec la conquête du Milanais. Mais on donna le temps à Bourbon de se reconnaître, et de mettre dans les places fortes de bonnes garnisons. François I[er] détache 10,000 hommes de son armée pour tenter la conquête de Naples, et commence le siége devant Pavie, qui dura près de quatre mois (du 28 octobre au 24 février). Cependant les confédérés envoient en Italie des forces supérieures à celles du roi, et quand leur réunion est opérée, Bourbon vient présenter la bataille pour délivrer Pavie. Latrimouille conseille d'en lever le siége et de se retirer à Milan; mais une retraite n'était pas dans le génie de François I[er]. Il accepte la bataille et la perd avec la liberté, après avoir fait des prodiges de valeur et reçu plusieurs blessures. Le sage Latrimouille, dont les exploits avaient honoré quatre règnes, frappé en même temps au cœur, à la tête, tombe aux pieds du roi. Son petit-fils le prince de Talmont y fut blessé et fait prisonnier (1)

(1) Hénault dit qu'il y fut tué, pag. 462.

avec le seigneur de la Meilleraye. Pavie décida du sort de l'Italie agitée depuis trente ans. Tout fut perdu pour la France, *fors l'honneur.*

Louis de Latrimouille était mort à l'âge de soixante-quinze ans. Son corps fut embaumé et transporté dans la ville de Thouars. Ses obsèques furent solennellement et honorablement faites en l'église collégiale de Notre-Dame de Thouars, qu'il avait nouvellement édifiée, fondée et dotée; il fut mis en sa sépulture près de son épouse madame Gabrielle de Bourbon, et de M. Charles leur fils (1).

Le jour de l'enterrement de Louis de Latrimouille, vers le soir, furent apportées nouvelles que son petit-fils, le prince de Talmont, était de retour à Lyon: ce qui donna quelque consolation aux habitans de Thouars et à tous les serviteurs de la maison de Latrimouille.

Ce nouveau seigneur, par son mariage avec Anne de Laval, issue de Frédéric d'Aragon, roi de Naples, acquit sur cette couronne des droits, que sa postérité fit valoir à plusieurs congrès. Mais lui-même se vit sur le point de perdre sans retour sa vicomté de Thouars. François Ier, dont les profusions, les guerres d'Italie et la captivité avaient épuisé les finances, crut devoir y

(1) J. Bouchet.

remédier par une ordonnance, qui réunissait à sa couronne tous les domaines aliénés, à la réserve des apanages.

Les services signalés de la maison de Latrimouille ne purent empêcher que cette mesure arbitraire ne frappât la vicomté de Thouars, la principauté de Talmont et les autres seigneuries de ce prince, comme ayant fait partie du domaine de la couronne. En vertu de l'édit du 2 novembre 1531, elles furent saisies et mises sous la main du roi.

François de Latrimouille forma opposition à l'entreprise des commissaires. Les arrêts du parlement de Paris, de 1485, de 1489, avaient reconnu à son aïeul la propriété de l'héritage qu'on voulait lui enlever. Il invoqua ces décisions authentiques de la cour, et il en obtint un nouvel arrêt, le 5 juillet 1533, qui lui accorda la main-levée et l'entière délivrance de toutes ses terres et seigneuries.

C'est dans cette année que Calvin paraît dans le Poitou, et qu'il commence à y répandre sa nouvelle doctrine (1).

(1) Calvin, né à Noyon en 1505, curé à l'âge de seize ans, ne fut jamais prêtre.

Lacretelle jeune, *Hist. de France pendant les guerres de la Révolution*. Introd. pag. 46.

L'année suivante, François I[er] donna des lettres patentes, où il fait mention de l'ennoblissement du maire, des échevins et des conseillers de Niort.

En 1539, Charles-Quint obtint de François I[er] la permission de traverser la France pour aller soumettre les Gantois révoltés. Le seigneur de Thouars, en sa qualité de lieutenant-général, gouverneur du Poitou, reçut ordre du roi de se rendre sur les limites de cette province au-devant de l'empereur; il y parut avec une suite nombreuse et brillante : il était accompagné de ses deux fils et de 500 gentilshommes, ses vassaux, tous richement vêtus. Charles-Quint fit son entrée à Poitiers le 9 décembre.

François de Latrimouille mourut dans son château de Thouars, en 1541, âgé de trente-six ans.

L'année suivante, Louis III, fils de François de Latrimouille, fit ses premières armes contre les Anglais sous le maréchal du Biez. Il se trouva, la même année, au siége de Perpignan. Il était gouverneur et lieutenant-général pour le roi ès-pays de Poitou, de Saintonge et de La Rochelle (1).

(1) *Hist. général. et chron. des Pairs de France*, t. IV, p. 171.

CHAPITRE XII.

1546 — 1559.

Le règne de Henri II commence et finit par un combat singulier. — Confirmation des priviléges de Niort. — Troubles à l'occasion de la gabelle. — Le Poitou se rachète de cet impôt. — Louis III de Latrimouille envoyé en Angleterre, comme ôtage d'un traité, se distingue à divers siéges. — D'Essé, seigneur de Montalembert, défend Térouane. — Il y est tué dans un assaut. — Naissance de Henri IV. — Bataille de Saint-Quentin, où fut tué Claude de Rochechouard, seigneur de Champdeniers et de Javarzay. — Établissement des premières églises de la réforme de Calvin. — Rôle des pasteurs.

Henri II parvint à la couronne le 31 mars 1546 (1). Ce règne a commencé et il a fini par un combat singulier. Dans le premier, le favori du roi ne voulut pas survivre à la honte d'avoir été terrassé. Dans le dernier, le roi lui-même reçut le coup mortel de la main d'un de ses capitaines

(1) L'an 1547 ne commença que le 10 avril.

des gardes. Les deux premiers champions furent Guy Chabot, baron de Jarnac, seigneur de Saint-Gelais, et François, fils puîné d'André Vivonne, seigneur de la Châtaigneraye et de la Mothe-Sainte-Hérayе. Ce duel eut lieu dans le parc de Saint-Germain, le 10 juillet 1547, à six heures du matin, en présence du roi, des princes, du connétable, des ambassadeurs et des maréchaux de France. La Chataigneraye, fier de sa force, comptait sur la victoire; mais Jarnac l'emporta par une ruse : il se couvrit la tête de son bouclier, et pliant sous les coups de son adversaire, il lui déchargea deux grands coups d'estramaçon sur le jarret gauche, qui était tendu et qu'on était forcé de laisser découvert pour ne pas gêner le mouvement. La Chataigneraye chancelle et tombe à la merci de son vainqueur. De là est venu le proverbe : *C'est un coup de Jarnac*, pour signifier un coup imprévu, que l'on ne songe pas à parer (1).

Henri II confirma les priviléges de la ville de Niort, au mois de janvier 1547 (2).

Des troubles éclatèrent dans la Guienne à l'occasion de la gabelle. On commit toutes sortes de

(1) Cette victoire fut sculptée sur les murs du château de Jarnac.

(2) Voyez les Pièces justificatives.

violences contre les employés: Bouchonneau, directeur-général fut massacré. Tristan de Moneins, lieutenant du gouverneur de Guienne, éprouva le même sort à Bordeaux, ainsi que vingt-quatre autres victimes. Le Poitou ne prit point de part à ses désordres, quoique ses habitans fussent aussi affligés et mécontens que leurs voisins, de l'augmentation du prix du sel. Les Poitevins obtinrent de Henri II la permission d'assembler, à Poitiers, les trois états de la province et ceux des provinces voisines, pour traiter, avec les commissaires du roi, de la suppression de la gabelle. Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, abbé de Saint-Maixent, fut député pour le clergé. La députation eut pouvoir d'offrir à titre d'indemnité de rachat perpétuel, au nom du Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis, de l'Angoumois, de la Guienne et du Périgord, la somme de 200,000 écus d'or: ce qui fut accepté.

Le roi, sur le point de prendre Boulogne par force, retire cette place des mains des Anglais, pour une somme de 400,000 écus, dont moitié payable sur-le-champ, et le reste au mois d'août suivant. Le seigneur de Thouars, Louis III de Latrimouille, passe en Angleterre, comme ôtage de ce traité. Ce seigneur se distingua, l'année suivante, au siége et à la prise de Vulpian en Italie.

Il se forme une ligue pour la défense de la liberté germanique, entre le roi, l'électeur de Saxe et celui de Brandebourg, qui s'étaient détachés de l'Empereur. Henri II travaille pendant tout l'hiver à se procurer l'argent qu'il avait promis aux confédérés, et les fonds nécessaires pour stipendier une armée deux fois plus nombreuse que celles qu'il mettait ordinairement sur pied. Le premier expédient, auquel il eut recours, fut l'établissement d'environ soixante siéges présidiaux, ce qui donnait tout à la fois près de six cents offices à vendre (1). Quand il fut assuré de ne point manquer d'argent, le roi fit ses préparatifs de départ, tint son lit de justice le 12 février, et, au sortir du parlement, il prit la route de Champagne, où s'assemblait l'armée. Elle s'empare de Toul, Metz et Verdun; le prince nomme, pour son lieutenant-général dans les trois évêchés, le duc de Guise qu'il charge de la défense de Metz. Cette ville avait besoin d'être mise en état de soutenir un siége.

Henri II, de l'avis de son conseil, devait se joindre au marquis Albert de Brandebourg, s'établir dans un camp bien retranché, pour couper le chemin à l'armée impériale, jusqu'à ce que Metz fut en état de défense. Le duc de Guise

(1) Garnier, *Hist. de France*, tom. XXVI.

détourna le roi de prendre une mesure, qui pouvait livrer ses troupes et sa personne même à un homme aussi décrié qu'Albert. Il ne tarda pas en effet à mettre au grand jour toute sa perfidie. Cet homme, sans foi et dévoré d'ambition, répandit la désolation dans toutes les contrées de l'Allemagne par où il passa; se livrant partout au meurtre et au pillage, et mettant à contribution les villes, les bourgs et les châteaux, il était chargé d'un butin immense, lorsqu'il arriva dans les environs de Metz. Apprenant qu'il est suivi de près par l'Empereur, à la tête de plus de 80,000 hommes, il juge aussitôt qu'il lui sera plus avantageux de faire cause commune avec ce prince, qu'avec le roi de France. Dès lors il médite un coup de main ou quelque surprise, qui le fasse rentrer en grâce avec l'Empereur. Le duc de Guise pénètre promptement les desseins d'Albert; il le surveille de près, et se hâte de le faire attaquer par un détachement de 500 chevau-légers et de 100 lances. L'action fut meurtrière et au désavantage des Français: car ils y perdirent environ 200 gentilshommes, parmi lesquels se trouva René, vicomte de Rohan, seigneur de Beauvoir et de Frontenay.

Charles-Quint, malgré le renfort d'Albert et l'armée la plus redoutable, ne put forcer la ville de Metz à lui ouvrir ses portes. Dès le 22

d'octobre, il avait mis le siége devant ses murs; mais il fut obligé de l'abandonner sur la fin de décembre, après y avoir perdu plus de 30,000 hommes. Au nombre de la haute noblesse qui défendit la ville de Metz, il faut compter le seigneur de Thouars, Louis III de Latrimouille.

L'Empereur, pour réparer cet affront, fit marcher ses troupes, afin d'investir la ville de Térouane, la place la plus avancée que possédât la France, du côté des Pays-Bas. Cette ville, rebâtie par François I[er], lui devait des fortifications régulières, et malgré la belle saison où elle allait être investie par une armée formidable, elle eût pu compter sur une gloire semblable à celle de la ville de Metz, si elle eût été mieux approvisionnée et soutenue par une garnison plus nombreuse. Le connétable de Montmorenci en confia la défense à la bravoure de son propre fils, et pour suppléer à l'inexpérience de son âge, il lui associa le célèbre d'Essé de Montalembert. Ce général, depuis son expédition d'Écosse, attaqué d'une maladie de langueur, regrettait dans sa retraite de Panvillier, de voir finir ses jours loin des champs de bataille. Il faisait part à ses amis de ses regrets, « lorsqu'il arriva « un courrier du roi, qui lui porta mandement « de l'aller trouver aussitôt, pour s'aller jeter « dans Térouane, que l'Empereur menaçoit

« d'assiéger, et là y commander en lieutenant « de roi. Soudain, après avoir reçu la nouvelle, « et lu la lettre de son roi, il dit à ses amis qui « étoient là avec lui, car ordinairement il étoit « fort visité, tant il étoit aimé : mes amis, voilà « le comble de mes souhaits arrivé, car je ne « souhaitois rien tant que d'aller mourir en hon- « nourable lieu, et je ne craignois rien tant que « de mourir en ma maison ou dans mon lit. »

Par l'arrivée du convoi et des renforts que conduisit d'Essé, Térouane se trouva pourvue de presque tout ce qui était nécessaire pour soutenir un siége. Lorsque d'Essé entra dans la ville, les ennemis avaient déjà fait leurs approches, dressé leurs batteries et fortifié leurs postes. Ils poussaient déjà leurs tranchées jusqu'au pied des murailles; ils s'attendaient à une prompte reddition. D'Essé les força de songer à leur propre défense. Quoiqu'il fût âgé de soixante-dix ans, il fit de jour et de nuit plusieurs sorties toujours heureuses; il détruisit une partie des travaux des ennemis, et il roula jusque dans la ville des pièces d'artillerie qui l'incommodaient. Enfin le 12 de juin 1553, les Impériaux ayant fait une brèche de plus de soixante-dix pas de largeur, livrèrent un assaut qui dura quatre heures; ils furent repoussés avec une perte de 12 à 1,500 hommes. Les assiégés n'en perdirent qu'environ 300, mais

de ce nombre était d'Essé-Montalembert, seigneur de Panvillier. Sa mort fut aussi glorieuse qu'il l'avait désiré; toutefois ce fut une perte irréparable pour la ville de Térouane. Le courage de sa garnison et le nouveau renfort de troupes qu'elle reçut, ne purent la sauver d'une ruine totale. Elle fut obligée de capituler. L'Empereur la rasa de fond en comble.

Au mois de décembre de cette année naquit Henri de Bourbon, depuis Henri IV.

En 1557, la perte de la bataille de Saint-Quentin répandit la terreur dans la France. Il n'y avait point eu de journée plus funeste à ce royaume, depuis celle de Créci et celle de Poitiers. Six cents gentilshommes y perdirent la vie. Le seigneur de Champdeniers et de Javarzay, Claude de Rochechouard, y fut trouvé parmi les morts. Il avait fait avec distinction ses premières armes sous l'amiral Chabot de Brion.

C'est de 1555 que date l'établissement des églises de la réforme de Calvin. Le premier ministre du temple de Paris, fut Jean-le-Maçon, fils du procureur du roi d'Angers. Les progrès de la nouvelle doctrine furent partout rapides. En moins de deux années, on compta cinq ou six églises dans le territoire d'Orléans. Calvin lui-même était venu à Poitiers, où il avait prêché la réforme. Ce fut dans la maison de Regnier,

lieutenant-général de cette sénéchaussée, que se tint le premier conventicule des sectateurs de Calvin. On voit encore auprès de Poitiers, vers Saint-Benoît, une caverne connue sous le nom de *Grotte à Calvin*. C'est là que ce réformateur fit faire la cène à ses nouveaux prosélytes. Albert Babinot fut, à Poitiers, le premier ministre de l'église de la réforme.

Le ministre Richer, à son retour du Brésil, en 1557, s'arrêta à La Rochelle, et conformément à ses désirs, on y établit un consistoire, composé d'un pasteur, qui en était le chef, de quatre anciens (1), de deux diacres, d'un greffier et d'un receveur, pour garder les aumônes et les collectes qui seraient levées. Richer fut appelé *le Père de l'église de cette ville*.

On peut rapporter à la même époque l'établissement, à Niort, d'une église de la réforme. Dans le troisième synode national des églises réformées, tenu à Orléans le 25 avril 1562, Pierre Boulay fut déclaré *incapable et insuffisant d'être élu au*

(1) On appelle *anciens* ou *surveillans* ez églises réformées, ceux qui sont adjoints aux ministres de la parole de Dieu, pour veiller sur les scandales, mettre ordre que chaçun vive sainctement et sans offense de personne, et servir de conseil ez affaires de l'église, et faire que le peuple oye la parole de Dieu.

Hist. ecclés. de Beze, liv. II.

ministère de l'évangile, pour s'être ingéré au ministère dans l'église de Niort. Ce concile ratifia, par cette décision, la détermination prise contre le dit Boulay, au concile provincial qui avait été tenu à Niort.

Le dix-neuvième synode national se tint à Saint-Maixent, le 26 mai 1609.

Nous avons extrait ces passages des actes ecclésiastiques et civils de tous les synodes nationaux des églises réformées de France, 2 vol. in-4°, 1710, par Jean Aymon.

Nous lisons, dans le même ouvrage, que le dixième synode national se tint à Figeac dans le Quercy, le 2 août 1579, et que le député du Poitou fut *de Saint-Rhue*, ancien de Niort.

Le rôle de toutes les églises avec les noms des pasteurs, fait à Gap le 23 octobre 1603, cite les noms suivans, pour les communes qui sont des Deux-Sèvres.

Thouars, ministre : RIVET.

Niort, ministres : de la BLACHIÈRE, père, et CHAUFFEPIED.

Saint-Maixent, ministre : CHAIGNEAU.

Chandeniers, ministre : GUILLEMARD.

Mougon, ministre : de la BLACHIÈRE, fils aîné.

Melle, ministre : FOSSA.

Saint-Gelais, ministres : de la BLACHIÈRE et PLÉCADET.

Chizé, ministre : DELESTANG.

Exoudun, ministre : DELAVALLÉE.

Chef-Boutonne, ministre : CHALMOT de Niort.

Saint-Maxire, ministre : TEVENOT.

Coulonges-les-Réaux, ministre : DANTONET.

Mozé (Mauzé), ministres : BAVIAN et de la CAVE.

Dans le rôle dressé au synode national d'Alais, en 1620, on trouve trois églises nouvelles :

Parthenay, ministre : NICOLAS BELIN.

La Mothe, ministre : LA FORCADE.

Frontenay-l'Abattu, ministre : BAUDOUIN.

Les registres de l'état civil de l'église réformée de Niort, conservés au greffe du tribunal civil de cette ville, ne remontent qu'au mois de janvier 1622.

CHAPITRE XIII.

1559 — 1569.

Réformation de la Coutume du Poitou. — Confirmation des priviléges de Niort, par François II et Charles IX. — Les Calvinistes à Thouars. — Désordres que réprime Latrimouille. — Le gouverneur de Poitiers se réfugie à Niort. — Long voyage de Charles IX dans son royaume. — Il passe huit jours dans les communes du département des Deux-Sèvres. — Le commencement de l'année fixé au 1er janvier. — Etablissement à Niort d'une Cour consulaire — Fausse date. — Guerres de religion. — Affaires de Pamprou et suites. — Les princes et la reine de Navarre à Niort. — Ils font vendre les biens ecclésiastiques. — L'Amiral manque d'être pris à la Mothe-Sainte-Héraye. — Bataille de Jarnac. — Suites. — Mort de d'Andelot.

En exécution des lettres patentes de Henri II, du mois de février 1558 (vieux style), et de celles de François II, du 24 juillet 1559, Christophe de Thou, président, Barthelemy Faye, et Jacques Viole, conseillers au parlement de Paris, arrivèrent à Poitiers, le 15 octobre 1559,

en qualité de commissaires, pour rédiger et réformer la Coutume du Poitou. Cette opération commença dès le lendemain. Elle se fit en présence et de l'avis des trois états de la province, convoqués et assignés à cet effet. Parmi les signatures mises au bas de ces procès-verbaux, nous citerons les suivantes, comme rappelant d'anciennes seigneuries ou dignités, dans l'arrondissement du département des Deux-Sèvres.

« L'évêque de Poitiers, châtelain de Sainte-« Pezenne; l'abbé de l'Absie; le prieur de la « Foye-Monjault; les religieuses de Bonneuil « près Lezay; Louis de Latrimouille, vicomte « de Thouars; Claude Gouffier, seigneur d'Oi-« ron; Charles Tiercelin, châtelain de Chizé; « Jacques Dubellay, baron de Laforêt-sur-Sèvre; « Louis de Rochechouard, seigneur de Gascou-« gnoles, Thorigné et Ardilleux; Louis d'Estis-« sac, châtelain de Coulonges-les-Royaux; Joa-« chim de Gilliers, seigneur de la Ville-Dieu, de « Petosse; Charles Poussart, seigneur châtelain « de Fors. »

François II confirme les priviléges de la ville de Niort, au mois de mars 1559 (vieux style).

Le nombre des grands hommes qui vivaient sous ce prince, firent le malheur de son règne et des règnes suivans. Les querelles de religion furent le prétexte spécieux de l'ambition des

partis, qui se disputèrent alors l'autorité royale et qui l'anéantirent. François II mourut à Orléans, le 5 décembre, « ayant régné dix-sept « mois, dix-sept jours, dix-sept heures, et étant « âgé de dix-sept ans (1). » La courte durée de ce règne eût été un bonheur pour la France, si les factieux, en passant d'une minorité imaginaire à une minorité réelle, n'y eussent trouvé plus de moyens d'exercer leur audace et leurs fureurs.

Charles IX accorde à la ville de Niort une nouvelle confirmation de ses priviléges, le 9 décembre 1560. Sous le règne précédent, le Calvinisme s'était introduit à Thouars, où il avait fait de rapides progrès. Il en fut redevable à l'accueil favorable du seigneur, Louis III de Latrimouille, qui néanmoins professait la religion catholique. Les Calvinistes se rendirent maîtres de la ville. Ils y commirent plusieurs excès, en 1561 : Ils pillèrent et brûlèrent les églises dont ils n'épargnèrent que deux : celle du château, par respect pour le vicomte ; celle de Saint-Médard, pour y exercer le culte protestant. Les ministres du culte catholique se réfugièrent dans les villes et les campagnes voisines.

Latrimouille crut devoir mettre un terme à

(1) L'Estoile, tom. Ier, pag. 53.

ces désordres, qu'il eût été plus sage de prévenir. Il rétablit le calme dans Thouars, il y rappela les fugitifs. Les chanoines de Saint-Pierre, oubliant qu'ils devaient leur retour à la protection du vicomte, lui intentèrent un procès en réparation des dommages, et, le 3 octobre 1562, ils obtinrent du présidial de Poitiers, une sentence qui condamnait Latrimouille à rebâtir l'église et les maisons de ces chanoines, et à leur payer 30,000 francs de dédommagement. L'arrêt n'eut aucune suite, dit l'auteur des Mémoires Manuscrits sur Thouars. La cour seule eût pu contraindre ce seigneur à exécuter la sentence, et la Cour avait intérêt de ménager *ce petit roi de Poitou*, gendre de Montmorenci l'un des triumvirs. Charles IX, pour s'assurer le dévouement de Latrimouille, érigea, l'année suivante, la vicomté de Thouars en duché. On serait bien tenté de révoquer en doute le gain du procès des chanoines de Thouars contre leur seigneur. Les lois sont muettes au milieu des armes; et c'est, en 1562, que Poitiers fut en proie aux horreurs de la guerre civile. Au mois de mai, son gouverneur, le comte du Lude (1), s'était réfugié à Niort; et quoiqu'il

(1) Guy de d'Aillon, comte du Lude, baron de Villiers, seigneur de Magné et de Saint-Maxire (arrondissement de Niort).

envoyât de cette ville et de celle de Saint-Maixent des troupes au secours de Poitiers, il n'osa cependant pas les accompagner. C'est au mois d'août, que le maréchal Saint-André reprit sur les protestans la capitale du Poitou, et, pendant huit jours, il permit à ses soldats d'y exercer toutes sortes de cruautés.

Le roi, étant au château de Roussillon sur le Rhône, y rendit, le 4 du mois d'août, une ordonnance, par laquelle il fixait le commencement de l'année au 1er janvier (1). La coutume, pour la France, était de la commencer à la fête de Pâques; tandis que dans l'Aquitaine, le 25 mars ouvrait ce nouvel an. Comme Niort est enclavé dans cette grande portion des Gaules, nous avons précédemment suivi, dans l'Histoire de Niort, cette dernière manière de commencer l'année.

Charles IX, en 1565, passa huit jours avec sa cour, dans les communes du département des

(1) Article 39 et dernier de l'ordonnance de Roussillon : « Voulons et ordonnons qu'en tous actes, registres, instru- « mens, contrats, ordonnances, édits, lettres, tant patentes « que missives, et toute écriture privée, l'année commence « dorénavant et soit comptée du premier jour de ce mois « de janvier. Donné à Roussillon, au mois de janvier, l'an « de grâce 1563, et de notre règne le 4e. »

Tom. Ier des Ordonnances, pag. 430.

Deux-Sèvres. Voici un extrait du voyage (1) de ce prince, écrit par Abel Jouan, l'un des serviteurs de S. M., et imprimé à Paris, en 1566. « Le 18 septembre, le roi alla coucher à Mozé « (*Mauzé*), beau et grand village. Le 19e jour « du dict mois, disner à Fontenay-le-Battu « (*Frontenay-l'Abattu*), qui est un petit village « et chasteau, et le commencement du pays de « Poictou. Ce dict jour, coucher à Nyort, qui « est une belle et bonne ville, première ville de « Poictou, en laquelle le roy fict ce dict jour son « entrée. Le 20 du dict mois, disner à Échéroé « (*Échiré*) (2), pauvre village, au sortir duquel « le roy passa la rivière de la Seure (*Sèvre*), par-« dessus un pont de pierre nouvellement faict, et « alla coucher à Chantdenier, qui est un beau et « grand village. Et, le 21 du dict mois, disner à « Baubarre, qui n'est qu'une petite métairie; « puis, après disner, alla passer par-devant Par-« tenay, qui est une belle ville sur montaigne, « et alla coucher à la Rochefaton, qui n'est qu'un « petit chasteau. Le 22 du dict mois, disner à

(1) Le roi partit de Paris, le 24 janvier 1564; il ne retourna dans cette ville que le 1er mai 1566, le voyage dura plus de vingt-sept mois.

(2) Thibaudeau a mis *Cherve*, au lieu d'Echéroé ou d'Echiré.

Hist. du Poitou, tom. IV, pag. 178.

« Heruaut (*Airvault*), qui est une belle petite ville,
« et coucher à Oueron (*Oiron*), petit village et
« beau chasteau, qui est à monsieur de Boisi (1).
« Le roy séjourna deux jours au dict lieu d'Oue-
« ron, et en partit le 25e jour du dict septembre,
« pour aller faire son entrée et disner à Thouars,
« qui est une belle petite ville et chasteau appar-
« tenant au seigneur de Latrimouille, lequel en-
« voya au-devant du roy, jusqu'à une demi-lieue
« hors la ville, huit ou neuf cents Grisons, qui
« sont les Poitevins, c'est-à-dire, les bonnes gens
« des champs du pays, qui étoient ses subjets. Le
« roy alla disner au chasteau du seigneur de La-
« trimouille, auquel il fit un beau festin; puis,
« après disner, fut faict le baptesme de la fille
« du dict seigneur de Latrimouille, laquelle le
« roy et la reine sa mère nommèrent Charlotte-
« Catherine; à l'issue du baptesme, fut présentée
« une belle collation de toutes sortes de confi-
« tures; puis le roy s'en retourna coucher à

(1) Claude Gouffier, marquis de Boisi, comte de Maulevrier, sieur et baron de Rouanne, grand écuyer de France, seigneur de Saint-Loup, Palluau, Pouzauges et Oyron.

Son aïeul, Guillaume Gouffier, avait été chambellan de Charles VIII; son père, Artus, gouverneur de François Ier et l'un des ministres, et son oncle, Louis Gouffier, abbé de Saint-Maixent.

Hist. généal. et chron., tom. V.

« Oueron. Auquel lieu séjourna trois jours, pen- « dant lesquels prenoit plaisir aux danses que l'on « appelle *les branles de Poictou* (1). Puis en partit, « le 26 septembre, après disner, pour aller faire « son entrée à Loudun. De là à Champigny, Fon- « tevrault, Chemillé, Beaupreau et Nantes. »

C'est dans cette dernière ville, que Charles IX donna des lettres patentes (2), par lesquelles il établit à Niort une Cour consulaire, *comme il en existoit dans plusieurs bonnes villes du royaume.* Le motif de cette institution fut le grand commerce qui se faisait alors à Niort, surtout à l'époque de trois foires royales, où affluaient *les marchands tant régnicoles qu'étrangers.* Cette

(1) Un des divertissemens des campagnards était et est encore la danse au son de la cornemuse. Cet instrument est une espèce de flûte, ayant à sa base un sac de cuir, que le musicien remplit d'air pour tirer du son. Ses accords aigres et monotones, grossiers comme les organes de ceux que l'instrument anime à la joie, réunissaient un nombre indéterminé d'acteurs des deux sexes qui, disposés en rond, dansaient la courante et le *branle*, sorte de danse vive, gaie, plaisante, avec des postures souvent ridicules et bouffones. Le musicien, lui-même, participait au plaisir commun, en sautant alternativement d'un pied sur l'autre, et en agitant la tête de diverses manières.

Extrait de l'*Hist. génér. du Poitou*, par Dufour, t. Ier.

(2) L'édit de création du tribunal de commerce, à Niort, est aux Pièces justificatives de ce volume.

profession jouissait dans cette ville de la plus haute considération. L'on en trouve la preuve dans la liste des premiers juges consuls : elle offre en effet les noms de la plus grande partie des familles ennoblies par les charges municipales.

Le 5 juillet 1566, Charles IX confirma les priviléges que Charles VII avait accordés, en 1440, à la ville de Saint-Maixent. Il lui permit, de plus, d'imposer sur l'élection de Saint-Maixent une somme de 1,200 livres, pour bâtir le collége.

Les guerres de religion interrompirent plus d'une fois la prospérité du commerce dans la ville de Niort. La France avait été divisée, sous ce règne, en deux partis : celui des triumvirs avec les catholiques, et celui des mécontens avec les réformés. De 1562 à 1568, trois de ces guerres civiles éclatèrent. Dans la première, périrent deux triumvirs, le maréchal Saint-André et le duc de Guise ; la seconde coûta la vie au connétable, qui était le troisième triumvir. La dernière paix fut signée en mars 1568 ; et, six mois après, les deux partis couraient aux armes.

La reine avait tenté de faire enlever les chefs des protestans. Les mesures échouèrent. Le prince de Condé et l'Amiral sortent de Noyers, en Bourgogne, sur la fin d'août. D'un autre côté la reine de Navarre, avec son fils et sa fille, quitte le Béarn, et tous se réfugient à La Rochelle,

où ils arrivent vers le 19 septembre. Le cardinal de Châtillon se sauve en Normandie, d'où il passe en Angleterre. D'Andelot était en Bretagne; il se met à la tête des troupes calvinistes, qui s'étaient réunies sur les bords de la Loire, et les dirige vers le Poitou. Thouars lui ouvre ses portes; mais d'Andelot n'y laisse entrer que sa suite et quelques officiers, par respect pour la duchesse de Latrimouille, sa parente, qui se trouvait alors seule dans cette place forte. Après y avoir fait quelque séjour, il marche sur Parthenay, qui tente vainement de se défendre contre une armée. La ville est emportée d'assaut, et Malo gouverneur du château est pendu.

Ce fut dans les environs de Parthenay, que d'Andelot fit sa jonction avec l'Amiral, son frère, qui venait de La Rochelle à la tête de quelques bandes. Ils arrivent ensemble sous les murs de Niort. Le comte du Lude, gouverneur du Poitou, avait mis dans cette ville « nombre de sol-« dats, avec quelques-uns de la noblesse du pays, « et, pour y commander en chef, la Marcousse, « autrefois lieutenant de sa compagnie, avec son « régiment de fanterie (d'infanterie). » A la première sommation, le commandant refuse de se rendre. Les assiégeans font venir de La Rochelle trois pièces d'artillerie, à la vue desquelles Marcousse, dépourvu de munitions, se rend *la vie et*

bagues sauves (1). Cette capitulation n'empêcha pas les vainqueurs de se porter à plusieurs excès, malheureusement trop ordinaires dans les guerres de religion, où le soldat a plus de licence que le général n'a de pouvoir. Une des victimes les plus déplorables fut Étienne Texereau, curé de Notre-Dame à Niort. Il avait racheté sa vie par une rançon de 1,000 livres, et il n'en fut pas moins fusillé. La tour de Magné, point de défense militaire à une lieue de Niort, fut assiégée et prise. Presque tous les soldats de la garnison furent pendus. Enfin Pluviault se rendit maître, par surprise, de la ville de Saint-Maixent.

L'hiver fit sentir ses rigueurs dès la mi-novembre. Sur la fin de ce mois, le froid devint extraordinaire (2); les glaces, les neiges, à la suite de grandes pluies, entravaient les opérations des deux armées, retardaient le transport des convois, de l'artillerie et la marche des troupes, exposaient même à la mort les hommes et les chevaux, en les faisant camper. Malgré ces divers obstacles, les catholiques et les réformés, brûlant d'en venir aux mains, s'avancèrent entre Poitiers

(1) Lapop., liv. IV, pag. 140.

(2) Le froid fut autant aspre et véhément, qu'il ait été de cinquante ans passez.

Lapop., liv. V, pag. 156.

et Lusignan, à la distance d'environ deux à trois lieues. Le duc d'Anjou était posté avec le gros de son armée à Jazeneuil; et, pour la commodité de ses opérations, il avait logé une partie de sa cavalerie avec quelques fantassins à Sansay, village à une lieue de Jazeneuil. Le prince de Condé (1) avait pris position à Colombiers, bourg à deux lieues de Lusignan. C'est là qu'il reçut de Vivonne un renfort de troupes qui venaient de la ville de Pons. Elles faillirent être surprises par un détachement que Monsieur avait, à cet effet, dirigé sur Vivonne. Les forces du prince de Condé s'élevaient à plus de 20,000 hommes. Elles étaient un peu supérieures en nombre à celles du duc d'Anjou.

Entre les deux camps, et à la distance de trois lieues pour celui des catholiques, et de quatre lieues pour celui des réformés, il y avait un village appelé Pamprou (2). Les deux généraux songèrent également à s'en emparer, pour y placer leur avant-garde. Le prince de Condé voulait empêcher les catholiques de se porter sur Saint-Maixent; le duc d'Anjou se proposait d'incommoder et de travailler de plus près les Calvinistes. « Les maréchaux des deux camps s'y trouvèrent

(1) Il venait du côté de Châtellerault.

De Serre, t. II, p. 716. — Lanoue, p. 230.

(2) Pamprou, à six lieues de Niort et à sept de Poitiers.

« quasi en même temps avec leurs troupes, d'où « ils se chassèrent et rechassèrent par deux ou « trois fois. Mais, parce que les uns et les autres « savoient bien qu'ils seroient soutenus, nul ne « prit la fuite; ils se retirèrent à un quart de « lieue de là, où ils se mirent en bataille. Après, « arrivèrent pour le soutien des uns, messieurs « l'Admiral et d'Andelot, avec seulement cinq « cornettes de cavalerie; et, du côté des catholi- « ques, se présentèrent 7 ou 800 lances, sous « les ordres de Martigues. Il n'est plus question, « dit alors monsieur l'Admiral, de loger, ains « (mais) de combattre. Et tout soudain advertit « monsieur le prince, lequel estoit à plus d'une « grosse lieue de là, qu'il s'avançast, et que ce- « pendant il feroit bonne mine. Il commanda « qu'on se mist en ordre *sur une croupe de mon-* « *tagne*, pour oster aux ennemis la vue d'un « vallon, et leur faire penser que nous avions « grosse cavalerie et infanterie cachée dedans.

« Etant donc rangés à une canonnade les uns « des autres, l'Admiral dit à un capitaine d'arque- « busiers à cheval qu'il s'avançast cinq cents pas, « et qu'il se tint près d'une haie, ce qu'il fit. Mais « comme ces gens-là ne sont pas soldats entendus, « ils n'y eurent pas été six patenostres (quelques « minutes), que la moitié s'ébranla pour aller « escarmoucher, et après, leur cornette marcha

« pour les soutenir. Les ennemis voyans cela,
« jugèrent qu'on vouloit aller à eux, ce qui les
« fit serrer, et, avec trois ou quatre grosses
« troupes de lances, commencèrent à s'avancer.
« Certes, dit Lanoue, je vis alors ces deux chefs
« (Coligni et d'Andelot) bien faschez de n'avoir
« prévenu l'indiscrétion de ce capitaine, et encore
« plus pour ne savoir quelle résolution prendre,
« voyans leurs ennemis beaucoup plus forts
« qu'eux. » D'Andelot était d'avis d'éviter le péril
par une honorable retraite. Son frère s'opiniâtra à
vouloir demeurer, disant qu'il était nécessaire de
cacher sa faiblesse par une bonne contenance. Il
envoya de suite quérir et rappeler ces arquebusiers, ce qui fit arrêter le mouvement des ennemis.
« Je demandai depuis, ajoute Lanoue, à monsieur
« de Martigues, qui commandoit en ceste troupe
« de lances, s'il sçavoit que messieurs l'Admiral et
« d'Andelot fussent en ces cinq cornettes. Il me dit
« que non, et que s'il l'eust sçu, il en eust cousté
« la vie à tous, ou il les auroit eus vifs ou morts. »

Les choses changèrent bientôt de face : car, au bout d'une heure, arriva le prince de Condé à la tête de toutes ses troupes, dont l'arrière-garde s'étendait dans les genêts de Rouillé (1). Les catholiques n'avaient que leur avant-garde; le reste

(1) Rouillé, à trois quarts de lieue nord de Lusignan.

de l'armée était au camp de Jazeneuil. Martigues fait cesser peu à peu l'escarmouche, qui durait depuis trois heures après midi. Il se retire à côté d'un bois, fort grand et fort touffu, qui le couvrait par derrière. Là il range sa troupe en bataille, donnant à ses escadrons le plus de front qu'il lui est possible; il poste ses arquebusiers par pelotons entre les arbres, pour faire croire qu'ils sont en plus grand nombre. Le jour était sur son déclin. Les Calvinistes, trompés à leur tour, et comptant pour beaucoup d'avoir chassé leurs ennemis de Pamprou, s'y arrêtent pour camper.

Cependant Martigues s'occupe de sa retraite sur Jazeneuil; mais pour en imposer aux protestans, il fait battre à la suisse, jusqu'à minuit, une partie des tambours, pour faire croire que toutes les forces des catholiques étaient là, et particulièrement les Suisses, la meilleure infanterie de l'époque. Il double les gardes, fait élever de grands feux, et semer le bois et les haies de mèches allumées. « Après qu'ils eurent repu, ils « délogèrent sans bruit, et se retirèrent, les uns « à Jazeneuil, et les autres au bourg de Sansay. « Le prince de Condé fut averti à trois heures « après minuit de leur délogement; à cinq, il se « mit à leur queue avec toute son armée (1). » *La*

(1) *Mém. de Lanoue.*

briéveté du temps n'avoit donné loisir aux catholiques de faire avancer leurs bagages, tout leur charrial, bestes de charge, chevaux de laisse, et tout leur attirail fut pris, où plusieurs soldats protestans se firent riches (1). L'Amiral conduisait l'avant-garde qui était forte; le prince de Condé marchait après. Il survint au point du jour une brume épaisse, et comme il y avait deux routes, l'une qui allait au bourg de Sansay et l'autre à Jazeneuil, le prince prit celle-ci; l'Amiral donna sur les huit heures du matin au bourg de Sansay, où 5 ou 600 chevaux étaient *logez* (2). Il emporte sans peine ce poste et s'empare de tout le bagage; il se met à la poursuite des fuyards. Trois cornettes qui prenaient la route de Poitiers furent chargées et défaites sur les bords de la Vonne. Cet avantage ne put réparer l'absence du vainqueur dans la plaine de Jazeneuil, où le prince de Condé, séparé de son avant-garde, ne put livrer bataille. « Tout se passa, dit Lanoue, en grosses « escarmouches, qui furent les plus belles qu'on « ait vues il y a longtemps. » L'Amiral averti, par le canon des deux armées, de la route qu'il devait tenir, rejoignit le prince dans la soirée, peu avant le coucher du soleil; ce qui empêcha

(1) Lapop., liv. V.
(2) D'Aubigné, pag. 274.

qu'on ne put avoir temps pour délibérer, reconnoistre, ni entreprendre rien en gros. Toutefois cette journée et la précédente furent à la gloire des armes des protestans. Quand la nuit fut venue, le prince de Condé s'alla loger à Sansay. *Après que d'une part et d'autre on eut séjourné un jour, le prince de Condé s'achemina à Mirebeau qu'il prit, et monseigneur alla à Poitiers.*

Dans le mois de décembre de cette année, les princes, l'Amiral et la plupart des autres chefs, après avoir laissé quelques régimens à Loudun, se retirèrent à Thouars et à Niort, où la reine de Navarre *les fut trouver*, pour délibérer des affaires. Là, profitant de l'indolence de la Cour, ils augmentent les fortifications de la ville de Niort; ils répandent des manifestes, ils activent leurs relations avec la reine d'Angleterre, qui leur envoie des canons, de la poudre, des boulets et 100,000 angelots. Ils lèvent et organisent des troupes, et, pour subvenir aux frais de la guerre, arrêtent de vendre le temporel des ecclésiastiques(1). Les lettres sont dépêchées à cet effet, sous les noms de la reine de Navarre, des princes, de Coligni, de d'Andelot et de Larochefoucaud, avec ample pouvoir à leurs commis de s'obliger pour la garantie. On procède partout à

(1) *Mém. de Castelnau*, pag. 436.

l'exécution (au mois de février), et en tira-t-on grands deniers (1). Enfin ils défèrent à François de Lanoue le gouvernement de La Rochelle et des pays qui s'étaient soumis. Les provisions, datées de Niort, sont du 20 février.

Huit jours auparavant, sous la conduite du comte de Brissac, un fort détachement de cavalerie avait tenté de s'emparer de la Mothe-Sainte-Hérayé (2). L'Amiral en était sorti la nuit précédente. Ils y entrèrent à l'improviste, tuèrent 20 à 30 soldats, et firent quelques prisonniers, au nombre desquels était l'abbé de Cormeri, frère du commandant comte Montgommeri. Celui-ci n'eut que le temps de se sauver dans le château, dont le canon chassa les catholiques avec perte de plusieurs de leurs gens.

Ce même comte de Montgommeri, qui s'était distingué à la journée de Pamprou et à celle de Jazeneuil, faillit perdre la vie avec le prince de Condé et le seigneur de Champdeniers, Christophe de Rochechouard, à la bataille de Jarnac. Montgommeri se retira le dernier de la mêlée. Rochechouard fut tué à la tête d'une compagnie de cavalerie; enfin François de Lanoue fait

(1) Lapop. et Arcère.

(2) La Mothe-Saint-Eloy. — Castelnau, pag. 439. — D'Aubigné, pag. 276.

prisonnier, allait être assassiné; mais il dut la vie à Martigues, son ancien camarade, et il fut ensuite échangé.

Le duc d'Anjou ne profita point de sa victoire de Jarnac. Les vaincus au contraire n'en montrèrent que plus de courage. Ce fut l'ouvrage d'une femme; et cette femme, ou plutôt cette héroïne, fut Jeanne d'Albret. En perdant Condé, les réformés avaient perdu leur chef. Pour le remplacer, la reine de Navarre leur présenta son propre fils, et, pour adjoint, le fils du prince. L'armée entière leur prêta serment d'obéissance.

D'Andelot fut ensuite dépêché avec 4,000 hommes de cavalerie, pour aller rassurer le Poitou, et « y tenir la main aux commissaires, tant pour « vendre, arrenter et affermer les biens ecclésias- « tiques, que pour hâter l'argent des emprunts « que faisoient les princes sur tous les Poitevins, « que protestans qu'autres (1). » Au milieu de ces soins pénibles, d'Andelot fut saisi d'une fièvre ardente, dont il mourut à Saintes le 27 mai.

(1) *Hist. d'Aquit.*, t. II, pag. 456. — Lapop., pag. 189.

CHAPITRE XIV.

1569.

Siége de Niort par le comte du Lude.—Son armée est de plus de 8,000 hommes.—La garnison de Niort est incapable de résister à des forces aussi imposantes.—Elle reçoit un renfort de 720 hommes, commandés par Pluviault.—Les Niortais reprennent courage et concourent à la défense de la place.—Les femmes elles-mêmes, les filles et les enfans viennent au secours des combattans. —Plusieurs assauts donnés à la ville.—Escarmouche à Frontenay-l'Abattu.—Levée du siége de Niort.

LE comte du Lude, gouverneur du Poitou, baron de Villiers, et seigneur de Magné et de Saint-Maxire, crut devoir profiter de l'éloignement des princes, qui étaient en Limousin avec leur armée, pour s'emparer de Niort. Il n'hésite donc point à promettre au duc d'Anjou la prise de cette ville, et, par suite, la réduction de toute la province. Le duc comptant sur ces brillantes promesses donne ordre à Puygaillard, gouverneur

d'Angers, de se joindre au comte, et d'amener le plus de troupes qu'il pourra de l'Anjou, de la Touraine, de la Bretagne. Dulandreau et Richelieu reçoivent la même injonction. Ces forces réunies composèrent une armée de plus de 8,000 hommes (1), parmi lesquels se trouvaient deux officiers-généraux, Onoux et Puygaillard, *des meilleurs hommes de siége qui fussent en France.*

Le 20 juin, Niort se vit assiégé. *Aucun ne se présentoit pour secours* (2). Le comte du Lude, pour resserrer cette place, et se mettre à l'abri de toute surprise, se rend d'abord maître du château de Cherveux par composition, et fait capituler la tour de Magné. Il envoie en même temps, à deux lieues de la ville, un détachement d'infanterie et de cavalerie prendre position à Fors : car il avait appris par ses espions, que 8 à 900 hommes des confédérés devaient passer par cet endroit, et qu'ils étaient déjà en marche, pour se rendre des environs de Mauzé à Niort. Dans le cas où l'habileté du capitaine Pluviault, qui les commandait, leur ferait éviter la rencontre de ce poste avancé, du Lude avait logé

(1) Il y en avait 7,000 d'infanterie, 1,200 de cavalerie. D'Aubigné, pag. 289.

(2) Lapop., pag. 215.

presque toute sa cavalerie à Saint-Florent, près de Niort.

Pluviault fut instruit de ces dispositions. Pour les rendre inutiles, il laisse Fors à plus de deux lieues sur sa droite; il fait néanmoins couvrir de ce côté son infanterie par ses arquebusiers à cheval, et donne à *tous le rendez-vous à Frontenay-l'Abattu* (1). Ils y arrivent dans la soirée *sans aucun mal.* Après y avoir fait halte pour repaître, « Pluviault, au moment de partir, commande à « tous de laisser le bagage, pour marcher plus « dispos et résolus. Ce fait, les voulut bien en- « courager par ses remontrances, et leur faire « entendre quel étoit leur devoir, pour l'exécu- « tion de ce qu'ils avoient entrepris.

« Quant à la disposition de ses troupes, après « qu'il les eut mises en bon ordre, pour marcher « comme en bataille, il s'avance le premier avec « quelques lanciers, costoyé d'un nombre d'ar- « quebusiers à cheval, pour soutenir l'infanterie; « suivie pas à pas par la cornette, où il y avoit « bon nombre de pistoliers: le tout avec cette « apparence, que de loin on eût jugé la masse « mieux remplie qu'elle n'étoit. »

Pluviault eût complétement réussi dans son expédition, si la nuit eût été de plus longue

(1) Lapop., pag. 216.

durée : car, quoique ses guides lui eussent échappé dans les ténèbres, et qu'il se fût un peu égaré dans sa route, il l'avait reprise, et il n'était plus qu'à une demi-lieue de Niort, lorsqu'au soleil levant il fut aperçu par les vedettes ennemies, qui se replièrent aussitôt sur Saint-Florent. Pluviault se voyant découvert, fait battre aux champs les tambours qu'on avait portés jusque-là sur l'épaule (1). « Il avoit à peine passé la maison de « Pied-de-Fond, que 15 ou 16 lanciers des ca- « tholiques se présentent à l'escarmouche en un « pré qui est entre le village de Saint-Florent et « le chemin ordinaire, où Pluviault et les siens « étoient. Ce capitaine, jugeant bien qu'il alloit être « attaqué, harangue ses soldats : Mes compagnons « et mes bons amis, leur dit-il, peu de paroles « suffisent aux braves, non pour leur donner « du courage, mais seulement pour leur rappeler « ce qu'ils ont à faire. Vous voyez la ville où « nous attendent nos amis ; voilà, montrant les « clochers (2), ces deux grandes pyramides « auxquelles il vous faut aller : ce sont les cor- « nettes et les drapeaux que pour vous on a mis

(1) D'Aubigné et Lapop.

(2) La reconstruction de l'église et du clocher de Notre-Dame fut commencée en 1386 ; elle ne fut achevée que vers 1411.

« au vent. Le salut et la gloire sont sur la même « route : marchons. » Il dit, et s'avançant à la tête d'un bon nombre de pistoliers et d'arquebusiers, il charge avec tant d'impétuosité ceux des ennemis qui étaient les plus avancés, qu'il tue les uns, met en fuite les autres et leur enlève un drapeau. Dans le même instant, il voit sortir de Saint-Florent sept ou huit cornettes (escadrons), qui venaient en bataille pour envelopper sa troupe. Il lui fait redoubler le pas, pour s'approcher de la porte de la ville. Mais comme l'infanterie, quelque diligence qu'elle fasse, ne peut égaler la vîtesse des chevaux, elle fut chargée en queue par les escadrons des catholiques, et il en resta plus de 100 hommes, tant sur le chemin, que dans les vignes où ils se retirèrent, espérant de s'y défendre avec avantage contre la cavalerie.

Cependant Pluviault entra dans Niort avec 600 fantassins et 120 cavaliers. On lui déféra aussitôt le commandement de la place, et il en assigna les différens quartiers à ses capitaines. Cette ville, quoique munie d'un bon château, de hautes murailles flanquées de tours et baignées à l'ouest des eaux de la Sèvre, n'avait point une garnison capable de résister à des forces aussi imposantes que celles du comte du Lude. Mais le renfort qui venait de lui arriver, avait rempli de confiance le cœur de ses valeureux habitans.

Ils savaient que Pluviault, à la bataille de Jarnac, après s'être distingué par sa bravoure dans la mêlée sanglante qui suivit la chute du prince de Condé, avait protégé la retraite des confédérés et opéré la sienne, devant des forces bien supérieures, qui fondirent sur lui; garantissant presque toujours au pas sa troupe, une lieue et demie (1).

Pluviault était entré à Niort, lorsque le comte du Lude arriva devant cette place, avec 5,000 hommes d'infanterie, quatre canons et quelques coulevrines: il venait du château de Magné, où, selon la bonne foi des guerres de religion, il avait fait tuer et jeter à l'eau les soldats qui défendaient la tour, quoique, d'après la capitulation, il leur eût promis la vie.

« Ce même jour, sur les trois à quatre heures « du soir, jusques à la nuit, l'on commença à « battre de deux canons la porte du pont et ses « défenses. Labrosse, gouverneur de Niort, y « fut blessé d'une arquebusade; trois artisans et « un soldat y furent tués (2). » Les assiégeans n'ayant pu faire brèche au rempart de ce côté-là, tournèrent leur batterie, dès le mercredi matin, contre *la tour de l'Espingole et sa courtine* (3).

(1) D'Aubigné, liv. V, pag. 286.

(2) Lapop., pag. 217.

(3) *Ibidem.*

Ils avaient placé leurs pièces en deux maisons des faubourgs. Ce quartier de la ville était confié au capitaine Gargouillaud. Il répondit vivement au feu de l'ennemi; mais il fut blessé, et trois citadins furent tués à ce poste.

La batterie du jeudi fut encore plus furieuse contre la même tour, tirant à la porte du port: car les catholiques y firent une brèche de plus de trente pas, si basse et si bien esplanadée, qu'un homme armé y eût monté tout à cheval. Les assiégés travaillèrent avec ardeur pour la réparer, sous le feu même de l'artillerie. Quinze ou seize soldats y furent tués, une femme et plusieurs autres travailleurs y furent blessés. Le comte du Lude, jugeant le moment favorable, résolut d'aller à l'assaut; et pour maintenir la brèche, il fit braquer deux coulevrines en flanc, *lesquelles, pour battre en courtine, emportèrent beaucoup des assiégés qui se présentoient à la défense* (1).

Trois enseignes bien suivies donnent jusqu'au pied de la tour, et enfin montent à la brèche. Là, elles éprouvent la plus vigoureuse résistance; personne n'avance ni ne recule: on entend un grand cliquetis d'armes. Le capitaine Membrolle, enseigne de la compagnie du gouverneur de

(1) Lapop.

Niort, se distinguait au premier rang, lorsqu'il fut atteint et renversé sans vie, avec cinq ou six autres qui combattaient à ses côtés. La mort de ce brave ne resta pas longtemps sans vengeance : les assiégés se jettent sur les vieilles bandes du régiment du feu comte de Brissac, qui s'avançaient comme un mur d'airain sous la conduite du capitaine Flogeat. Ce chef est tué le premier. Vingt-cinq de ses vieux soldats éprouvent le même sort. Les autres se retirent. Le combat avait duré plus d'une demi-heure, et dans le même temps, pour faire diversion, deux ou trois enseignes avaient tenté d'un autre côté une escalade, mais Pluviault veillait partout. « Ceux-ci « furent repoussés et abattus la plupart dans la « profondeur des fossés, tellement que ce jour se « passa à l'avantage des Niortois. » Dès que la nuit fut venue, les soldats et les habitans de tout sexe se mirent à réparer l'étendue de la brèche, depuis la tour de l'Espingole jusque vers la porte de Saint-Jean. Le jour seul interrompit leur ouvrage.

Au lever du soleil, le comte du Lude ayant délibéré de battre en ruine cette tour et la muraille, fit placer au-delà de l'eau, du côté des vignes, deux pièces de canon qui tirèrent depuis cinq heures du matin jusqu'à six heures du soir. Le feu de cette batterie ne se ralentit et ne cessa

que *faute de poudre.* « L'état néanmoins de la « tour étoit si misérable, que les uns et les autres « y pouvoient sûrement loger, et furent ouïs les « catholiques au premier étage sur lequel étoient « les assiégés. Sur ces entrefaites, Pluviault, « soigneux de remédier à tout inconvénient qui « en pouvoit survenir, voulut voir les grandes « ruines que la furie du canon avoit faites à cette « tour. Mais une canonnade lui envoya un grand « nombre d'éclats d'une grosse pierre, que la « *grand' véhémence* du canon fit sortir de sa « place : de quoi Pluviault terrassé, fut tellement « blessé, qu'à l'instant on le tint pour mort. Sans « son armure, il ne s'en fust jamais relevé. A la « nouvelle de cette catastrophe, tous les soldats « et habitans, pour lui être fort affectionnés, « furent si ébahis et éperdus, qu'ils restérent sans « coeur et force (1). »

Au moment de la chute de Pluviault, on le couvrit d'un manteau et on l'emporta le plus sécrètement qu'il fut possible. Ses capitaines, dissimulant l'état fâcheux de ses blessures, ne tardèrent pas à revenir *assurer que ce n'étoit rien, et qu'en peu d'heures il retourneroit à la brèche.*

Les assiégeans ne reçurent que dans la soirée du samedi les munitions dont ils manquaient;

(1) Lapop.

aussi, dans cette journée, on n'entendit presque point leur artillerie. *Ils remuèrent toutefois deux canons, pour les pointer, quand la poudre seroit venue*, contre la tour de Pelet, d'où les assiégés les avaient fort incommodés, durant l'assaut du mercredi précédent. Les catholiques firent un mouvement pour inquiéter la garnison; mais ils furent repoussés, et le capitaine Lasalle fut tué d'une grosse pierre, qu'on jeta sur lui du haut des remparts.

La journée du 26 fut toute employée à canonner la tour de Pelet et ses défenses. Les arquebusiers du comte du Lude firent en même temps un feu si bien nourri, que les assiégés ne pouvaient guère placer de sentinelles, sans les exposer à une mort certaine.

Les confédérés réparèrent la brèche de cette tour, les deux jours suivans, parce que les catholiques, au lieu de se présenter à l'assaut, s'occupèrent à battre la tour qui est du côté du château, à la suite de celle de Pelet. Le canon tua quelques habitans.

Le comte du Lude fit travailler, le 29 juin, à détruire quelques ouvrages, qui pouvaient nuire à ceux qui monteraient à la brèche, qu'il jugea praticable. Le lendemain, sans doute, était le jour qu'il avait fixé, pour donner à la ville un grand assaut; mais ce projet fut suspendu par

un événement qui vint ranimer le courage des assiégés.

L'Amiral, instruit du siége de Niort, y aurait envoyé des troupes, pour le faire lever, s'il n'eût eu sur les bras l'armée du duc d'Anjou, qui était à la Roche-Abeille en Limousin (1). C'est pourquoi il chargea de ce soin Lanoue, gouverneur de La Rochelle. Il lui manda « d'assembler le « plus qu'il pourroit de gens en Poitou et Sain- « tonge, pour aller au secours des Niortois. » Lanoue ayant réuni environ 400 chevaux, les deux compagnies des bandes rochelaises, commandées par Lagarde et Boisville, le régiment du feu vicomte de Saint-Maigrin, composé de neuf enseignes, sous les ordres d'un sergent-major, prend le chemin de Niort, le 29 juin. Il espérait d'arriver, le 30 au point du jour, et d'entrer dans la place à la faveur d'une escarmouche. Mais la route était longue et mauvaise, quelques compagnies se firent attendre. Il jugea bientôt qu'il lui serait impossible d'être devant Niort à la *diane* (à l'aube), pour y faire entrer nombre d'arquebusiers fournis de poudre et de munitions. Il quitta cette entreprise. Toutefois, pour ne pas retourner sans rien faire, et sachant que plusieurs compagnies catholiques avaient leur quartier à

(1) Lapop. 219.

Frontenay-l'Abattu, à une demi-lieue de l'endroit jusqu'où il s'était acheminé, il fit tourner tête à ses troupes de ce côté, pour surprendre le détachement, et affaiblir d'autant la force du comte du Lude, attendant meilleur moyen de l'endommager.

Ce comte avait placé à Frontenay, comme pour servir d'avant-garde, quatre compagnies, sous la conduite de Richelieu, de Dulandreau, de Dante et d'un autre capitaine dont l'histoire n'a pas conservé le nom. Frontenay n'avait point vu relever ses fortifications, depuis qu'elles avaient été abattues sous les yeux et par les ordres de Saint-Louis. Aussi les quatre compagnies catholiques *s'y étoient barrées pour plus grande assurance*. « Aussitôt que Lanoue s'en vit près, il « s'avance et commande au capitaine Lagarde de « gagner les barrières avec ses arquebusiers, et « au capitaine Boisville de donner en même « temps l'alarme du côté de Niort (1). » Ces ordres sont ponctuellement exécutés. Le capitaine Lagarde se lance sur la première compagnie qui se présente : c'était celle de Dulandreau. Elle oppose quelque résistance, mais elle est forcée à une prompte retraite, et le vainqueur arrive aux barrières. Elles étaient si fortes et si bien liées,

(1) Lapop.

que les catholiques eussent eu le temps de se mettre hors d'atteinte, si, d'un autre côté, le capitaine Boisville *s'étant fait ouverture par une méchante porte, n'eust surpris et tué plus de cinquante de ceux de la compagnie de Dante*. Le capitaine Lagarde, soutenu de plusieurs cavaliers qui s'étaient mis à pied, accourt bientôt et entre par cette même porte. Alors ces deux compagnies des confédérés unissent leurs forces contre les catholiques qu'ils égorgent sans pitié, sans vouloir faire de prisonniers. Ce n'est bientôt plus un combat. La frayeur des vaincus accroît à leurs yeux le nombre des ennemis. Dans leur épouvante, ils songent moins à combattre qu'à fuir; ils brisent eux-mêmes les barrières qui leur avaient servi d'asile, et se sauvent en désordre du côté de Niort. Le plus fort du carnage tomba sur la compagnie de Dulandreau. Les confédérés le haïssaient plus que tous les autres, comme étant un transfuge de leur parti. Ils le cherchèrent pour l'immoler, mais il était absent. Toutefois son porte-enseigne fit un acte de bravoure que l'histoire a recueilli (1): « se voyant importuné d'arquebusades, pour lui faire quitter son « tafetas (drapeau), se jette comme à corps « perdu, parmi quelques cavaliers protestans et

(1) Lapop., pag. 220.

« quelque nombre d'arquebusiers à pied, que « menoit le sergent-major du régiment de Saint-« Maigrin; et pour remporter avec la vie l'hon-« neur d'un beau coup, il couche la lance qui « portoit l'enseigne, sur le sergent-major, duquel « toutefois il ne rafla que le costé du visage: et « piquant toujours il se sauva plus heureusement « que plusieurs de ses compagnons, qui demeu-« rèrent là pour y faire le guet éternel. »

Les catholiques eussent reçu un plus grand échec dans cette occasion, si Lanoue eût permis à sa cavalerie, pendant que l'infanterie furetait les logis, de poursuivre les fuyards sur le chemin de Niort; mais il craignit que ses soldats, emportés trop loin par l'ivresse de la victoire, ne donnassent dans quelque embuscade, ou ne fussent attaqués par des troupes fraîches et supérieures en nombre, qui leur auraient enlevé toute la gloire de cette journée. En effet le comte du Lude, averti de la surprise de Frontenay, y envoyait quatre escadrons, suivis d'un fort détachement d'infanterie. Quand ce secours arriva, Lanoue était rentré avec un riche butin à Mauzé. A la nouvelle de cette défaite, *qui fut le jeudi, les assiégés furent quelque peu consolés, si bien qu'ils soutinrent encore quelque temps, se persuadant que Lanoue entreprendroit quelque autre fait de plus grande conséquence.* « Sur les onze

« heures du soir, cinq soldats descendirent har-
« diment par la brèche première de l'Espingole,
« résolus de mettre bas tous les gabions des
« assaillans, à la faveur desquels il étoit aisé
« d'entrer en la tour, et puis aller à l'assaut à
« couvert, ce qu'ils exécutèrent promptement,
« nonobstant la résistance de quelques soldats
« catholiques, qui se trouvèrent là pour la garde
« des gabions (1). »

Cependant un soldat des assiégeans, de l'aveu de ses chefs, ayant laissé ses armes à son corps-de-garde, se présente, cette même nuit, à une des sentinelles de la ville. Il demande à parler au gouverneur de Niort et au capitaine Pluviault: il a quelque chose d'important à leur dire. On le conduit à l'hôtel du gouverneur. Là, mêlant la fiction à la vérité, il annonce que le comte du Lude a reçu de nouveaux renforts d'hommes et de munitions; que « dès l'aube du jour, la ville
« alloit être battue en brèche avec plus de furie
« qu'il n'avoit fait par le passé, et que dès que la
« brèche seroit faite, ce qui pourroit être sur le
« midi, *tout incontinent l'assaut colonel se don-*
« *neroit* (2). Le soldat ajouta que prévoyant la

(1) Lapop.

(2) « Se trouuera peut-estre, » dit Lapopelinière dans son advertissement au lecteur, « se trouuera peut-estre,

« prise, la désolation et la ruine déplorable de la « place, il étoit venu découvrir les projets des « assiégeans, dans l'espérance de sauver quel- « ques-uns des amis qu'il avoit dans la ville « de Niort (1). »

Sur cet avis le gouverneur, sans se laisser intimider, donne ses ordres et fait toutes ses dispositions pour déjouer les projets des catholiques.

« Le vendredi matin, la batterie commença « plus roide et plus épouvantable qu'elle n'avoit « encore fait, contre la muraille joignant la tour

« quelque délicat qui fermera les yeux à ce terme *d'assaut-* « *colonel*, et peu de tels autres : auquel je veux faire entendre « qu'à mes despens j'ay apprins les termes de la guerre. « Mais que pour veoir nostre langue pauure en cest endroit « comme en mil autres sujetz : je l'ay voulu enrichir de ce « mot, estimant que c'estoit vne honte aux François, de ne « pouuoir par termes propres et differentz, exprimer la diuer- « sité des assautz, s'il se donne auec toutes les enseignes, « et partie de la caualerie, par les breches et eschelles, l'on « l'appelle assaut général. Comme donc nommerez-vous « l'assaut qui se donne par la breche seule, ou par eschelles? « De quel nom exprimerez-vous l'assaut qui se présente par « dix ou douze compagnies seulement, et telles autres atta- « ques de villes? J'ay donc voulu par termes propres distin- « guer vn assaut général, d'auec le particulier, par un seul « mot, l'appelant *colonel*, quant il est conduit de l'enseigne « colonelle, et cela se fait ordinairement. »

(1) Lapop.

« de l'Espingole, vers le port, et jusques à midi,
« tirèrent bien cinq cents canonnades, qui firent
« deux brèches : l'une de vingt pas, l'autre de
« dix ou douze, avec deux grandes ouvertures
« aux deux tours, où l'on pouvoit aisément en-
« trer, comme par les brèches, et jusques au
« plain desquelles un cheval eust facilement été,
« aussi bien que sur la première, joignant la tour
« de l'Espingole : laquelle néanmoins avoit été
« assez bien remparée les jours précédens (1). »

Le comte du Lude, persuadé que la ville ne peut tenir plus longtemps, et qu'elle s'empressera de se rendre à la première sommation, envoie au gouverneur les capitaines Lavacherie, Larade et Canadet, pour traiter des conditions de la capitulation. Le premier lui dit : « Tant que la ville
« de Niort a pu se défendre par ses fortifications,
« et par la bravoure et l'expérience de ses chefs,
« nous n'avons point espéré qu'elle voulust capi-
« tuler. Mais aujourd'hui que ses remparts sont
« abattus, qu'elle n'a plus lieu de compter sur ses
« forces, que ses munitions sont épuisées, que
« ses plus intrépides défenseurs sont morts ou
« blessés, son gouverneur est trop sage, pour re-
« fuser d'honorables conditions. Les repousser,
« ce seroit chercher le danger pour le danger,

(1) Lapop., pag. 220.

« s'exposer sans fruit, dévouer la ville au pillage, « et ses habitans à une mort assurée. Vous avez « assez fait pour votre honneur, en vous mon- « trant partout où il y avoit du péril à affronter, « et de la gloire à acquérir. Mettez-y le comble, « en faisant rentrer Niort sous l'obéissance du « roi, son légitime souverain et le nôtre. En re- « mettant les clefs de la ville entre les mains du « comte du Lude, vous recevrez l'assurance que « ni vous, ni aucun des habitans n'éprouverez la « moindre perte, ni le moindre déplaisir. »

Labrosse répondit : « Je ne me suis point « établi, de ma propre autorité, gouverneur de « la ville de Niort. Je tiens mes pouvoirs du « prince de Navarre, gouverneur de la Guienne « pour le roi. Je n'ai donc pas le droit d'accéder « à un traité de composition, avant d'avoir con- « sulté le prince. Je vais m'informer de suite de sa « volonté, pour me conformer à ses intentions. »

Cette réponse ne fut pas du goût de tous les habitans. Il y en avait plusieurs qui soupiraient après une capitulation honorable, pour être dé- livrés des travaux, des veilles, des inquiétudes et des accidens fâcheux, inséparables d'un siége long et opiniâtre. Le peuple surtout, qui passe si aisément d'un excès à un excès contraire, lui qui avait montré tant de courage et de dévoue- ment, s'indignait de la fermeté du gouverneur et

blasphémait contre Pluviault (1). Il songeait déjà aux moyens de se sauver, quand l'ennemi franchirait la brèche. Pluviault instruit des murmures, mande les plus notables de la ville, et leur dit : « De quel forfait me suis-je rendu coupable en « volant à votre secours, au péril de ma vie, pour « que vous me livriez à mes plus cruels ennemis, « qui sont aussi les vôtres. Encore si je pouvois « racheter vos jours aux dépens des miens, je ne « m'en plaindrois pas, puisque je n'aspire qu'à la « gloire de mourir pour le salut de mes frères. « Mais ils vous immoleroient comme moi sans « pitié. Ils ne proposent de capitulation, que « pour désarmer leurs victimes. Vainement vous « invoqueriez la foi jurée, ils vous répondroient « par les outrages qu'ils feroient souffrir à vos « femmes et à vos filles ; ils les poignarderoient « sous vos yeux, avant de vous assassiner vous-« mêmes sur leurs corps palpitans. Si vous pou-« viez douter de leur mauvaise foi, demandez-le, « vous dirois-je, à Lamotte, à Rufec, à Muci-« dan, et surtout à Magné, dont les victimes de « la bonne foi ont été, il n'y a que dix jours, « jetées sanglantes dans les eaux de la Sèvre. « Partout ils avoient promis, partout ils avoient « juré.... les perfides ! la paix qu'ils offrent, celle

(1) D'Aubigné, p. 290. — Lapop., p. 221.

« qu'ils jurent, celle qu'ils donnent, c'est la paix « des tombeaux. Mourons, s'il est nécessaire, « mais mourons en braves, et ne nous laissons « pas égorger comme de timides, comme de vils « animaux. Mais pourquoi ce désespoir? nous « n'avons encore aucun motif de découragement. « Nos ennemis ont eu plus que nous à souffrir du « siége; les pertes qu'ils ont essuyées, sont plus « considérables que les nôtres; c'est dans le mo-« ment même qu'ils viennent d'abattre une partie « de nos murailles, qu'ils nous font des proposi-« tions; ils savent que les braves sont les seuls « remparts des villes, ils sentent notre supériorité, « ils n'ont plus de moyen de continuer le siége. « Sous très peu de jours, notre gloire sera com-« plète. Les ordres sont donnés, toutes les pré-« cautions sont prises, pour rendre vains tous les « assauts qu'ils voudroient tenter. Reposez-vous « donc du succès sur le zèle de vos chefs. Je par-« tagerai tous vos périls, je serai au milieu de « vous, toutes les fois qu'il faudra se montrer à « la brèche. J'aurois trop à rougir d'entendre les « cris d'allégresse et les chants d'une victoire à « laquelle je n'aurois point participé. »

A ces mots les Niortais se pressent autour de Pluviault et jurent de périr, plutôt que de se rendre.

Le comte du Lude n'eut pas plutôt connu la

réponse du gouverneur de Niort, qu'il jugea que cette place *lui coûteroit bien cher*. Cependant il ordonne à toutes ses troupes de prendre les armes, de se ranger sous les drapeaux, pour marcher à la brèche et donner *l'assaut colonel*. Il fait avancer l'infanterie sur le front de la ville ; la cavalerie se met en bataille sur les ailes des gens de pied, tant pour les encourager par leur présence et par leurs paroles, que pour rembarrer ceux qui voudraient sortir de la ville, et pour avoir part au butin d'une place qu'ils regardaient déja comme prise et saccagée. Au signal donné, l'infanterie s'ébranle : « l'enseigne colonelle la « première, et quelque peu plus avancée que les « autres qui la suivoient. Devant elle marchoient « plusieurs capitaines, couverts de leurs rondaches, et la plupart bien armés. Devant tous il y « avoit un capitaine qui marchoit d'une assurée « contenance, portant en sa main un fort épieu. « Il étoit suivi de plus de vingt capitaines, qui « tous avoient le port et la contenance assez assu-« rée, pour donner à penser aux plus braves des « assiégés. Ils étoient suivis d'un grand nombre « d'arquebusiers qui, comme enfans perdus, « étoient destinés pour donner et recevoir les « premiers coups. Et pour les soutenir, grand « nombre de picquiers et d'arbalestriers mar-« choient après, au milieu desquels se voyoit

« l'enseigne colonelle, destinée pour tracer le « chemin et montrer l'exemple de hardiesse aux « autres qui la suivoient avec telle démarche et « si bon ordre, que s'ils eussent continué cette « assurance jusqu'à la brèche, les assiégés en « eussent été beaucoup plus étonnés qu'ils ne le « furent (1). » Mais l'ordre et le rang de bataille des assaillans fut bientôt interrompu, par la crue subite des eaux le long des murailles. Les moulins étaient au pouvoir de la garnison, par le moyen du fort Foucault qu'elle occupait. Le gouverneur de Niort avait fait baisser *toutes les pales* (vannes) (2). Ceux des assiégeans qui tenaient la tête de la colonne, hésitèrent un moment à la vue du débordement de la rivière; mais, dans le même instant, la fusillade des assiégés ne leur permit pas de délibérer. Le porte-enseigne colonelle se lance le premier, traverse l'eau, arrive au pied de la tour. On allait le voir planter son drapeau au haut de la brèche, lorsqu'il fut renversé d'un coup d'arquebuse : l'enseigne lui échappe des mains. Pour la relever, accourent tous les capitaines qui l'accompagnaient, mais n'étant point secondés de leurs soldats, qui ne les avaient point suivis, les uns sont tués, les

(1) Lapop.

(2) D'Aubigné, pag. 290.

autres plus ou moins blessés cherchent à repasser la rivière. A l'instant même, les assiégés descendent par la brèche, pour achever de tuer ceux qui respiraient encore, et ceux à qui leurs blessures n'avaient pas permis de s'enfuir assez promptement. De ce nombre fut Larade, un des trois capitaines qui, une heure auparavant, étaient venus proposer au gouverneur de capituler. Les protestans emportent en triomphe dans la ville et l'enseigne colonelle et les armes des vaincus. Ils firent ensuite descendre un ministre pour rendre grâces à Dieu de leur avoir donné la victoire.

Malgré la bravoure des troupes de la garnison et celle des habitans, il se trouva parmi eux quelques traîtres vendus au comte du Lude : « Car, « pendant que l'assaut se donnoit, on s'aperçut « qu'on avoit tiré par-derrière quelques coups « d'arquebuse à ceux qui gardoient la brèche; et « quand les femmes, les filles et les enfans por- « toient de l'eau pour éteindre le feu, qui par fois « prenoit aux balles de la brèche, ou pour s'en « servir ailleurs, on leur tiroit des pierres de « dessous la halle : de plus, le poudrier et canon- « nier, qui étoit à la tour du pont, mit le feu à la « poudre, jetant les pièces au bas du fossé, qui « depuis ne fut vu : avec plusieurs autres me- « nées qui furent découvertes. Tellement que si

« l'assaut eust duré plus longtemps, les traîtres « sans doute se fussent déclarés plus ouvertement, « ce qu'ils n'osèrent faire pour la brièveté d'i- « celui. Cette journée toutefois ne se passa avec si « douces alarmes(1) : car les soldats catholiques, « étant retournés au gros de l'infanterie, furent « tellement tancés par les principaux chefs de « n'avoir pas fait leur devoir; ils furent si aigre- « ment repris par leurs capitaines qui avoient été « blessés, en leur traçant *le chemin de si bien* « *faire;* enfin ils furent tellement baffoués par la « comtesse du Lude, présente à l'assaut, qui, « entre autre butin, promettoit les belles filles « de Niort à discrétion(2), qu'ils s'encouragèrent « les uns les autres à reprendre l'assaut avec plus « de fureur qu'auparavant. Poussans donc de « grands cris, tous marchent avec enthousiasme « et pleins de courage, comme si aucun obstacle « n'eust deu les empescher d'entrer dans la ville. « Cependant la plupart sont encore arrestés sur le « bord de la rivière, tandis que les plus intré- « pides se jettent dans l'eau, sans regarder si on « les suit, la traversent, et commencent chaude- « ment l'escarmouche, s'estimans secondés de « leurs compagnons. »

(1) Lapop.

(2) D'Aubigné et Lapop.

Les assiégés ne se laissent point intimider. Les femmes même rivalisent de courage avec les soldats, et Pluviault, quoique condamné par les chirurgiens, s'était fait porter à la brèche. Les réformés, n'ayant donc à combattre que ceux des catholiques qui avaient traversé la rivière, en font un massacre général. A peine en échappa-t-il quelques-uns qui, malgré leurs blessures, regagnèrent leurs enseignes.

Dès que la nuit est venue, le comte du Lude assemble son conseil. Il lui fait part qu'il vient de recevoir des dépêches (1) qui lui apprennent que le duc d'Anjou, après une escarmouche assez vive à la Roche-d'Abeille, a licencié la plus grande partie de son armée pour trois mois, et que les Princes envoient en diligence, au secours de Niort, Téligny et le jeune Mansfeld à la tête de 3,000 hommes de bonnes troupes, *sans compter celles qu'on pourra tirer du plat pays et autres lieux circonvoisins*. Il lui paraît urgent de

(1) Monsieur sceut qu'il (du Lude) estoit devant Nyort, et l'advertit par quatre messagers de suite qu'il eust à prendre garde à soy et se retirast avec l'artillerie, ce qu'il fist; mais ce fust si tard qu'il en laissa une partie à Saint-Mexent et l'autre à Lusignan, et partie de ses forces demeurèrent à Saint-Mexent.

Mém. de Guill. de Tavannes. Petitot, t. XXXV, p. 299.

renvoyer à une occasion plus heureuse la prise de cette place, et de se retirer dans Poitiers, pour mettre cette ville importante, le chef-lieu de son gouvernement, à l'abri d'un coup de main de la part des confédérés. Puigaillard soutient au contraire que rien ne les presse encore de lever le siége de Niort; que le secours annoncé n'arrivera pas avant que cette ville ne soit prise et saccagée, pour peu que les soldats veuillent faire leur devoir. « Pour moi, ajouta-t-il, je compte assez « sur l'intrépidité de ceux que je commande, « pour me faire fort d'emporter demain la place, « si on les met au premier rang. » Ce discours est favorablement accueilli de tout le conseil, et le comte y acquiesce sans peine. Il en fait prévenir tous les capitaines, afin que toutes leurs compagnies soient sous les armes le lendemain matin. Les soldats se promettent d'avance la victoire et le pillage.

Au point du jour, les assiégés reconnaissent, par le mouvement des troupes catholiques, qu'ils vont être attaqués. Mais la parfaite union de la garnison et des habitans, la double défaite de leurs ennemis, dans la journée précédente, les remplissent de confiance. Pour peu qu'ils tiennent encore, les Princes leur envoient des secours avec Téligny et Mansfeld; ils en sont instruits, ainsi que des nouvelles dispositions de Lanoue.

La Sèvre enfin présente toujours aux assiégeans une barrière difficile à franchir. Les Niortais les attendent de pied ferme.

Cependant Puigaillard fait battre aux champs. Il rassemble sa compagnie et la harangue : « Sol-« dats, j'ai brigué pour vous et pour moi l'hon-« neur de cette journée. J'ai voulu nous l'assurer, « en demandant de marcher en tête de l'armée. « J'ai obtenu cette faveur. Ainsi les premiers à la « prise de Niort, vous aurez la première part au « butin. Quelle gloire ce sera pour nous tous, « d'avoir triomphé, là même où ont été repous-« sées, sous la conduite d'Onoux, les vieilles « bandes du feu comte de Brissac? Montrez que « l'Anjou est la terre des braves, et que vous « n'êtes pas venus de si loin, pour vous couvrir « de honte, mais pour acquérir un renom immor-« tel. Allons : Niort et ses richesses sont à nous. » A ces mots, Puigaillard marche à la tête de sa troupe. Les Angevins s'avancent jusqu'au pied de la brèche, mais ils ne purent la franchir sous le feu de la garnison et sous la grêle de pierres dont ils furent assaillis : de sorte qu'après avoir perdu plusieurs de leurs compagnons, ils regagnèrent en désordre le gros de l'armée.

Dès lors le comte du Lude ne songe plus qu'à lever le siége de Niort. Il en part le jour même, 2 juillet, en ordre de bataille, dans la crainte

d'une sortie des assiégés, ou des courses des protestans que l'on disait s'approcher de la ville. Ce siége coûta 500 hommes aux catholiques, et environ 50 aux réformés. Labrosse et Pluviault s'immortalisèrent par la défense de cette place.

CHAPITRE XV.

1569 — 1570.

Suite de la levée du siége de Niort. — D'Onoux, laissé à Saint-Maixent, en est rappelé au secours de Poitiers. — Saint-Maixent rentre au pouvoir des protestans. — Plusieurs officiers des confédérés reviennent du siége de Poitiers, pour se faire soigner à Saint-Maixent et à Niort. — Coligni lève le siége de Poitiers. — Bataille de Moncontour. — Retraite des Princes à Parthenay. — Arrivée de nuit, dans cette ville, d'une partie des vaincus. — L'Amiral ranime leur courage. — L'armée victorieuse marche sur Niort. — Le commandant de la garnison est dangereusement blessé par un traître. — Il est obligé d'abandonner son poste, et la garnison se rend à La Rochelle. — Siége de Saint-Jean. — Arrivée de Charles IX à Coulonges-les-Royaux. — Divers avantages obtenus par les protestans. — Le roi leur accorde la paix.

Le comte du Lude, ayant levé le siége de Niort pour se rendre à Poitiers, passa par Cherveux, et de là vint à Saint-Maixent, dont il confia la garde à d'Onoux, auquel il quitta 1,000 à 1,200

hommes, des munitions et quatre pièces d'artillerie, « avec assurance de lui qu'il mourroit plutôt « que d'y laisser entrer les protestans, qu'on disoit « s'y acheminer (1). » D'Onoux ne négligea rien, pour mettre promptement Saint-Maixent en état de défense. « Il avoit déjà fait dedans cette petite « ville tout ce qui se pouvoit faire pour la forti- « fier (2), » lorsque le duc de Guise et surtout le comte du Lude, regrettant l'absence de d'Onoux et des vieilles bandes qu'il commandait, l'appelèrent à leur secours. Les assiégés avaient *trouvé le moyen de faire sortir par la porte de la Tranchée quelques hommes, qui connoissoient bien les adresses du pays et toutes les avenues de Poitiers à Saint-Maixent.* Ils leur donnèrent commission d'examiner soigneusement quelle garde faisaient les réformés à Jazeneuil, à Lusignan, et sur toute la route, pour en instruire d'Onoux. Ils lui mandaient en même temps de venir à Poitiers de nuit avec ses meilleures troupes. D'Onoux ne tarda pas à répondre à l'appel honorable qui lui était adressé. Il jette ses canons dans un puits, il départit la poudre à ses soldats, et les farines de ses magasins aux habitans, et, dans la soirée du 30 juillet, il fait sortir de la ville toutes ses

(1) Lapop., pag. 224.
(2) *Ibid.*, pag. 240.

troupes. Il met des sentinelles aux portes, afin que personne n'aille donner avis de sa marche aux protestans. Enfin il prend avec lui 500 hommes d'élite; et il envoie le surplus et le bagage à Parthenay, où commandait le capitaine Allard. Saint-Maixent avait alors pour lieutenant de son siége royal un savant écossais, nommé Donat Macrodore, qui accompagna d'Onoux et entra avec lui à Poitiers, après une marche de six heures, sans avoir éprouvé le moindre accident.

Le départ de d'Onoux fit rentrer Saint-Maixent sous la puissance des réformés. Le prince de Navarre et le prince de Condé étaient dans cette ville, lorsque l'Amiral leur manda de venir au siége de Poitiers, pour assister à l'assaut qu'il avait résolu de livrer le 25 août. L'expédition n'eut point lieu, et les princes, après avoir donné un magnifique repas aux officiers allemands, revinrent à Niort. Les assiégeans avaient tout en abondance, à l'exception du vin qui se vendait six sous le pot, parce qu'il fallait le faire venir des environs de Niort et de Thouars. Cependant la dyssenterie se mit dans les troupes des confédérés. Plusieurs chefs furent obligés d'abandonner l'armée. De ce nombre Jean Lafin, de Beauvais, et Lanocle, son frère, vinrent se faire soigner à Saint-Maixent. Les médecins déterminèrent aussi Dacier à se retirer à Niort. Il y trouva le marquis

de Rançon, italien, que les protestans avaient fait prisonnier, près de Mirebeau.

Coligni, ne pouvant plus tenir devant Poitiers, saisit le prétexte honorable de voler au secours de ses malades, renfermés dans Châtellerault que le duc d'Anjou était venu assiéger, à la tête de 16,000 hommes. Celui-ci se retire, à l'approche de son ennemi supérieur en forces; mais bientôt, de tous côtés, arrivent des renforts à l'armée royale. Elle se met à la poursuite de l'Amiral qui recule à son tour. Après quelques marches et contre-marches, dans les environs de Moncontour; après une rude escarmouche, dans laquelle les protestans furent très maltraités, les deux armées se trouvèrent entre la Dive et le Thouet: les catholiques étaient campés dans la plaine d'Assais, et les confédérés occupaient le terrain qui est entre le bourg de Marnes et celui d'Availles. L'Amiral avait donné ordre de faire garder le *Pas-de-Jeu*, et de gagner Airvault, pour favoriser sa retraite. Il avait en même temps fait prier les Princes, qui étaient à Parthenay, de venir à l'armée, pour contenir par leur présence les troupes dans le devoir. Ils s'y étaient rendus, le 2 octobre, avec 150 cavaliers d'élite, et le colonel Dacier qui relevait de maladie.

« Dans la même soirée, *deux gentilshommes,*
« *suivans le camp du Duc, se présentent aux*

« *Princes qu'ils rencontrent du parti protestant,*
« *y ayant quelques fossés entre-deux* (1): Avertissez monsieur l'Admiral, disent-ils, qu'il se donne garde de combattre: car les renforts nouvellement arrivés ont merveilleusement grossi notre armée. Qu'il temporise seulement un mois, c'est le terme que la noblesse a donné à monsieur le Duc, avec protestation de s'employer durant icelui, mais non plus outre. Alors il sera contraint de venir à la paix et vous l'octroyer avantageuse. »

Le conseil était excellent, il fut goûté de l'Amiral et de quelques autres chefs, mais la plupart le rejetaient comme un piége de gens à qui la fraude est familière. L'affaire fut mise en délibération, et l'on résolut de se retirer sur Airvault. Les uns voulaient qu'on partît le soir même à neuf heures; les autres, et leur avis prévalut, prétendirent qu'une retraite nocturne intimiderait les confédérés, qu'elle leur ferait perdre de leur réputation aux yeux des catholiques, dont elle accroîtrait le courage; qu'il fallait la remettre au point du jour. Lanoue rapporte qu'au moment du départ, les lansquenets dirent « qu'ils ne vouloient marcher, si on ne leur bailloit argent. Un quart-d'heure après, cinq cornettes de reitres en dirent autant,

(1) Jean de Serres, tom. II, pag. 731.

« et avant que le tumulte fut apaisé, il se passa « plus d'une heure et demie, ce qui empêcha de « gagner un lieu avantageux qui avoit été reconnu « près d'Airvault. Or après avoir fait un quart de « lieue, ajoute Lanoue, nous aperçumes l'armée « ennemie qui venait vers nous, et tout le loisir « qu'on eut, fut de se ranger en ordre, et se « mettre en un petit fond à couvert des canon- « nades (1). » On fait retirer les Princes encore trop jeunes; mais sous ombre de les conduire avec plus d'assurance, beaucoup de gens se reti- rent avec eux.

Les deux armées ne furent pas plutôt rangées en bataille, que le canon des réformés commença à tirer. Celui des catholiques lui répondit avec un bruit supérieur, mais avec moins d'effet. On n'en vint aux mains que sur les deux heures (2) après midi. A la première charge, faite par le duc de Montpensier, le duc de Guise et le vicomte de Martigues, l'Amiral soutenu de Ludovic, reçut un coup de pistolet qui lui cassa trois dents. A la seconde charge, le marquis de Bade fut tué à la tête de son escadron de catholiques. A la troi- sième, qui compléta la déroute des protestans, le

(1) Ce fut au village de Douron, commune de Saint-Jouin de Marnes, canton d'Airvault.

(2) Lapop. dit sur les trois heures. pag. 298.

duc d'Anjou eut un cheval tué sous lui, et *fut en danger de sa personne* (1). Lanoue, fait prisonnier à cette bataille, a écrit que « le combat dura « un peu plus de demi-heure, et fut toute l'armée « huguenotte mise à vau-de-route. Quasi toute « notre infanterie fut taillée en pièces, l'artillerie « et les enseignes prises, et le comte Ludovic « suivi environ une lieue (sur la route d'Air-« vault), lequel fit une très belle retraite avec « 1,000 chevaux en un corps, et n'y étoit mon-« sieur l'Admiral, pour ce qu'il avoit été blessé « au commencement.

« L'Admiral avoit pris le devant, à cause d'une « blessure qu'il eut au visage (2).

D'un autre côté, « Monsieur poursuivant au « pas les protestans (3), ne s'arrêta que la nuit ne « le surprît, qui fut en un village nommé Saint-« Généroux (4) sur le Thouet, et, après être « descendu de cheval, rendit grâces à Dieu de « ce qu'il lui avoit fait obtenir si belle, heureuse « et tant signalée victoire. Puis il dépêcha le « comte de Retz (5) vers le roi son frère qui étoit

(1) *Mém. de Castelnau*, pag. 282.

(2) Gaspard de Tavannes, tom. III, pag. 145.

(3) Lapop., pag. 306.

(4) Commune du canton d'Airvault.

(5) Albert de Gondy, comte de Retz.

D'Aubigné, pag. 308.

« à Tours, *pour lui faire savoir cette bonne* « *nouvelle*. »

Environ 3 ou 400 chevaux de l'avant-garde protestante, sans compter les serviteurs, passant à droite plus près de Moncontour, avaient pris le chemin de Parthenay, où ils arrivèrent à dix heures du soir, heureux encore dans le malheur, que leurs compagnons d'infortune, sous la conduite de l'Aubouiniere de Chailé eussent devancé le capitaine Allard. Celui-ci s'était trouvé à la bataille, et il avait reçu ordre de Monsieur de se rendre en diligence avec trois cornettes à Parthenay, pour en fermer les portes aux vaincus (1).

L'Amiral, après avoir fait mettre le feu au château d'Airvault, rejoignit les débris de son armée sur la route de Parthenay. Le prompt retour des Princes y avait déjà porté de grandes inquiétudes; l'arrivée des premiers soldats échappés au carnage y sema l'alarme. L'entrée nocturne du reste des troupes mit toute la ville sur pied, dans le tumulte et l'épouvante. Il n'est point de vexations ni d'outrages que n'aient à redouter de paisibles citoyens, de la part de soldats sans discipline, dénués de tout, et tourmentés de la faim et de la soif, qu'ils n'ont pu satisfaire de toute une journée. La présence de l'Amiral rétablit un

(1) Lapop., pag. 305.

peu l'ordre. Il en profite pour faire panser sa blessure, et tenir conseil en présence des Princes. Lui seul paraît calme et tranquille, au milieu de la consternation générale des membres de l'assemblée. Plusieurs sont d'avis de gagner le port le plus voisin et de faire voile pour l'Angleterre. « Eh quoi, leur dit l'Amiral, vous auriez la « lâcheté d'abandonner vos familles à la merci « d'un vainqueur inhumain, comme si vous aviez « perdu tout espoir de salut! L'année dernière, « le prince de Condé et moi, tous deux proscrits, « et traînant nos familles éplorées, sans être sûrs « de trouver un asyle, avons-nous désespéré de « notre cause? La bonne cause n'a point péri « avec nos frères. La religion est toujours la « même; et quand Dieu nous éprouve, il n'en « veille pas moins sur nous. Ouvrez les yeux, et « voyez qu'aucune puissance n'a changé de senti- « mens. Des levées se font pour nous dans l'Alle- « magne; je vais écrire, pour hâter leur départ. « L'Angleterre nous a promis des secours, ils « sont peut-être déjà rendus à Niort. L'armée de « Montgomméri, victorieuse et chargée de butin, « vient à nous du Béarn, pour nous recevoir dans « ses rangs. Afin de n'être point inquiétés dans « notre marche, et de retarder celle des vain- « queurs, nous laisserons de fortes garnisons « dans plusieurs villes de la Saintonge et du

« Poitou. Elles tiendront en échec nos ennemis « pendant tout l'hiver, et nous au printemps, à « la tête d'une puissante armée, nous marche- « rons sur la capitale, et nous forcerons la Cour « de nous accorder une paix avantageuse. »

Ce discours rassure les esprits les plus intimidés. Aussitôt l'Amiral, craignant que les catholiques ne sèment la nouvelle de sa mort, pour ruiner entièrement son parti, adresse de sa propre main des dépêches aux puissances amies des confédérés, pour en obtenir de prompts secours. Il écrit en même temps à plusieurs villes, pour les tranquilliser sur les événemens de cette journée.

Dès que l'Amiral eût achevé sa correspondance et qu'il eût expédié ses courriers, il ne s'occupa plus que du départ des troupes pour Niort, où il avait donné le rendez-vous de toute l'armée. Les confédérés sortent de Parthenay sur les deux ou trois heures du matin. La cavalerie arrive à Niort le jour même, et l'infanterie le lendemain. L'Amiral trouve, dans cette ville, Champernon avec 100 gentilshommes choisis et envoyés par la reine Élisabeth. Il y reçoit, le second jour, sa magnanime épouse, qui était accourue de La Rochelle, pour tendre la main aux affligés, pour veiller sur les jours de son époux et lui prodiguer des soins, dont ne lui permettent pas de s'occuper les grandes affaires qu'il a sur les bras.

Les catholiques avaient, selon l'expression de Lapopelinière, deux portes pour arriver du Poitou à La Rochelle: Niort et Saint-Jean-d'Angély. Cette dernière place venait d'être fortifiée à la hâte par le capitaine de Piles, qui s'y était retiré, pour se faire traiter d'une blessure qu'il avait reçue au siége de Poitiers. La garnison fut portée à 1,200 hommes. L'Amiral et les Princes avaient commencé par régler tout ce qui était nécessaire à la défense de Niort. Ils y laissèrent, sous le commandement de Moüy (1), sa cornette, deux régimens d'arquebusiers, les piquiers et les artisans de la ville. Avec moins de forces, Pluviault avait fait tête à une petite armée de plus de 8,000 hommes, et l'avait forcée à se retirer, après un siége de treize jours. Moüy tenait un des premiers rangs parmi les officiers du parti calviniste; les Rochelais venaient de le nommer leur gouverneur en remplacement de Lanoue, fait prisonnier à la journée de Moncontour. On devait donc s'attendre que le duc d'Anjou serait arrêté quelques jours devant Niort, s'il se déterminait à l'attaquer.

Cependant l'armée des catholiques était partie de Saint-Généroux (2). Le Duc y avait assemblé

(1) Moüy avait combattu au premier rang dans les plaines de Moncontour.

(2) Lapop., pag. 309.

son Conseil, *pour délibérer du surplus de ses affaires* après la victoire. L'assemblée se trouva partagée entre trois avis. Tavannes (1), qui ouvrit le premier, soutint qu'il fallait poursuivre les vaincus, sans leur laisser le temps de se reconnaître; que l'Amiral, si fécond en ressources, ne tarderait pas à relever son parti, si en faisant des siéges, on lui donnait le temps de recruter de nouvelles troupes, et de les joindre à l'armée de Montgomméri vainqueur et chargé des dépouilles du Béarn; enfin que c'était peu d'avoir vaincu, si l'on ne voulait pas profiter de la victoire.

L'avis de Tavannes fut combattu par les Montmorenci *qui n'eussent désiré la victoire de l'Amiral, ni sa ruine*. Ils représentèrent qu'il ne fallait point parler d'une longue traite, à une armée accablée de fatigues; que sans renoncer à poursuivre les protestans, on devait commencer par se rendre maître des villes dévouées à leur parti, de Niort, par exemple, où l'on avait de graves injures à venger. Sous la protection de Niort, toutes les villes du Bas-Poitou dorment en repos (2). L'Amiral n'aura pas manqué d'y laisser ses meilleures troupes. La prise de cette ville

(1) *Mém. de Tavannes*, tom. III, pag. 145.

(2) Lapop., pag. 313.

terminera glorieusement une campagne assez célèbre, par deux victoires en bataille rangée et par la levée du siége de Poitiers.

D'autres conseillèrent de préférer au siége de Niort celui de La Rochelle, la capitale et le boulevard des confédérés. Le Conseil adopta l'opinion des Montmorenci. En conséquence, le duc d'Anjou fit annoncer aux différens corps de son armée, qu'ils allaient *tirer vers Partenay, puis à Niort.* Il dépêche en même temps des hérauts pour sommer, au nom de sa Majesté, toutes les villes de la Saintonge et du Poitou, sous la domination des protestans. Lusignan se rendit de suite; mais les commandans et gouverneurs des autres villes répondirent qu'ils tenaient pour le roi, sous l'obéissance des Princes. Le Duc n'eut pas plutôt connu cette réponse, qu'il prit la route de Parthenay, que les confédérés avaient abandonné la veille. Il en confia la garde au capitaine Allard. *Puis Monsieur envoya de rechef sommer la ville de Niort. Quelques avant-courreurs vont donner jusques aux portes, pour effrayer.* Moüy qui désirait de faire connaître aux catholiques que les protestans n'étaient pas si découragés qu'ils le présumaient, sort et poursuit ces téméraires, à la tête de sa cavalerie, sur la route de Cherveux. Puis il commande la retraite. « Mais ayant mis « pied à terre pour satisfaire à quelques besoins,

« Maurevel (1) à qui il faisoit part de sa table, « de sa bourse et de son lit, lui servant, comme « lui-même disoit, de père, donna à son bien- » faiteur un coup de pistolet dans les reins, et « sautant sur un cheval qu'il avoit eu de lui, se « sauva dans Champdeniers où il y avoit déjà « des catholiques logés. » La reine ayant mandé cette action de Maurevel au seigneur de Tavannes, il répondit : *cela mérite la corde* (2). Lapopelinière dit aussi que *Monsieur n'approuva le fait*. Il y a dans la trahison une infamie, qui n'échappe pas même aux yeux de ceux dont elle sert la cause.

Moüy, dangereusement blessé, rentre dans Niort. Il voulait y continuer son service et soutenir un siége : ses gens l'en détournèrent. Il se rend, le 7 octobre, à Saint-Julien (3) auprès des Princes, auxquels il fait part de son désastre et de l'évacuation de Niort, dont le gouverneur Labrosse, conduit la garnison à La Rochelle. Cette nouvelle ne fut pas plutôt publiée dans le pays, que toutes les places fortes et les maisons privées

(1) Il tira un coup d'arquebuse sur Coligni sortant du Louvre, le 22 août 1572. D'Aubigné, pag. 310.

(2) *Proditores et transfugas arboribus suspendunt.*
Tac. Mor. Germ.

(3) A une demi-lieue de Saint-Jean-d'Angély.

furent abandonnées par les protestans. Lapopelinière ajoute : « Les chemins étoient tous cou-« verts d'hommes, de femmes, d'enfans, et de « bêtes de toutes sortes, qui traînoient leur ba-« gage. La Rochelle fut le refuge de ces malheu-« reux. Il s'y trouva jusqu'au nombre de 76,000 « personnes, quoique la ville fût peu logeable « alors (1). »

Le duc d'Anjou fit son entrée dans Niort, le 8 octobre. Il traita cette ville en vainqueur plein d'humanité. On y remit en délibération si l'on poursuivrait les débris de l'armée des Princes, ou si l'on ferait le siége de Saint-Jean. On prit ce dernier parti (2). La ville fut sommée le 12 octobre ; et, sur le refus de se soumettre, elle se vit assiégée le 16 du même mois. « Le roi manda à « son frère de tenir ferme (3), qu'il alloit à l'armée. » Cette résolution fut suggérée à ce monarque par la jalousie que lui inspirèrent, contre le duc d'Anjou, le cardinal de Lorraine et le comte de Retz. L'un voyant, par les exploits de Monsieur, les Guise ses neveux exclus du commandement, l'autre, croyant devenir aussitôt

(1) *Manuscrit d'Amos Barbot.*

(2) De ces deux opinions, ceste-cy, qui étoit la moins bonne, comme l'expérience le monstra depuis, fut suivie.

Lanoue, pag. 276.

(3) *Mém. de Tavannes*, tom. III, pag. 146.

capitaine qu'il était devenu favori, insinuent à « sa Majesté que la réputation de son frère lui « doit être suspecte, qu'il ne lui devoit permettre « d'achever la ruine des huguenots et se la « réserver. »

Si l'on en croit Castelnau, qui servait alors dans l'armée du duc d'Anjou, Charles IX « arriva à Coulonges-les-Royaux le 26 octobre, en « résolution de n'en partir, que la ville (Saint-Jean) ne fut prise (1) : ayant par sa présence « autant animé le courage des soldats, que celui « de Piles rendit obstinés les siens. Ce qui fut « cause que Biron, par la permission de sa Majesté, pour épargner la vie de beaucoup de « gens de bien, écrivit à Piles pour lui persuader « de rendre la ville, l'assurant pour lui et les « siens d'une honnête composition. A quoi il fit « réponse qu'il y prêteroit volontiers l'oreille, si « cela pouvoit apporter une paix générale. Et il « *envoya*, pour parlementer, le capitaine *Lapersonne*, lequel arrivé à Coulonges-les-Royaux « discourut amplement du bien que la paix pouvoit apporter à tous en général. » Cette conférence aboutit à une trève de dix jours. Saint-Jean ne capitula que le 2 décembre.

Le roi, « après avoir pourvu à toutes les places

(1) Castelnau, *Mém.*, pag. 486.

« de Poitou et de Xaintonge, ayant décampé, « sur la fin du mois de décembre, de Coulonges-« les-Royaux, où il fit son Noël, va à Brissac, « puis à Angers, pour célébrer les Rois; ayant « assigné les députés protestans pour la paix, de « l'y venir trouver, ce qu'ils firent (1). » Les hostilités continuèrent malgré ces conférences. Les Calvinistes se tinrent d'abord sur la défensive; mais, au commencement du printemps, ils descendirent comme un torrent des montagnes du Haut-Languedoc, et se débordèrent dans la plaine de Toulouse. Ils s'avancèrent vers la Loire, mettant tout à contribution pour subsister. Ils marchèrent ainsi, enseignes déployées, jusqu'au centre du royaume. Le 25 juin, leur petite armée de 6,000 hommes fut attaquée, près d'Arnay-le-Duc, par 16,000 catholiques, sous les ordres du maréchal de Cossé, comte de Secondigny. Après un engagement assez vif, elle les força à la retraite. Le principal avantage de cette journée pour l'Amiral, fut de pénétrer sans résistance jusqu'à la hauteur de Montargis.

Dans le même temps, les exploits de Pluviault, de Lanoue et de Soubise dans le Poitou et la Saintonge ranimaient les espérances des confédérés. Puigaillard, pour brider les courses de

(1) *Mém. de Vieilleville*, pag. 215.

Marans, venait d'élever un fort à Luçon. Il en avait confié la défense à Mascaron avec quatre compagnies. Pour y attirer les confédérés, il distribue ses troupes en différens quartiers, tels que Niort, Saint-Maixent et Bressuire. Lanoue sort de La Rochelle avec Soubise, pour s'emparer du fort de Luçon. Pluviault leur avait donné avis qu'il y avait peu de munitions et de vivres, et qu'on pouvait le prendre en deux ou trois jours. Il veut avoir part à cet exploit, et va de Marans à Sainte-Gemme qui n'est qu'à une demi-lieue de Luçon, où Lanoue avait déjà mis le siége. A cette nouvelle, Puigaillard retire ses troupes des villes où il les a déposées, et, pour surprendre les Calvinistes, il fait marcher ses soldats deux jours et une nuit *sans repaître qu'une fois à la légère* (1). Il arrive de nuit à Sainte-Gemme. Pluviault, averti par ses coureurs, en sort assez tôt pour aller se ranger en bataille dans un vallon avec Lanoue et Soubise. Puigaillard, qui croit n'avoir à poursuivre que des fuyards, se précipite sur leurs traces, à la tête de sa cavalerie. Il est bientôt arrêté lui-même et chargé vivement par Pluviault, qui renverse cette cavalerie sur l'infanterie qui venait par derrière. Rien ne peut retenir ces escadrons rompus; le

(1) Jean de Serres, pag. 745.

désordre et l'épouvante sont au comble dans toutes les troupes catholiques, sur lesquelles les trois capitaines tombent comme la foudre, sans éprouver de résistance. Les lansquenets vengèrent le sang de leurs compagnons, répandu près de Moncontour. Les catholiques furent défaits *avec perte de* 3,000 *hommes de pied, et* 200 *chevaux* (1). Vingt-deux drapeaux furent envoyés à La Rochelle. Le fort de Luçon capitula de suite.

Pluviault, encouragé par un si heureux succès, insiste vivement auprès de Lanoue, pour faire marcher le canon contre Fontenay qui ne pouvait leur résister. Puigaillard y était arrivé à midi avec quelques cavaliers. Le soir même du combat, tous les chefs, assurés que les protestans ne manqueraient de se porter sur Fontenay, en avaient fait sortir toutes leurs compagnies pour renforcer Niort, où ils délibéraient de tenir bon, en cas que Fontenay fût enlevé par les vainqueurs. Toutefois pour les y arrêter quelque temps, pendant que le reste de l'infanterie se reconnaîtrait et s'accommoderait à Niort, Puigaillard y laissa le capitaine Bompas avec quatre compagnies assez mal complètes; celle du maire eut la garde du château avec bien peu

(1) G. Tavannes.

d'habitans : le plus grand nombre s'était réfugié à Niort.

Pluviault arriva devant Fontenay le 17 juin. Lanoue s'y rendit le lendemain avec le reste de l'armée. La ville et le château ne capitulèrent qu'après dix jours de siége, le 28 juin. On permit à la garnison de se retirer à Niort. Ce fut encore dans la même ville, que se rendit une partie de la garnison de Brouage, qui tomba au pouvoir des protestans. Niort était le refuge des vaincus et le quartier-général des catholiques. Puigaillard en tira 7 à 800 hommes pour empêcher que la tour de Moric (1) ne reçût garnison protestante. Il n'avait pas fait la moitié du chemin, qu'il en apprit la reddition à Pluviault. Puigaillard fit un autre mouvement pour secourir la ville de Saintes, mais elle fut encore prise par Pluviault, qui marchait déjà sur Saint-Jean, lorsqu'il reçut la nouvelle d'une suspension d'armes pour un mois. La Cour, alarmée des succès des protestans, leur proposa des conditions plus favorables : ils les acceptèrent, « et, avant l'expiration de la trève, « Beauvais-la-Nocle, Lapersonne, les capitaines « Piles et Pluviault arrivèrent à la Cour, où ils « présentèrent les articles de la paix, signés de

(1) Le fort de Mowic bâti sur le bord de la mer.
Hist. d'Aquit., pag. 499.

« Henri de Bourbon, Gaspard de Coligny, de « Lorges, Théligny et de neuf ou dix autres des « plus grands et apparans de leur party (1). La « paix fut conclue le 8 août à Saint-Germain-« en-Laye. »

(1) *Mém. de Vieilleville*, chap. LI, pag. 223.

CHAPITRE XVI.

1570 — 1585.

Edit de pacification. — Piége tendu à la bonne foi des protestans. — La Saint-Barthélemi. — Suites. — Siége de La Rochelle. — Affaires dans le Poitou. — Lanoue cherche à se rendre maître de Niort. — Le duc d'Alençon se joint aux mécontens. — La reine-mère traite avec ce prince, et lui offre des villes de sûreté, au nombre desquelles est Niort. — Le roi de Navarre s'échappe de la Cour. — Il fait abjuration dans le temple de Niort. — Sa sœur vient le trouver. — Il propose aux Rochelais de se rendre dans leur ville. — Suite de cette proposition. — Louis de Latrimouille, chef de la ligue en Poitou. — Tentative sur Niort. — Prise de Melle par Latrimouille, qui meurt sous ses murs. — Promotions. — Diverses expéditions militaires dans le département des Deux-Sèvres. — Déroute des confédérés devant Angers. — Le prince de Condé et Claude de Latrimouille se réfugient en Angleterre. — Le reste de leurs troupes revient par petits pelotons à Saint-Jean et à La Rochelle. — D'Aubigné arrive à Mursay. — Son épouse l'avait cru mort dans la déroute d'Angers.

Le troisième édit de pacification fut plus avantageux aux Calvinistes que les deux précédens : il

leur permit le libre exercice de leur religion, il leur accorda quatre villes de sûreté et un grand nombre de priviléges. Ce fut le piége le plus perfide que tendit à la bonne foi des protestans, l'âme atroce et sanguinaire de Catherine de Médicis. Elle travailla sans relâche, pendant deux années, à mûrir l'affreux projet de les exterminer tous dans un seul jour, à la même heure, et, pour ainsi dire, d'un seul coup. Ses deux fils, le roi et le duc d'Anjou, prirent une part active aux massacres de la Saint-Barthélemi (1). Les commandans des provinces reçurent, dans tout le royaume, l'ordre d'égorger les protestans, et *de n'épargner, ni les vieillards, ni les femmes grosses, ni les enfans gissans et à la mamelle* (2). Le comte du Lude, gouverneur du Poitou, n'est point cité dans le petit nombre de ceux qui eurent la probité et le courage de refuser d'être les bourreaux de leurs frères. *Notamment à Poitiers, il y eut quelques*

(1) Le duc d'Anjou avait tué à coups d'arquebuse sept personnes, « et Charles IX qui en tua trois, rioit si haut « avec éclat, qu'on l'entendoit d'en bas. »

Mém. man. de M. Félibien des Avaux, extraits *des Mém. de M. Poullain*, auteur du procès-verbal, contenant l'histoire de la ligue, sous le règne de Henri III.

(2) Ce sont les propres termes des ordres envoyés par Charles IX et par le duc de Guise.

meurtres, dit un historien contemporain (1). Il y a lieu de croire que Niort fut préservé de ces horreurs, et par l'esprit de modération de ses habitans, et par le grand nombre de familles protestantes, qui formaient alors la moitié de la population de cette ville.

Les auteurs de la Saint-Barthélemi comptaient assurer la paix du royaume par la destruction du Protestantisme. Le sang qu'ils répandirent dans cette journée fut une semence féconde de sectateurs de la réforme; il fut vengé par vingt-six années de guerre civile.

La Cour croyait avoir attéré les protestans: elle les avait rendus plus redoutables que jamais, en portant dans leurs cœurs le désespoir et la soif de la vengeance. Revenus de leur première consternation, les confédérés volent partout aux armes; partout ils sont vainqueurs. Le vicomte de Gourdon et ce Regnier, qui devait la vie à la générosité d'un ennemi catholique, furent les auteurs du premier exploit: à la tête de 25 hommes de cavalerie, ils en défirent 200 et prirent la grande cornette de Montluc.

Le roi fait investir la ville de La Rochelle et lui envoie Biron pour gouverneur; mais elle refuse de le recevoir. Dans une sortie, le capitaine

(1) D'Aubigné, t. II, pag. 27.

Campet, depuis nommé Saujon, est fait prisonnier et conduit au château de Niort. Il s'en échappe et va prendre Royan.

Au mois de février 1573, le duc d'Anjou part de Paris pour aller assiéger La Rochelle, et fait conduire au camp soixante pièces d'artillerie. Son passage à Saint-Maixent est marqué par une réception brillante. Il écrit de cette ville à Lanoue commandant de la Rochelle, *pour promettre aux habitans de bonnes conditions, s'ils s'humilioient dans trois jours*. Cette lettre resta sans réponse. Les Rochelais, après avoir détruit plus de 12,000 hommes de l'armée royale, dictèrent eux-mêmes les conditions de l'édit de pacification du mois de juin 1573.

Le duc d'Anjou venait d'être élu roi de Pologne. Au moment où il allait partir pour ce royaume, Charles IX fut frappé d'une maladie subite, dont les premiers symptômes annoncèrent une fin prochaine. Dans l'intervalle du départ de Henri, à la mort de Charles, arrivée au mois de mai 1574, l'édit de pacification fut mal observé. On fit, dans les jours gras, une tentative pour enlever de la Cour le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Cette entreprise échoua par l'irrésolution du premier. Dans le même temps Lanoue, que La Rochelle avait nommé son général, fit prendre les armes aux Calvinistes, et, dans la nuit du Mardi

gras au Mercredi des cendres, il se rendit maître de Royan, de Melle, de Lusignan, de Fontenay et de quelques autres petites places. Ce fut le capitaine Bonnet que Lanoue chargea du soin de prendre Melle. Un mois après, la Cour fit marcher trois armées. Elle confia celle qui était destinée pour le Poitou au duc de Montpensier. Il soumit Saint-Maixent et y laissa une garnison; de-là il s'empara des châteaux de la Forêt-sur-Sèvre, de Cherveux (1) et d'Aunai. Il se présenta

(1) Cherveux, bourg à deux lieues de Niort, est encore décoré d'un château fort, entouré de douves. Il y avait autrefois un pont-levis du côté du levant. Cette forteresse est remarquable par sa belle situation, par la régularité et la hardiesse de son architecture. Ce château et celui du Coudrai-Salbart, qui est dans le voisinage, avaient beaucoup souffert dans les guerres du XVe et du XVIe siècle. Les fortifications en furent presque entièrement détruites. Salbart a été laissé dans l'état où il est encore. Mais le seigneur de Cherveux, Louis de Lusignan-Saint-Gelais, fit réparer son château. Il y ajouta même une avant-cour, ou cour extérieure, renfermée de murs, flanquée de fortes tours avec créneaux pour sa défense. Dans une de ces tours, placées à l'entrée de cette cour, il établit le premier corps-de-garde de la place; et, pour ôter aux ennemis les moyens de s'arrêter longtemps devant cette forteresse, il enferma dans la nouvelle cour la source d'eau vive qui abreuvait Cherveux. En temps de guerre c'était l'asile des vassaux, ils s'y retiraient avec leurs femmes, leurs enfans, leurs bestiaux et leurs effets les plus précieux.

devant Melle. Le capitaine Tourne-Coupe commandait dans cette place : il fit quelque résistance : aussi fut-il pendu avec 12 de ses soldats, pour avoir osé attendre le canon. Le duc de Montpensier alla mettre ensuite le siége devant Fontenay, qui ne se rendit que le 17 septembre. C'est pendant ce siége, que Lanoue fit une tentative infructueuse sur Niort. Le savant ministre Dumoulin fut pris à Fontenay, après la reddition de cette place; il fut conduit à Niort où il fut pendu. L'armée royale vint attaquer Lusignan sur la fin de septembre. Lanoue en avait confié la défense au seigneur de Frontenay-l'Abattu, Jean vicomte de Rohan. La garnison n'était composée que de 600 soldats et de 40 gentilshommes. Elle ne capitula que dans les derniers jours de janvier 1575.

Henri III avait à cœur la soumission de La Rochelle. Il envoya Lahunaudaie pour l'engager à rentrer dans l'ordre. Lanoue, frappé de l'insuffisance des moyens que l'on proposait pour la pacification générale, sort de la ville après avoir parlé au peuple, et va de nuit tenter de prendre Niort par escalade. Il trouva les Niortais *avertis et prêts, ce qui lui coûta quelques hommes*. L'entreprise de Lanoue manqua. Le comte du Lude gouverneur du Poitou veillait lui-même à la conservation de Niort. Il était dans cette place, lorsque Lanoue se présenta devant ses murs.

Mais son absence de Poitiers faillit être funeste à cette capitale de la province. Lahaye, ex-maire de Poitiers, ayant combiné ses opérations avec celle de Lanoue, essaya plusieurs fois de livrer cette ville aux protestans. La quatrième tentative de Lahaye, à quelques jours près, et celle de Lanoue sur Niort, coïncidèrent. Le comte du Lude écrivit de cette ville aux habitans de Poitiers, pour les engager à se *souvenir du coup failli, sans mépriser ceux qui sont encore dressés*. Cette lettre est datée du 13 juillet 1575.

Au mois de septembre de la même année, le duc d'Alençon s'échappe de la Cour et se jette dans les bras des mécontens. Il était au château de Champigni, lorsque la reine-mère vint négocier avec lui une trève de sept mois, en vertu de laquelle furent données au Duc, par forme de dépôt, cinq villes: Angoulême, Niort, Saumur, Bourges et la Charité. Lapopelinière ajoute Mézières sur Meuse (1). La fuite du duc d'Alençon avait excité de grands troubles à la Cour. Le roi de Navarre avait espéré par suite du mécontentement de Henri III, qu'il serait nommé lieutenant-général des armées de sa Majesté : on l'avait même flatté de cette espérance, pour l'attacher au service du monarque. Il ne tarda pas à

(1) Lapop., liv. XVIII, pag. 160.

être désabusé. Dès lors il ne songea plus qu'à combiner le plan de sa fuite. Une partie de chasse dans les environs de Senlis lui en fournit l'occasion. Il échappe à ses surveillans et part de nuit, le 4 février 1576. Henri III écrit, le 5 février, au gouverneur du Poitou, le comte du Lude, d'empêcher ce prince d'entrer non-seulement dans Poitiers, mais encore dans les autres villes de la province (1). « Le roi de Navarre fut quel-« que temps à Saumur, dit Mézeray (2), demeu-« rant encore dans la religion catholique, sans en « faire néanmoins aucun exercice. Mais il re-« tourna enfin dans sa première religion, par une « profession publique qu'il fit dans le temple de « Niort, où il déclara qu'il ne l'avoit abjurée que « des lèvres et par crainte de la mort (3). Ensuite « de quoi il envoya Fervaques querir madame

(1) Thibaudeau rapporte en entier cette lettre, tom. V, pag. 25.

(2) Mézeray, in-fol., t. III, pag. 402.

(3) Plusieurs auteurs ont ignoré le lieu où le roi de Navarre fit sa rétractation. Thibaudeau, t. V, pag. 24, dit que ce prince s'évada de la cour, et *se rendit à Saumur, où il fit de nouveau profession du calvinisme*. On lit aussi dans les Mémoires de Bouillon, p. 153, le passage suivant : « Il y avoit « environ deux mois que le roy de Navarre estoit à Saumur, « qui aussi fit profession de la religion, en abjurant la ro-« maine qu'il avoit prise par force à la Saint-Barthélemi. »

« Catherine sa sœur. » *Il délibéra de l'attendre en chassant vers Parthenay* (1).

Dans les premiers jours de mai, la reine-mère, accompagnée de sa fille Marguerite de Vallois, se rendit à Sens, pour y conclure la paix avec le duc d'Alençon et les réformés (2). On accorda à ceux-ci, après plusieurs conférences, *des conditions plus avantageuses qu'on n'avoit envie de leur tenir, comme il parut bien depuis.* Marguerite ajoute dans ses mémoires : « La paix étant « conclue, la reyne ma mère se disposant à s'en « retourner, je receus lettres du roy mon mari « (il était alors à Niort), par lesquelles il me fai- « soit paroistre qu'il avoit désir de me voir, me

D'Aubigné qui accompagnait le roi de Navarre a écrit : *La Cour de Saumur et de Thouars fut trois mois sans religion.*

Dans l'histoire secrète de Théodore-Agrippa d'Aubigné : « le roi de Navarre, est-il dit, s'étant par Alençon rendu « à Saumur, sans faire aucune profession de religion, aucun « de sa suite ne fit la cène que Laroque et d'Aubigné. »

(1) Le roi, son frère, l'attendait à Parthenay, et vint trois lieues au-devant d'elle.

Mém. de Sully, in-fol., pag. 16.

(2) Les demandes avaient été apportées à la Cour, le 23 mars, par Beauvais de Lanocle, député des huguenots et catholiques associés. Les bases de la paix furent arrêtées au Louvre, le 21 avril, veille de Pâques.

L'Estoile, pag. 130-132.

« priant, soudain que je verrois la paix faite, de « demander mon congé pour le venir trouver. « J'en suppliay la reyne ma mère. Elle me re- « jette cela, et par toutes sortes de persuasions « tasche de m'en divertir (*détourner*), me disant « que lorsqu'après la Saint-Barthélemi je ne vou- « lus recevoir la proposition qu'elle me fit de me « séparer de nostre mariage, elle loua lors mon « intention, parce qu'il s'estoit fait catholique; « mais qu'*à cette heure qu'il s'estoit fait hugue- « not*, elle ne me pourroit permettre que j'y « allasse. »

La Cour traita mieux Catherine de Bourbon. Elle ne s'opposa point à son départ, pour aller rejoindre son frère. Cette jeune princesse n'attendit point qu'elle fût arrivée à Niort, pour y abjurer la religion catholique, qu'on lui avait fait embrasser par force à la Saint-Barthélemi. Elle fit sa rétractation dès Palaizeau, contre l'avis de la dame de Tignonville, sa gouvernante, et du sieur Descars, son conducteur. *Elle ouit le presche à Chasteaudun.*

Le roi de Navarre, charmé de voir sa sœur en liberté, coulait d'heureux jours avec elle et une partie de sa famille dans le château de Mursay (1).

(1) Mursay, château à une lieue et demie de Niort. Mme de Maintenon y demeura quelque temps dans son enfance.

Plein de confiance dans la paix, il oubliait dans cette société et dans les plaisirs de la chasse, qu'il devait se rendre dans son gouvernement de Guienne, lorsque des événemens imprévus l'obligèrent d'y songer sérieusement. L'édit de pacification du 14 de mai avait à peine été publié, qu'il fut enfreint par les catholiques. Ils insultèrent les huguenots dans plusieurs provinces. Le gouvernement de Picardie avait été promis au prince de Condé : Péronne devait être son domicile; mais au moment où il veut prendre possession de cette ville, elle lui ferme ses portes, et, par les intrigues des Jésuites, elle commence aussitôt à organiser cette association, funeste à la religion et à l'état, connue depuis sous le nom de *Sainte Ligue*. Ses progrès furent d'une rapidité effrayante pour les Calvinistes. Le roi de Navarre, ne doutant point que la rétractation qu'il vient de faire à Niort, ne l'expose plus que tout autre à l'orage qui se forme, envoie un gentilhomme aux Rochelais, pour leur faire part de son intention de se rendre dans leur ville. La Rochelle lui députe sur-le-champ les ministres de Nort et Richer avec quatre autres notables, pour supplier le prince de remettre son entrée à un autre temps. Bourbon, à qui les députés communiquent les inquiétudes de leurs concitoyens, s'il les visite avec

son cortège (1), écrit de suite au corps de ville pour les rassurer : « je ne veux aucunement, « dit-il, diminuer en rien vos anciennes franchi- « ses ; au contraire, je désire vous les conserver « de tout mon pouvoir, vous ne devez point crain- « dre que mon autorité vous porte préjudice, et « si, de mon vivant, aucun le vouloit faire, je me « sens assez fort pour l'en empêcher très bien, et « y employerois tous mes moyens, jusques à ma « propre vie. Tenez-vous assurés que je ferai en « sorte que l'on connoîtra plutôt l'union qui doit « être entre nous tous, et l'affection particulière « que je vous ai toujours portée, qu'aucune dimi- « nution de ce qui vous peut appartenir. »

A Niort, le 16 juin.

Votre bon ami, HENRI.

Les Rochelais n'acquiescèrent à la demande du Prince, qu'après en avoir reçu par écrit la promesse de n'entrer dans leur ville, ni comme gouverneur ou lieutenant du roi, ni avec personne qui pût leur être suspect ; mais *de les visiter privément comme amis, et avec sa maison seulement.*

La Ligue s'étendit bientôt jusque dans le Poitou. Louis de Latrimouille, duc de Thouars, en

(1) Ce prince était accompagné de gens qui avaient joué du couteau à la Saint-Barthélemy.

D'Aubigné, t. II, pag. 219.

fut le chef dans cette province. Les protestans, désireux d'enlever Niort à cette faction, firent une tentative sur cette ville. Ils avaient conclu, dit Mézerai, de prendre les armes le lendemain de Noël. Ils n'attendirent pas jusques-là : leurs paquets avaient été interceptés par les catholiques. « Saint-Gelais ayant dressé une intelligence dans « Niort, et attiré gens pour saisir la porte de son « nom, de laquelle ils devaient couper les barres, « s'avança et fit donner cinq gentilshommes de « marque, et par quelques autres, l'alarme vers « la porte de Saint-Jean; et soit dit en passant « qu'un de ceux-là, étant tombé armé et à cheval « dans le fond du fossé, s'en retira sans être « offensé. Ceux qui donnèrent à la porte furent « receus d'arquebusades, et oioient (*entendaient*) « les coups et les cris de dix de leurs confidens « qu'on tuoit de l'autre côté. L'abbé des Châ-« telliers se gouverna en homme de guerre sur « cet accident; il fit pendre dix des conjurés, « principalement sur ce que la plupart d'eux s'é-« toient le jour même trouvés à la maison de ville « à une promesse générale de garder les portes « unaninement : quelques-uns des plus con-« sciencieux ne voulurent pas se trouver à cette « assemblée pour être à l'exécution; les autres ne « voulurent pas exécuter pour avoir été à l'assem-« blée, et par ceux-là fut l'entreprise découverte;

« quelques autres n'y regardèrent pas de si près, « et furent justement pendus. Meru, frère du « maréchal de Montmorenci se trouva en l'en« treprise de Niort (1). »

Les hostilités avaient recommencé sans déclaration de guerre. Les troupes de la Ligue vinrent assiéger Melle. Le capitaine Bonnet le défendit avec beaucoup de courage; mais il fut obligé de céder à des forces supérieures. Louis de Latrimouille dirigeait les opérations de ce siége. Il y mourut le 25 mars, le jour même que cette ville se rendit. De sorte qu'il ne put faire son entrée en cette place que dans une bière, ses capitaines célébrant ses funérailles et son triomphe tout à la fois (2).

Le jour de la Saint-Michel 1577, et dans la cathédrale de Poitiers, Henri III reçut huit chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, parmi lesquels figurent Louis de Saint-Gelais, baron de la Mothe-Sainte-Héraye, René de Villequier, baron d'Aubigny, Artus de Cossé, comte de Secondigny.

Les priviléges de la ville de Niort avaient été confirmés par le roi, au mois de juillet de l'année précédente, et, dans le même mois de cette année-ci, le prince étant à Poitiers accorda aux

(1) D'Aubigné, t. II, pag. 239.

(2) Mézeray, t. III, pag. 436.

Niortais le droit de barrage, le dixième sur les vins et les six deniers pour livre de la recette de l'élection, comme ils en avaient joui jusqu'alors. En juillet 1579, le maire, les échevins, les conseillers et les pairs de la mairie de Niort, qui formaient un collége de cent notables, rendirent au roi l'aveu et le dénombrement qu'ils devaient pour la baronnie de la ville. En 1580, sur la réquisition du Tiers-état aux Etats-généraux de Blois, le roi supprima les siéges et juridictions des juges et consuls dans les villes *esquelles il n'y avoit pas affluence de marchands*. Mais il maintint par la même ordonnance, les dits siéges *ès principales villes, esquelles il y a grand train et trafic de marchandises*. Niort fut du nombre de ces dernières villes.

Enfin Henri III, en considération des services importans que les habitans de Niort avaient rendus à la couronne, les dispensa, par lettres patentes du 10 janvier 1581, de payer la somme à laquelle ils avaient été taxés, pour leur quotité de solde de 50,000 hommes de pied.

Le 26 de ce mois, fut vérifié en parlement le septième édit de pacification accordé aux réformés, après la conférence de Fleix en Guienne. Les édits précédens, ainsi que les trèves, n'avaient été que des simulacres de paix, à peine suivis d'un commencement d'exécution. Ce dernier traité

procura à la France un peu plus de tranquillité que les autres. Le duc d'Anjou n'y avait donné les mains, que sur la promesse du roi son frère, de l'aider dans son expédition des Pays-Bas. Il se servit aussi d'un grand nombre de seigneurs protestans, pour y établir sa souveraineté. Mais ce nouveau duc de Brabant, comte de Flandre, fut bientôt chassé honteusement de ses états. Il vint mourir à Château-Thierry, le 10 juin 1584. Par la mort de ce prince, le roi de Navarre devint l'héritier présomptif de la couronne de France. Le roi d'Espagne conçoit l'espérance de rentrer dans la possession des Pays-Bas, et, pour éviter d'avoir dans Henri III un compétiteur dangereux, il s'occupe de rallumer dans son royaume le feu des guerres civiles et religieuses. Il dépêche au duc de Guise deux jésuites (1), pour lui mettre sous les yeux ses droits à l'un des plus beaux trônes du monde, et la nécessité de courir aux armes, pour empêcher un prince apostat d'y faire monter avec lui l'hérésie.

Le duc de Guise rassemble ses nombreux amis, lève l'étendard de la révolte, et se rend bientôt maître du tiers du royaume. Henri III, effrayé de la rapidité de cette invasion, charge sa mère de négocier avec les Ligueurs. Au lieu de les

(1) Morrez et Taxis.

désarmer, elle leur enfle le courage, et ils dictent au roi l'édit de Nemours, le traité le plus honteux de tous ceux qui avaient été conclus depuis le règne de François II. Cet édit défendit, sous peine de mort et de confiscation, tout autre exercice de culte que celui de la religion romaine. Les ministres des religionnaires devaient sortir du royaume dans un mois. La persécution vient au secours des opprimés. Un grand nombre de soldats et de gentilshommes de cette religion, qui s'étaient mis dans les armées du roi se retirent, les uns en leurs maisons, les autres à Saint-Jean auprès du prince de Condé, d'autres sous les drapeaux du roi de Navarre. « On en forma des régimens et « des compagnies de cavalerie. A quoi je tra- « vaillay diligemment, dit le vicomte de Turenne, « nous estans venu quelques troupes de la Loire, « que les édits rigoureux faits par le roy, d'aller « à la messe ou sortir du royaume dans peu de « jours qui estoient donnez, nous faisoient venir, « ne voulans délaisser la vérité, et aimans mieux « porter les armes avec nous, que de demeurer « hors du royaume spectateurs (1). »

Cependant Lamotte, conseiller au siége de Périgueux, gagné par les caresses du duc de Guise, quitte la robe pour l'épée, lève un régi-

(1) *Mém. de Bouillon.*

ment et vient faire un logis à Melle. Il se porte contre les réformés à plusieurs excès, dont il ne tarde pas à subir la peine. Saint-Gelais et d'Aubigné se mettent à sa poursuite. Ils le rencontrent derrière la forêt d'Aunai, à Contré, où il laissa sur le champ de bataille 160 de ses Périgourdins.

« De là à dix jours, le même Saint-Gelais, « accompagné de d'Aubigné, le premier n'ayant « que son train, et l'autre 15 arquebusiers à che-« val, trouvèrent, une après dinée, trois compa-« gnies de gens de pied, commandées par Sainte-« Catherine, Lamotte et Fonsermois; ces troupes « pensant gagner Brouage, vouloient faire un « logis à Briou (*station romaine*). Comme ils n'es-« toient pas encore logez, Saint-Gelais arrive au « bout du bourg; les 15 arquebusiers gagnent « deux maisons; Saint-Gelais estant entre des ar-« bres, où il ne pouvoit estre compté, fit faire « quelques chamades à son trompette, et puis « l'envoya parler au capitaine si glorieusement, « qu'ils se rendirent à capitulation, assavoir à « rendre toutes les armes, à demander pardon à « Dieu et au roi les genoux à terre, pour avoir été « traîtres à sa Majesté (1) et infidèles à l'estat : et

(1) Les défenseurs de son autorité étaient les ennemis de sa religion, et les défenseurs de sa religion étaient les ennemis de sa personne. Hénault, pag. 580.

« le caprice de Saint-Gelais fut tel, qu'il fit signer
« ces mesmes paroles au capitaine, et puis sortir
« du bourg les troupes séparées, assavoir 40 avec
« le baston blanc, qui alloient en Brouage, 70 l'es-
« pée au costé, qui se retiroient en leurs maisons,
« et quelque (environ) 60 à qui on redonnoit les
« armes pour les porter au service du roi; tout
« cela sans reconnoistre leurs maistres, qui n'es-
« toient en tout que 28 (1).

La Ligue paraissait en Poitou. La noblesse du pays avait élu pour chef un nommé Briandière, l'un des plus pauvres de la bande, mais homme de guerre. Niort, comme plus proche des réformés, commença, ou par crainte ou par désir de nouveauté, à se mettre sous les drapeaux des Ligueurs. Cette ville demanda des secours au duc de Mercœur, gouverneur de la Bretagne et l'un des chefs de la Ligue. Le Duc envoya de Nantes à Niort 80 lances et quelques arquebusiers à cheval, sous la conduite d'Hervilliers. Lui-même en partit dix jours après, à la tête de 2,000 hommes, dans le dessein de détruire les troupes que le prince de Condé rassemblait dans les environs de Saint-Jean-d'Angély. Ce Prince n'attendit point le Duc, et se mit de suite en marche pour aller à

(1) C'est-à-dire un contre six.

D'Aubigné, t. II, pag. 433.

sa rencontre. Il était à Fors, lorsqu'il apprit que Mercœur renforcé de la Ligue du Poitou s'approchait de Fontenay. Le Duc et le Prince entrent en mutuelle crainte de leurs forces. Ils laissent pendant trois jours la Sèvre pour barrière entre eux deux. Pendant ce temps-là, Condé se porte sur Champdeniers. Un de ses mestres de camp (1) se propose au Prince pour passer l'eau, et pour aller se poster à une lieue et demie de Coulonges, où Mercœur devait se rendre le lendemain. *Ce capitaine remontroit au prince que par là il tasteroit le Duc, qu'il falloit ainsi mesurer son ennemi, et que si pour la nouveauté il ne rompoit pas son dessein, que cela ne s'appelleroit qu'une course, et que la troupe qu'il conduiroit, se pourroit retirer, sans qu'il fut dit que le corps du Prince eust lasché pied.* Le prince de Genevois (2) s'offre à partager les périls du mestre de camp. Condé approuve cette résolution. Aussitôt le détachement se met en route sous les ordres du chef de l'entreprise. Ce capitaine laisse dans Saint-Maxire le prince de Genevois, avec

(1) D'Aubigné.

(2) Henri de Savoie, fils de Jacques de Savoie, duc de Nemours, et de Françoise de Rohan, dame de la Garnache. Il n'était pas légitime, quoiqu'il se fit appeler duc de Genevois. L'Estoile, tom. Ier, pag. 286.

120 salades (1) et 400 arquebusiers à cheval. Il jette dans Coulonges, dès le matin, des maréchaux-des-logis, accompagnés de 120 arquebusiers, et lui avec 25 salades d'élite, donne dans le chemin de Fontenay, et rencontre auprès de Chassenon 40 salades, menées par Hervilliers, qui venaient prendre langue, pendant que l'armée de Mercœur déjeûnait avant de se mettre en marche. Les trompettes sonnèrent de part et d'autre la charge de fort loin. Les Ligueurs ne pouvant pas juger du nombre des réformés qui sortaient d'un endroit tout couvert de bois, se replient sur Fontenay, et rencontrent à une demi-lieue de la ville une autre troupe qui les rassure. Quant au mestre de camp, il dépêche un courrier au prince Genevois et un autre au prince de Condé, pour leur apprendre la position de l'ennemi et les engager à se rendre à Coulonges : ce qu'ils effectuèrent, dans la soirée même, *en confusion* (2).

Le lendemain matin, le prince de Condé envoya un trompette au duc de Mercœur, pour lui offrir le combat de ses troupes avec son armée,

(1) Salade, espèce de casque léger. On lui donne aussi le nom de bourguignote. La salade était appelée morion dans l'infanterie. On donnait encore le nom de salades aux gens de cheval qui en étaient armés.

Encyclopédie, mot SALADE.

(2) D'Aubigné, t. II, pag. 434.

se moquant, selon d'Aubigné, *par la modestie du nom de troupes sur celui d'armée que le Duc avoit pris*. En même temps, il fit avancer toutes ses forces jusqu'à une portée de canon de Fontenay. Le Duc se trouva fort déconcerté par la proposition du Prince. Il le fut bien davantage, à la nouvelle de son approche : lui à qui l'on avait persuadé que, dès qu'il paraîtrait en Poitou, un seul religionnaire n'oserait y lever la tête. Dans cette conjoncture, il a recours au gouverneur de Fontenay, pour entrer dans la ville; mais, soit que celui-ci en eût reçu l'ordre du roi, soit qu'il craignît d'être dépossédé, s'il lui donnait entrée dans la place, il en ferme les portes à ce chef de Ligueurs. Alors Mercœur, dépourvu de conseil, et menacé de se voir couper toute retraite, décampe de nuit avec beaucoup de désordre. Condé était retourné passer cette nuit à Coulonges. Il y apprend la fuite précipitée de Mercœur, et met à ses trousses quelques arquebusiers, qui firent plusieurs prisonniers, tuèrent une cinquantaine de fuyards et s'emparèrent d'un riche butin.

Au retour de cette expédition, dans les premiers jours de septembre, le prince de Condé passe par Melle, où il laisse Larochefoucault avec une partie de ses troupes. Il se retire à Jarnac, au lieu de Saint-Jean-d'Angély qui était désolé

par la peste. Pendant son séjour à Jarnac, Saint-Gelais et d'Aubigné vinrent à Melle pour quelques affaires importantes. Le second jour de leur arrivée, ils reçoivent avis, sur le soir, qu'un corps de Ligueurs, conduit par Sainte-Catherine, rôde dans les environs, pour tâcher de les surprendre. Ils envoient le reconnaître, et de suite Saint-Gelais, maréchal-de-camp du Prince, écrit à Charbonnière, qui était à deux lieues de là avec son régiment, et à quelques autres gentilshommes, de venir lui donner secours. Ce renfort arrive pendant la nuit; de sorte que Saint-Gelais, au point du jour, investit l'ennemi qui, ne voyant pas de moyen d'échapper, demande à capituler. Les conditions imposées aux Ligueurs furent de renoncer à la Ligue et de jurer de ne jamais porter les armes contre ceux de la religion. Sainte-Catherine passa dès lors dans le parti du prince de Condé; la plupart de ses compagnons imitèrent son exemple, les autres furent désarmés et dévalisés. De nouveaux avantages obtenus, peu de jours après, sur les Ligueurs par le prince de Condé, le conduisirent aux portes de Brouage qu'il se détermina d'assiéger. Le seigneur de Thouars, Claude de Latrimouille, qui désirait depuis longtemps de se joindre avec Condé contre la Ligue, vint avec 200 chevaux trouver ce Prince à Marennes. Les instances de sa mère ne purent

le détourner, le 9 octobre, de suivre Condé dans son expédition malheureuse sur Angers. Il passa avec lui en Angleterre, et il se trouva compris dans la proscription prononcée par l'édit du 6 novembre, contre ceux qui avaient accompagné le prince de Condé. Lorsque l'armée partit de Brouage, pour voler au secours d'Angers, et qu'elle traversa une portion du territoire, connu aujourd'hui sous le nom des *Deux-Sèvres*, le seigneur de Mursay et de Surimeau (1), d'Aubigné, était à la tête de l'avant-garde. Il rencontra près du château de Chiché (2), chargea et mit en fuite sur les bords du Thouaret, les capitaines Rousselière, Rouaut et la Rochette, qui voulaient se jeter dans ce château qu'il emporta par escalade. « On y laissa quelques hommes qui firent du bien « au retour : » car dès que le Prince fut contraint d'abandonner son armée, pour se réfugier en Angleterre, ces troupes revinrent à La Rochelle et à Saint-Jean, par petits pelotons, sous la conduite de leurs mêmes capitaines. Elles se coulèrent, pour ainsi dire, sans éprouver de résistance, jusque sur le territoire des Deux-Sèvres. En approchant du lieu de leur refuge, plusieurs

(1) D'Aubigné avait épousé, le 6 juin 1583, Suzanne de Lezai, dame de Mursay, morte en 1589.

(2) Commune, arrondissement de Bressuire.

de ces détachemens se réunirent. Ainsi les compagnies de Laval et de Laboulaye, au nombre de 450 hommes de cavalerie, arrivèrent ensemble à Saint-Maxire, au-dessus de Niort. Le pont sur lequel ils comptaient passer, se trouva rompu par la crue subite des eaux de la Sèvre. Ils en refirent promptement un nouveau, avec des charrettes et d'autres matériaux qui leur tombèrent sous la main. De là le capitaine Laval alla loger à Fors, et ses troupes se placèrent aux environs. Le lendemain matin, 2 novembre, au moment de leur départ pour Saint-Jean, parurent quelques lanciers Albanais, sortis de Niort et conduits par le capitaine Mercure. Laval ne laisse pas de continuer sa route en ordre de bataille, tandis qu'il envoie les reconnaître. Les Albanais rentrent dans Niort. A une lieue et demie de cette ville, au château de Mursay, on avait apporté la nouvelle que d'Aubigné avait été tué, dans la déroute d'Angers. Quoique ce bruit ne se démentît point pendant trois semaines, Suzanne de Lezay, dans son affliction profonde, conservait encore l'espoir d'être détrompée, lorsqu'elle vit arriver, dans sa basse-cour, 15 chevaux et 7 mulets de l'équipage de d'Aubigné, sur la couverture de l'un desquels il y avait son chapeau et son épée. A ce spectacle, cette jeune épouse, frappée comme d'un coup de foudre, tombe à la renverse et reste quelques

momens sans connaissance. Cependant approchait le jour où elle devait revoir son époux. Sans doute qu'elle eût succombé au passage subit et inespéré de la douleur à la joie, si d'Aubigné, dès qu'il fut hors de péril, et qu'il put compter sur son retour à Mursay, n'eût eu l'attention de l'en prévenir, *par deux billets écrits de dix lieues en dix lieues*,

CHAPITRE XVII.

1585 — 1588.

Conversion de plusieurs protestans. — Lettres du ministre de l'église de Niort. — Exploits d'Agrippa d'Aubigné — Retour du prince de Condé avec Claude Latrimouille et des secours. — Son mariage avec la sœur de Latrimouille. — Le roi envoie en Poitou une armée, sous les ordres du maréchal Biron. — Suites. — Catherine de Médicis à Niort. — Elle fait massacrer deux régimens, pendant une trève qu'elle avait fait publier. — Elle demande une escorte de troupes pour se retirer en sûreté. — Siége et prise de Talmont. — Chizé, Sasay, Saint-Maixent, Fontenay et Mauléon, se rendent aussi au roi de Navarre. — Joyeuse et Malicorne surprennent à la Mothe-Sainte-Hérayе deux régimens. — Joyeuse assiège Saint-Maixent. — Il part de Niort pour la Cour. — Il en revient promptement avec une grande armée, et va se faire battre à Coutras.

Les édits rigoureux, publiés contre les religionnaires, en portèrent un grand nombre à renoncer à leur foi, pour conserver leur vie et leurs biens. Le ministre de l'église de Niort et de Saint-Gelais, Lablachière, lui écrivit, de

La Rochelle où il s'était réfugié, pour rappeler ceux qui étaient tombés, et qui s'étaient révoltés en ces troubles, suscités par la Ligue contre la religion réformée : « Je vous exhorte au nom du « seigneur, dit-il en finissant, que de main en « main vous fassiez courir ces lettres, pour être « vues et lues de tous ceux de l'église, tant à la « ville qu'aux champs. »

Dans les derniers jours de cette année, d'Aubigné, voulant relever le courage des réformés, se met à la tête de son régiment et de quelques autres compagnies, et leur fait exécuter, dans les environs de Niort, plusieurs marches et contre-marches, devant les forces supérieures de Malicorne (1) et de Lavardin son neveu. Il se montre d'abord à Beauvoir, et, à deux heures après midi, pour attirer Lavardin, il envoie à Marigni 50 hommes sous la conduite du capitaine Laberthe. La nuit suivante il y fait passer 200 hommes, et se tient prêt à marcher au secours de ce détachement.

(1) Le 11 juillet 1585, mourut en sa maison de Briançon, Guy de Daillon, comte du Lude, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Poitou; Jean de Chourses, seigneur de Malicorne, son beau-frère lui succéda en la qualité de gouverneur du Poitou. Après dix-neuf ans d'exercice, il donna sa démission en juillet 1604. Sully lui succéda.

Jean Chenu, p. 495 et 498.

Lavardin ne manque pas de se présenter au point du jour devant Marigni. En même temps, Mercure avec ses Italiens enveloppe dans un village voisin un poste de 16 hommes, qui fut emporté sans être secouru, pour n'avoir pas donné avis de la place qu'il avait prise. Il n'en fut pas ainsi du capitaine Laberthe. Les vedettes des réformés avaient annoncé la marche de l'ennemi; d'Aubigné s'était mis en mouvement, lorsque la fusillade se fit entendre. *Lavardin voit en même temps les plus diligens des siens remenés rudement hors la bourgade, et les seconds mal préparés pour y donner* (1). Aussitôt il apprend qu'un grand corps d'infanterie et quelque cavalerie ont été aperçus non loin de là. Ce capitaine, ne prenant conseil que de l'épouvante des siens, regagne en désordre le marais des Sanguinières et rentre dans Niort.

Malicorne en fait sortir les régimens de Villeluisant et de Lamagnane, pour charger les réformés qui oseraient tenir la campagne: le premier s'arrête à Saint-Gelais, le second se rend à Melle. D'Aubigné, connaissant ces dispositions, part de Prahecq à minuit. Il prend d'abord le chemin de Saint-Gelais, puis change de route et se dirige sur Melle, pour y surprendre Lamagnane.

(1) D'Aubigné, tom. III, pag. 8.

A son approche, ce Ligueur quitte la place et bat en retraite. D'Aubigné le poursuit jusqu'à Rom, où il fait faire halte à son infanterie. Mais, à deux heures de nuit, il se met avec 80 chevaux, aux trousses du régiment de Lamagnane qu'il laisse à Couhé. Les capitaines de d'Aubigné lui conseillent alors de ne pas tenter, avec si peu de forces, de déloger Lamagnane de ce bourg. Sur leur avis, il ordonne le retour. Pour lui, avec sept autres compagnons d'armes des plus déterminés, il se dérobe dans les ténèbres, va donner à la première barricade de Couhé, force le corps de garde, laisse une douzaine de morts sur la place, et vient rejoindre sa cavalerie. On apprit le lendemain que tout ce régiment de Ligueurs s'était débandé. D'Aubigné vient prendre position à la Mothe-Sainte-Héraye. Malicorne croit qu'il se propose d'assiéger Saint-Maixent. Il conduit vers cette place le régiment de Villeluisant. En route, trente de ses coureurs, passant sous les noyers de Boisragon, sont poursuivis par les réformés. Il craint alors d'être lui-même attaqué. Il range sa troupe en bataille; mais, ne voyant venir personne, il envoie quelques cavaliers à la découverte; ils lui rapportent que d'Aubigné se dirige sur Brelou. En effet ce capitaine allait y prendre 150 hommes de cavalerie qu'il y avait placés. Dès qu'il les a rejoints, il fait volte-face, et

marche avec toutes ses forces contre Malicorne, qui déjà prenait le chemin de Niort. Cette reconnaissance se borne à quelques arquebusades.

Le 3 janvier à huit heures du soir, arriva d'Angleterre à La Rochelle le prince de Condé, accompagné de dix vaisseaux de la reine Élisabeth. Il apportait 50,000 écus d'argent que cette princesse lui avait prêtés, en lui promettant même d'autres secours. Ce Prince ramenait avec lui le duc de Thouars, Claude Latrimouille, et plusieurs gentilshommes qui étaient allés le rejoindre à Londres. Ce retour aussi glorieux que sa fuite avait été triste, ranima les espérances de son parti. Dès le mois de février, le seigneur de Mursay et de Surimeau, d'Aubigné, se jette dans l'ile d'Oleron avec 500 hommes pour la fortifier. Condé lui-même se rend maître de plusieurs petites places, telles que Chizé et Sasay. Le 16 mars il se rend à Taillebourg, où il épouse Catherine de Latrimouille. Ce fut alors que le duc de Thouars embrassa la religion réformée, et que la plupart des nobles ses vassaux suivirent son exemple.

Le Prince accompagné de son beau-frère, Latrimouille, s'était mis à la poursuite du régiment de Tiercelin, qui avait échoué dans une entreprise sur l'île d'Oleron. Il rencontre les catholiques, le 7 avril, dans les environs de Saintes.

Latrimouille à la tête de l'avant-garde, sans attendre Condé, charge de suite les ennemis dont il met 30 ou 40 hors de combat, mais son cheval est tué sous lui, et il reçoit plusieurs blessures. C'en était fait de sa personne, s'il n'eût été promptement secouru. Le Prince remporta la victoire, mais il eut à regretter plusieurs gentilshommes de marque.

Le Conseil du roi ayant appris les succès inespérés des religionnaires, détermina Henri III à faire passer le maréchal de Biron avec une armée en Poitou, pour resserrer ses ennemis dans La Rochelle, et avoir le moyen de faire le dégât, à quoi ne nuisaient pas les principaux de Niort, qui le désiraient infiniment (1).

Biron se mit en route au mois de juin, avec 4,000 hommes de pied, 1,200 chevaux et l'équipage convenable. Le roi de Navarre abandonna Melle, Chizé et Sasay, comme n'étant nullement tenables contre une telle armée, il se réserva pour Marans. Le maréchal de Biron vint avec ses troupes dans les environs de Niort, et comme Marans était la seule place capable de lui tenir tête, il chercha seulement à y jeter l'épouvante. Il pensait qu'il n'en fallait pas davantage pour s'en rendre maître, parce que la garnison en

(1) *Mém. de la Ligue,* in-4°, tom. II, pag. 52.

était très faible, et les forts presque sans artillerie. Le temps que perdit ainsi le maréchal, fut diligemment employé par le roi de Navarre à ravitailler Marans. De sorte que, le 10 juillet, lorsque Biron s'approcha lui-même avec quelque cavalerie, pour reconnaître un des forts, on fit sur lui une décharge d'artillerie: il fut blessé. Le roi de Navarre fit venir sur une galiote de La Rochelle une longue coulevrine qui fut depuis appelée *Chasse-Biron*. Cette pièce incommoda beaucoup les assiégeans. Le maréchal crut devoir lui opposer trois pièces qu'il tira de Niort. « Le samedi, 2 août, il fit descendre par « la Sèvre un gros canon sur deux grands ba- « teaux joints ensemble, et deux moyens sur « deux autres grands bateaux. » Ce siége se termina par une capitulation fort honorable pour le roi de Navarre : ce qui déplut beaucoup aux Ligueurs de Niort et de Fontenay, qui continuèrent de faire la guerre.

Peu de jours après, la ville de Niort, envoya un détachement d'Albanais avec quelques gentilshommes escorter l'argent du fisc. Le capitaine Lommeau, à la tête d'un petit nombre de réformés, attaqua ce convoi qui se réfugia dans un monastère voisin. Le roi de Navarre vint renforcer les siens avec la coulevrine *Chasse-Biron*. Il se fit remettre le trésor qu'il partagea avec sa

troupe. Il se hâte ensuite de se mettre en sûreté, car les catholiques accouraient de toutes parts pour fondre sur les protestans. Le prince regagna promptement La Rochelle. Toutes ses compagnies, et Lommeau le premier, ne firent pas autant de diligence. Les plus paresseux furent atteints, et il en coûta la vie à plusieurs, et à tous leur argent.

Depuis ce temps jusqu'au mois de mai 1587, les chemins de Niort, soit à Marans, soit à La Rochelle, étaient infestés de voleurs, qui sortaient de Fontenay, de Niort et de Maillezais. Ils avaient pour chef un certain prêtre nommé messire Méry, curé de Laronde (1). Les Albanais de Niort ravageaient les environs : ils détroussaient les passans, et en emmenaient plusieurs prisonniers.

Catherine de Médicis trouva ces brigands très propres à exécuter ses ordres sanguinaires. Elle eut recours à leur férocité, pour faire massacrer deux régimens qui se trouvaient à Maillezais. C'était sur la fin des conférences avec le roi de Navarre; commencées à Saint-Bris, elles furent rompues à Niort. Quoique les parties ne fussent pas d'accord, Catherine, à tout événement, avait fait publier une trève. Bourbon sentit le piége,

(1) Près du canal, à deux lieues de Marans.

il en fut vivement choqué, et il refusa de continuer les conférences, si l'on ne révoquait de suite cette publication. Les conseillers de la reine-mère, ne sachant comment remédier à cet inconvénient: « Vraiment, leur dit-elle, vous êtes « bien esbahis sur ce remède, ne sçavez-vous « autre chose? il n'y a qu'un point en cela, vous « avez à Maillezais le régiment de Neuvil (1) et « de Sorlu, huguenots, faites-moi partir d'ici (de « Niort) le plus d'arquebusiers que vous pourrez, « et allez-les-moi aussitôt tailler en pièces, et « voilà aussitôt la trève décriée et décousue sans « autrement se peiner. » Les ordres de Catherine sont fidèlement exécutés. Les protestans, quoique surpris, se défendent avec courage; mais ils succombent enfin accablés par le nombre. Leurs bourreaux en égorgent plusieurs de sang-froid. Ils en réservent quelques-uns, comme des trophées de leur brillant exploit. Ils les conduisent enchaînés à Niort aux pieds de Médicis. Cette reine, en voyant ces malheureux tout couverts de sang et de boue, les vêtemens déchirés, le visage pâle des horreurs dont ils viennent d'être les témoins, et dont ils s'attendent à être les dernières victimes, sans louer ni blâmer ceux qui leur ont conservé la vie, ordonne qu'on renvoie

(1) Brantôme, *Vies des Dames illustres*, p. 58-59.

libres ces prisonniers : pour attester sans doute l'humanité de l'auteur du massacre de leurs compagnons. Voilà (dit Brantôme, Vie des Dames illustres, pag. 60) comment cette reine sceut donner et apprendre sa leçon à ceux de son Conseil.

Après avoir ainsi détruit tout moyen d'accommodement, Catherine adresse à Guron la lettre suivante : « Mons de Guron, d'autant que la trève « que mon fils le roi de Navarre et moi avions ac- « cordée, sera expirée dans deux ou trois jours, « et que je délibère de me retirer, je vous prie « assembler promptement ce que vous pourrez « de votre compagnie, pour me venir trouver en « ce lieu dès à six jours, pour m'accompagner en « me retournant, ayant aussi écrit à quelques « autres me venir aussi trouver avec ce qu'ils « pourront de leurs amis, affin que je me puisse « retirer plus sûrement, et outre que vous ferez « chose que je m'assure qui sera bien agréable au « roi, M. mon fils, vous me ferez aussi plaisir, « dont j'aurai bonne souvenance : cependant je « prie Dieu, M. de Guron, vous avoir en sa sainte « et digne garde. »

Écrit à Niort, le 18e jour de janvier 1587.

CATHERINE.

Au mois d'avril, le roi de Navarre voulant profiter de l'inaction des Ligueurs, envoya le duc

de Thouars assiéger Talmont. Il lui donna 200 chevaux, 1,200 hommes de pied avec trois pièces de canon. Latrimouille avait pour maréchaux de camp Mignonville, Fouquerolles et Sully. Celui-ci fut chargé de mettre les pièces en batterie; mais l'assiette du château et l'épaisseur de ses murs, firent juger aux assiégeans qu'ils n'avaient ni assez de poudre ni assez de troupes, pour se rendre maîtres de cette forteresse que défendait Maronnière. Ses amis pour venir à son secours, *assembloient gens de tous côtés*, et sollicitaient vivement Malicorne de les seconder. Sully revint à La Rochelle, de la part de Latrimouille, informer le roi de l'état du siége. Bourbon, ayant à cœur d'ouvrir la campagne par un succès, fait une levée de 2,000 hommes de pied, dans les environs de La Rochelle, de Saint-Jean, de Melle et de Saint-Maixent, et joignant à ce renfort quelque cavalerie, il s'embarque lui-même avec ces troupes. Assaillis par une violente tempête, les vaisseaux furent sur le point de périr. Au bout de deux jours ils entrèrent néanmoins sans aucune perte dans le hâvre de Talmont. Les assiégés n'eurent pas plutôt appris l'arrivée du roi, qu'ils demandèrent à parlementer. Ils furent traités favorablement. Le roi de Navarre voyant ses troupes fraîches et de bonne volonté, que l'artillerie était bien équipée et fournie de bœufs,

de cordages et de munitions nécessaires, et que M. de Malicorne, faute d'argent, ne s'était pu mettre en campagne, alla de Talmont attaquer le château de Chizé (1). Il y avait une garnison de 100 hommes d'élite commandés par le capitaine Fayolle. Les assiégés firent au commencement un feu si bien nourri sur les assaillans, que ceux-ci perdirent plusieurs soldats, avant de parvenir à placer leurs pièces en batterie : « à quoy tout le « monde mettoit la main, jusqu'au roy mesme. » Sur le haut d'une tour voûtée du château, Fayolle avait fait monter une coulevrine qui portait fort loin, et causait beaucoup de ravages dans les rangs des réformés. Catherine de Navarre avait envoyé son maître-d'hôtel, pour savoir des nouvelles du roi son frère. En arrivant il rencontra quelqu'un de sa connaissance, et s'arrêta à une assez grande distance du château. Il se retourna pour voir des troupes qui entraient en garde. Aussitôt un boulet partit de la coulevrine de Chizé, traversa entièrement le corps du cheval et vint sortir par le poitrail : « demeurant le cheval tout roide mort « sur ses quatre pieds, sans se mouvoir ni tomber « de plus de demi quart-d'heure après (2). »

(1) Place fortifiée à l'antique, démantelée aux troisièmes guerres, et rebâtie par le comte du Lude.

D'Aubigné, tom. III, pag. 37-38.

(2) *Mém. de Sully.*

Il arriva à ce siége un autre événement aussi étrange, mais d'une plus haute importance. Un gentilhomme venait d'Allemagne, pour demander au roi de Navarre (comme on l'a su depuis) quel chemin il voulait qu'on fît tenir à ses confédérés. L'envoyé salua le Prince, auquel il remit sa lettre de créance : « Sire, lui dit-il, « messieurs de Clervau et de Guitry m'ont dé- « pesché de Heydelberg vers vostre Majesté, « pour lui faire entendre... » A ce dernier mot il tombe roide mort, frappé à la tête d'une arquebusade, *tellement que le roi de Navarre demeura aussi incertain de l'estat de son armée, et de ce que ses serviteurs désiroient sçavoir de luy, comme auparavant* (1).

Trois jours après, le capitaine Fayolle, gouverneur de Chizé, n'entendant point parler de secours, et manquant de beaucoup de choses indispensables pour soutenir un siége, fit une capitulation que le vainqueur observa dans tous ses points.

De Chizé, le roi de Navarre envoya investir Sasay, qui tint à peine deux jours. Quelques Albanais venus de Niort s'étaient retirés dans le château, ils furent pendus.

Le seigneur de la Tifardière fit savoir à Bourbon

(1) *Mém. de Sully*,

que Saint-Maixent n'avait point de troupes, et qu'il avait même refusé celles que Malicorne avait voulu lui envoyer. Ce prince résolut d'aller attaquer cette ville et son château. Cette place fut investie, vers le 12 mai, à la pointe du jour. On plaça deux batteries, chacune de trois canons: l'une *sur le haut de la prée*, pour battre les murailles du côté des tanneries, l'autre sur le haut de la montagne, pour battre le long de la brèche en courtine: c'est là qu'étaient la coulevrine de Chizé et les deux bastardes prises à Sasay. Aux premières volées de toutes ces pièces, les habitans, qui ne s'étaient à rien moins attendus qu'à un siége, et qui étaient plutôt portés à faire le commerce avec les deux partis, qu'à guerroyer contre aucun d'eux, furent saisis d'effroi; ils entrèrent de suite en pourparler, et obtinrent une capitulation avantageuse. Les maréchaux-des-logis firent les logemens, et le roi, suivi de sa cour et des gens de guerre nécessaires pour la garde de la place, parut dans la ville. On eût dit qu'elle ne venait point d'être conquise par les armes : car toutes les boutiques étaient ouvertes, les hommes, les femmes et les enfans, étaient aux portes de leurs maisons, ou répandus par les rues, criant : *Vive le Roi!* et montrant leurs logis à leurs hôtes. La ville n'eut à se plaindre d'aucun désordre, ni d'aucune

vexation des troupes du roi de Navarre. Jean Chevalleau de la Tifardière fut nommé gouverneur de Saint-Maixent. Malicorne, gouverneur du Poitou, était alors à Niort. Il ne vit pas sans regret toutes ces places tomber au pouvoir des réformés. Mais quelque instance qu'il fit faire auprès de la Cour, pour en recevoir des secours d'hommes et de munitions, il n'en put rien obtenir. Voici la lettre qu'il avait déjà écrite, à ce sujet, au maire de Poitiers.

Niort, *le* 5 *mai*.

MONSIEUR LE MAIRE,

« Envoyant ce présent porteur à Poitiers, je « l'ai bien voulu accompagner de la présente, « qui servira, tant pour vous que messieurs de « votre compagnie, pour vous prier tous de la « continuation de votre bon et fidèle devoir ac- « coutumé au service du roi, et à votre conserva- « tion. Je suis toujours sous le faix, en attendant « le secours duquel sa Majesté m'a promis de « m'assister, mais ce sera dorénavant si tard, que « les ennemis auront gagné beaucoup d'avanta- « ges, et apporté de très grandes ruines au pauvre « peuple. Le roi de Navarre est maintenant à « Fors, et M. le Prince devant le château de « Chizé, avec le principal de leur armée et quatre « pièces, et deux autres qu'ils font venir de La

« Rochelle. J'ai accommodé, il y a plus de trois « semaines, le capitaine Cossard, qui commande « dedans, de tout ce qui est requis, et qu'il m'a « demandé pour la défense de la place, en espé- « rance qu'il ne fasse, comme je crois qu'il ne « fera, ce qu'a fait la Grange-Mâronnière; qu'il « n'adviendra pas comme il a fait de Talmont, et « qu'ils consumeroient beaucoup là du temps, et « donneroient moyen à nos forces de s'assembler, « lesquelles j'ai de toutes parts envoyées avancer, « portant un indicible regret de me voir sans as- « sistance de ceux qui ont les charges et compa- « gnies de ce pays, qui aiment tant la Cour qu'ils « ne peuvent s'en distraire, quelque requête que « j'aye fait à sa Majesté de leur commander. « Je leur ay rompu leur coup sur Fontenay et « Maillezais : mais je crains la mauvaise créance « de ceux de Saint-Maixent, qui ne se veulent « fortifier que d'eux-mêmes; sçachant bien et « étant par moy avertis de l'entreprise qui est « sur eux. Je vous prie, monsieur le Maire, me « mander des nouvelles de ce que vous sçaurez « digne de m'avertir, et vous asseurer et tous « messieurs de votre ville, que je suis votre bien « bon ami. »

MALICORNE.

Tandis que le roi de Navarre ajoute à ses conquêtes Fontenay et Mauléon, Latrimouille

enlève de cette dernière place les vases sacrés de l'abbaye estimés 30,000 livres tournois (1). Enfin, dit Cajet, *il* (Bourbon) *prépare en un mois plus de besongne, que M. le duc de Joyeuse, avec son armée qui vint en Poitou, n'en eut sceu faire en six*. Bourbon défit quelques compagnies de ce duc, au passage de la Loire. Il fit ensuite retirer une partie de ses troupes vers Saint-Maixent, et le reste en Saintonge. Il revint à La Rochelle, dans l'intention de se porter partout où sa présence serait nécessaire. Il en repartit presque aussitôt avec Sully, pour approvisionner Saint-Maixent de vivres, de poudres, de mèches et autres munitions. Il destinait aussi pour la garnison de cette place le régiment de Charbonnières et celui de Desbories. Mais pour ménager les vivres de cette ville, et néanmoins tenir ces troupes peu éloignées et prêtes à venir au secours de Saint-Maixent, en cas de siége, il les fit loger à la Mothe-Sainte-Héraye, dont elles devaient s'assurer le château. Elles négligèrent de prendre cette précaution, à la prière de Saint-Gelais qui leur en répondit. Le commandant du château était son parent. Ce capitaine ne voulait assurément pas compromettre la sûreté

(1) *Mém. sur la ville de Châtillon-sur-Sèvre*, par Jouyneau-Desloges.

de ses frères d'armes; mais la loyauté de ce seigneur lui était mal connue, comme le prouva l'événement.

Le duc de Joyeuse fut averti par Saint-Pompain que ces deux régimens, ainsi placés à la Mothe presque sans barricades, faisaient mauvaise garde, sur la foi du gouverneur du château, qui leur avait promis sûreté. En conséquence, au lieu de commencer par attaquer Saint-Maixent, il se porta de suite sur la Mothe-Sainte-Héraye, dans l'espoir d'emporter le poste. Il avait donné jour et heure à Malicorne, pour se trouver avec toutes ses forces dans la garenne de la Mothe. Le gouverneur de Niort fut exact au rendez-vous. Le général fait marcher toute sa cavalerie, et Lavardin à la tête de 40 chevaux entre, avant le lever du soleil, dans les rues du bourg : il y répand l'épouvante. Les soldats courent aux armes en désordre; et n'ayant pas la présence d'esprit de se saisir ni du temple, ni d'aucun bâtiment qui eût une issue hors du bourg, ils furent incontinent réduits en six ou sept maisons du côté des halles, *si bien qu'en une heure ils furent ceinturés de retranchemens*. Mais sans se laisser effrayer par le nombre, ni décourager par leur position critique, ils se multiplient par leur activité et chargent vivement les Ligueurs. Ils en eussent peut-être triomphé, sans la perfidie du commandant

du château, qui fournit deux petites pièces aux ennemis pour forcer les barricades des protestans, et qui foudroya lui-même ceux qu'il s'était engagé de défendre. Malgré ces désavantages, « toutes « les forces du Duc et celles de Poictou, qui tou- « tes fraîches et connaissans les lieux, pressoient « le plus, ne purent les forcer qu'après deux « jours de défense, que la faim aida à les faire « rendre sous quelques promesses spécieuses et « pleines d'honnestetez. » Le chancelier, comte de Cheverny, avait, parmi les officiers de l'armée royale, son fils, son gendre et son neveu. Il dit que dans cette défaite le général et les principaux seigneurs « voulurent se mettre à pied et prendre « des picques, pour combattre et forcer les bar- « ricades qu'ils trouvèrent devant la halle et « autres lieux et maisons du dit Saint-Esloy. « Joyeuse laissa sur la place de 1,000 à 1,200 « des siens (1). »

Le Duc fut impitoyable pour les protestans qui s'étaient rendus à discrétion. Il les avait condamnés tous à être passés au fil de l'épée; mais l'humanité de Malicorne, gouverneur de Niort, en sauva un grand nombre à l'insu de Joyeuse.

Voici ce que L'Estoile rapporte de cet événement: « Le dimanche, 28 juin, arrivèrent à

(1) *Mém. de Cheverny*, pag. 95.

« Paris nouvelles de la deffaite de 4 à 500 Hugue-
« nots près Saint-Maixent, par le duc de Joyeuse;
« auquel s'étant rendus, il leur fit couper la
« gorge, contre la composition (1). »

Saint-Gelais recueillit ceux qui avaient échappé au massacre. Il les réunit en deux compagnies avec lesquelles il se jeta dans Saint-Maixent, pour en soutenir le siége. Il reprocha d'abord vivement à Latifardière de n'avoir pas reçu dans la ville les deux régimens de la Mothe-Sainte-Hérayé. Voulut-il par là détruire tout soupçon d'avoir en rien trempé dans la perfidie de son parent, commandant du château de la Mothe, ou crut-il lui-même que le gouverneur de Saint-Maixent n'avait pas fait son devoir? c'est ce que nous ne pouvons décider. Toutefois Latifardière prouva *que leur logis estant bien fait et leurs vedettes bien posées*, *ils* (les deux régimens) *pouvoient se retirer à la vue des ennemis*. Cette explication satisfit Saint-Gelais, et l'on ne songea plus qu'à se bien défendre. Joyeuse parut dès le lendemain devant Saint-Maixent, et il établit une batterie de sept pièces de canon. La ville eut beaucoup à souffrir du feu de cette artillerie, qui

(1) *Dedita gens ultrò veniamque precata, ferocem,*
Immitem haud potuit flectere joiosium.
Sic lictor non victor ovans incedit; ovantes
Vidit Roma duces, Gallia carnifices.

tira dans une seule journée onze cent soixante coups. Les assiégés firent plusieurs sorties qui leur furent aussi glorieuses que funestes à leurs ennemis. Ils ne se rendirent qu'après quinze jours de siége. Ils obtinrent de sortir de la ville et de se retirer avec leurs armes. La capitulation fut bien observée, *hormis pour la Jarriette ministre du lieu et gentilhomme*. Antoine Hilairet, sieur de la Jarriette en Bas-Poitou, ministre du culte réformé à Saint-Maixent, jouissait de la considération publique. Il la devait à ses mœurs, à son érudition, à son éloquence. Son mérite lui avait fait beaucoup d'ennemis parmi les catholiques : ils veillèrent à ce que leur proie ne pût leur échapper. Au moment où la garnison sortait de la ville, ils reconnurent le ministre dans les rangs des soldats, quoiqu'il eût changé d'habillement. Ils se saisissent de sa personne, et le conduisent devant Joyeuse. Ce général le renvoie au grand prévôt, avec ordre de le faire mourir ignominieusement. Il fut pendu, au grand regret du capitaine Givri et des principaux de l'armée de Joyeuse. Les bourreaux eux-mêmes donnèrent des larmes à la mort de cet homme de bien. Après la sortie de la garnison, la ville de Saint-Maixent fut mise au pillage. Joyeuse revint ensuite à Niort.

Au lieu de se porter sur Marans, comme on

s'y attendait, ce Duc tourna ses armes vers Tonnay-Charente qui lui ouvrit ses portes. Il surprit entre cette ville et La Rochelle, un régiment de cavalerie, qui se rendit après une vigoureuse résistance. Les prisonniers furent tous dépouillés et hachés impitoyablement. Sur la nouvelle que le roi de Navarre marchait au secours de ces troupes, Joyeuse retourne à Niort.

La prise de Maillezais fut le dernier exploit de ce Duc. Malicorne qui l'accompagna dans cette expédition, *y receut une grande arquebusade dans le corps*.

Il venait de s'élever une querelle de bravoure entre les Écossais de l'armée du roi de Navarre et les Albanais de l'armée du duc de Joyeuse. Le capitaine Mercure envoya par un trompette un cartel aux Écossais, les défiant, avec vingt des siens contre pareil nombre, à un combat à outrance, commençant par le coup de lance en chemise. Le cartel fut accepté, et Sully se rendit à Niort, au mois d'août, pour traiter du lieu et des conditions du combat. Joyeuse était alors dans cette ville, où il faisait secrètement ses dispositions pour retourner à la Cour. Craignant que Sully ne pénétrât son dessein, il le congédia, sous prétexte qu'il ne permettrait pas le combat dont il avait été parlé. Sully ne fut pas plutôt de retour à La Rochelle, que Joyeuse partit de Niort

pour la Cour, laissant à Lavardin, son lieutenant, la conduite de ses troupes. Le roi de Navarre, profitant de l'absence du général, se met à la poursuite de l'armée, il en atteint la cavalerie, dont il défait trois compagnies de gendarmes, prend tous leurs drapeaux, et fait prisonniers plusieurs des chefs et bon nombre d'autres gentilshommes. Enfin il poursuit Lavardin jusqu'à Lahaie en Touraine. Ces nouvelles arrivèrent à la Cour au moment où Joyeuse *entretenoit le roi de ses beaux faits*, et lorsque « les chaires « des paroisses de Paris vantoient ses exploits « de Poictou, les exaltant d'autant plus, que « plus ils avoient été cruels et sanguinaires. Il « sembloit à les ouyr parler, que cet homme eust « esté destiné du ciel pour la destruction des « Huguenots (1). »

Pour se dérober à cette confusion, le duc de Joyeuse se hâta de partir pour le Poitou avec une armée de beaucoup supérieure à celle qu'il y avait menée (2). Il avait obtenu du roi la permission d'en venir à une action générale contre le roi de Navarre, à la première occasion qui se présenterait. Dans cette intention, le Duc arriva bientôt à Saint-Maixent, et se dirigea, par l'Angoumois,

(1) *Mém. de Sully.*

(2) De Thou, liv. LXXXVII, pag. 9.

sur le Périgord où il espérait de rencontrer son ennemi. Le Prince, de son côté, après son expédition s'était retiré des bords de la Loire à La Rochelle, en passant par Airvault et Marans. Il repartit de La Rochelle, le 10 octobre, avec le duc de Thouars, Claude de Latrimouille. Il se hâte de rassembler ses forces; il se dirige sur le Périgord, pour s'avancer ensuite au devant des troupes allemandes qui venaient à son secours. Joyeuse, voulant empêcher cette jonction, détache, le 19 octobre, la cavalerie albanaise pour s'emparer de Coutras, sur la Drôme près de son confluent avec l'Ile. Latrimouille, envoyé par le roi de Navarre, s'y rencontre dans la même intention, et il en chasse les Albanais au coucher du soleil. Dans la nuit, l'armée de Bourbon passe la rivière au gué même de Coutras, pendant qu'à une lieue au-dessus, dans un lieu nommé les Pointures, Latrimouille arrêtait l'avant-garde de Joyeuse, avec laquelle il échangeait quelques arquebusades; il la tint en échec plus de deux heures. Enfin quand la bataille se donna, le 20 octobre sur les huit heures du matin, ce fut encore Latrimouille, colonel-général des chevau-légers qui commença l'action. Il eut en tête Lavardin, comme à Coutras, et il essuya le premier feu de l'armée de Joyeuse plus brillante que *redoutable*, quoiqu'elle se fît annoncer sous ce

nom. Toutefois le premier choc fut terrible. Lavardin et le capitaine Mercure, à la tête de la cavalerie légère, enfoncèrent celle que commandait Latrimouille. Il fut renversé et son cheval tué sous lui. Turenne vint à son secours, mais il fut démonté lui-même et contraint d'aller se placer dans l'infanterie, où il continua de combattre. Lavardin et Mercure se laissèrent emporter trop loin. Joyeuse s'était avancé sur la route que semblait lui ouvrir la victoire. Le roi de Navarre, suivi du prince de Condé et du comte de Soissons, accourt à sa rencontre et lui ferme le passage. L'action devient alors générale. Une heure suffit pour tailler en pièces les escadrons de Joyeuse; son infanterie éprouva le même sort. Attaquée, à la droite et à la gauche du roi de Navarre, par les régimens de Parabère, de Charbonnières et autres, elle se fondit en quelque sorte en peu d'instans. Au fort de la mêlée des fantassins, quelques-uns des soldats de Charbonnières, qui avaient échappé, quatre mois auparavant, au massacre de la Mothe-Sainte-Héraye, firent entendre ces cris de vengeance: *La Mothe-Sainte-Héraye! La Mothe-Sainte-Héraye!* De cruelles représailles furent exercées; le champ de bataille fut jonché de morts; Joyeuse lui-même ne put trouver grâce devant les frères d'armes de ceux qu'il avait fait égorger. Il fut tué de sang-froid.

Lavardin, pour se soustraire à un pareil traitement, s'enfuit à toute bride, et vint se réfugier à Niort auprès de son oncle Malicorne. Saint-Gelais, Mornai, Sully et d'Arambure eurent part au succès de cette journée, où, *depuis vingt-cinq ans il n'étoit mort autant de gentilshommes françois* (1). Maillé de Braizé, seigneur de Cerisay, fut trouvé parmi les morts.

Le roi de Navarre vantait sans cesse le courage de ses Gascons. Il les avait placés en première ligne à Coutras; cependant ils lâchèrent pied. Montausier et Vaudoré(2), les voyant se retirer derrière les vieilles bandes de Saintonge et de Poitou, s'écrièrent assez haut pour que le Prince les entendît : *ce ne sont là ni Poictevins ni Xaintongeois* (3)! Cette harangue les fit retourner à la charge, et ils contribuèrent au gain de la bataille.

(1) L'Estoile, tom. Ier, pag. 340.

(2) Vaudoré, gentilhomme Poitevin, propriétaire du château de son nom, situé sur les bords de la Sèvre Nantaise, commune de Saint-Jouin-de-Milly. Ce château, d'une architecture moderne, remarquable par ses quatre beaux pavillons et sa belle orangerie, a été incendié en 1793.

(3) D'Aubigné, tom. III, pag. 55-57.

CHAPITRE XVIII.

1588 — 1589.

Condé meurt empoisonné par son domestique.—La princesse son épouse est emprisonnée. — Lavardin se porte de Niort sur Marans. — Il s'en rend maître. — Le roi de Navarre reprend Marans. — Ce Prince fait lever le siége de Montaigu à Philippe de Lorraine, duc de Mercœur, qu'il bat sur les bords de la Loire. — Il retourne vers Niort, prend Beauvoir par composition, et va présider le synode à La Rochelle. — Dispositions du roi de Navarre pour se rendre maître de Niort.—Attaque et prise de cette ville.—Inventaire de la nouvelle conquête.—Humanité et popularité du Prince. — Il marche au secours de la Garnache. — Il est arrêté en route par une pleurésie. — Le roi de France et celui de Navarre se réunissent. — Poitiers en prend occasion de se déclarer contre le roi de France, et fait tirer sur ses troupes, lorsqu'il se présente devant cette ville. — Le roi en transfère le siége présidial à Niort, et le bureau des finances à Parthenay. — Les Parisiens parlaient de se soumettre, lorsque Henri III fut assassiné.

Le 4 mars était mort, à Saint-Jean-d'Angély, le prince de Condé empoisonné par un de ses

domestiques; Charlotte de Latrimouille, soupçonnée de complicité de l'empoisonnement de son époux, fut incarcérée. Cette princesse déclina la juridiction des juges du lieu. Sur l'appel qu'elle interjeta au parlement de Paris, cette Cour souveraine évoqua la cause, et défendit à tous autres juges d'en connaître. Cet arrêt du 6 mai fut publié par des huissiers royaux à Niort et à Saintes. On se contenta de l'afficher aux portes de Saint-Jean. Ce procès resta suspendu pendant huit ans, et la princesse demeura prisonnière.

Lavardin ne put rester longtemps à Niort dans l'inaction. Il médita de s'emparer de Marans dont Lajarrie était gouverneur. Saint-Pompain qui tenait Maillezais, lui facilita les moyens de connaître les avenues de la place, qu'il voulait attaquer. Le 16 mars, deux heures après minuit, ils vinrent ensemble descendre au marais de Beauregard; ils s'emparèrent en peu de jours des forts, et comme Lajarrie ne parlait pas de se rendre, Lavardin fit venir de Niort quatre pièces de canon, qui furent en batterie le 24 mars. Le gouverneur fit le lendemain une capitulation honorable. Le roi de Navarre était venu au secours de Marans dès le 18 mars; mais il ne put assez s'approcher de l'île pour faire seulement connaître aux assiégés son arrivée. Sur la fin du

mois de juin de cette année, il reprit en quatre jours, avec Latrimouille, l'île et les forts de Marans (1).

Le roi de Navarre, ayant appris que Philippe de Lorraine, duc de Mercœur, se diposait à assiéger Montaigu, partit de La Rochelle, au mois d'août, avec 100 chevaux et ses arquebusiers, pour se rendre à Luçon. La cavalerie de Laboulaye et les arquebusiers de Pidoux de Nède, qui allaient rejoindre le Prince, passèrent à la vue de Niort. La garnison de cette ville fit sur eux une sortie, et leur tua deux personnages marquans : le grand-prévôt Jean Valette, et Jean de Peray, gentilhomme de Saintonge. Leurs corps furent transportés dans la place où Jacques Laurent, lieutenant-général de Niort, les fit traîner ignominieusement par toutes les rues, et suspendre à un gibet.

Le duc de Mercœur leva le siége de Montaigu, à l'approche du roi de Navarre. Sa retraite précipitée ne put lui faire éviter une défaite sur les bords de la Loire. Le Prince, au retour de cette expédition, fut rejoint par le duc de Thouars. Il s'en retourna vers Niort. Mais ne pouvant alors exécuter l'entreprise qu'il avait projetée sur cette ville, il revint encore du côté de Nantes, sur la

(1) Mornay, tom. Ier, pag. 860.

fin de septembre. Il investit Beauvoir, le 4 octobre, et, environ trois semaines après, il le prit par composition. Les députés de toutes les églises réformées de France attendaient ce Prince à La Rochelle. Il s'y rendit avec Latrimouille, après avoir distribué ses troupes dans les différentes places qu'il tenait en Poitou. Il fit l'ouverture de l'assemblée, le 14 novembre, assisté du vicomte de Turenne, son lieutenant-général en la province de Guienne; du seigneur de Thouars, Claude Latrimouille, colonel de cavalerie légère, et de plusieurs autres barons, vicomtes et gentilshommes. Aussitôt la clôture de cette assemblée, le roi de Navarre s'en alla à Saint-Jean-d'Angély, où il donna rendez-vous à toutes ses troupes. Il voulait attaquer quelque place importante, pour déterminer le duc de Nevers à lever le siége de la Garnache. Le Prince avait envoyé par terre et par mer, dans cette place des renforts avec le baron de Surimeau, d'Aubigné, Larobinière et le baron Vignoles. Il avait en même temps semé le bruit, qu'il se disposait à faire le siége de Cognac, afin de donner le change sur l'intention où il était d'attaquer Niort. Il s'était depuis longtemps ouvert de ce projet avec Saint-Gelais, celui de tous les officiers attachés à sa personne, qui dût être le plus intéressé à la prise de cette ville, parce que la garnison de cette place

avait en quelque sorte pris à tâche de ravager ses terres, situées dans le voisinage.

Lorsque Bourbon vit que le duc de Nevers était bien décidé à rester devant la Garnache, il s'empressa de profiter de cette conjoncture, pour exécuter une dernière entreprise sur Niort. Il fut confirmé dans cette résolution par la nouvelle de la mort tragique du duc de Guise, qu'il apprit à Saint-Jean par un courrier que lui dépêcha, de Blois, le duc d'Epernon. Il en donne aussitôt avis à Duplessis-Mornai, qui était à La Rochelle, et lui ordonne de lui faire construire des échelles et de préparer des feux d'artifice, pour s'emparer de Niort. On y travailla de suite secrètement, et le tout fut porté dès le lendemain par des mulets au lieu indiqué.

Cependant le roi de Navarre fait partir, le 27 décembre, Saint-Gelais et Ranques, pour aller le soir même se mettre à la tête de 400 arquebusiers et de 100 gendarmes conduits par d'Arambure, Hector du Préau, Parabère et autres, auxquels il avait commandé de se rendre en un carrefour près le bourg de Sainte-Blandine. Les deux capitaines, escortés d'une douzaine de cavaliers, furent joints à une lieue de Saint-Jean-d'Angély, par 40 arquebusiers à cheval conduits par Deslitres. Il pouvait être trois heures après midi, lorsque Ranques, suivi d'un piquet de cavalerie,

quitta Saint-Gelais et prit le chemin de Fors, pour éclairer la route de ce côté-là. Il n'était plus guère éloigné de la forêt de Chizé, lorsqu'il vit venir à lui 12 cavaliers ennemis, qu'il jugea devoir être Albanais; il les charge aussitôt, il en tue un, et force les autres à se sauver dans la forêt. Il continue de s'avancer sur le chemin qui menait à la porte Saint-Jean de Niort, pour empêcher que, de ce côté-là, n'arrivassent à la ville des nouvelles de la marche des protestans. Dans le même temps les gens de Saint-Gelais avaient intercepté une lettre confiée à un paysan de la part de Ferrière, guidon de Malicorne: il prévenait ce gouverneur de se tenir sur ses gardes, parce que les troupes du roi de Navarre, au lieu de se porter sur Cognac, comme on l'avait publié, marchaient sur Niort.

Cependant Saint-Gelais avait fait halte entre cette ville et Sainte-Blandine. Il y fit la revue de ses forces, et reçut 6 mulets chargés de pièces d'artifice, d'échelles de corde, et d'autres objets nécessaires à l'expédition. C'est dans cet endroit que d'Aubigné, selon qu'il le raconte, *trouva la file des entrepreneurs, une heure après minuit.* Quoiqu'il en dise, d'Aubigné n'a pu participer à cette entreprise: car il était alors préposé avec le capitaine Larobinière, à la défense d'un ouvrage avancé, qui couvrait une tour du château de la Garnache.

Saint-Gelais continue donc sa route, jusqu'au-dessous de Vouillé, dans une vallée sur les bords du Lambon. Il y fit mettre pied à terre à sa cavalerie, et y laissa les chevaux à la garde des valets. « On y pensoit aussi décharger les échelles et « petards; mais la distance de là à la muraille de « la ville étant encore longue, on fit marcher les « mulets à travers champs jusques à une perrière « (*carrière de pierres*) proche de la ville, et distante de la muraille d'un trait d'arc. Là furent « déchargées les échelles, et distribuées à ceux « qui s'en devoient servir. Là même furent préparés les petards par les sieurs de Villesavé et « Gentil, qui les devoient faire jouer. » Le tout fut transporté à un jet de pierre de l'enceinte de la ville. On envoya reconnaître les lieux où l'on devait planter les échelles, et les portes où se devaient placer les petards. Enfin Ranques avait rejoint ses compagnons. Tant d'allées et de venues, autour de Niort, devaient faire craindre que l'entreprise ne fût découverte; mais il était plus de minuit, et quoique la lune éclairât, un froid excessif rendait peu exacte la surveillance des sentinelles. Les assaillans observèrent le plus grand silence et différèrent le moment de l'exécution, jusqu'après le coucher de la lune, qui eut lieu sur les trois heures. L'obscurité succède à la lumière. Les protestans marchent contre la place.

On descend les échelles dans le fossé, et comme on avait eu soin de les attacher d'avance les unes au bout des autres, elles furent appliquées en un instant, à quarante pieds de hauteur du côté de la porte Saint-Gelais. Là se rendirent les capitaines Saint-Gelais et Parabère, suivis de Pierre Gentil, qui était très habile à attacher le petard. Ils eurent un moment de vives inquiétudes: car la sentinelle, qui était un peu plus loin sur le mur, cria *fort furieusement: Qui va là?* Les assaillans demeurèrent immobiles, et ils entendirent quelqu'un sortir du corps-de-garde et demander à la sentinelle: *Qui est là? que veux-tu?* A quoi elle répondit: *Je croyois avoir entendu quelque bruit; mais ce n'est rien* (1).

A l'instant même où se referma la porte du corps-de-garde, 50 hommes montèrent à l'escalade. Les 25 premiers qui parviennent au haut de la muraille, se saisissent de la sentinelle et la précipitent dans le fossé. Tous marchent ensuite au corps-de-garde et l'environnent. Ils n'y trouvent que de pauvres artisans, faisant le service pour des gens riches qui dormaient alors, après avoir passé une bonne partie de la nuit à jouer et à danser. On épargna la garde, et l'on se contenta de la désarmer. Un soldat, soit par peur, soit

(1) Cayet, tom. Ier, pag. 481. — *Mém. de la Ligue*, in-4°.

autrement, s'écria : *Au petard! au petard!* Ce cri servit de signal pour mettre le feu à la première pièce d'artifice, appliquée à la porte du Ravelin, qu'elle ouvrit tout entière. Le bruit donna l'alarme aux habitans. On fit jouer un second petard contre la deuxième porte où se trouvait la herse; mais il produisit beaucoup moins d'effet que le premier, parce qu'il creva. Toutefois il fit un trou qui donnait passage à un homme. Saint-Gelais, Parabère, plusieurs gentilshommes et soldats entrèrent dans la ville par cette ouverture. Cependant Ranques, du Préau, d'Arambure, avec ceux qui étaient montés par l'escalade, conduits par un soldat nommé Renaudière, se coulaient serrés le long des rues tirant vers la halle. Ils repoussaient fermement dans leurs maisons les habitans qui en sortaient, et les forçaient de mettre des lumières aux fenêtres (1). Ils trouvèrent en arrivant à la halle, environ 400 personnes à la tête desquelles étaient Laurent, lieutenant-général de la ville, Duvert, Labarre et de Princé receveur des tailles. Celui-ci s'était levé de grand matin pour écrire à ses enfans, écoliers au collége de Poitiers. Au bruit des tambours et des trompettes, il s'était armé à la hâte d'une rondache, et, l'épée à la main, il engageait

(1) *Mém. de la Ligue*, in-4°, tom. III, pag. 156.

ses concitoyens à se défendre. Ceux-ci, encouragés par ses paroles et par la supériorité de leur nombre, font tête aux assaillans, blessent d'Arambure un de leurs chefs, et les repoussent jusqu'au *Puits-Dauphin* (1). Saint-Gelais et Parabère, à la tête de leurs troupes, y arrivaient en même temps, aux cris de *Vive Navarre!* Les protestans ne s'étaient encore battus qu'à l'arme blanche; les arquebusiers de Ranques font feu sur ceux qui les pressaient de plus près. Villiers de Princé est tué le premier, Duvert et quelques autres chefs tombent à ses côtés, le lieutenant de ville, Laurent, blessé à mort est emporté par les gardes de Malicorne. Les Niortais perdent courage et se dispersent. Les religionnaires poursuivent les fuyards, et descendent en ordre de bataille vers la Maison-de-Ville. Ils y rencontrent quelques habitans qui paraissent vouloir leur opposer de la résistance; mais, aux premiers coups d'arquebuse, ils prennent la fuite, se cachent dans leurs maisons, ou se retirent dans le château. La garnison y était déjà rentrée avec Malicorne et quelques gentilshommes, parmi lesquels étaient Pont de Courlay et Larochejaquelein. Saint-Gelais s'assure des principales positions; il y établit des

(1) Ce puits existe encore dans la rue *Saint-Gelais*, près de la rue *Vieille-Rose*.

corps-de-garde, et ne permet le pillage qu'au point du jour. On dépêche aussitôt un courrier au roi de Navarre, qui était à Saint-Jean-d'Angély, pour lui annoncer la prise de Niort. A neuf heures du matin, le gouverneur fut sommé de se rendre à la discrétion de Henri de Bourbon. Malicorne n'avait pas moyen de résister : toute son artillerie était dans la ville. Il accepta la proposition. Il donna et reçut des ôtages; deux soldats de la garde du roi de Navarre entrèrent au château, pour empêcher qu'il n'y survînt du désordre. Le Prince arriva, le jeudi 29 décembre, avec de la cavalerie. Il reçut, à son arrivée, Malicorne qu'il accueillit avec beaucoup de bonté. Il lui permit d'emporter du château tout ce qui lui appartenait; il accorda main-levée de l'abbaye de Saint-Liguaire à l'épouse de Malicorne, et il leur donna même, le lendemain, une escorte pour les conduire jusqu'à Parthenay.

Quoique la garnison et la plupart des habitans dévoués à la Ligue, se fussent rendus coupables de plusieurs vexations et brigandages, sur les religionnaires et les partisans du roi de Navarre, ce Prince qui oubliait facilement les injures, ne se souvint que de sa clémence. On traitait même de la rançon de Jamart, ligueur forcené, riche insolent, célèbre par ses forfaits, qui déclamait sans cesse contre Henri de Bourbon et les autres

princes du sang; mais sur la dénonciation de ses concitoyens, on lui fit son procès et il fut condamné, pour ses malversations, à être pendu. On attacha au même gibet, pour l'exemple, le cadavre de Laurent, lieutenant de la ville, que l'on venait de trouver mort de ses blessures, dans *une pauvre maison près la porte Saint-Gelais*. Nous avons rapporté le traitement ignominieux que Laurent avait exercé, quelques mois auparavant, sur les corps du grand-prévôt Jean Valette, et de Jean de Péray, tués dans une escarmouche auprès de Niort. A la prise de cette ville, les vaincus perdirent 25 à 30 hommes, et les vainqueurs 5 ou 6.

On fit l'inventaire de la nouvelle conquête. Outre le butin considérable dont les troupes s'enrichirent, on trouva dans cette place cinq canons de batterie, montés et équipés de neuf, deux coulevrines fort longues que le « lieutenant avoit fait « fondre, pour en saluer le roi de Navarre, « quand il approcheroit des murailles de Nyort; « trois autres moyennes coulevrines, avec vingt « milliers de poudre. » Il y avait aussi une quantité de blés, suffisante pour entretenir deux ans une armée de 20,000 hommes. On s'en servit pour approvisionner les autres places des protestans dans le Poitou (1).

(1) Gayet, tom. Ier, p. 483. — Mézeray, tom. III, p. 472.

Le roi de Navarre nomma Saint-Gelais gouverneur de Niort et de ses dépendances. Il confia la garde du château à Parabère, et y fit entrer pour garnison son régiment composé de huit compagnies. Il remplaça le maire, Jacques Pastureau, sieur de la Roche Cartault, par Pierre Miget, sieur de Malmouche. Celui-ci était fils de Jean Miget, maire en 1569, pendant le siége de Niort. La sagesse et la clémence de Henri de Bourbon lui concilièrent les cœurs de tous les Niortais. De Thou rapporte que « des gens sans honneur « et sans jugement firent une relation affreuse des « meurtres et des excès commis par les protes- « tans à la prise de cette place. Mais en passant « par là, quelques mois après, je reconnus par « moi-même la fausseté de ces calomnies. »

D'Aubigné, amateur de prodiges, cite un fait singulier qui eut lieu à cette attaque de Niort. Louis de Larivière, sieur de l'Hometrou (1), paralytique et alité depuis trois ans, fut réveillé par le bruit des petards, du tambour, et des trompettes; il oublie son état, et *saute du lit pour aller mourir avec ses combourgeois. Il a depuis vécu douze ans en parfaite santé.*

Les soins de rétablir l'ordre et la paix dans une

(1) Ce manoir existait entre Sainte-Pezenne et le moulin de Grange, sur le coteau qui domine la Sèvre.

ville, longtemps agitée par les émissaires des Guise, ne font point oublier au roi de Navarre de porter du secours à une poignée de braves, qui défendaient encore la Garnache contre l'armée du duc de Nevers. Il rassemble donc tout ce qu'il peut tirer des différentes garnisons des places qu'il tient dans le Poitou. Il mande à Duplessis-Mornay de venir le joindre. Il veut aussi que Latrimouille, Châtillon et Larochefoucault soient de cette expédition.

Pendant qu'on exécute ses ordres, il a, chaque jour, des heures réglées pour s'entretenir familièrement avec les principaux habitans de Niort. Il sait que la modération leur est naturelle, et qu'on a fait violence à leur caractère, en les rendant complices des fureurs de la Ligue : il leur parle en père et non en maître. C'est de leur repos, c'est de leur bonheur, dont il est jaloux, dont il a besoin. Ils en sont eux-mêmes persuadés. A sa voix, les haines s'éteignent, l'union et la concorde rentrent dans les familles; la charité chrétienne ne laisse plus voir aux Niortais que des frères dans tous leurs concitoyens. Peu de jours ont suffi pour opérer ce changement. C'est le bienfait de la magnanimité d'un Prince qui sait concilier deux choses qui paraissent incompatibles, la popularité et l'héroïsme.

Le roi de Navarre partit de Niort à la tête de

ses troupes, pour faire lever le siége de la Garnache au duc de Nevers, ou lui livrer bataille. Le départ de Henri de Bourbon eut lieu le samedi 7 de janvier. Le même jour, le capitaine Larobinière sortait de la Garnache pour apporter à ce Prince les articles de la capitulation, signés du duc de Nevers. Cette place devait se rendre le 14 janvier, si elle n'était secourue auparavant. Le roi de Navarre comptait arriver avant le terme fatal; mais, au bout de deux jours de marche, il fut atteint d'une pleurésie avec une fièvre aigüe, au Champ-Saint-Père, à trois lieues au-delà de Luçon. A tout événement, il envoya quelques troupes de renfort aux assiégés, sous la conduite de Châtillon, de Latrimouillle et de Larochefoucault; leurs guides les égarèrent. La Garnache ne fut point secourue, elle se rendit au duc de Nevers.

La garnison obtint tous les honneurs de la guerre, et se retira vers Niort. La nouvelle de la maladie du roi de Navarre avait plongé cette ville dans la consternation, comme si chaque famille eût vu son chef sur le bord de la tombe. Les temples y retentissaient de gémissemens et de prières. Bourbon, échappé à cette cruelle maladie, mit ses troupes en campagne, pour continuer ses conquêtes dans le Poitou. De ce nombre furent Maillezais, dont il donna le gouvernement à

d'Aubigné, et Saint-Maixent, où il établit pour gouverneur Louis de Harlay-Monglois. Les succès nombreux du roi de Navarre engagèrent de nouveau le roi de France à s'unir avec ce prince pour l'extinction de la Ligue. Quoique Valois en eût abattu le chef, elle n'en menaçait pas moins d'une ruine prochaine son autorité royale. Les deux rois, dans une entrevue pleine de cordialité, conclurent une trève d'une année. Cet événement combla de joie tous les bons Français, et poussa de plus en plus les Ligueurs à la révolte, sous le spécieux prétexte que l'union du roi très chrétien avec un prince qui était, pour ainsi dire, le bouclier et l'épée des églises réformées, devait nécessairement anéantir la religion dans le royaume. Les Ligueurs de Poitiers avaient à leur tête l'évêque Saint-Belin, Boisseguin gouverneur du château, le vicomte de la Guierche, le maire Jean Palustre, et un moine fanatique nommé François Protaise. Ils représentaient aux habitans que le roi ne les aimait point, puisqu'il avait mis le parlement à Tours, et non à Poitiers, où il avait siégé vingt ans sous Charles VII; qu'au mépris de l'édit d'union, il avait fait trève avec le roi de Navarre; qu'il était excommunié par le Pape, et que leur ville était la première des six nommées par sa Sainteté, pour faire la publication du monitoire contre Henri de Valois.

Les royalistes, dont les Sainte-Marthe étaient les plus zélés, voyant le peuple prêt à courir à la sédition, appelèrent à leur secours Malicorne. Depuis la prise de Niort, ce gouverneur du Poitou résidait à Parthenay, *et ne se mêloit point de ce qui se faisoit à Poitiers*. Dévoué de cœur au service du roi, l'âge avait affaibli ses facultés. Il se rendit néanmoins aux vœux des Poitevins. Il prit des mesures assez sages, mais il manqua d'énergie pour les faire exécuter.

Châtillon et le duc de Thouars, Latrimouille, avec 40 ou 50 gentilshommes, suivis, à une lieue près, par les troupes de Henri de Bourbon, venaient de rendre infructueuse l'attaque d'un des faubourgs de la ville de Tours par l'armée du duc de Mayenne. Dans cette échauffourée, Henri III avait été sur le point d'être pris. Le duc de Mayenne, à l'approche du roi de Navarre, décampa dès le 9 mai au point du jour. Valois fait marcher les forces de son nouvel allié vers Beaugenci. Lui-même, en attendant que son armée soit assez considérable pour se porter sur Paris, va faire la tentative de rétablir l'ordre dans la ville de Poitiers. Ses partisans l'assuraient que sa présence dissiperait les factieux. Son attente fut trompée. Il arriva le 17 mai, à sept heures du matin, avec 600 chevaux, 2,000 Suisses et quelques pièces d'artillerie. Il

mit ses troupes en bataille sur une colline, à la vue de Poitiers.

Les principaux Ligueurs de la ville en refusent l'entrée au roi, *et le saluent insolément de quelques volées de canon.* Ce prince abandonne son poste, et se retire au château d'Ausance, où il passe la nuit. Le lendemain matin il donne audience aux députés de Poitiers, qui venaient demander grâce pour les égaremens d'une populace insensée, et assurer sa Majesté de leur soumission et fidélité à son service.

Le roi dissimule son ressentiment, et paraît agréer les excuses des principaux bourgeois. Mais il n'est pas plutôt de retour à Châtellerault, qu'il rend un édit par lequel il déclare la ville de Poitiers déchue de toutes ses immunités, de ses foires, de sa justice et de ses écoles. Il en transfère à Niort le siége présidial, *le plus beau de toute la France*, et à Parthenay le bureau des finances (1).

Henri III ne tarda plus d'aller joindre, à Beaugenci, ses forces avec celles du roi de Navarre. A la suite de différens avantages, l'armée royale, forte d'environ 40,000 hommes, vint prendre son quartier-général à Saint-Cloud. Le dernier de juillet, un détachement de troupes, sous la

(1) Cayet, tom. II, p. 168. — Chenu, *Antiquités*, p. 496.

conduite du chevalier d'Aumale, sortit de Paris jusqu'à la garde avancée que commandait Laforce, soutenu de Latrimouille. Mais ces Ligueurs furent repoussés jusqu'aux barrières du faubourg. Les prisonniers faits dans cette action rapportèrent que les Parisiens étaient dans la consternation, et parlaient de se soumettre à leur souverain. Dans cette conjoncture, la Ligue s'empressa de mettre le comble à ses forfaits, en faisant assassiner le roi, le lendemain matin, premier du mois d'août.

CHAPITRE XIX.

1589 — 1610.

Latrimouille et d'Aubigné s'emploient en faveur de Henri IV. — Les Ligueurs chassés des environs de Tours par Latrimouille. — Mornay et Parabère avaient précédemment rendu le même service au parlement de Tours. — Journée d'Arques où se distingue Larochejaquelein. — Henri IV félicite Mornay et Latrimouille de leurs expéditions dans la Touraine. — Ils se trouvent à la bataille d'Ivri avec Parabère. — Le seigneur de Champdeniers et de Javarzay bat les Ligueurs, mais il est blessé lui-même et meurt. — Affaire des faubourgs de Paris. — Tentative sur Poitiers, à la suite d'expéditions sur Belac, Chauvigny, Montmorillon. — L'armée part de Chasseneuil. — Escarmouche, à la suite de laquelle le général se retire à Chasseneuil. — L'abjuration du roi lui ouvre les portes de Poitiers. — Rencontre de Fontaine-Française, où se trouve Latrimouille. — Thouars érigé en duché-pairie. — Plaintes des églises réformées. — Négociations. — Edit de Nantes. — Latrimouille intrigue contre le gouvernement. — Il meurt. — Synode national des réformés, à Saint-Maixent. — Henri IV meurt assassiné.

Henri III, quelques heures avant sa mort, ayant réuni dans son appartement les princes du

sang, ainsi que les autres princes, ducs, maréchaux et principaux seigneurs de l'armée, leur avait fait promettre obéissance et fidélité au roi de Navarre, son légitime successeur. Henri de Bourbon, présent et fondant en larmes, avait reçu leur hommage et leur serment. Si les grands officiers de la couronne eussent persévéré dans cette unanimité de langage et de sentiment, la Ligue eût, par un régicide, précipité sa propre ruine; Paris ouvrait ses portes à son nouveau roi, les provinces rebelles se seraient hâtées de rentrer dans le devoir, et la France eût enfin respiré après trente années de guerres civiles. Mais à peine Henri de Valois eut rendu le dernier soupir, que la face des affaires changea. Le dévouement des grands et des seigneurs ne fut plus le même. Les uns méditèrent de se faire souverains dans leurs gouvernemens, ou de vendre chèrement leurs services; les autres ne voulaient se déclarer qu'à certaines conditions, et faisaient valoir des motifs religieux; d'autres enfin songèrent à demander des congés, sous prétexte de veiller à leurs récoltes, mais réellement pour attendre les événemens et se décider d'après les conjonctures. Malgré cette divergence d'opinions, la plus grande partie de la noblesse resta fidèle à la bonne cause. Le duc de Thouars, Latrimouille,

y employa tout son crédit, et d'Aubigné ses conseils.

Henri IV ne pouvant plus s'occuper du siége de Paris, ni rester plus longtemps devant cette place, à cause des défections journalières de quelques gentilshommes, que lui causaient les intrigues des femmes, se met à la tête de toute son armée pour aller à Compiègne y déposer le corps du roi et lui rendre les derniers honneurs.

Après cette cérémonie funèbre, confiée aux soins de Bellegarde et du duc d'Epernon, ce dernier se retira dans son gouvernement d'Angoumois avec un corps de troupes considérable. Le roi, pour éloigner des esprits la pensée que l'on désertait ses drapeaux, donna des congés à plusieurs gentilshommes. De ce nombre furent la plupart des nobles du Poitou.

Latrimouille était venu se reposer à Thouars des fatigues du service. Sa valeur n'y resta pas longtemps oisive. Les Ligueurs faisaient des courses dans les environs de Tours. Quoique cette ville eût une assez bonne garnison, le Conseil d'Etat et le Parlement, qui siégeaient dans ses murs, conçurent des inquiétudes. Ils prièrent le duc de Thouars, Claude de Latrimouille, de les délivrer de ces fâcheux voisins. Ce brave capitaine lève une petite armée, et met fin au brigandage de ces Ligueurs. Peu de temps auparavant,

et dans de semblables conjonctures, le Parlement avait eu recours à Duplessis-Mornay. Ce gouverneur de Saumur assembla de suite 2,000 hommes; il y joignit un nombre assez considérable de noblesse, dont une partie était sous les ordres de Beaudéan de Parabère. Avec ces troupes, il avait empêché le soulèvement général de la Touraine, et il avait même forcé le gouverneur d'Angers à se déclarer pour le roi. Mornay était dangereusement malade, lorsque le parlement de Tours fut secouru par Latrimouille.

Cependant Henri IV, avec une armée trois fois moins nombreuse que celle de Mayenne, remportait plusieurs victoires sur ce duc auprès d'Arques. Dans les différens combats qui s'y livrèrent, nous ne devons pas oublier de signaler, parmi les héros de la bonne cause, d'Arambures, Pont-de-Courlay et Larochejaquelein. Nous les avons déjà nommés à la prise de Niort, en 1588; mais alors la gloire fut seule pour le premier de ces capitaines. Auprès d'Arques, tous les trois, sous les drapeaux de l'honneur, scellèrent de leur sang le triomphe à jamais mémorable de Henri IV.

Le roi revint devant Paris le 1er novembre. Il en attaqua et prit les faubourgs. Il garda quatre jours sa conquête. Le 5 novembre, il mit son armée en bataille, espérant d'attirer au combat le

duc de Mayenne, qui était arrivé au secours de la capitale. Henri IV prit alors le chemin de Tours, où il fut reçu aux flambeaux, le 21 novembre, avec de grandes acclamations de joie. Durant son séjour dans cette province et dans les environs, il eut occasion de voir Latrimouille et Mornay, de les féliciter de leurs expéditions dans la Touraine, et de leur donner rendez-vous dans la Normandie, dont il voulait se hâter d'achever la réduction. Le duc de Latrimouille y conduisit, au mois de mars, 500 gentilshommes et 2,000 fantassins, tous pris parmi ses vassaux. A la bataille d'Ivri, Latrimouille et Mornay combattirent dans le cinquième corps, à la tête duquel était le roi en personne. Ils étaient arrivés de la veille, ainsi que Baudéan de Parabère. Tous les nobles de l'armée royale, dans cette journée, furent dignes de leur chef; et, d'après son propre témoignage (1), « leurs prédécesseurs « ne leur auront point laissé de plus beaux exem- « ples de générosité qu'ils n'en laisseront à leur « postérité. » Latrimouille accompagna le roi dans la poursuite des fuyards, qui dura presque jusqu'à la nuit. Guy de Laval, baron de Bressuire et de la Mothe-Sainte-Héraye, fut blessé

(1) Lettre de Henri IV au maire de Langres. *Mém. de la Ligue*, t. IV, pag. 255.

à cette bataille, combattant pour le service de Henri IV.

Dans le même temps, les Ligueurs de Poitiers parcouraient les campagnes et pillaient les propriétés des royalistes. Le baron de Champdeniers, seigneur de Javarzay, Louis de Rochechouart, résolut de s'opposer à ce fléau. Sur l'avis qu'il eut que ces pillards étaient sortis de la ville, il vint les charger à la tête d'un piquet de cavalerie; il en tue quelques-uns, les autres se retirent dans une métairie. Rochechouart les y poursuit, et veut les y forcer; mais il est blessé lui-même, et meurt le 17 mars 1590. Son corps fut transporté à Javarzay, et enterré auprès de son aïeul, tué à la bataille de Jarnac.

Lorsqu'à la fin de juillet Henri IV se rendit maître des faubourgs de Paris, Latrimouille était dans l'armée royale, Parabère combattait au faubourg Saint-Martin; lorsque ce prince licencia son armée, au mois de septembre, il se rendit de Gonesse à Senlis, accompagné de Latrimouille, du vicomte de Turenne et de plusieurs autres seigneurs. Le corps de troupes que le roi avait gardé, fit beaucoup d'exploits dans les provinces au-dessus de Paris, et battit l'arrière-garde du duc de Parme, qui retournait en Flandre. Parabère, en novembre, surprit Corbie, et contribua à la reprise de Corbeil et de Lagny.

Après la bataille d'Ivri, le prince de Conti revint à Tours. Le roi lui avait confié une armée avec le titre de son lieutenant-général dans le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou et plusieurs autres provinces. Ce général, voulant répondre à la confiance du roi, et sachant que Latrimouille était de retour à Thouars, mande à ce duc de venir le trouver pour aller secourir Belac, assiégé par le vicomte de la Guierche. Il avait donné le même avis à Malicorne, gouverneur du Poitou. Celui-ci ne manqua point d'assembler le plus de forces qu'il put réunir, et, accompagné de Laboulaye, de Saint-Gelais, des Roches-Baritaut, de Parabère et de Choupes, il se rendit à Latillé auprès de Conti, qui s'en alla de là loger à Vivonne. Mais le bouillant Latrimouille, qui se portait avec plus d'impétuosité que de prudence vers tout ce qui lui présentait l'image de la gloire, au lieu de se trouver au rendez-vous commun, *s'en alla droit à Belac, afin d'avoir l'honneur d'en avoir lui seul fait lever le siége*. En effet, quoique le vicomte de la Guierche eût 5 à 600 chevaux, 4,000 hommes de pied, trois pièces de canon, et qu'il eût pu faire payer cher à Latrimouille sa témérité, il négligea de reconnaître les troupes qui s'approchaient, et les prenant pour toute l'armée du Prince, il lève précipitamment le siége, et se retire à

Montmorillon (1). Ne se croyant pas encore en sûreté dans cette place, il y laisse son infanterie et ses canons, passe par Chauvigny, où il ne s'arrête qu'un moment avec sa cavalerie, et se rend de suite à Poitiers, sans avoir rencontré les royalistes qu'il se félicite d'avoir pu éviter.

Cependant Latrimouille rejoint l'armée; et, lorsqu'il croit mériter des éloges, il reçoit une verte réprimande de son oncle d'Anville (2). Celui-ci fit sentir à son neveu que sa témérité pouvait lui être funeste, qu'il avait épargné à la Guierche une entière défaite, et par suite la reddition de Poitiers.

Le prince de Conti ne s'arrête point à Belac. Il fait passer son artillerie sur le pont de Lussac, et marche sur Montmorillon, qu'il fait incontinent investir. Les Ligueurs lui opposent une vigoureuse résistance. Ce n'est qu'après un long combat qu'il entre dans le château. *Il fait arborer le drapeau blanc sur le clocher de l'église, qui est à la main droite. Ses troupes donnent alors de telle furie, que tout cède à l'effort de leurs armes. Plusieurs, se pensans sauver, se noyèrent,*

(1) A sept ou huit lieues de Belac.

Mézeray, tom. III, pag. 973.

(2) Montmorenci-d'Anville, amiral de France, sous Louis XIII, tenait alors le deuxième rang dans l'armée du prince de Conti.

et ceux qui échappèrent l'eau, tombèrent sous les armes du sieur de Choupes, qui étoit en bataille de ce côté-là; tellement qu'il fut tué à la prise de cette ville de 12 à 1,500 soldats, tous les capitaines pris, dont quelques-uns furent pendus. Le prince gaigna les trois canons dudit vicomte et quinze enseignes, lesquelles il envoya au roy (1).

Cette victoire fut suivie de la soumission de Saint-Savin, d'Angles, et d'autres petites places de ces contrées. A son retour, l'armée s'empara de Chauvigny et de Dissay, deux châteaux de l'évêque de Poitiers. Mirebeau fut emporté. Ces avantages tournèrent les vues du prince de Conti sur la capitale du Poitou. Il comptait sur des intelligences secrètes des habitans de cette ville avec Latrimouille et Saint-Gelais, mais Saint-Gelais mourut alors, fort regretté des troupes et de ses nombreux amis. Parabère le remplaça dans la confiance des Poitevins. Néanmoins le Prince et ces seigneurs furent trompés dans leur attente: car l'armée étant partie de Chasseneuil, en ordre de bataille avec une coulevrine, et s'étant présentée devant le faubourg de la Cueille, au lieu d'entrer dans la ville, elle fut obligée d'engager une escarmouche assez vive, à la suite de laquelle le prince de Conti se retira dans Chasseneuil. Il y

(1) Cayet, tom. III, pag. 186-187.

avait là un magistrat de Poitiers, nommé Rat-de-Salvert. Maire et président du siége présidial, il prit part à cette escarmouche; comme nous l'apprend la lettre suivante, qu'il écrivit à M. Brochard, son gendre, qui était dans Poitiers.

« Monsieur Brochard, je vous envoie votre « sauve-garde. Vous excuserez le porteur, s'il ne « vous a été trouver plus tôt; car aujourd'hui j'ai « été à la guerre sous la cornette de monseigneur « le Prince, dans le faubourg de la Cueille, pour « voir si messieurs de Poitiers entreprendroient « de nous venir voir, ce qu'ils n'ont voulu faire, « ains se sont tenus serrés dans ledit faubourg; « si nous eussions eu les forces que nous espé-« rons, eussions eu intention de garder le fau-« bourg, nous en fussions maîtres dès ce jour-« d'huy : en cette vue ont été tués, d'une part et « d'autre et par moitié, 8 ou 10 soldats, et a été « la grange de Saint-Pierre-le-Puellier brûlée « pleine de gerbes; l'on ne sait qui est cause de « cet accident. Nous sommes toujours en atten-« dant nouvelles du roy, pour passer outre à no-« tre entreprise. Je prie Dieu, après m'être bien « de bon cœur recommandé à vos bonnes grâces, « vous donner, monsieur Brochard, heureuse et « longue vie. »

De Chasseneuil, ce 12 *août* 1591.

Votre cher et meilleur ami, PIERRE RAT.

Le prince de Conti se présenta de nouveau le lendemain devant Poitiers; mais « ayant reçu « avis, par quelques-uns de la ville qu'il n'y avoit « point de moyen de faire réussir leur intention, « *il retourna* loger à Mirebeau, et de là à Mon« contour, où la noblesse du Poitou prit congé « de luy, non sans quelques disputes, voyans que « ledit sieur Prince emmenoit hors de leur pro« vince les canons qu'il avoit gaignez à Montmo« rillon (1). »

Henri IV faisait le plus grand cas de la bravoure de Latrimouille. Il était occupé du siége de Rouen, lorsqu'il l'appela auprès de sa personne. L'année suivante, il lui donna commission de se joindre à Malicorne, gouverneur du Poitou, et à son lieutenant Parabère, pour faire le blocus de Poitiers; mais cette opération militaire fut interrompue par la trêve du mois de juillet avec les Ligueurs. L'abjuration du roi lui ouvrit les portes de Poitiers. Le premier article de l'édit sur la réduction de cette ville, ordonne « que « l'exercice de la religion catholique, apostolique « et romaine sera remis et rétabli ès villes de « Niort, Fontenay, Châtellerault et autres lieux « du diocèse, où il peut avoir été interdit. »

Le dernier exploit et l'un des plus glorieux

(1) Cayet, tom. III, pag 300.

de Latrimouille, est d'avoir combattu près de Henri IV à la rencontre de Fontaine-Française, où ce roi, n'ayant qu'un petit corps de cavalerie, fit rebrousser chemin à 10,000 hommes de pied et à 2,000 chevaux. Les lettres que ce Prince écrivit ce jour même à sa Cour(1), portaient « que moins de 200 chevaux avoient « empesché, et sans aucun ruisseau entre deux, « une armée de 10,000 hommes de pied et « 2,000 chevaux, d'entrer en ce royaume. En « cette journée, dit Cayet, le roy fut tou- « jours accompagné du duc d'Elbeuf et de Latri- « mouille. »

Pour récompenser les services éclatans de ce seigneur, Henri IV érigea en duché-pairie la terre de Thouars. Les lettres patentes sont du 7 août 1595. Elles furent enregistrées au Parlement, le 7 décembre 1599.

Après le combat de Fontaine-Française, Henri IV alla faire continuer le siége du château de Dijon. Il était dans cette ville lorsque Claude Latrimouille et les principaux seigneurs de sa maison lui présentèrent une requête en faveur de Charlotte de Latrimouille, veuve du prince de Condé. Les supplians demandaient qu'il plût à sa Majesté de faire juger cette princesse par

(1) L'Estoile, tom. II, pag. 137.

le parlement de Paris, seul tribunal compétent, à raison de la qualité de l'accusée. La requête fut entérinée ; et cette cour souveraine, par arrêt du 24 juillet 1596, déclara Charlotte de Latrimouille innocente du crime d'avoir participé à l'empoisonnement de son mari, le prince de Condé.

Depuis la conversion de Henri IV, les protestans paraissaient livrés aux plus vives inquiétudes sur leur avenir. Ils accusaient le roi d'ingratitude à leur égard. Dans leurs conférences ils se communiquaient leurs griefs, et les grossissaient par leurs réflexions envenimées. A les en croire, ils avaient à craindre une Saint-Barthélemy *de campagne*. Ils publièrent, au commencement de l'année 1597, un livret intitulé : « Plaintes des « églises réformées de France sur les violences « qui leur sont faites en plusieurs endroits du « royaume, et pour lesquelles elles se sont en « toute humilité adressées à diverses fois à sa « Majesté. Ils se plaignoient, disoient-ils, en « un mot, de tous les François, et qu'ils n'é« toient pas plus paisibles en la possession des « choses civiles que la nature leur avoit acqui« ses, qu'en l'exercice de leur religion. Quant « aux charges plus honorables, qu'ils en estoient « de tous costez forclos. Ils concluaient à de« mander un édit qui leur garantit la liberté de

« conscience, le repos de l'Estat, la seureté de « leurs biens et de leurs vies (1). »

Henri IV flottait entre le désir de satisfaire de bons et d'anciens serviteurs, et la crainte d'indisposer le Pape et les zélés catholiques.

Les religionnaires n'obtenant point l'édit qu'ils sollicitaient depuis quatre ans, « délibéroient de « se choisir un protecteur, et d'établir un ordre « entre eux qui eût formé comme un autre état « dans le royaume. » A la tête des mécontens étaient le duc de Bouillon, le duc de Latrimouille, Parabère, Duplessis-Mornay et d'Aubigné. *Le bruit étoit grand qu'ils vouloient lever les armes* (2). Le roi chargea Schomberg et de Thou de négocier avec eux.

Sur ces entrefaites, Amiens fut surpris par les Espagnols. Cette nouvelle causa une consternation générale. Henri craignait la ruine entière de ses affaires, si les protestans éclataient avant qu'il eût repris cette ville importante. Il en fit part à Sully. Ce ministre écrivit à Latrimouille, dont il était l'ami, une lettre remarquable, et par le ton affectueux, et par la force des raisons. Elle était très propre à s'insinuer dans un esprit dont la préoccupation n'eût pas fermé toutes les

(1) Cayet, tom. VI, pag. 398.
(2) *Ibid.*

avenues. Latrimouille *en fit des risées* (1). Henri, dans un entretien avec Sully, ne put s'empêcher de lui en témoigner son chagrin, ainsi que des propos injurieux *de la satirique langue d'Aubigny* (d'Aubigné).

Les protestans et leurs principaux chefs s'assemblèrent, moins pour les affaires de leur religion que pour prendre leurs mesures dans une conjoncture si malheureuse : Latrimouille présida l'assemblée de Châtellerault. Le roi était allé assiéger Amiens. Durant la longueur et l'incertitude de ce siége, de Thou avait souvent pressé les ducs de Bouillon et de Latrimouille de lever des troupes, et de les mener au camp devant Amiens. Ils firent des levées, l'un dans le Limousin, l'autre dans le Poitou, *sans que ni l'un ni l'autre donnassent de secours au roi. Ce prince ne put jamais l'oublier.* Il dissimula néanmoins son ressentiment, lorsqu'il vint en février 1598 dans l'Anjou : car *il voulut bien recevoir obligeamment les ducs de Bouillon et de Latrimouille, qui vinrent le saluer à Saumur* (2).

L'édit de Nantes assura la paix de l'Etat, en assurant celle de l'Eglise. « Il ne faut plus, y est-« il dit, faire de distinction de catholiques et de

(1) Sully, tom. III, pag. 159.
(2) De Thou, *Mém.* pag. 509-511.

« huguenots. Il faut que tous soient bons Fran-
« çois. » L'exécution de cet édit fut confiée, pour le Poitou, à Parabère, Langlois et Malicorne. Ces commissaires ne trouvèrent point d'obstacles aux volontés du roi. Ils firent rétablir l'exercice du culte catholique à Niort, à Thouars, et dans plusieurs autres villes de la province.

Parabère, qui passa de Niort à La Rochelle pour y faire exécuter le même édit, éprouva dans cette ville quelques contrariétés, dont il triompha par sa prudence et par sa fermeté.

La sagesse des mesures de Henri IV ne put entièrement réduire l'esprit altier et l'humeur jalouse du duc de Thouars. Il se repaissait toujours de projets chimériques, et entretenait ses partisans de folles espérances. D'un autre côté, le Conseil du roi travaillait à le détacher d'avec les protestans. Ce prince *ne pouvoit pas se résoudre à traiter d'ennemis ceux qui avoient tout sacrifié pour lui* (1). « Il se borna donc à contenir
« les haines des particuliers sans toucher au
« corps. Latrimouille étoit celui qui se mettoit le
« plus à découvert, moins par ses actions que par
« ses discours. Comme les forces de ce duc
« étoient dans le Poitou, qu'il avoit là ses terres
« et ses amis, le roi, pour ruiner son crédit et

(1) Mézeray, tom. III, pag. 1256.

« ses intelligences, nomma Sully gouverneur de « cette province. Latrimouille n'apprit cette no- « mination qu'avec un déplaisir mortel. » Ses agens semèrent de faux bruits sur les projets du gouverneur, dans l'espérance de soulever le peuple. Lorsqu'il vint se mettre en possession de son gouvernement, les principaux chefs des religionnaires, tels que Parabère et d'Aubigné, ne le perdirent pas de vue. Sully, dans une lettre qu'il écrivit au roi, raconte qu'allant de Saint-Jean à Thouars pour visiter Latrimouille, il fut rencontré sur la route par d'Aubigné, Constant, Parabère et plusieurs autres qui l'accompagnèrent, « à mon advis, dit-il, exprès « pour voir ce qui se passeroit entre M. de La- « trimouille et moy, et luy aider de leurs con- « seils, les uns d'une façon et les autres d'une « autre s'il en avoit besoin. Quoy que ce soit, je « fus très bien receu de luy, et me confirma ce « qu'il m'avoit escrit, n'y avoir rien qui luy fust « plus insupportable que de me voir posséder avec « tant d'acclamations d'un chacun cette charge « de Poitou, qu'il avoit toujours le plus ardem- « ment désirée, et qu'il croyoit mériter avant « tout autre (1). »

Latrimouille avait promis à Sully d'aller visiter

(1) Sully, tom. V, pag. 287 et suiv.

le roi : car ce Prince, dans une lettre du 13 octobre à son ministre, se plaint de ne le point voir arriver. Le duc eût sans doute effectué sa promesse, s'il eût recouvré la santé. Sully l'avait laissé mourant, le 16 juillet : *je n'estime pas qu'il vive encore trois mois*, écrivait alors le ministre de Henri IV. Latrimouille mourut en effet au mois d'octobre, dans son château de Thouars, où étaient accourus plusieurs seigneurs protestans, pour y délibérer de leurs projets, lorsqu'une mort prématurée les priva de leur chef. Le roi n'était pas sans inquiétudes sur cette réunion, comme il paraît par le passage suivant d'une de ses lettres à Sully : « J'apris hier, par un homme « qui vient de Thouars, que M. de Latrimouille « est recheu et en danger; que Parabelle (*Para-* « *bère*), Constant, Aubigny (*d'Aubigné*) et forces « autres y estoient retournez, si qu'il nous faudra « voir que deviendra cela. » Cette lettre est datée du 18 novembre 1604. Claude Latrimouille était mort le 25 du mois précédent.

En 1609, il se tint à Saint-Maixent un synode national. Parmi les articles de discipline arrêtés dans cette assemblée, nous en citerons deux. Le premier, sur les écoles, est ainsi conçu : « Les « enfans des pasteurs peu moyénés sont exceptés « de la rigueur de l'article, portant que les esco- « liers ne seront entretenus des deniers de la

« libéralité du roy, qu'ils n'ayent achevé leurs « estudes en humanité, et fait leurs cours en phi- « losophie, et a été remis à la discrétion des sy- « nodes et colloques de les admettre en tel aage, « et de telle capacité qu'ils jugeront être bon. » Le second article a pour objet les pauvres de chaque église : « Il est remis à la prudence des « Consistoires de juger des pauvres qui doivent « estre retenus en chasque église pour les y as- « sister, et de ceux qui doivent estre renvoyez « ès lieux de leur naissance, ou première rési- « dence. En quoy ils sont exhortez de se compor- « ter en charité, tant à l'égard des pauvres que « des églises auxquelles on les renvoye (1).

Le meilleur des rois, et le plus grand homme de son siècle, Henri IV, mourut assassiné le 14 mai 1610. Le 18 du même mois, Beaudéan de Parabère, gouverneur de la ville et du château de Niort, arriva à Poitiers, et remit au maire de cette ville une lettre de Sully, qui annonçait officiellement la mort du roi et l'avènement de Louis XIII à la couronne.

(1) *Discipline des Eglises réformées de France*, in-8°, Saint-Maixent, chez Mathé, 1665, pag. 42-51.

CHAPITRE XX.

1610 — 1643.

Confirmation des priviléges de Niort par Louis XIII. — Les églises réformées envoient des députés pour complimenter la Régente. — Niort tranquille malgré les troubles de la régence.—Établissement des Oratoriens à Niort. — Trève avec les protestans. — Condé est renfermé à la Bastille. — Suites fâcheuses. — Conférences des réformés à Niort. — Louis XIII se met en campagne. — Il retire à Mornay le gouvernement de Saumur. — Déclaration du roi contre La Rochelle, Saint-Jean et leurs adhérens. — Le roi donne le titre de *régiment Royal-Niort*, à la milice niortaise, qui se signale à la prise de Saint-Jean.—Nouveau soulèvement du baron de Frontenay. — Ses conquêtes, à la suite desquelles il est battu. — Il se retire en Angleterre, d'où il revient avec de nouvelles forces. — Siége de La Rochelle. —Révolte de Gaston, frère du roi.—Suites.—Grands jours à Poitiers. — Ordre de démolir le temple des protestans à Saint-Maixent. — Procès d'Urbain Grandier. — Naissance de Françoise d'Aubigné, depuis dame de Maintenon. — Latrimouille chasse les Espagnols du territoire français.— Exploits de Charles de Laporte, seigneur de la Meilleraie.

L'UN des premiers actes du règne de Louis XIII fut la confirmation des priviléges de la ville de

Niort : les lettres patentes furent données au mois de juin 1610, enregistrées à la Chambre des comptes le 12 août suivant, et à la Cour des aides le 30 septembre de la même année.

La reine-mère avait été déclarée Régente par le parlement de Paris. « Personne n'osa y contre-« dire en Poitou que d'Aubigné, qui soutint « qu'une élection de cette nature n'appartenoit « pas au seul parlement de Paris, mais bien aux « Etats-généraux du royaume. » D'Aubigné n'en fut pas moins député par les réformés de sa province, *pour assurer la reine d'une parfaite soumission à son autorité de régente* (1).

Dès que les députés de neuf provinces furent arrivés à Paris, ils résolurent ensemble de se faire présenter par le sieur Villarnoul (2), qui était alors député général des églises. D'Aubigné, comme étant le plus vieux et le plus expérimenté de toute la députation, fut chargé de faire les premiers complimens. La harangue fut prononcée par André Rivet, ministre à Thouars, né à Saint-Maixent.

Voici ce que l'Estoile rapporte à ce sujet dans son journal (1re année du règne de Louis XIII) :

(1) *Vie de d'Aubigné*, pag. 119-120.

(2) Villarnoul, gendre de Mornay baron de la Forêt-sur-Sèvre.

« Sur la fin de ce même mois (juin), arrivèrent à
« Paris les principaux seigneurs, gouverneurs et
« capitaines des places que commandoient ceux
« de la religion en Poitou, Xaintonge et Langue-
« doc, pour prester le serment de fidélité au nou-
« veau roy et à la reine régente sa mère. Ce
« qu'ils firent sans exception aucune ni réser-
« vation, fors de leur édit; auquel ils supplié-
« rent leurs Majestés les vouloir entretenir.
« M. d'Aubigny (*d'Aubigné*), entre les autres,
« gouverneur de la ville de Maillezais en Poitou,
« brave gentilhomme et docte, parla fort, et se
« fit ouir au conseil, dit qu'ils estoient d'une reli-
« gion en laquelle, comme en beaucoup d'au-
« tres, ni pape, ni cardinal, ni prélat, ni évesque,
« ni quelconque autre personne, ne les pouvoient
« dispenser de la subjection naturelle, et obéis-
« sance qu'ils devoient à leurs rois et princes
« souverains, laquelle ils reconnaissoient leur es-
« tre légitimement et absolument deue, selon
« Dieu et sa parole.

« Le vendredi, 9 de juillet, M. de Bouillon
« sortit de Paris pour aller au-devant de M. le
« prince de Condé avec madame la princesse sa
« mère, M. de Latrimouille (1) et plusieurs au-
« tres seigneurs et dames. »

(1) Henri Ier de Latrimouille, seigneur de Thouars.

Malgré les troubles dont fut agitée la minorité de Louis XIII, la ville de Niort resta constamment fidèle à l'autorité royale. Elle dut ce précieux avantage à l'esprit pacifique de ses habitans et à la sagesse de son gouverneur, Jean Baudéan de Parabère. L'influence religieuse ne fut point étrangère aux heureuses destinées de Niort : c'est une des premières villes du royaume qui ait reçu dans ses murs les prêtres de l'Oratoire, et qui ait goûté les fruits du zèle et des instructions de cette société naissante, dont Bossuet a dit *que tout le monde y obéit*, *sans que personne y commande*. Jacques Gastaut, natif de Niort, ancien curé de Sainte-Marguerite à La Rochelle, et collaborateur de Bérulle, gratifia sa patrie de cet établissement, dans les premières années du règne de Louis XIII (1). Le 12 décembre 1617, il devint acquéreur d'une maison sise à Niort, rue du Saumon, pour y loger des prêtres de son ordre.

Les Etats-généraux de 1614 n'avaient produit dans l'administration aucun changement favorable aux prétentions des mécontens. Le prince de Condé lève des troupes, et publie des manifestes. Latrimouille et Sully embrassent ce parti.

(1) L'Oratoire fut fondé en 1612.

Hénault, pag. 626.

L'armée des rebelles grossissait de jour en jour. Le roi en fut instruit à Bordeaux, au milieu des réjouissances pour son mariage. Il eut recours aux négociations, et convint avec le Prince d'une trève, et d'une conférence à Loudun indiquée pour le 10 février 1616. Presque tous les articles de demandes, présentés par le Prince, assisté de Latrimouille et de Sully, furent acceptés par Louis XIII. Il acheta la paix plus de 6,000,000 de livres. Ce devait être un puissant motif de croire que le roi ne se hâterait pas de l'enfreindre. Dans cette confiance, Condé reparaît à la Cour. Il y est arrêté le 1er septembre, et conduit à la Bastille. Les mécontens courent de suite aux armes. Louis met sur pied trois armées. Cependant le maréchal d'Ancre est assassiné, et la paix revient comme par enchantement.

Quelques nouvelles tracasseries déterminèrent le duc de Rohan à se rendre auprès de la reine-mère, retirée à Angers. Les protestans s'y concertaient pour exciter un soulèvement général. Le duc de Latrimouille et le duc de Roanez, Louis Gouffier, favorisaient ce parti. Le roi les prévint. Ses troupes arrivèrent à l'improviste, et le Pont-de-Cé fut emporté. Hilaire de Laval, seigneur de Lezai, près de Melle, se signala dans cette journée. Il accompagna Louis XIII dans son voyage en Béarn, pour y consommer

l'exécution de l'édit du 25 juin 1617, sur le rétablissement de la religion romaine et la restitution des biens ecclésiastiques.

Les événemens du Béarn firent craindre aux protestans la révocation de l'édit de Nantes. Ils s'assemblèrent à La Rochelle, le 25 décembre, malgré les ordres contraires du roi. La Cour chargea les ducs de Latrimouille, de Rohan et Mornay, d'engager l'assemblée à se soumettre. Les médiateurs ne furent point écoutés. Le baron de la Forêt-sur-Sèvre, Mornay, en rendit compte à Louis XIII par une lettre, où il supplie sa Majesté d'user de clémence envers les coupables.

Cependant il se tint à Niort une conférence entre les chefs des réformés. Le duc de Latrimouille, avant de s'y rendre, alla voir à ce sujet Duplessis-Mornay dans son gouvernement de Saumur. Lorsqu'il partit de cette ville pour Niort, le 28 février, il reçut de Mornay deux écrits importans : un mémoire qui lui traçait la marche à suivre dans la conférence, et un *modèle de l'avis à donner par les grands de la religion à l'assemblée de La Rochelle*. Le 2 mars, Rohan, Soubise et Latrimouille se rencontrèrent à Niort avec les députés, tant de l'assemblée que de la ville de La Rochelle. Le lendemain, ils discoururent longuement avec ces députés; ils mirent tout en œuvre pour les engager à donner

pleine et entière satisfaction au roi, à ne point rompre la paix, et à ne point courir à une perte assurée. Ils les trouvèrent inflexibles, et n'en reçurent d'autre réponse plus favorable que celle-ci : « Nous sommes venus, non demander des « conseils, mais apporter des résolutions, et « prendre ordre avec vous pour notre commune « conservation, particulièrement pour le siége « dont La Rochelle est menacée. » Les ducs de Rohan et de Latrimouille, consternés de cette réponse, dirent alors qu'ils allaient prendre l'avis de la compagnie, qu'ils avaient convoquée exprès. Ils remirent les députés au soir, pour leur faire part du résultat de la délibération. La question fut discutée dans la conférence avec beaucoup d'énergie, et résolue avec beauconp de sagesse. L'avis unanime fut que l'assemblée de La Rochelle devait se séparer. Les députés, en apprenant cette décision de la bouche même de Latrimouille et de Rohan, s'écrièrent : « Eh « bien, puisque vous reculez devant ceux qui « veulent nous opprimer, nous ne nous défen-« drons pas avec moins de courage. Seuls, il est « vrai, nous aurons plus de dangers à courir; « mais aussi nous ne partagerons avec personne « la gloire de la défense. » Les commissaires insistèrent sur l'intérêt des églises, qui ne pouvaient, sans la paix, espérer de jouir du libre

exercice du culte. Les députés répliquèrent qu'il leur était impossible d'obtempérer aux vœux de la conférence de Niort; qu'ils venaient de recevoir de La Rochelle des lettres qui leur annonçaient que l'assemblée ne se séparerait point qu'elle n'eût obtenu du roi *une satisfaction préalable*. Les députés se retirèrent néanmoins, pénétrés de la justice des raisons qu'on leur avait présentées. Peut-être même qu'à leur retour ils les auraient fait goûter à leurs concitoyens, et qu'ils les auraient portés à des sentimens plus pacifiques et plus conformes à leurs véritables intérêts, sans un incident qui eut lieu dans la soirée de ce jour. Ils viennent prendre congé des trois commissaires. Dans les adieux, les cœurs s'ouvrent de part et d'autre aux épanchemens de la charité. Latrimouille, Soubise et Rohan oublient, à la vue de leurs frères, la sévérité de la mission à laquelle ils devaient toujours être fidèles, et ils leur promettent en secret de les secourir en cas de guerre. Parabère, gouverneur de Niort, n'eut pas plutôt appris cette étrange confidence, qu'il vint en témoigner sa surprise et son mécontentement au duc de Rohan, et lui dit « que ce qui « avoit été si bien fait, et qui s'étoit passé dans la « conférence, avoit tout été gasté par ces pro- « messes. » Latabarrière, gendre de Mornay, présent à cette entrevue, ajouta « qu'il falloit

« mieux se préparer à les assister, quoiqu'ils « fissent, que de leur dire; puisque cela empes- « cheroit qu'ils ne se portassent avec vigueur à la « séparation, estant asseurés. Rohan répondit « qu'il reconnaissoit avoir failli, mais que son « intention n'avoit point péché. Parabère se « montroit très mal-content (1). »

Ce que Latabarrière avait prévu, ne manqua pas d'arriver. L'assemblée de La Rochelle ayant l'assurance de ne pas manquer de chefs habiles, ne songea plus qu'à prendre les armes. Le baron de la Forêt-sur-Sèvre, Mornay, redoubla d'efforts pour appaiser les esprits soulevés et détruire leur influence. Il échoua auprès du duc de Rohan et de Soubise; mais il réussit auprès de Latrimouille, et priva les révoltés du secours de son bras. Il fut moins heureux avec les Rochelais. Il chargea Villarnoul, son gendre, de présenter un mémoire à l'assemblée; vainement il fit entendre la voix de la sagesse, vainement il fit parler ses prières et ses larmes: on soupçonna Mornay et Villarnoul de complicité avec les ennemis de La Rochelle. Cette conduite toute louable qu'elle était, fut pourtant méconnue et mal récompensée du roi même, que Mornay servait avec tant de dévouement.

(1) Mornay, tom. IV, pag. 595-596.

Louis XIII se mit en campagne, au mois de mai. Le 8 il était à Tours. Il paraissait devoir se diriger, par Châtellerault, Poitiers et Niort, sur La Rochelle: du moins c'était la route la plus droite. Mais il entrait dans les vues de son Conseil, de retirer le gouvernement de Saumur des mains de Duplessis-Mornay. Un obstacle se présente: comment flétrir de cette marque de défiance les vieux ans d'un sage? Citons les paroles de Mornay, puisqu'il a parlé d'avance le langage de la postérité: « Cinquante ans, peu s'en faut, « passés en toutes sortes d'affaires au service de « deux grands rois, père et fils, sans quelconque « reproche, sont capables de reprocher tous « ceux qui auroient à dire quelque chose au con- « traire. Trente-deux ans accomplis au gouver- « nement de Saumur sans plainte, parmy un « peuple néanmoins, où plusieurs ne se sont fait « que trop connoistre, doivent avoir acquis pres- « cription à mon intégrité, imposé silence à la « calomnie. »

Le 9 mai les maréchaux-des-logis du roi arrivent à Saumur, pour y faire son logement. Ils dressent son lit en ville dans l'hôtel ordinaire, où Henri IV, Louis XIII lui-même et la reine sa mère, avaient coutume de descendre. Le 11 mai à 10 heures du matin, le chef des maréchaux-des-logis vient dire à Mornay qu'il ne sait où loger le

roi, visite le château, en marque les appartemens. Trois heures après, survient le capitaine des gardes; il déclare qu'il a charge de prendre au château le logement du roi, dont il annonce l'arrivée sous une heure. Mornay avait, dès la veille, envoyé à Tours son gendre Villarnoul, pour prendre les ordres de sa Majesté, sur la réception qu'il aurait à lui faire. Villarnoul avait rapporté pour réponse *qu'il ne seroit rien innové à Saumur et qu'il n'y seroit touché non plus qu'à la prunelle de l'œil.*

Sur les cinq heures du soir, Louis XIII entre au château, où tout était demeuré à l'abandon, *sans qu'on eust loisir d'y rien serrer, dont s'ensuivirent désordres, tels presque qu'en un sac de ville.* La garnison avait été précipitamment envoyée dans les villages voisins, avec la famille de Mornay, à laquelle on n'avait pas laissé une seule retraite, ni dans la ville, ni dans le château. Mornay loge en ville, et, après quelques conférences et la promesse de ne rien innover, on lui fait signer un traité par lequel il cède, pour trois mois, la ville et le château de Saumur, ainsi que les canons, les poudres, les magasins d'armes, les vivres et les meubles du château, sur la parole formelle du roi de les lui restituer au terme fixé, et même plutôt, si l'état de ses affaires le lui permet. On lui conserve le titre de gouverneur de

Saumur avec 60 hommes de la garnison, qui se rendront à la Forêt-sur-Sèvre, où ils continueront d'être payés *sur l'extraordinaire des guerres*. L'inexécution de ce traité, de la part du gouvernement, eut sans doute pour excuse cette maxime du temps, qu'*il ne faut point garder de foi aux hérétiques*. Mornay se rendit, le 19 mai, à son château de la Forêt-sur-Sèvre, accompagné de ses gendres Latabarrière et Villarnoul.

Cependant, le roi était parti de Saumur pour Thouars, dès le 17 au matin, sans avoir signé le traité fait la veille avec Philippe de Mornay. « Cet acte ne fut expédié qu'à Thouars et envoyé « de Niort à Mornay par l'un des siens, avec « lettres du 27 mai. » A son passage, le roi tira, du château du duc de Latrimouille, des armes et des munitions, que ce seigneur lui avait offertes. Il les fit conduire à Poitiers. Louis XIII séjourna quatre jours à Parthenay, dans l'espérance d'une soumission générale des rebelles; mais le duc de Rohan et Soubise, son frère, seigneur de Frontenay, restèrent fidèles au parti des réformés. Ils passèrent de suite à La Rochelle. Le roi reçut de Châtellerault des députés, qui assurèrent sa Majesté de l'obéissance des habitans de leur ville. La place de Fontenay fut remise entre ses mains; il s'y rendit en personne le 22 de mai; le 23, il vint coucher à Niort, et prit son logement dans

la maison des pères de l'Oratoire. Le gouverneur de Niort était de la même religion que le gouverneur de Saumur; mais on lui rendit plus de justice, que n'en avait obtenu Mornay. Aussi malgré l'importance de la place, la gravité des circonstances et les principes religieux de Parabère, le roi lui laissa le gouvernement de Niort. Le baron de la Haye, ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne, arriva dans cette ville, pour dire à Louis XIII, que sa majesté britannique n'accorderait point aux religionnaires les secours qu'ils lui avaient demandés, mais qu'elle prêterait volontiers son assistance au roi très chrétien, s'il en avait besoin. C'est à Niort que Louis XIII donna, le 27 de mai, une déclaration vérifiée au parlement de Paris le 7 juin suivant, par laquelle il déclare la ville de La Rochelle, celle de Saint-Jean et tous les adhérens de l'assemblée, criminels de lèse-majesté. Par une ordonnance du 1er juin, datée encore de Niort, il transfère à Marans le présidial et les autres juridictions de La Rochelle. Le même jour, l'armée royale *fait les approches* pour le siége de Saint-Jean-d'Angély. Le roi couche, le 2 de juin, à Chizé; le 3 il établit à Saint-Julien son quartier-général. Le duc de Rohan avait confié la défense de la place à son frère, le baron de Frontenay. Des fortifications en bon état, une garnison de 3,000 hommes bien

aguerris, des vivres et des munitions en abondance, tout annonçait une résistance de longue durée. Le siége fut poussé avec tant de vigueur, que Soubise fut obligé de capituler le 23 de juin. Hilaire de Laval, seigneur de Lezai, se distingua dans l'armée royale. Un détachement de la milice bourgeoise de Niort se fit aussi remarquer par sa bravoure, sous les yeux de son roi. Ce prince, voulant lui donner un témoignage éclatant de sa satisfaction, honora cette milice du titre de *régiment Royal-Niort*. il ordonna qu'il serait composé de douze compagnies, moitié catholiques moitié protestans. Parabère fut chargé de recevoir le serment des douzes premiers capitaines. Ces lettres patentes sont datées du camp de Saint-Jean-d'Angély, le 26 juin 1621. La prise de cette ville fut suivie de la soumission de beaucoup d'autres. Les armes victorieuses du roi et sa personne se portèrent en Guienne. Le baron de la Forêt-sur-Sèvre crut le moment favorable, pour supplier sa Majesté de le rétablir dans le gouvernement de Saumur. Le prince lui répondit, le 29 juillet, de se fier en sa parole; qu'il en verrait l'effet en sa saison. Le terme fixé par le traité arriva le 17 d'août. Mornay attendit encore trois semaines, pour le rappeler humblement à sa Majesté. Le roi lui répondit: « Vous « pouvez vivre en assurance que les promesses

« que je vous ai faites, seront exécutées..... Dieu « sait quelle est mon intention. » La calomnie sans doute prévalut : car le baron de la Forêt-sur-Sèvre ne rentra jamais dans le gouvernement de Saumur.

Le baron de Frontenay, Rohan-Soubise, s'était engagé par la capitulation de Saint-Jean à ne jamais porter les armes contre son roi, sous quelque prétexte que ce fût. Mais voyant que son frère le duc de Rohan, dans une entrevue avec le connétable, n'avait pu obtenir une paix générale pour les églises, il jugea qu'il n'était point tenu à un engagement particulier. Dès le 8 novembre, il fit une descente dans l'île d'Oleron et s'en rendit maître. Avant la fin de l'année, il s'empara des Sables-d'Olonne et du château de la Chaume. Ensuite il se cantonna avec environ 7,000 hommes dans l'île de Ré, et de là il ravageait tout le pays. Le roi ne voulut confier à aucun de ses généraux le soin de faire cesser ces désordres. Il se mit à la tête de son armée pour combattre ce rebelle. Le 17 d'avril, il l'attaqua et le défit complètement. De 7,000 hommes d'infanterie et de 600 chevaux, Soubise ne sauva que 4 à 500 hommes et 30 chevaux. On jugera facilement quel fut l'acharnement des catholiques dans ce combat, par ce passage des Mémoires de Bassompierre. « Il y mourut sur-le-champ, tués

« de sang-froid, sans résistance, plus de 1,500 « hommes. »

Louis XIII se rendit à Niort, le samedi 23 avril. On y tint, le 24, un conseil de guerre pour juger les prisonniers qu'on venait de faire. Ils furent tous envoyés aux galères. « Le lundi, 25, « M. de Bouillon fut ouï au conseil. Il était « arrivé à Niort, la surveille et il avait été envoyé « par M. de Lesdiguières, pour porter quelques « conditions par ceux de la religion, tendantes à « la paix. Les conditions ne furent point accep- « tées, et le mardi, 26 avril, le roi partit de « Niort et fut coucher à Chizé (1). »

La défaite de Soubise ne le décourage point. Toujours intrépide, mais peu scrupuleux sur le droit des gens, dès qu'il s'agit de servir son parti, il ne connaît ni trève, ni traité de paix. Il remporte de grands avantages sur les royalistes et sur leurs alliés. En 1625, après avoir battu les Hollandais, qui passaient pour les premiers marins du monde, il est vaincu lui-même à l'île de Ré; il se réfugie en Angleterre, où il intrigue encore contre la France.

Cependant les réformés traitaient de la paix. Le gouvernement n'était pas éloigné de la leur accorder, mais à l'exclusion de Soubise et de la

(1) Bassompierre, pag. 390.

ville de La Rochelle. Toutefois le cardinal de Richelieu, pour avoir le temps de s'affermir, consentit à un traité général de pacification, qui fut signé le 5 février 1626. Le roi de la Grande-Bretagne se rendit garant de son exécution.

La même année, par lettres patentes du mois de juillet, Louis XIII érige en duché-pairie la baronnie de Frontenay, et promet des pensions à Soubise. C'était acheter la soumission, au même prix qu'on eût récompensé les services les plus signalés. Cette conduite avait réussi, quatre ans auparavant, auprès de Laforce. Mais Soubise ne se laisse gagner, ni par les promesses, ni par les honneurs. Il reparaît, vers le 20 juillet 1627, à la rade de La Rochelle, avec la flotte de Bouckingham. Le maire et le gouverneur de la ville ferment les portes et les hâvres. Il fallut que Soubise vînt mettre pied à terre avec une chaloupe, auprès d'une des portes de la place, où sa mère s'étant rendue, sortit, le prit par le bras et le fit entrer à la grande satisfaction du peuple, qui le suivit en foule jusqu'à son logis. Soubise obtint des magistrats municipaux une audience pour le secrétaire de Bouckingham. Celui-ci exposa dans son discours qu'il se présentait « comme ami, en qualité d'auxiliaire, « sans prétention pour son maître, ni pour l'An- « gleterre; qu'il leur offrait un puissant secours

« pour le triomphe de leur cause, et qu'il espéroit « qu'ils s'empresseroient de joindre leurs forces « aux siennes. » Ce discours ne put avoir l'assentiment général de l'assemblée, qui resta indécise sur le parti qu'elle devait prendre. On redoutait les suites d'une nouvelle guerre. Cette conférence fut sans résultat. Bouckingham vivement piqué de l'indécision des Rochelais, en fait retomber son chagrin sur Soubise. Il change le plan d'attaque qu'il avait concerté avec lui. Au lieu donc de se porter sur l'île d'Oleron, il opère une descente à l'île de Ré. Il triomphe de la résistance du gouverneur, et le force à se retirer dans la citadelle de Saint-Martin. Bientôt il vient l'y assiéger, et ne tarde pas à concevoir l'espérance de l'amener à capituler. Les Rochelais, enhardis par ces avantages, n'hésitent plus à conclure un traité d'union avec l'Angleterre. A cette nouvelle, Louis XIII se met en marche. Il passe à Thouars le 6 d'octobre, le 7 à Parthenay, le 8 à Champdeniers, le 9 à Niort (1); le 12 il était au camp devant La Rochelle.

La présence du roi changea la face des affaires, et après divers échecs, Bouckingham fit reprendre à ses vaisseaux la route de l'Angleterre. Le

(1) *Itinéraire des rois*, p. 133.—Richelieu, dans ses *Mém.*, tom. III, p. 383, dit qu'il y arriva le 11.

baron de Frontenay s'y retira sur la même flotte. De cette île, Soubise écrit à son frère le duc de Rohan de ne pas perdre courage, et lui annonce une nouvelle flotte pour le printemps suivant. Il envoie des vivres à La Rochelle; enfin, le 17 mai 1628, 70 vaisseaux de guerre arrivent des ports d'Angleterre, pour le soutien de la cause des réformés. Ils se retirent le 19 mai; mais un autre secours de 80 voiles paraît, le 28 septembre, à la vue de l'île de Ré. Une flotte française de mécontens, sous les ordres de Soubise, se réunit encore à la flotte anglaise. Richelieu triomphe de tous les obstacles. La Rochelle capitule dans les derniers jours du mois d'octobre. La mère et la sœur de Soubise, qui s'étaient constamment opposées à cette capitulation, et qui avaient courageusement refusé d'y être comprises, furent conduites au château de Niort, où elles restèrent prisonnières, jusqu'à la paix conclue avec les réformés, le 27 de juin 1629. Sur la fin du siége de La Rochelle, Monsieur, frère du roi, quitta l'armée et vint passer quelques jours à Niort, pour y rétablir sa santé.

Louis XIII, après la prise de La Rochelle, ordonna de raser le château ds Saint-Maixent. Le 18 novembre, le roi partit pour se rendre à Paris. Il coucha le 19 à Niort, le 20 à Parthenay, et le 21 à Thouars. Le seigneur de cette

dernière ville, le duc de Latrimouille, avait suivi le monarque au siége de La Rochelle. Il y était allé calviniste, il en revint catholique. Il fit son abjuration entre les mains du cardinal de Richelieu. Ce Ministre-roi, général d'armée, malgré ses grandes occupations, trouva le temps d'instruire lui-même un prosélyte de cette conséquence. Le pape Urbain VIII adressa à Latrimouille un bref pour lui témoigner la satisfaction qu'il recevait de sa conversion. Le roi l'honora de suite de la charge de mestre-de-camp de la cavalerie légère de France. L'année suivante, ce duc se trouva à l'attaque du Pas-de-Suze avec plusieurs seigneurs de marque, qui se postèrent comme volontaires, entre les *enfans perdus* et le régiment des gardes, pour emporter ce passage, en présence de sa Majesté. En 1630, il était de l'armée du Piémont. Dans le moment où le siége de Casal était le plus vivement pressé, on donna l'ordre à ce Duc de se porter sur Carignan, avec trois compagnies de cavalerie et deux de carabins, pour reconnaître les forces de la place. Latrimouille y surprit tellement la cavalerie ennemie, qu'elle fut contrainte de laisser son bagage et de monter à cheval en désordre, pour se retirer au pont, à la distance d'un demi-quart de lieue où elle fut vivement chassée. Latrimouille reçut dans le genou un coup de mousquet qui, ne lui ayant emporté qu'un

coin de l'os, ne l'empêcha pas de retourner dans Carignan et de s'emparer du château.

Cette expédition facilita la levée du siége de Casal. En 1633, le seigneur de Thouars fut honoré de l'ordre du Saint-Esprit. Il tint le premier rang avec les autres ducs qui reçurent alors cet ordre.

Le couvent des Bénédictines fut fondé à Niort le 6 juillet 1629. Philippe Bernard était alors curé de Notre-dame, celui de Saint-André était François Meaume. La ville avait pour maire François Dabillon, et pour gouverneur, Charles de Baudéan, baron de Neuillan.

Gaston n'agissant, comme Louis XIII, que par l'impulsion de ses ministres et de ses courtisans, quitte la Cour le 30 janvier, pour se rendre à Orléans. Il sort de cette ville, le 13 mars, et se retire en Lorraine où il accorde son mariage avec Marguerite, sœur de Charles, duc de cette province. Le roi se met à la poursuite de son frère: il punit tous ceux qui avaient pris part à cette in-
« trigue. Il fait vérifier au parlement de Bourgo-
« gne une déclaration du 31 mars, par laquelle il
« déclare criminels de lèse-majesté le comte de
« Moret, les ducs d'Elbœuf, de Roanez (1), de

(1) Louis Gouffier, duc de Roanez, comte de Secondigny, seigneur d'Oiron.

« Bellegarde, le Coigneux, Puylaurens, Mon-
« sigot et le père Chanteloube (oratorien), pour
« avoir été les principaux auteurs des mauvais
« conseils de Monsieur, et être sortis avec lui
« hors du royaume, contre le commandement
« exprès que sa Majesté avoit fait. »

Au mois de septembre de la même année, le monarque établit par lettres patentes une chambre de justice tirée de son conseil, pour juger souverainement ces rebelles. Ils furent condamnés, le 15 octobre 1631, à être décapités en effigie, et leurs biens confisqués et réunis au domaine de sa Majesté. Le comte de Moret périt dans une sanglante escarmouche, où le duc de Montmorenci fut blessé et fait prisonnier. Quelques mois après le supplice de ce Duc (1), le roi donne un édit, par lequel il accorde une abolition générale à tous ceux qui avaient suivi le parti de Gaston, son frère. Ainsi Louis Gouffier, duc de Roanez, rentre en grâce et dans la possession de ses terres et seigneuries. Il mourut à son château d'Oiron, le 16 décembre 1642.

La Cour des grands jours, tenue à Poitiers en 1634, rendit, le 16 septembre, un arrêt qui ordonna que dans huitaine les ministres et habitans de Saint-Maixent feraient démolir les bâtimens

(1) Montmorenci fut décapité le 30 octobre 1632.

du temple qu'ils avaient dans cette ville. On leur interdit l'usage du cimetière des catholiques.

Dans une cité peu éloignée du territoire des Deux-Sèvres, se passait alors un événement extraordinaire, auquel plusieurs personnages de ce département prirent une part plus ou moins active.

On instruisait à Loudun le procès d'Urbain Grandier, curé de Saint-Pierre-du-Marché. On l'accusait d'être sorcier, et d'être l'auteur de la *possession* des Ursulines de la même ville, par le moyen d'un bouquet de roses qu'il leur aurait fait sentir. Dès le 28 novembre 1632, Henri-Louis Chateigner de la Rochepozai, évêque de Poitiers, avait donné commission « aux doyens « du châtelet de Saint-Pierre-de-Thouars et de « Champigni-sur-Vède, de se transporter dans la « ville de Loudun, au couvent des religieuses de « Sainte-Ursule, pour assister aux exorcismes « des filles du dit monastère, travaillées du malin « esprit, et afin de faire aussi le procès-verbal « de tout ce qui se passera (1). »

Sur ces entrefaites, l'archevêque de Bordeaux, étant venu à son abbaye de Saint-Jouin, envoya son médecin à Loudun, pour y vérifier la *possession* des Ursulines. Cette mesure déconcerta

(1) *Histoire des diables de Loudun*, pag. 66.

l'aumônier du couvent, et il dit que les religieuses avaient été miraculeusement guéries.

Grandier mit à profit cette circonstance, et, le 27 décembre 1633, il présenta requête à cet archevêque. Il y développe toute l'intrigue de ses ennemis acharnés à sa perte; il démontre en même temps à ce prélat l'impossibilité d'avoir donné aucun maléfice à ces religieuses, qu'il n'avait jamais vues, et auxquelles il n'avait ni parlé ni écrit. L'archevêque fit droit à la requête de Grandier, et nomma des commissaires, avec défense à tout autre de s'immiscer dans l'exorcisme des Ursulines. Lorsque cet ordre eut été connu, la *possession* cessa, les doyens de Thouars et de Champigni retournèrent à leurs chapitres, et les religieuses demeurèrent en repos à leur couvent.

Les ennemis de Grandier s'avisèrent d'un autre moyen pour le perdre. Ils l'accusèrent d'avoir publié contre le cardinal de Richelieu une satire sanglante, sous le titre de *la Cordonnière de Loudun*. Le cardinal n'eut point de peine à croire que Grandier fût l'auteur de ce libelle, il n'avait point oublié l'insulte qu'il en avait reçue, lorsqu'il était retiré à son prieuré de Coussay, dans le Loudunois. Le curé de Saint-Pierre-du-Marché n'avait point voulu lui céder le pas dans son église, où il se regardait comme supérieur à

un évêque hors de son diocèse, qui n'était alors à ses yeux que le prieur de Coussay.

Richelieu chargea Laubardemon, conseiller d'état, sa créature, de prendre des informations sur la *possession* des religieuses de Loudun. Le protégé, pour seconder les vues de son protectecteur, fit incarcérer Grandier, et revint rendre compte de sa mission au cardinal.

L'évêque de Poitiers, désireux de faire sa cour au Ministre-roi, « envoya une nouvelle « commission au même Demorans, doyen des « chanoines de Thouars, pour assister en qualité « de son vice-gérent à l'instruction du procès de « Grandier. » Laubardemon, assisté de ce vice-gérent, commença, le 4 février 1634, à prendre l'interrogatoire du prisonnier. Cette opération dura huit jours. Il appela ensuite des médecins de Thouars, de Loudun, de Chinon, de Mirebeau, de Fontevrault, pour juger de la *possession* des religieuses. Enfin, le 8 juillet, fut expédiée la commission qui adjoint à Laubardemon douze commissaires (1), pour juger, en

(1) Les sieurs Roatin, Richard et Chevalier, conseillers au présidial de Poitiers; Houmain, lieutenant-criminel au présidial d'Orléans; Cottereau, président; Piqueneau, lieutenant-particulier; Rurges, conseiller au présidial de Tours, J. Texier, lieutenant-général au siége royal de Saint-Maixent;

dernier ressort et sans appel, Urbain Grandier et ses complices. Le 17 du même mois, ces juges-commissaires nommèrent rapporteurs Houmain, lieutenant-criminel d'Orléans, et Jean Texier, lieutenant-général au siége royal de Saint-Maixent. Il n'y a point d'innocence à l'épreuve du choix des juges, quand ce choix est fait par l'accusateur.

« Le 8 août 1634, sur la déposition d'Astaroth, « diable de l'ordre des Séraphins, et chef des « diables possédans, d'Éasas, de Celsus, d'Acaos, « d'Asmodée, de l'ordre des trônes, de Zabulon, « de Cham, de Nephtalim, d'Uriel et d'Achas, « de l'ordre des principautés; c'est-à-dire, sur la « déposition des religieuses qui se disoient possé- « dées de ces démons, les commissaires rendi- « rent leur jugement, par lequel Urbain Gran- « dier, prêtre, curé et chanoine de Loudun, fut « déclaré duement atteint et convaincu du crime « de magie, maléfice et *possession* arrivée par son « fait ès personnes d'aucunes religieuses Ursu- « lines de Loudun, et autres séculières mention- « nées au procès; pour la réparation desquels

Dreux, lieutenant-général, et de la Barre, lieutenant-particulier au siége royal de Chinon; Lapicherie, lieutenant-particulier au siége royal de Châtellerault; et Rivrain, lieutenant-général au siége royal de Beaufort.

« crimes, il fut condamné à faire amende hono-
« rable et à être brulé vif avec les pactes et carac-
« tères magiques étant au greffe, ensemble le
« livre manuscrit par lui composé contre le céli-
« bat des prêtres, et les cendres jetées au vent. »

L'historien de la vie du père Joseph (1) rapporte que l'official de Poitiers, ravi de la condamnation de Grandier, à laquelle il avait contribué par son influence sur l'esprit faible de son évêque, voulut aussi perdre un abbé du diocèse, qui résidait à Niort. C'en était même fait de cet ecclésiastique, si, par les conseils du père Joseph, il n'eût pris le parti de se retirer auprès du légat d'Avignon.

L'année 1635 fut célèbre par deux événemens chers aux gens de lettres. Le premier fut l'édit de création de l'Académie française. Le second s'annonça d'une manière fort obscure, quoiqu'il dût briller ensuite d'un éclat extraordinaire.

Françoise d'Aubigné, depuis marquise de Maintenon, épouse secrète de Louis XIV, naquit dans la conciergerie de Niort, le 8 septembre 1635.

En 1636, le seigneur de Thouars, Henri de Latrimouille donna une nouvelle preuve de zèle pour le service de son prince. Une armée

(1) *Histoire de la vie du R. P. Joseph Leclerc du Tremblay, capucin*, par l'abbé Richard, tom. II, pag. 169.

espagnole de 40,000 hommes fait une irruption en Picardie au mois de juillet, s'empare de plusieurs places et jette l'alarme jusque dans Paris. La France fait à la hâte de nouvelles levées, pour former un corps d'armée dans cette province. Le roi se met à la tête des troupes. Latrimouille vient en grossir le nombre par 4,000 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie, qu'il a levés à ses dépens. Il contribue ainsi généreusement à chasser les Espagnols du territoire français.

Aux obsèques de Louis XIII, le duc de Latrimouille fit la charge de grand-maître de France, et représenta Henri de Bourbon, second du nom, prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France.

En terminant le récit des faits glorieux de ce règne, auxquels ont pris une part active quelques personnages célèbres du département des Deux-Sèvres, nous ne devons pas oublier Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraie, de Parthenay et de Saint-Maixent. Il passait pour l'homme de son temps qui entendait le mieux les siéges. Il fut fait grand-maître de l'artillerie en 1634. Il reçut, en 1639, le bâton de maréchal des mains de Louis XIII, sur la brèche d'Hesdin. Le 2 août suivant, il défit les troupes du marquis de Fuentès. Enfin il contribua beaucoup, en 1640, à la prise d'Arras.

CHAPITRE XXI.

1643 — 1715.

Le règne de Louis XIV s'annonce par des victoires. Guerre de *la Fronde*. — Le maréchal de la Meilleraie médiateur. — Le roi félicite les Niortais d'avoir contribué à dissiper les troubles du Poitou. — Le duc de Tarente se ligue contre la Cour. — Taxe sur les nouveaux anoblis. — Troubles qui en sont la suite. — Mariage du Roi. — A son retour de Saint-Jean-de-Luz, il couche à Melle. — La terre de la Meilleraie érigée en duché-pairie. — Le nouveau duc meurt et il est enterré à Parthenay. — Limites du Haut et du Bas-Poitou, réglées par un arrêt du conseil —Conquête de la province. — Exploits du seigneur d'Oléron. — Cinq compagnies du régiment Royal-Niort marchent à la défense des côtes du Poitou. — Révocation de l'édit de Nantes. — Suites fâcheuses. — Hiver rigoureux. La baronnie de Frontenay érigée en duché-pairie sous le nom de Rohan-Rohan. — Prohibition des perruques. — Jugement des Buchettes, et appel de ce jugement.

Les exploits des généraux français jettent un grand éclat sur les cinq premières années du règne

de Louis XIV. Rocroi, Fribourg et Lens(1), sont les premiers titres d'immortalité de Condé. A Nortlingue, il partageait son triomphe avec Turenne, qu'il vengeait dans cette journée. Le duc d'Orléans s'associe à la gloire de ces héros par la prise de Gravelines, de Courtrai, de Mardick. Ce prince avait sous lui le maréchal de la Meilleraie, célèbre dès le dernier règne.

Tant de victoires accumulées produisirent peu d'avantages réels pour la France. A la suite de ces prospérités, éclata la guerre de la Fronde, dans laquelle Turenne et Condé mirent tour à tour une ombre à leur gloire. Le maréchal de la Meilleraie resta fidèle à la bonne cause. Dans la journée des barricades, le peuple tira sur les troupes royales que ce maréchal commandait. Le roi le choisit pour négocier la paix avec les frondeurs. L'accommodement fut signé à Ruel, le 11 mars 1649.

Le prince de Marsillac, gouverneur du Poitou, se déclare contre la Cour; il lève des troupes,

(1) François de Baudéan Parabère, gouverneur de la ville et du château de Niort, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, mourut le 11 septembre 1648, dans la dix-neuvième année de son âge, des blessures qu'il reçut à la bataille de Lens. On voit, dans l'église de Notre-Dame, son mausolée en marbre, avec celui de son père et celui de sa mère.

et s'avance jusqu'à Lusignan. La Meilleraie marche contre lui, le chasse de la province, et dissipe cet orage. Il apaise ensuite le soulèvement, que le duc d'Épernon avait excité dans la Guienne. Les protestans n'y avaient point pris de part; la Régente les en félicita. Les Niortais reçurent aussi des félicitations, en des lettres patentes confirmatives de leurs priviléges.

Le fils du duc de Thouars, le prince de Tarente, outré de n'avoir pas obtenu la présidence de la noblesse aux Etats de Bretagne en 1651, se ligue contre la Cour avec le prince de Condé. Il s'engage à le rendre maître de Saintes, de Saint-Jean-d'Angély, de Niort et de Fontenay, où il avait des liaisons dont il prétendait être sûr. Dès qu'il eut mis 300 hommes sur pied, il marcha sur Saintes, qui lui ouvrit bientôt ses portes. « Je ne « fus pas aussi heureux au siége de Niort, dit ce « prince. En marchant vers cette place, je m'étais « assuré, en passant, de la ville de Saint-Jean-« d'Angély; mais quand je fus à trois lieues de « Niort, j'appris que la Cour, qui, après avoir « soumis le Berry, étoit arrivée à Poitiers avec « des troupes, avoit envoyé à Niort 200 Suisses « de la garde du roi (1). »

Ce même prince de Tarente étant rentré dans

(1) *Mém. du prince de Tarente*, p. 74.

le devoir, rendit au Poitou un service signalé. Quoique cette province fût en possession de la franchise du sel, les fermiers entreprirent d'y établir la gabelle. Cette nouveauté occasiona un soulèvement. Des députés furent envoyés à la Cour pour réclamer contre cet impôt. Le fils du duc de Thouars (1) parla si fortement pour les Poitevins au cardinal Mazarin et au surintendant, que l'affaire demeura suspendue.

Le Conseil avait mis une taxe sur les nouveaux nobles, ce qui causa quelques mouvemens, surtout dans les provinces où les rois avaient le plus accordé d'anoblissemens. La noblesse de la Normandie délibéra la première sur les moyens de se garantir de cette taxe. Elle invita ensuite les nobles des autres provinces à faire cause commune avec elle. La noblesse de l'élection de Thouars s'assembla la première, pour agiter cette question. Il y eut aussi des conférences à Niort sur le même objet. Le cardinal Mazarin, qui craignit les suites de ces rassemblemens, envoya dans le Poitou le duc de Roanez, gouverneur de cette province, avec ordre d'arrêter quelques gentilshommes. Ce duc fit prendre la Roche-Alais,

(1) Son père venait de se démettre en sa faveur de son titre de duc et pair de France, ce qui lui donna plus de crédit. *Mém. du prince de Tarente*, p. 177.

parce qu'il avait été secrétaire de l'assemblée qui s'était tenue à Niort. « Ses gardes l'enle-
« vèrent dans sa maison, et on l'enferma au
« château de Niort. Au bruit de cette capture,
« plus de 200 gentilshommes montèrent à cheval,
« et s'approchèrent de Niort pour le délivrer.
« D'autres, avertis par des billets qui coururent
« toute la province, se préparoient à grossir cette
« troupe, lorsqu'ils apprirent que la femme de la
« Roche-Alais, craignant que la vie de son mari
« ne fût en péril si on entreprenoit de le délivrer
« de force, avoit engagé ceux qui étoient déjà
« devant Niort de retourner dans leurs maisons.
« Le duc de Roanez ne fut pas fâché que cette
« affaire se terminât par les voies de douceur (1). »

Vingt-cinq années de guerre avec l'Espagne se terminèrent par un traité de paix et par une alliance, qui devait un jour transporter le trône de cette puissance dans la maison des Bourbons. Cependant le 33e article du traité des Pyrénées, en stipulant le mariage du roi avec l'Infante, porte qu'elle renoncera à la couronne d'Espagne. Louis XIV n'épousa l'Infante qu'au mois de juin de l'année suivante. A son retour de Saint-Jean-de-Luz, le roi coucha le 1er juillet à Saint-Jean-d'Angély, le 2 à Melle, le 3 à Lusignan. Il fut

(1) *Mém. du prince de Tarente*, pag. 208.

harangué aux Maisons-Blanches, commune de Limalonges (1), par Jacques Fradin. La dame de Pannesac offrit la collation.

Louis XIII avait voulu récompenser les services de Charles de la Porte, par l'érection en duché-pairie de la terre de la Meilleraie; Louis XIV accomplit cet acte de justice. Par lettres patentes des premiers jours de décembre 1663, enregistrées le 15 du même mois, le comte de Secondigny, baron de Parthenay et de Saint-Maixent, vit enfin sa terre de la Meilleraie érigée en duché-pairie. Il mourut à Paris, le 8 février de l'année suivante. Son corps, mis d'abord en dépôt dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine, fut depuis transporté à Parthenay, et enterré dans l'église collégiale de cette ville (2).

(1) Limalonges faisait partie de la châtellenie de Civrai, lorsqu'il en fut distrait, avant 1350, et donné depuis à un couvent d'Augustins de la ville de Mortemar. Limalonges avait alors *tous droits de fief, jurisdiction et justice haute, moyenne et basse*. A l'extrémité orientale de cette commune des Deux-Sèvres, on voit, sur une éminence, le tombeau d'un chef de Scythes-Typhales, à taille gigantesque, enterré sous une énorme pierre-levée qu'on appelle *pierre-pèse*.

(2) Au centre de la forêt de la Meilleraie et à la suite d'une avenue magnifique, on construisit au XVII[e] siècle un vaste château, remarquable par seize pavillons de la plus grande dimension, et par trois cent soixante-cinq croisées. Dans l'intérieur, ce n'était qu'or et azur. Les tableaux des peintres

La vingt-sixième année du règne de Louis XIV, l'église de Celles fut reconstruite par l'italien François le Duc, surnommé Toscane. Louis XI l'avait fait bâtir deux siècles auparavant, et il y vint en pélérinage, au mois de septembre 1469. Les religionnaires détruisirent une grande partie de cette église en 1569. Celles doit encore à l'italien François le Duc le bâtiment de l'Abbaye. Les amateurs d'architecture admirent l'élégante simplicité de ces deux édifices.

Charles-Maurice de Talleyrand, évêque d'Autun, fut le dernier abbé-baron de cette abbaye de Génovéfins. Il choisit pour son sénéchal François Nourry, depuis l'un des administrateurs du département des Deux-Sèvres, et aujourd'hui (1832) doyen des juges du tribunal civil de Niort.

« Le 21 mai 1670, on posa la première pierre « de l'église de l'abbaye royale de Saint-Maixent. « Tous les habitans se mirent sous les armes, et « les religieux firent la procession. Le duc de la « Meilleraie fut représenté dans cette cérémonie « par le sieur Pavin. Le 30 août 1682, l'évêque

les plus célèbres relevaient encore cette décoration. L'un des appartemens, sous le nom de *Salon des Grâces*, offrait les cinq portraits des plus belles femmes du siècle, toutes de la famille de M.-L. Mancini. La statue en marbre blanc du cardinal Mazarin, faisait l'ornement de la cour intérieure du château.

harangué aux Maisons-Blanches, commune de Limalonges (1), par Jacques Fradin. La dame de Pannesac offrit la collation.

Louis XIII avait voulu récompenser les services de Charles de la Porte, par l'érection en duché-pairie de la terre de la Meilleraie; Louis XIV accomplit cet acte de justice. Par lettres patentes des premiers jours de décembre 1663, enregistrées le 15 du même mois, le comte de Secondigny, baron de Parthenay et de Saint-Maixent, vit enfin sa terre de la Meilleraie érigée en duché-pairie. Il mourut à Paris, le 8 février de l'année suivante. Son corps, mis d'abord en dépôt dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine, fut depuis transporté à Parthenay, et enterré dans l'église collégiale de cette ville (2).

(1) Limalonges faisait partie de la châtellenie de Civrai, lorsqu'il en fut distrait, avant 1350, et donné depuis à un couvent d'Augustins de la ville de Mortemar. Limalonges avait alors *tous droicts de fief, jurisdiction et justice haute, moyenne et basse*. A l'extrémité orientale de cette commune des Deux-Sèvres, on voit, sur une éminence, le tombeau d'un chef de Scythes-Typhales, à taille gigantesque, enterré sous une énorme pierre-levée qu'on appelle *pierre-pèse*.

(2) Au centre de la forêt de la Meilleraie et à la suite d'une avenue magnifique, on construisit au XVII[e] siècle un vaste château, remarquable par seize pavillons de la plus grande dimension, et par trois cent soixante-cinq croisées. Dans l'intérieur, ce n'était qu'or et azur. Les tableaux des peintres

La vingt-sixième année du règne de Louis XIV, l'église de Celles fut reconstruite par l'italien François le Duc, surnommé Toscane. Louis XI l'avait fait bâtir deux siècles auparavant, et il y vint en pélérinage, au mois de septembre 1469. Les religionnaires détruisirent une grande partie de cette église en 1569. Celles doit encore à l'italien François le Duc le bâtiment de l'Abbaye. Les amateurs d'architecture admirent l'élégante simplicité de ces deux édifices.

Charles-Maurice de Talleyrand, évêque d'Autun, fut le dernier abbé-baron de cette abbaye de Génovéfins. Il choisit pour son sénéchal François Nourry, depuis l'un des administrateurs du département des Deux-Sèvres, et aujourd'hui (1832) doyen des juges du tribunal civil de Niort.

« Le 21 mai 1670, on posa la première pierre « de l'église de l'abbaye royale de Saint-Maixent. « Tous les habitans se mirent sous les armes, et « les religieux firent la procession. Le duc de la « Meilleraie fut représenté dans cette cérémonie « par le sieur Pavin. Le 30 août 1682, l'évêque

les plus célèbres relevaient encore cette décoration. L'un des appartemens, sous le nom de *Salon des Grâces*, offrait les cinq portraits des plus belles femmes du siècle, toutes de la famille de M.-L. Mancini. La statue en marbre blanc du cardinal Mazarin, faisait l'ornement de la cour intérieure du château.

« de Poitiers vint faire la dédicace de l'église de « cette abbaye. Il y chanta la première messe. « Le 5 mai de cette année, l'intendant Baville « avoit fait renverser le temple de la Mothe-« Sainte-Hérâye. Le 2 mai 1685, il fit cadenas-« ser celui de Cherveux (1). »

Il s'éleva des contestations entre Pardaillan et Parabère, lieutenans-généraux du Haut et du Bas-Poitou, sur les limites respectives de leur territoire. Le roi décida par un arrêt de son Conseil, en date du 26 avril 1670, « que ces lieu-« tenances seroient limitées et séparées par les « rivières de Thoué et de l'Autise, jusqu'au pont « d'Homme (*d'Oulme*), et que la ville de Niort « seroit du Haut-Poitou. »

Par un autre arrêt du 3 juillet, sa Majesté or-donna en outre « que les faubourgs des villes de « Thouars, Partenay et Saint-Loup seroient « réputés du Haut-Poitou comme lesdites villes, « et que les ordres du lieutenant-général du Haut-« Poitou seul y seroient reconnus. »

Tandis que Louis XIV en personne faisait la conquête de la Franche-Comté (2) avec une

(1) Extrait d'un *Manuscrit de Guillaume Texier*, D.-M. à Saint-Maixent, né dans cette ville le 1er janvier 1658.

(2) François duc d'Aubusson, et seigneur d'Oiron depuis 1667, suivit le roi à cette conquête, et c'est en plein jour qu'il

rapidité qui tient du prodige, l'Espagne, pour venger cette perte, armait dans ses ports, et paraissait menacer les côtes du royaume; elles étaient dégarnies de troupes. On eut quelques inquiétudes pour les côtes du Poitou. Le maréchal duc de Lavieuville, gouverneur de cette province, reçut ordre de faire marcher cinq compagnies du *régiment Royal-Niort*, pour coopérer à la défense des Sables-d'Olonne, de Beauvoir et de l'île Boin. Le détachement, composé de 500 hommes, fut armé et équipé par les soins de Laterraudière, maire de Niort. Il partit, le 1er juillet, pour sa destination, avec un zèle extraordinaire pour le service du roi. Ce zèle ne se démentit point dans tout ce temps de séjour sur les côtes. Les capitaines-commandans de chaque compagnie furent, pour la première, Jean France, sieur de la Voûte; pour la seconde, Louis Migault, sieur des Fontenelles; pour la troisième, Isaac Marot, sieur de Villepain; pour la quatrième, Charles Guyot, sieur de Luns; pour la cinquième, Laurent Chebrou, sieur de Labrosse.

Niort, qui depuis si longtemps avait bien mérité de l'État, par un dévouement sans bornes à

força, l'épée à la main, par un chemin presque impraticable, le fort Saint-Etienne qui couvrait la citadelle de Besançon. *Hist. générale et Chron.* tom. VII, p. 613.

son service, et par l'esprit d'union et de paix qui animait ses habitans, malgré la diversité des opinions religieuses, Niort fut frappé au cœur par la révocation de l'édit de Nantes. Il venait cependant de s'opérer à la Cour un changement qui aurait dû, ce semble, soustraire aux horreurs du fanatisme le berceau de la fille de Constant d'Aubigné. Madame de Maintenon avait remplacé madame de Montespan, dans le poste brillant de favorite. Née protestante, il n'eût rien manqué au triomphe de cette nouvelle Esther sur un autre Vasthi, si le salut de ses anciens frères eût pu être le premier gage de son élévation. Mais Louis XIV ne prit jamais conseil de ses maîtresses, dans les affaires d'état. Ce prince, en abandonnant madame de Montespan par dévotion, crut devoir couronner cette bonne œuvre par la conversion des protestans. On lui avait persuadé que le ciel l'appelait à régner sur les consciences; que la force lui soumettrait ceux qui résisteraient aux faveurs; qu'ainsi il n'aurait qu'à commander pour être obéi. « Le père La-« chaise avoit promis qu'il n'en coûteroit pas une « goutte de sang, et M. de Louvois disoit la « même chose (1). » Madame de Maintenon partagea l'illusion du roi. Elle aspirait alors à devenir

(1) Lettre de Mme de Maintenon.

l'épouse du monarque : ce n'était pas le moment de contrarier ses vues. Cependant lorsqu'au lieu des voies douces et légitimes de la persuasion, elle apprit qu'on avait recours à la violence, elle crut, dans l'intérêt du monarque, devoir lui remontrer que la persécution aigrirait les esprits, bien loin de les soumettre. Mais Louis XIV ne vit dans ce langage qu'un reste d'attachement pour une religion qu'elle avait autrefois professée. Il le lui dit même : c'en fut assez pour fermer à jamais la bouche sur ce point à la favorite, que le soupçon d'hérésie aurait privée d'être l'épouse du roi très chrétien.

La révocation de l'édit de Nantes ne date que du 22 septembre 1685, mais cet édit avait été révoqué de fait, quatre années auparavant, dans cette portion de territoire connue aujourd'hui sous le nom de département des Deux-Sèvres. On envoyait chez les gentilshommes qui refusaient d'abjurer le Calvinisme jusqu'à douze, vingt et même trente dragons. Ces soldats s'emparaient de tout ce qui leur tombait sous la main; et lorsqu'il n'y avait plus rien à prendre, on mettait les maîtres en prison, pour les dissuader de l'opinion où ils étaient qu'on les laisserait tranquilles, quand tout serait consommé chez eux. Les roturiers éprouvaient les mêmes indignités que les nobles. On envoyait encore la force

armée chez les catholiques dont les femmes étaient huguenotes; et, sans égard à la religion des maris, leurs maisons étaient livrées au pillage. Si les opprimés murmuraient, ils étaient menacés de coups de sabre; on les frappait, s'ils tentaient d'arrêter les désordres dont ils étaient les victimes; s'ils se réfugiaient dans les bois, on les y chassait comme des bêtes fauves. *Meurs ou crois* paraissait être la devise des persécuteurs.

L'émigration fut la seule ressource de ceux des réformés qui ne voulurent point abjurer leur religion. Niort, Thouars et Melle perdirent alors une grande partie de leur population. Cependant plusieurs religionnaires se firent catholiques. Mais la plupart mentirent à leur conscience : les uns, pour éviter les persécutions; les autres, pour y soustraire leurs familles; ceux-ci, pour obtenir ou pour conserver des emplois; ceux-là, pour recevoir de l'argent. Le célèbre Pelisson, chargé du ministère secret des gratifications, envoyait l'argent dans les provinces.

La liste des nouveaux convertis dans le Poitou fut imprimée en 1682, et signifiée aux ministres et aux consistoires, avec défense très expresse d'admettre dans les temples aucun de ceux qui étaient dénommés dans ces listes, sous peine d'interdiction pour les ministres, et de démolition des temples dans lesquels on contreviendrait à

l'arrêt (1). Une déclaration du Conseil, en 1681, avait autorisé les enfans à l'âge de sept ans de renoncer à leur foi. Il y eut sans doute des instructions secrètes, pour étendre cette autorisation au plus bas âge : car dans le rôle des nouveaux convertis, on lit, à la page 104 : « Notre-Dame « de Niort ; Françoise Fournier, âgée de qua- « rante-cinq ans, et trois enfans, âgés de *huit*, « *six* et *deux ans ;* Abraham Gingrault, âgé de « quarante - cinq ans, et Jacques son fils, âgé « d'*un an*. — Page 108, Saint-André de Niort :

(1) Extrait des registres du Conseil d'estat. Le roy estant en son Conseil, ayant esté bien informé, que plusieurs ministres et anciens de la religion prétendue réformée de sa province de Poitou, continuent les diligences qu'ils ont faites, depuis quelques mois, pour séduire les nouveaux convertis de la dite province et les porter à retourner aux temples, au préjudice des édits et déclarations ; à quoy sa Majesté voulant pourvoir et empêcher la continuation d'un abus de cette conséquence, *sa Majesté estant en son Conseil*, a ordonné et ordonne qu'à la diligence du sieur de Lamoignon de Basville, conseiller de sa Majesté en son Conseil d'estat, maistre des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de la justice, police et finances en Poitou, il sera signifié, à chacun des ministres et consistoires des temples du dit Poitou, une liste des noms de ceux qui avoient accoutumé de fréquenter les dits temples, lesquels se sont convertis à la religion catholique, apostolique, et romaine, auxquels ministres et consistoires sa Majesté a défendu et défend très expressément de souffrir

« Jacques Soignet, cardeur, âgé de cinquante « ans; Jacquette et David, ses enfans, âgés de « quinze ans, de *trois mois;* Charles Raymond, « journalier, et Marie Birault, sa femme, âgés « de soixante-trois et trente-huit ans; Marie, « autre Marie et Daniel, leurs enfans, âgés de « vingt ans, de *cinq ans*, de *huit mois*; François « Plantineau, journalier, âgé de trente-six ans; « Jeanne et Jean, ses enfans, âgés de *cinq ans*, « de *deux mois.* »

La commission créée à Poitiers par ordonnance de l'intendant Nicolas de Lamoignon,

qu'à l'avenir ceux dénommez dans les dites listes, et qui avoient accoutumé de faire l'exercice de la dite R. P. R. dans lesdits temples, y entrent, et assistent à aucun des exercices de la dite religion, à peine aux dits ministres d'interdiction, et de la démolition des temples, dans lesquels il aura esté contrevenu au présent arrest, à l'exécution duquel sa Majesté ordonne et enjoint audit sieur de Lamoignon de Basville, de tenir exactement la main; et en outre d'informer et faire informer soigneusement, contre les contrevenans au présent arrest, et de procéder contre eux par jugement définitif et en dernier ressort dans tel des présidiaux ou siéges royaux de son département qu'il verra bon estre, au nombre de juges requis par l'ordonnance: sa Majesté lui en attribuant toute Cour et juridiction, et icelle interdisant à toutes ses autres Cours et juges. Fait au Conseil d'estat du roy, sa Majesté y estant, tenu à Versailles le dix-septième juin 1682. *Signé*, LETELLIER.

déclara « par jugement un nommé Daniel Ury « atteint et convaincu du crime de relaps, et, pour « réparation, le condamna de faire amende hono- « rable, l'audience tenant, et ensuite devant la « principale entrée de Notre-Dame-la-Grande de « Poitiers, nu, en chemise, la corde au col, te- « nant en ses mains une torche ardente du poids « de deux livres; étant à genoux, dire et décla- « rer, qu'après avoir fait profession de la religion « catholique, apostolique et romaine, il a, au « mépris d'icelle, témérairement et scandaleuse- « ment retourné aux exercices de ceux de la reli- « gion prétendue réformée dans le temple de « Melle, dont il se repent, et en demande par- « don à Dieu, au roi et à la justice, et, ce fait, « banni à perpétuité hors du royaume; à lui en- « joint de garder son ban, sur peine de la vie, et « en outre le condamne à 10 livres d'amende en- « vers le roi, comme aussi, pour le cas résultant « du procès, interdit pour toujours Abraham « Gilbert de toute fonction de ministre de la dite « religion prétendue réformée, et le condamne à « 100 livres d'amende envers le roi; ordonne « que le temple dudit Melle, dans lequel ledit « Ury a été reçu, sera, conformément au dit « arrêt du conseil du 17 juin 1682, démoli par « ceux de la religion prétendue réformée dans « quinzaine pour tout délai; sinon, le dit temps

« passé, qu'il sera procédé à la démolition du dit « temple à leurs frais, les matériaux en pro- « venans vendus, pour être employés par préfé- « rence, au payement des ouvriers qui auront « fait la dite démolition. »

Le temple de Thouars fut aussi démoli dans le même temps, pour cause de contravention aux ordonnances qui défendaient d'y recevoir des relaps.

En vertu d'un jugement du présidial de Poitiers, du mois d'octobre 1684, le temple de Niort fut démoli.

Les religionnaires, privés de leurs temples, ne laissaient pas de se réunir la nuit dans des lieux écartés pour faire leurs prières, et pour y entendre la parole de Dieu, que leur prêchaient quelques ministres échappés aux recherches des persécuteurs. Ces réunions se nommaient *assemblées du désert*. Le maréchal d'Estrées, qui était alors à Niort, donna les ordres les plus précis pour faire cesser ces *maudites assemblées*. Elles ne continuèrent pas moins d'avoir lieu. Cette persévérance leur occasiona des malheurs. Le 16 février 1688, l'intendant de Poitiers, à la tête d'un détachement de dragons, surprit et chargea une assemblée de 7 à 800 réformés qui s'étaient réunis à Grand'-Ry, commune d'Aigonnay, pour y chanter les louanges de Dieu. Il y eut plusieurs

religionnaires de tués, d'autres furent blessés; et parmi les prisonniers, vingt-quatre furent condamnés aux galères, et trois périrent sur l'échafaud à Saint-Maixent. Ces trois victimes se nommaient Thomas Marché, Jacques Guérin et Pierre Rousseau. Le subdélégué de l'intendant fit ce qu'il put pour les sauver, leur insinuant les réponses qu'ils devaient faire aux différentes questions qui leur seraient adressées; mais ils persistèrent, disant que *ce seroit mentir à leur conscience*.

Louis XIV ne fut que l'instrument aveugle de ces barbaries. Les gémissemens des victimes étaient étouffés par des acclamations de louanges fanatiques. Les Jésuites de Poitiers écrivaient au père Lachaise qu'on *réduisoit par des voies douces et efficaces les nouveaux convertis à leur devoir*. Celui-ci répondait *que le roi prenoit un singulier plaisir à l'entendre*.

Quelques mois après la révocation de l'édit de Nantes, la reconnaissance du maréchal d'Aubusson, duc de la Feuillade, et seigneur d'Oiron, éleva sur l'une des places publiques de Paris un monument de trente-cinq pieds de hauteur :

A LOUIS LE GRAND,

LE PÈRE ET LE CONDUCTEUR DES ARMÉES,

TOUJOURS HEUREUX.

VIRO IMMORTALI.

Parmi les titres d'immortalité de Louis, on n'oublia pas celui d'avoir *détruit l'hérésie*. C'était couvrir de la gloire des armées françaises l'ignominie des *dragonades ;* c'était flatter l'orgueil du prince pour prévenir ses remords. Leur voix se fit entendre plus tard, et Louis le Grand, dans un discours (manuscrit) au Dauphin, s'exprime ainsi : « Il me semble, mon fils, que ceux qui « vouloient employer des remèdes extrêmes et « violens ne connaissoient pas la nature de ce « mal, causé en partie par la chaleur des esprits, « qu'il faut laisser passer et s'éteindre insensible- « ment, plutôt que de la rallumer de nouveau « par une forte contradiction, surtout quand la « corruption n'est pas bornée à un petit nombre « connu, mais répandue dans toutes les parties de « l'État, et d'ailleurs les réformateurs disoient « vrai visiblement en plusieurs choses... Le meil- « leur moyen pour réduire peu à peu les hugue- « nots de mon royaume, étoit de ne les point « presser du tout par aucune rigueur nouvelle « contre eux. »

En 1688, l'église de Saint-André, à Niort, fut agrandie de quatre toises de longueur, sur onze toises de largeur. Louis XIV en fit entièrement la dépense, sans qu'il en coûtât rien à ses sujets. Dans un Mémoire de l'intendant de la province du Poitou (1699), il est dit que cette église « étoit

« la plus grande et la plus magnifique de la pro-
« vince, digne ouvrage du grand Constantin. Les
« protestans la détruisirent dans les troubles de
« religion. Elle a depuis été rebâtie à diverses
« fois. »

On saisit, en 1700, les biens des protestans émigrés du Poitou, en exécution d'une ordonnance de l'intendant de cette province. Leurs noms furent imprimés dans une pancarte qui fut affichée dans le temps.

L'emplacement du temple des réformés, situé à Niort, grande rue Saint-Gelais, avait été donné à l'hôpital général de cette ville, en vertu de la déclaration du roi, datée du 21 août 1684. Cet emplacement contenait trois cent quatrevingt-dix pieds de longueur sur cent cinquante de largeur. Il confrontait par le devant à la rue Saint-Gelais, et par le derrière aux murs de la ville. L'hôpital général, *ne retirant rien de ce terrain, et n'en ayant même rien retiré depuis la réunion*, le vendit, en 1709, à François Desprez de la Potterie, receveur des traites à Niort. L'acte de vente fut reçu par le notaire Grugnet (1).

(1) Les héritiers de François Desprez vendirent ce terrain, en 1734, à J.-F. Pastour de Neufville, et les héritiers de celui-ci le cédèrent à G.-B. Savignac, par acte du 12 mars 1812.

« Le 6 janvier 1709, étant à Aulnay, com-
« mença le froid le plus rigoureux que l'on eût
« senti de mémoire d'homme. Il dura depuis le
« dit jour jusqu'au 25 du dit mois. Il a tué pres-
« que tous les noyers, les cyprès, chênes verds,
« lauriers, pins, et autres arbres de cette nature.
« Les vieilles vignes en ont été aussy fort endom-
« magées. Il y eut aussy une prodigieuse destruc-
« tion d'oiseaux de toute espèce, lesquels étoient
« obligés de se retirer à cause du froid dans les
« maisons. Mais ce qu'il y eut de plus fâcheux,
« c'est que le froid, ayant repris au mois de fé-
« vrier après quelques pluyes, gela tous les fro-
« mens, seigles, métures et autres bleds qui
« étoient pendans par les racines.

« En ce même temps, commença la cherté du
« bled : le froment, qui, dans les années précé-
« dentes, n'avoit valu que 40 à 50 livres le ton-
« neau, monta tout d'un coup à 340 livres, et
« l'autre bled à proportion. *Nota* que cette an-
« née l'on ne recueillit presque point de froment,
« méture ni seigle, mais seulement une abon-
« dance prodigieuse d'orge tardive, autrement
« baillarge (1). »

(1) *Mém. manuscrit* de ce qui s'est passé de plus remarquable, depuis 1707 jusqu'à 1712, par Augier de la Terraudière, curé de notre-Dame à Niort.

La baronnie de Frontenay-l'Abattu avait été érigée en duché-pairie, en faveur de Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, par lettres de Louis XIII, données à Nantes au mois de juillet 1626; mais ces lettres patentes n'ayant point été enregistrées, n'eurent aucun effet. Cette baronnie fut de nouveau érigée en duché-pairie, sous le nom de Rohan-Rohan (1), en faveur d'Hercule Mériadec de Rohan, par Lettres données à Fontainebleau, au mois d'octobre 1714, registrées au Parlement, le 18 décembre suivant.

Ce digne héritier des vertus de ses ancêtres, montra sa valeur aux combats de Leuze, de Steinkerque et de Tongres, à la bataille de Nerwinde, aux siéges de Mons, de Namur, d'Hui, de Charleroi, et d'Ath. Devenu officier-général, au commencement de la dernière guerre de ce règne, il continua de se distinguer par son courage et par sa conduite dans les batailles de Ramillies, d'Oudenarde, de Malplaquet, et dans les siéges de Douay, du Quesnoy, de Landaw, et de Fribourg.

Parmi les événemens que nous avons recueillis dans les vingt dernières années du XVIIe siècle, nous avons négligé de rapporter le fait suivant;

(1) La baronnie de Frontenay-l'Abattu fut érigée en duché-pairie, sous le titre de *Rohan-Rohan*, pour distinguer ce duché de celui de *Rohan*, situé en Bretagne.

nous le citons ici comme une preuve, entre mille, que l'on croit souvent honorer plus la divinité par de petites pratiques extérieures de dévotion, que par les œuvres de charité.

Le supérieur de la maison de l'Oratoire à Niort, y reçut en 1684 l'ordonnance provisoire du père général de la Congrégation, faisant expresse défense de prendre la perruque, sous quelque prétexte que ce soit, et même de porter des cheveux coupés en forme de perruque, remettant à la prochaine assemblée de juger si, en quelque cas particulier, on pourra tolérer cette licence. Le réglement de l'assemblée générale défendit la perruque à tous les membres de la Congrégation, sous peine d'exclusion *ipso facto* (1).

(1) Ordonnance provisoire du père général des Oratoriens contre les perruques.

Ayant su que quelques particuliers de notre Congrégation, sous prétexte d'infirmités, se sont licenciés de prendre la *perruque*, nous faisons à tous les nôtres très expresses défenses de la prendre à l'avenir, sous quelque prétexte que ce soit, et même de porter des *cheveux coupés en forme de perruque*, remettant à la prochaine assemblée de juger si, en quelque cas particulier, on pourra tolérer cette licence. Fait à Paris, ce 2 janvier 1684. Ainsi signé : A.-L. de Sainte-Marthe, Carmagnolle, Gaume, le Chancelier; et plus bas, par l'ordre de notre révérend père général et de son Conseil, Bayer, secrétaire.

J'ai renvoyé à la fin de ce chapitre, le récit d'un fait singulier, qui n'a pu être rapporté à sa date, parmi les évènemens mémorables du commencement du règne de Louis le Grand.

Jugement des Buchettes.

« Entre messire Prudhommeau, prestre, dé-
« mandeur en restitution d'une pistole d'or d'Es-
« pagne, de poids, et trois pièces de 13 sols
« 6 deniers, légères, comparant en sa personne
« et par Marchand d'une part;

« Contre Pierre Brun et Marie Perot, sa femme;
« ladite Perot, en sa personne, assistée de Nau,
« son advocat;

« Le dit demandeur a dit avoir fait convenir,
« par-devant nous, les défendeurs pour se voir

Réglement de l'assemblée générale des Oratoriens contre les perruques.

L'assemblée a défendu absolument à tous prêtres, confrères et frères de la congrégation, de prendre, sous quelque prétexte que ce soit, *la perruque,* soit petite, soit grande, et toutes sortes de cheveux empruntés, sous peine d'exclusion, *ipso facto,* et elle a déclaré que le révérend père général et son Conseil ne pourront jamais dispenser personne de l'exécution de ce statut.

Du vendredi 15 septembre 1684, session troisième de la dix-huitième assemblée.

« condamner, à lui rendre et restituer une pis-
« tole d'or d'Espagne de poids et trois pièces de
« 13 sols 6 deniers légères, qu'il aurait mises en
« mains, cejourd'hui, de la dite Perot pour en
« avoir la monnaie et payer 14 sous de dépense.
« C'est à quoi il a conclu et aux dépends.

« La dite Perot assistée du dit Nau, son ad-
« vocat, reconnoît avoir eu entre les mains une
« pistole, laquelle le dit Prudhommeau lui avoit
« baillée pour la faire peser; mais que lui ayant
« rendue et mise sur la table, en présence de
« Marchand, son procureur, elle fait dénégation
« de l'avoir reprise et partant mal convenu par
« le demandeur. — Et pour le regard des trois
« pièces de 13 sols 6 deniers légères, reconnoît
« les avoir eues, offrant les rendre, en lui payant
« 14 sols que lui doit le dit Prudhommeau de
« dépense. — Requérant être renvoyée avec dé-
« pends. Et par le dit Prudhommeau, en ce qu'il
« a dit cy-dessus, il fait dénégation que la dite
« Perot lui ait rendu la dite pistole, ni ne l'avoir
« vue mettre sur la table, ne sachant si elle la mit
« ou non, et ne l'avoir vue depuis. C'est pour-
« quoi il conclut à la restitution d'icelle et aux
« dépends.

« Sur quoi et après que les parties, respecti-
« vement, ont fait plusieurs et divers sermens,
« chacun à ses fins, et voyant que la preuve des

« faits cy-dessus posés étoit impossible, nous « avons ordonné que le sort sera présentement « jeté; et à cet effet, avons, d'office, pris deux « courtes pailles ou bûchettes entre nos mains, « enjoint aux parties de tirer chacune l'une d'i- « celle, et pour savoir qui commenceroit à tirer, « nous avons jeté une pièce d'argent en l'air, et « fait choisir pour le demandeur l'un des côtés « de la dite pièce par notre serviteur domestique; « lequel ayant choisi la teste de la dite pièce, et « la croix au contraire étant apparue, nous avons « donné à tirer à la défenderesse l'une des bû- « chettes, que nous avions serrées entre le poulse « et le doigt index, en sorte qu'il ne paraissoit « que les deux bouts par en haut, en déclarant « que celle des parties qui tireroit la plus grande « des bûchettes gagneroit sa cause.

« Etant arrivé que la défenderesse a tiré la plus « grande, nous, déférant le jugement de la cause « à la providence divine, avons envoyé icelle dé- « fenderesse de la demande du demandeur, pour « le regard de la dite pistole sans dépends. — Et « ordonné que les trois pièces de 13 sols 6 de- « niers lui seront rendues, en payant par le « demandeur 13 sols pour son escot; dont le dit « Prudhommeau a déclaré être appelant, et de « fait a appellé et a requis acte à moy, greffier « soussigné, qui lui a été octroyé, et a signé.

« Donné et fait par nous, *Pierre-Saturne Hou-* « *lier* (1), conseiller du roi, président-magistrat, « juge ordinaire, civil et criminel, assesseur pour « sa Majesté au siége royal de Melle, ce vingt- « quatrième septembre mil six cent quarante- « quatre. »

On publia dans le temps ce quatrain :

Bartole n'a rien fait qui vaille ;
Houlier a remporté le prix :
Car, par le moyen de la paille,
Il n'a rien laissé d'indécis.

Il y eut appel et prise à partie devant le parlement de Paris. — La discussion fut semée de

(1) Aujourd'hui, 4 juin 1832, MM. Auguis, député, Fontant, Bordier, Sénéchault et Garnier se sont transportés dans la prison de la ville de Melle, autrefois, l'église de Saint-Savinien, et là, dans une chapelle, à droite de la nef, ils ont remarqué le long de la muraille une pierre tumulaire portant les épitaphes qui suivent :

CI GISSENT

Les corps de messire François Houlier, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel, lieutenant-particulier, assesseur criminel et premier conseiller du siége royal de Melle, âgé de 35 ans, décédé le 25 mars 1655 ; et de messire *Pierre-Saturne Houlier*, conseiller du roi, président au siége royal de Melle, âgé de 72 ans, décédé le 10 février 1665.

beaux passages et de doctes comparaisons, selon le goût d'alors.

On rapporta que la justice employait le secours du sort dans les partages; que les Vénitiens, estimés prudens et sages politiques, consultaient le hasard en l'élection de leur doge, etc.

La sentence fut infirmée, et messire Houlier déclaré bien et duement pris à partie (1).

(1) *Dictionnaire de Brillon*. tom. III, p. 327; et *Théorie de la Procédure*, par M. Boncenne, tom. II, p. 503.

CHAPITRE XXII.

1715 — 1774.

Collége de Niort, confié aux Oratoriens. — Dîme royale. — Tarif substitué aux impositions de Niort. — Caserne de cavalerie. — Bataille de Fontenoi en 1745. — Mairie d'Étienne Rouget. — Exploits du prince de Soubise, seigneur de Rohan-Rohan. — Création des promenades de Saint-Gelais et de la Brèche. — Débordement de la Sèvre. — Déplacement des autels de l'église de Notre-Dame de Niort. — Cure merveilleuse, due à un chirurgien de Niort.—Passage d'un prince du Mont-Liban.—Brioux.

Le 18 décembre 1716, dans une assemblée nombreuse des notables de Niort, présidée par Pierre Levée, maire de la ville, on prit l'arrêté de confier à perpétuité le collége à la maison des pères de l'Oratoire, avec promesse de leur payer annuellement 2,500 livres. Mais comme la ville ne se trouva pas alors en état d'assigner des fonds pour acquitter de suite cette somme, elle restreignit la première année sa promesse à 1,000 livres, tant pour l'entretien de trois régens que

pour les frais de construction de trois classes et d'un appartement, pour recevoir les pensionnaires. Avant même que cette somme fût réalisée, la maison de l'Oratoire avait rempli ses engagemens, et le collége de Niort ouvrit ses trois cours(1), le premier jour de carême de l'année 1717. On y professa la seconde et la rhétorique en 1719, la logique en 1720. Le nombre des classes fut encore augmenté de deux nouvelles en 1722, celle de physique et celle de sixième. Le traitement que la ville faisait aux professeurs s'accrut proportionnellement. Il était, en 1790, de 5,500 francs. Le collége de Niort, tenu par les Oratoriens, a toujours occupé un rang fort distingué, parmi les établissemens consacrés à l'instruction publique.

Le 15 juin 1717 et le 16 avril 1718(2), les

(1) Celui de cinquième, quatrième, troisième.

(2) Dans l'intervalle de ces deux assemblées, fut publié un arrêt du Conseil d'État, en date du 31 janvier 1718, concernant l'essai d'une nouvelle manière de lever la taille dans l'Election de Niort. Cette taille fut levée : 1° sur les personnes, à raison de leur condition ; 2° sur le bétail ; 3° sur les terres. On désigna cette taille sous le nom de *dîme royale*. Chevalier-Renault, lieutenant-général des armées du roi, et François de Vauguion, lieutenant-général au siége de Niort, furent chargés de juger les contestations qui pourraient s'élever sur l'exécution de cet arrêt. Charles Desprez

notables de Niort se réunirent, sous la présidence de la Potterie, maire de la ville, pour convenir de la demande d'un tarif d'octroi, en commutation des impositions sur Niort et ses faubourgs. A la suite de ces délibérations, le maire et les échevins présentèrent au roi une requête, dans laquelle « ils remontrèrent très humblement à

de la Potterie, receveur des tailles de l'élection, fut chargé de la perception du nouvel impôt. Cet arrêt fut bien reçu du peuple; mais il excita beaucoup de réclamations de la part des privilégiés, dont il ne respectait pas les droits. François de Vauguion, par son zèle et sa fermeté, détermina les opposans à se conformer à l'arrêt. Le Prince-Régent en fut si satisfait, qu'il écrivit à François de Vauguion, la lettre autographe suivante :

A Paris, le 30 *juin* 1719.

« Le succés du nouuel etablissement dans l'election de « Niort deub (dû) en partie à vos soins, monsieur, mengage « à vous donner des marques de ma satisfaction. Je n'ignore « point les contradictions que vous aués à essuyer, non plus « que les motifs qui les font naistre; mais rien ne doit « ebrauler votre zèle puisque les effets m'en seront toujours « agreables, et qu'assuré de ma protection vous ne deués « envisager que le bien du seruice et ne souhaiter que de « remplir toujours mes intentions auec le mesme succés qui « a accompagné jusques a present vos trauaux, soiés aussi « persuadé que je ne laisseray passer aucune occasion de « recompenser vos seruices. » PHILIPPE DORLEANS.

M. de Vauguion.

« sa Majesté que leur ville, qui est la seconde de la
« province de Poitou, estoit autrefois peuplée et
« d'un grand commerce; mais qu'elle est à pré-
« sent fort déchue de cet estat florissant, ce qui
« provient principalement de ce que la taille et
« les autres subsides qui ont esté augmentez de
« plus de moitié depuis quelques années, y ont
« toujours esté répartis avec inégalité; en sorte
« que les recouvremens successifs ont ruiné plu-
« sieurs familles, tant parce que la plûpart des
« taillables se sont trouvés hors d'estat de payer
« leurs cotes, que parce que les collecteurs
« n'ayant pu payer dans les temps prescrits, ils
« ont beaucoup souffert par les frais que les rece-
« veurs des tailles ont esté contrains de leur
« faire; que cette suite de malheurs a obligé
« plus du tiers de ses meilleurs habitans à sortir
« de la ville; que la crainte qu'ils ont que ce qui
« reste n'en sorte aussi, et ne mette les autres
« hors d'estat de payer leurs subsides, les a por-
« tés à convoquer une assemblée générale, tant
« des ecclésiastiques, gentilshommes et officiers,
« que des marchands, bourgeois et autres, pour
« leur représenter les maux que le jet de la taille
« arbitraire et la collecte leur ont causez, dans
« laquelle assemblée il a été arresté qu'ils supplie-
« roient très humblement sa Majesté, qu'il lui plût
« convertir la taille arbitraire de la dite ville en

« une taille fixe et certaine, et pour en faire le « recouvrement, leur permettre de percevoir « certains droits sur les marchandises et denrées « qui entreront dans la dite ville ; que par acte du « 16 avril dernier, ils ont nommé des personnes « pour dresser conjointement avec eux un tarif « des dits droits. «

Sur quoi intervint, le 25 juillet 1718, un arrêt du Conseil, « qui ordonna qu'à commencer du « 1er janvier suivant, les impositions qui se le-« voient sur Niort et ses faubourgs, seroient et « demeureroient commuées et converties en un « droit, qui se percevra sur toutes les denrées et « marchandises qui entreront, tant par eau que « par terre, suivant le tarif proposé par les dits « maire, eschevins et habitans de la dite ville, « pour estre le dit droit payé par toutes sortes « de personnes privilégiées (1). Ordonne sa Ma-« jesté que toutes les contestations qui pour-« ront survenir à l'occasion du tarif, seroient « portées en première instance par-devant le

(1) Le 21 novembre 1447, Charles VII donna des lettres patentes en vertu desquelles Saint-Maixent, pour réparer ses murailles et fortifications, préleva le dixième sur la valeur des vins entrant en ville. Cette taxe fut imposée *sur toute manière de gens, de quelqu'état et condition qu'ils soyent, d'église, nobles ou autres.*

« sieur de Vaugulon, lieutenant-général civil et « criminel au siége royal de Niort, et par appel « au Conseil. »

Le montant de la taille et des autres impositions, levées alors sur la ville et les faubourgs de Niort, était de 32,216 livres 8 sous. Trente ans après, l'impôt s'éleva jusqu'à 50,000 livres, non compris les vingtièmes sous pour livres. Le produit de l'octroi faisait face à toutes ces charges, car il rapportait de 80 à 100,000 livres.

Les magistrats de cette époque, pour n'avoir pas su que la fortune d'une ville ne se régit pas comme celle d'un particulier, manquèrent l'occasion de s'illustrer par de grands et d'utiles travaux. Ils entassèrent les économies annuelles, et ils ne songèrent à créer de nouveaux établissemens, que lorsqu'ils eurent recueilli plus de 100,000 livres. Ils demandèrent alors à l'intendant de la province l'autorisation de bâtir deux pavillons, qui devaient compléter l'édifice de la caserne de cavalerie. L'intendant, sous divers prétextes, refusa constamment cette autorisation.

Voici quelques articles du tarif de 1718 pour la ville de Niort :

Avoine paiera par tonneau 1 livre 10 sous.

Bœufs, qui se tuent en cette ville, par pièce, 6 livres. Vaches, qui se tuent en cette ville et

faubourgs, par pièce, 3 livres. Veaux de lait, par pièce, 12 sous.

Bûches et fagots, la charretée à deux bœufs, 12 sous. Bûches ou cosses de marais, par cent, 4 livres 10 sous.

Cochons, autres que de lait, par pièce, 1 livre.

Eau-de-vie de 27 veltes, par barrique, 7 livres 10 sous.

Foin, par charretée à deux bœufs, 15 sous.

Laines de toutes espèces, par cent pesant, 1 livre 5 sous.

Moutons et brebis, par pièce, 5 sous.

Pailles, par charretée, 7 sous 6 deniers.

Savon, par caisse, 1 livre 5 sous.

Sel, par mine, 2 sous 6 deniers.

Vin, de toute sorte de cru et d'espèce, par barrique, 1 livre 10 sous. La barrique de boisson ou demi-vin, 12 sous.

Vinaigre, par barrique, 2 livres 5 sous.

Vendange, par charretée à deux bœufs, 12 sous; par charretée à quatre bœufs, 18 sous; par charge de cheval, 3 sous.

Une ordonnance du roi, du 30 avril 1718, nomma maire de Niort le sieur Desprez de la Potterie, et cassa tous les échevins, alors en place, pour n'avoir tenu aucun compte d'une ordonnance du 15 mars précédent, qui annulait la nomination des candidats à la mairie, présentés

au choix de sa Majesté, et pour avoir cabalé dans l'assemblée des habitans, afin de faire nommer les mêmes candidats.

Le 15 septembre 1733, fut approuvé par l'intendant du Poitou le devis d'un corps de caserne à bâtir le long du rempart, près de la grande place de la ville de Niort. Le premier article du devis est ainsi conçu : « Le bâtiment « sera double, et aura quarante-huit toises en « longueur, sur neuf toises deux pieds en lar- « geur. Il sera à trois étages, y compris le rez- « de-chaussée. Chaque étage sera composé de « vingt chambres qui auront chacune vingt-trois « pieds en longueur et vingt et un en largeur; « elles contiendront six lits; en sorte qu'en cou- « chant deux hommes par lit, ce corps de ca- « serne logera sept cent vingt hommes. Et afin « qu'il puisse servir à la cavalerie comme à l'in- « fanterie, les vingt chambres du rez-de-chaussée « seront faites en écuries voûtées avec des che- « minées. »

Le nouveau quartier, dont le plan est ci-contre, logera un régiment entier, suivant la dernière composition de 1,000 hommes et de 850 chevaux. La dépense en sera de 550,000 francs. La situation en est on ne peut plus belle et saine; et, bien qu'elle soit très élevée, les eaux y arriveront en abondance.

On a raccordé le projet de construction avec le corps de caserne actuellement existant, de manière que le tout paraisse exécuté d'après un seul et même plan. Ainsi, tout sera semblable pour l'architecture et la forme. Les bâtimens des écuries seront moins élevés.

Le projet d'entrer au quartier par-dessous l'ancien bâtiment a été plusieurs fois vainement tenté. On a dû faire la principale entrée par-dessous l'un des bâtimens en aile. On y arrivera par une large rue ou par une avenue conduisant à la place de Henri IV, et de là, par la rue des Douves, à la place de la Brèche, où se font les exercices.

Trois ou quatre années seront suffisantes pour cette construction, si les fonds ne se font pas attendre.

En 1744, Parthenay obtint de Louis XV un tarif ou octroi, en commutation de taille.

La bataille la plus célèbre de cette période, fut sans doute celle qui se livra, le 11 mai 1745, dans les plaines de Fontenoi. A cette journée, le prince de Soubise (1), seigneur de Rohan-Rohan, prit sur lui de seconder le comte de la Marche dans la défense obstinée du poste d'Antoin. Il se

(1) Louis François Jules de Rohan, prince de Soubise, fils d'Hercule Mériadec de Rohan, duc de Rohan-Rohan.

mit ensuite à la tête des gendarmes, pour enfoncer la fameuse colonne de l'infanterie des Anglais, et contribua par son courage à décider la victoire en faveur de la France.

Le mardi 21 février 1747, la Sèvre se déborda avec tant d'impétuosité, qu'elle renversa le pont par lequel la ville de Niort communique avec le faubourg du port; elle entraîna aussi dans son cours le pont de bois qui conduisait du Coin-Sotet au fort Foucault. Le maire, Etienne Rouget, s'empressa de faire faire, au premier pont, les réparations évalués à 54,590 livres.

Le 30 janvier de l'année 1754, le même maire et les échevins de Niort prirent une délibération ayant pour objet « de faire l'emplette de « deux pompes à incendies et de six cents seaux « de cuir, avec un assortiment proportionné d'é- « chelles, de crocs, de haches, de pics, de pelles « et autres instrumens propres à la démolition « des bâtimens, et à empêcher la communication « du feu. »

Ils présentèrent en même temps, à l'approbation de l'intendant du Poitou, le projet « de pro- « curer à toutes les parties de la ville de Niort « les eaux de la fontaine du Vivier, par le moyen « d'une machine hydraulique dont le mécanisme « seroit simple, et s'exécuteroit avec succès. »

L'intendant de Blossac ordonna de suite l'exé-

cution de la première partie de la délibération; « et pour ce qui est du projet de procurer de « bonne eau à la ville de Niort, ordonnons, dit- « il, qu'il en sera fait un plan et devis estimatif, « pour le tout à nous rapporté, être ordonné ce « qu'il appartiendra. »

Le 6 mars de la même année, on s'occupa de l'ameublement des casernes, pour soulager les Niortais.

Le même magistrat E. Rouget fit ouvrir, le 25 mai 1756, le grand canal ou aqueduc de la ville, pour l'écoulement des eaux de Bouillounouse, et pour le dessèchement des maisons voisines de la halle, qui en étaient souvent inondées.

En 1757, le roi de Prusse fit la guerre à l'Allemagne et à la France. Louis XV, ne jugeant pas suffisant le secours de 24,000 hommes qu'il avait envoyé, l'automne précédent, sur les frontières d'Allemagne, pour faire une diversion en faveur de l'impératrice-reine et du roi de Pologne, fait partir, au commencement du printemps de cette année, une armée de 100,000 hommes pour la Westphalie. Le prince de Soubise, seigneur de Rohan-Rohan, prend le commandement de cette armée, jusqu'à l'arrivée du maréchal d'Estrées, que le roi en avait nommé général. Le 6 avril, un détachement des troupes de la reine de Hongrie,

qui s'étaient jointes aux nôtres, enlève au roi de Prusse la ville de Clèves. Le 8, un autre détachement des mêmes troupes prend Wesel, et, dans l'espace de huit jours, le roi de Prusse est dépouillé de ses états de Clèves et de Gueldre, à l'exception de la ville de Gueldre, qu'on se contenta d'investir, et qui se rendit ensuite sans opposer la moindre résistance. Le 17 avril, Lipstadt est pris par le comte de Saint-Germain. Toutes ces expéditions se firent par les ordres du prince de Soubise, qui remit le commandement de l'armée au maréchal d'Estrées, arrivé à Wesel sur la fin d'avril.

Au mois de novembre de cette année, Soubise joignit ses forces, comme auxiliaires, à l'armée des Cercles, commandée par le général Hildbourghausen. Celui-ci, contre l'avis de Soubise, attaqua Frédéric dans le poste avantageux qu'il avait pris auprès de Rosback. L'histoire offre peu d'exemples d'une pareille journée. A la vue des Prussiens, une terreur panique s'empara des Impériaux et des Français. Les troupes des Cercles lâchèrent pied les premiers, et l'infanterie française, se croyant trahie, se retira en désordre devant six bataillons prussiens. Il ne resta que deux régimens suisses sur le champ de bataille. Mais ce qui fait beaucoup d'honneur au prince de Soubise, c'est qu'il alla droit à ces braves au

milieu du feu, qu'il les fit retirer au petit pas, et qu'il empêcha qu'ils ne fussent entamés, en partageant toujours leurs dangers. Sansac de Traversay, qui le suivit, fut grièvement blessé. Louis XV écrivit une lettre de consolation au prince de Soubise, et madame de Pompadour promit de lui ménager les moyens de prendre sa revanche. Il eut le commandement d'une armée en 1758. Son avant-garde, de 7,000 hommes, aux ordres du duc de Broglie, défit près de Cassel 8,000 Hanovriens commandés par le prince d'Isembourg. Ce premier succès fut suivi d'un autre plus important. Le 10 octobre, le prince de Soubise gagna la bataille de Lulzelberg, au pays de Cassel, sur l'armée des Anglais, des Hanovriens et Hessois. Le bâton de maréchal de France fut le prix de cette victoire.

Le 18 septembre 1759, la ville de Québec tomba au pouvoir des Anglais. Nous perdîmes sans retour le Canada en 1760. La plus ancienne des colonies françaises fut cédée à l'Angleterre, par le traité de Versailles du 10 février 1763. Le commerce que La Rochelle faisait avec le Canada, était singulièrement avantageux au département des Deux-Sèvres; les importations, qui consistaient en pelleteries, y étaient apprêtées, et il fournissait, en retour et en paiement, ces étoffes grossières et propres aux pays du Nord, dont la

fabrication a fait, pendant plus d'un siècle, la fortune de la Gâtine. La perte du Canada entraîna la chute de toutes ces fabriques. Dans les jours de la prospérité de la chamoiserie de Niort, cette ville adopta pour support à ses armoiries deux sauvages, tels qu'on nous peint ceux du Canada : c'était exprimer assez clairement d'où venait la fortune des Niortais.

En 1768, les Français firent la conquête de la Corse. L'édit de réunion de cette île à la France est du 15 août, et le premier jour anniversaire de cet édit fut marqué par la naissance d'un Corse, qui devait avoir une grande influence sur la France et sur l'Europe.

La promenade de la Brèche à Niort date de 1770. Elle est due, ainsi que celle de Saint-Gelais, au maire Rouget de Gourcez. Ce maire a laissé des souvenirs fort honorables, dont nous parlerons dans la biographie des Deux-Sèvres. Le débordement de la Sèvre, en 1671, causa de grandes pertes aux riverains. Leurs habitations furent renversées, et l'espérance de leur récolte fut totalement détruite. Le pont en bois du fort Foucault fut emporté par le cours rapide des eaux. Il n'a pas été reconstruit depuis cette époque.

« C'est dans cette année qu'on changea les au-
« tels de la paroisse de Notre-Dame à Niort, pour

« mieux décorer cette église. Du levant où ils « étoient, on les plaça au couchant; et comme « l'église étoit très mal pavée, par la quantité de « fosses faites en tout temps, on fut forcé de re-« muer la terre. Il en sortit une vapeur insensible, « mais très mal-saine. Le curé de cette paroisse, « les trois vicaires, les deux marguilliers, plu-« sieurs personnes qui fréquentoient cette église, « en furent malades, et presque tous les ouvriers « qui y travailloient, eurent des fièvres appro-« chant de la fièvre putride, avec pesanteur, « ennui, malaise, dégoût, foiblesse : voilà les « tristes effets de notre opiniâtreté et de notre « barbarie. »

Ces détails sont extraits d'une note que Regnault, chirurgien à Niort, fit insérer dans la Gazette de santé du 16 décembre 1773.

C'est le même chirurgien qui, en 1774, replaça avec succès le nez d'un boucher de Niort, Noël Loudun. Celui-ci fut ainsi mutilé dans une querelle qu'il avait eue avec un particulier, qui le mordit dans cette partie du visage. Ce nez, qui était tombé à terre, et qui fut ramassé sur-le-champ, était froid et noir lorsque le chirurgien Regnault entreprit la réunion, qui fut consommée au bout de cinq semaines de traitement.

Au mois de juin 1772, passa par la ville de Niort un prince du Mont-Liban, comme le

prouvent les pièces suivantes : « Nous, lieute-« nant général de police, subdélégué de l'inten-« dance de Poitiers, au département de cette « ville de Niort, certifions que MM. les maire et « échevins de cette ville ont fait fournir à Ha-« bod-Spada, prince du Mont-Liban, une voi-« ture attelée de deux chevaux, deux chevaux « de selle, pour le transporter lui et ses effets, « son interprète et son domestique, jusques au « bourg de Mauzé, généralité de La Rochelle, « et lui ont fait compter par leur receveur la « somme de 18 livres; le tout en conséquence « des ordres de M. l'intendant de cette généra-« lité, en date du 23 juin de la présente année. »

A Niort, le 26 juin 1772.

Signé Ducoudray.

« J'ay reçu de M. Priolo (*Prioleau*), rece-« veur syndic de l'Hôtel-de-Ville, la somme de « 18 livres, contenue au mandement de l'autre « part. »

A Niort, le 26 juin 1772 (1).

Brioux, chef-lieu de canton de l'arrondisse-ment de Melle, est marqué dans l'itinéraire d'Antonin, et sur les cartes de d'Anville, sous le nom de *Brigiosum*. On y trouva, en 1773, une inscription romaine sur le couvercle d'un cercueil

(1) La signature d'Habod-Spada est en caractères arabes.

de pierre, gravée contre l'usage ordinaire, sur la partie intérieure du couvercle. C'est l'épitaphe d'un soldat de la 18e cohorte des volontaires. La voici :

QIVLIUS
QFILIUS TERCETIUS
DOMO ARELAT

MIL COH XIIX VOL
H S E

FIN DU TOME PREMIER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PAGE 14.

Monnaies.

L'ÉDIT de Piste (Normandie) se trouve dans les Capitulaires des rois de France, tome II, page 174. Cet édit contient sur les monnaies les réglemens les plus étendus et les plus considérables, qui nous restent de la première et de la seconde race. Nous n'en citerons cependant que deux articles, 11 et 12, pour ne pas sortir des bornes que nous nous sommes prescrites. Afin même de donner plus de clarté à la traduction de cet extrait, nous placerons l'article 12 avant l'article 11, et nous renverrons le texte latin à la note.

ARTICLE 12 DE L'ÉDIT DE PISTE (1).

Suivant la coutume de nos prédécesseurs, consignée dans leurs capitulaires, nous défendons de fabriquer de la monnaie

(1) Sequentes consuetudinem prædecessorum nostrorum, sicut in illorum capitulis invenitur, constituimus ut in nullo loco alio, in omni regno nostro moneta fiat, nisi in Palatio nostro, et in Quentovico, ac Rotomago (quæ moneta ad Quentovicum ex antiquâ consuetudine pertinet), et in Rhemis, et in Senonis, et in Parisio, et in Aurelianis, et in Cavillonne, et in *Metullo*, et in Narbona.

dans toute l'étendue de notre royaume, si ce n'est dans notre palais, et à Quentovic (1), où la monnaie a été établie depuis longtemps; à Rouen, à Rheims, à Sens, à Paris, à Orléans, à Châlons, à *Melle* et à Narbonne.

ART. II (2).

Nous voulons que, sur les deniers de notre nouvelle monnaie, le nom du roi soit d'un côté dans la légende, et au milieu le monogramme de son nom. De l'autre côté, le nom de la ville où ils seront fabriqués, et au milieu, une croix.

La troisième pièce ci-contre, gravée d'après les figures de monnaie de France de Haultin, est conforme à l'art. II de l'édit de Piste. Les deux premières en diffèrent. La seconde est de Louis le Débonnaire. L'édit de Piste ne doit donc pas être regardé comme l'édit de création de l'hôtel de monnaie de Melle. Il n'aura fait que remettre en activité cet hôtel, qui avait été supprimé, ainsi que plusieurs autres, par l'ordonnance de Charlemagne, datée de 805. Elle porte que la monnaie ne sera plus fabriquée que dans son palais.

Sous Louis le Débonnaire et sous son fils Pépin, on frappait monnaie à Poitiers. Mais cet hôtel ne fut point conservé par l'édit de Piste. L'hôtel de Melle lui fut préféré. Le motif de cette préférence fut sans doute la mine argentifère que Melle possédait, et qu'une société anonyme se proposait, il y a quelques années, d'exploiter de nouveau avec celle de Confolens. « Les minerais sont des sulfures argentifères de « zinc et de plomb. Ils sont très abondans..... Le zinc et

(1) Quentovic, *je croy Caen*, dit le président Claude Fauchet.
Antiquités françaises, liv. IX.

(2) (Volumus) ut in denariis novæ nostræ monetæ, ex unâ parte nomen nostrum habeatur in Gyro; et in medio nostri nominis monogramma, ex alterâ verò parte nomen civitatis, et in medio crux habeatur.

« le plomb, extraits de ces minerais, sont de la première « qualité (1). »

Leblanc dit, à l'occasion d'un denier d'argent fin, qui se trouve parmi les pièces fabriquées sous Charlemagne, et qui porte d'un côté le mot *Metullo*, et de l'autre le mot *Metallum : Je ne say si on peut croire que ces deux mots puissent signifier la même chose*. Sanson, le plus savant géographe du XVIIe siècle, et Levallois, dans sa notice des Gaules, se servent indifféremment de *Metallum* et de *Metullum* pour marquer le même lieu (Melle). « Il auroit été à souhaiter, « ajoute Leblanc, page 88, que ces deux sçavans hommes « eussent bien prouvé que *Melle*, qui est en Poitou, subsis- « toit sous la seconde race de nos rois, et qu'il portoit le « nom de *Metullum*. » Cette preuve n'est pas difficile à faire ; la voici : Saint Pien, évêque de Poitiers, vivait dans le VIe siècle. Il mourut à Melle, où il fut inhumé. Bouchet s'exprime ainsi dans la seconde partie de ses Annales, pag. 70 et 71 : « Saint Pien, qu'on appelle en latin *Pientius*, estoit « euesque de Poictiers. Clotaire mourut en la ville de Com- « pienne, l'an 564. L'euesque saint Pien mourut peu de « temps après en la ville de Melle, où il estoit allé pour visi- « ter les églises du dit lieu, et y repose son corps. » Besly, dans son livre intitulé : Evesques de Poitiers, avec les preuves, dit, page 9, à l'occasion de la mort de saint Pien : *Obiit apud Metulum*, *vulgo* Melle, *diœcesim Lustrando*. Voyez aussi le Bréviaire de Poitiers, *pars hiemalis*, page 516.

Leblanc cite encore un passage des Antiquités d'Aquitaine, où Dandin affirme que *Metullus* était la capitale du Médoc près de Bordeaux, et qu'il y avait une monnaie royale. D'après cette assertion, on voit qu'il y avait deux hôtels de monnaie homonymes, et que, pour faire connaître les pièces fabriquées dans l'un ou l'autre de ces endroits, on aura

(1) Prospectus publié par une société anonyme, pag. 3.

d'abord joint au nom commun de *Metullo* le mot de *Metallum*, pour indiquer Melle en Poitou, comme étant le signe caractéristique de cet hôtel, qui seul avait une mine dans son enceinte. De là les mots de *Metullo*, *Metalo*, *Metallum* seront devenus synonimes pour désigner une pièce fabriquée à l'hôtel de Melle en Poitou. On en voit la preuve dans les pièces de monnaie que nous avons fait graver d'après Haultin et Leblanc.

Le relief des monnaies de ce temps-là fait asses voir qu'on se servait, pour les marquer, du marteau qui a été seul en usage jusque sous le règne de Henri II.

Bien que Melle soit la ville des Deux-Sèvres qui ait joui la première du droit de battre monnaie, elle n'est pas la seule de ce département qui ait été honorée de cette prérogative. Vers l'an 1225, le pape Honorius III confirma, par une bulle, Savaric (*Savari*) de Mauléon (*Châtillon*), sénéchal d'Aquitaine, dans le droit de battre monnaie dans sa terre. Ce droit lui avait été accordé par Jean, roi d'Angleterre (1).

Dans un de nos voyages à Paris, nous y avons consulté, à l'administration de la Monnaie, les manuscrits de Poullain. Voici ce que nous en avons extrait, tome Ier, no 12, p. 51 : « Depuis l'an 1418 l'on a fait monnoie à Bourges, Chinon, « Nyort, Fontenay-le-Comte, Saumur, Orléans, Bourdeaux, « Loches, Mortagne, Partenay.

« No 41, pag. 118. Les escus faits à Nyort ont un *N* de-« vant la petite croix; ceux de Partenay, *P. y*. »

Au no 42 du même manuscrit, nous avons lu les noms de vingt-deux villes où l'on battait anciennement monnaie. Le dix-huitième hôtel était Saint-Loup. « Et fut faite la dite « monnoye, tant d'or que d'argent, du temps de monsieur « de Berry, en l'an 1411 et 1412 que le roy Charles VI « du nom vivoit. Les escus de Saint-Loup ont un point

(1) Tobiésen-Duby, tom. II, pag. 316-317.

« dessoubs le *a* de *Francorum*, et un autre dessous le X « de *Xps* (Christus) *imperat*.

« En ce royaume a été fait plusieurs gectons (*jetons*) d'ar- « gent, dont les uns sont à 11 deniers, et les autres à 10 de « loy, et poisent 3 deniers de marc; et furent faits au tems « de monsieur de Berry, et aussi en fut fait du tems que « monsieur le connétable de Richemont faisoit faire mon- « noie à Partenay, et avoit esdits gectons un sanglier, qui « avoit un rouleau et devise *qui que le veille;* et de l'autre « part, les armes dudit seigneur, et toutes manières de gec- « tons où se lisent : *Gettez surement et le conte trouverez.* »

On lit dans Tobiésen-Duby, tom. II, p. 276 : « Le « roi Charles VII fit un traité avec Arthur de Bretagne, « comte de Richemont, par lequel il fut convenu que ce « comte auroit les aides, mais qu'il ne feroit plus frapper « monnoie à Partenai. »

Quant aux pièces de monnaie que nous avons fait graver d'après Duby, la première et la quatrième rappellent Aliénor. Cette dernière aura été frappée durant son mariage avec Louis VII, car d'un côté vous avez le mot *Lodoicus*, et de l'autre *Lionora*. La première aura été frappée après son divorce avec Louis, lorsqu'elle rentra en possession de ses états de Guienne.

La deuxième pièce de monnaie et la cinquième sont de Richard, fils d'Aliénor et de Henri II.

La troisième est d'Alphonse, frère de saint Louis qui l'avait fait comte de Poitou.

La sixième est de Philippe-Auguste, lorsqu'il confisqua, en 1204, le Poitou sur Jean-sans-Terre.

La septième a été frappée sous le prince de Galles, souverain de l'Aquitaine. Cette pièce est un *hardi* d'argent. Le prince porte le titre de *dominus* au lieu de *princeps*. *Edouardus primogenitus regis Angliæ, dominus Aquitaniæ*. Au revers : *Auxilium meum à domino*. Monogramme de Poitiers, poids, 32 grains.

PAGE 38.

Titre de Concession de la reine Aliénor, duchesse d'Aquitaine.

Alienor, Dei gratiâ, regina Angliæ, ducisia Normaniæ et Aquitaniæ, domina Andinum. Universis ad quos præsens scriptum pervenerit salutem in salutis auctore. Noverit universitas vestra, quod nos concessimus, ut burgenses nostri de Niorto faciant et habeant communiam in villâ suâ de Niorto, cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus suis ad communiam suam pertinentibus, salvo jure ecclesiæ Dei et nostro : et ut hæc nostra concessio robur habeat irrevocabile, sigilli nostri applicatione communivimus. His testibus Radulpho de Faya, Ranulpho jocellino capellanis nostris, Sapiærio de calviniaco, magistro Richardo, clerico nostro et Galtrido clerico nostro de camera, et multis aliis. Actum anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo tertio, regnantibus Philippo, rege Francorum, et Joanne, rege Angliæ.

Cette charte a cela de remarquable, qu'elle se borne à réserver à la ville de Niort ses libertés et ses usages. Niort avait donc, avant 1203, son régime particulier. Cette charte *de commune* aura été précédée d'une autre de simple affranchissement, *charte de bourgeoisie*, en vertu de laquelle les habitans auront été libres, mais gouvernés par un prévôt, comme du temps des Romains. La charte *de commune* conférait aux habitans le droit de se gouverner par des magistrats de leur choix, et à ces magistrats, le droit de juridiction civile et criminelle.

La reine Aliénor, voyant des factions puissantes s'élever dans le Poitou, et Philippe-Auguste se disposer, par des préparatifs formidables, à conquérir cette province, fit un

appel à la bravoure et à la fidélité de ses chers Niortais, en leur donnant un dernier témoignage de son affection, pour les retenir en même temps au service de Jean, son fils, roi d'Angleterre. Tel fut sans doute le principal motif qui porta cette reine à confirmer les priviléges de la ville de Niort. Quoi qu'il en soit, la mémoire d'Aliénor a été constamment l'objet de la vénération et des hommages des Niortais. Son portrait, avant la révolution, était placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, en tête de ceux des rois de France et des princes du sang de la troisième dynastie, reconnus pour être les bienfaiteurs de la ville de Niort. Enfin, près de mourir, Aliénor légua au curé de Saint-André de cette ville une rente de trois livres d'argent. Le corps municipal a payé jusqu'à la révolution cette rente, connue sous le nom de *legs de la reine Aliénor*.

Quant à l'authenticité de la *charte de commune*, donnée par Aliénor, nous dirons que l'original existe à la mairie de Niort; qu'il est écrit en latin, comme toutes les chartes, lettres patentes et ordonnances de ce temps-là. Nous ajouterons que les rois de France, en confirmant les priviléges de Niort, y ont compris ceux dont cette ville avait été gratifiée sous le règne du roi d'Angleterre Henri II et celui de Richard son fils. Enfin, on peut admettre sans scrupule un titre, que les auteurs de l'Art de vérifier les dates n'ont pas cru devoir rejeter.

Quoique Niort fût, comme toute l'Aquitaine, sous l'obéissance des rois d'Angleterre, Philippe-Auguste, roi de France, ne laissa pas d'accorder, en 1204, aux habitans de cette ville, les mêmes priviléges dont ils avaient déjà été gratifiés par la duchesse d'Aquitaine : ce fut sans doute en vertu de sa suzeraineté sur ce duché, droit que les rois de France se conservèrent toujours avec attention. Son privilége fut accepté sans répugnance, et enregistré sans opposition. Niort jouissait alors des priviléges des villes de Rouen

et de Bordeaux, qui étaient les principales cités de la domination anglaise. Les diplômes renvoient les priviléges de Niort à ceux de Rouen. Les diplômes de Bordeaux, au contraire, renvoient à ceux de Niort.

Page 40.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Amen. Philippus, Dei gratiâ, Francorum rex, noverint universi pariter præsentes et futuri, quod nos concedimus burgensibus nostris de Niorto in eâdem villâ commorantibus, ut communiam suam habeant ad puncta et consuetudines communiæ Rotomagensis quæ continetur in regno nostro. Quod ut perpetuum robur contineat, sigilli nostri autoritate, et regii nominis caractere in formis annotato, præsentem paginam salvo jure nostro, et ecclesiarum nostrarum confirmamus. Actum Pictavio, anno incarnati Verbi millesimo ducentesimo quarto, regni nostri vigesimo quinto, instantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa Dapifer nullo guidonis buticulam Mathei camerarii, Droconis constabularii data, vacante cancellariâ per manum fratris Garini.

Thrésor de Nyort, p. 12.

Page 46.

Ludovicus, Dei gratiâ, Francorum rex; universis ad quos litteræ presentes pervenerint salutem, notum facimus quod nos concessimus dilectis et fidelibus burgensibus nostris Niorti, ut habeant communiam cum libertatibus ad commumuniam pertinentibus apud Niortum, et usus suos et liberas consuetudines suas et libertates ac donationes quas habuerant, et tenebant temporibus Henrici et Richardi, quondam regum Angliæ; concesssimus etiam eis quod et extra manum nostram, vel fratrum nostrorum non ponemus nisi de voluntate ipsorum. Quod ut ratum maneat in perpetuum, præsentem

cartam sigilli nostri autoritate fecimus consignari. Actum apud Maxentium, anno Domini millesimo ducentesimo trigesimo mense julii.

Thrésor de Nyort, p. 13.

Page 52.

Le titre, qui accorde à la ville de Niort la franchise du port, est écrit en latin; il se trouve aux archives de la mairie.

Page 53.

On voit aux archives de la mairie, à Niort, *un roole en parchemin en latin, onquel est contenu les priviléges et droits appartenant à la mairie et corps et college de Roüen.*

Thrésor de Nyort, p. 203.

Pages 59-139.

Nous avons rectifié la date de cet hommage rendu par Jean Senné, maire de Niort, à Jean Chandos, vicomte de Saint-Sauveur, lieutenant du roi d'Angleterre ès parties de France. la Terraudière, dans le *Thrésor de Nyort*, date cet hommage de l'an 1371, époque où Chandos était mort.

Nous avons aussi rectifié la date de l'hommage rendu par le maire de Niort à Philippe de Comines; car la Terraudière a daté cet hommage d'un siècle où Comines n'existait pas encore.

Page 66.

« Par arrêt de la cour de parlement, du 17 mai 1532, « rendu contradictoirement, la ville de Nyort a été déclarée « limitrophe et frontière, et les manans et habitans des « paroisses de Souché, Sainte-Pezenne, de la Ville-Dieu-

« d'Aunay, de Saint-Liguaire, d'Enseigné, sont condamnes « de faire le guet et garde à Nyort.

« Autres lettres confirmatives d'autres lettres précédentes, « pour contraindre les habitans de Saint-Romy, Saint-« Maxire, Chaurray et Saint-Gelais, à faire les guetz et « gardes en la dite ville, pour la forme et manière contenuë, « ès dites lettres précédentes, obtenues du dit Jean duc de « Berry sur ce impétrées, de date du 28 avril 1405, *signé* J. « Vignault, par monsieur le duc à la relation du Conseil, et « scellé en cere (*cire*) rouge à simple queuhe. »

Thrésor de Nyort, p. 351-166.

Page 83.

Nous ne rappellerons pas ici les bienfaits du duc de Berri, dont nous avons parlé dans cette histoire. Nous dirons seulement que le bassin actuel du port de Niort n'est pas le même que celui qui fut construit par les ordres du duc de Berri, *et pour lequel faire et parfaire*, *il mit sus un certain aide estre levé sur toutes manières de denrées et marchandises et celles qui passeroient pardevant le port de Sepurea* (Sevreau); *et ès pays de Boulié, Aziré et autres assis ès chasstellanies et ressort de Niort* (1).

Il paraît en effet, par des concessions faites par Charles VII, que les bateaux montaient dans l'ancien port par sept portes ou écluses, dont il n'existe plus que celles de la Roussille. D'ailleurs, en creusant les fondemens de l'abattoir, que l'on doit au maire Brisson, on a trouvé un pavé qui doit avoir été celui d'un bassin, ce qui fait juger que le port avançait jusque sous les murs du château, et près de la place de ce nom. La destruction de ces différentes portes, dont on voit encore quelques vestiges près de la maison de Belle-Ile,

(1) *Trésor de Niort*, pag. 121.

aura sans doute abaissé le niveau des eaux au point où il est présentement. Avant la construction de ce bassin, le commerce de Niort se faisait par les ports de la Tiffardière et de Sevreau, situés, l'un à droite, et l'autre à gauche de la rivière. On trouve en effet, à l'approche du petit port de Sevreau, un chemin spacieux et bien aligné, et des restes d'anciens bâtimens beaucoup plus solidement construits que les autres maisons de ce village.

Pages 114-115.

« Unes lettres reaux de la restitution de la mairie de « Nyort, par lesquelles appert que jaçoit que pour aucunes « causes icelle mairie eust esté mise en la main du roy avec- « ques les priviléges, droits, prérogatives, tiltres, justice et « jurisdiction, garde et gouvernement de la dite ville : et « audit maire eust esté défendu tous exploits et exercice d'i- « celle par aucun temps, pendant lequel elle fut régie sous « la main du roy nostre dit sire ; depuis elle a esté rendue, « restituée et baillée ès dits maire, bourgeois et eschevins, « avecques les dits droits, priviléges du corps et collége, et « autres droits d'icelle mairie, qui avoient esté mis en la « main du roy nostredit sire, pour d'icelle jouyr deslors en « avant, ainsi que paravant la dite main mise, l'on avoit « accoûtumé, de date les dites lettres, et données à Limoges « en mai 1442, signées sur le replet, C. Froment, par le roi « en son Conseil, et scellées en cere (*cire*) jaune à double « queuhe. » *Thrésor de Nyort*, p. 167.

Page 118.

L'établissement des foires de Niort remonte à 1445. Ces foires étant royales, furent *établyes exemptes de tous imposts.*
Thrésor de Nyort, p. 340.

PAGES 121-191.

Noblesse héréditaire

ACCORDÉE PAR LOUIS XI, EN 1461, SUPPRIMÉE PAR LOUIS XIV, EN 1667.

De 1461 à 1667, ce privilége subit plusieurs modifications. Nous allons rapporter les diverses pièces relatives à ces époques.

PREMIÈRE ÉPOQUE. — 1461.

Concession du Privilége.

Loys, par la grace de Dieu, roy de France; sçavoir faisons à tous présens et à venir, nous avoir receu l'humble supplication de nos chers et bien-amez les maire, eschevins, conseillers et pairs de notre ville de Niort en Poitou, contenant comme de tout temps et ancienneté, il ayent âcoûtumé avoir corps, collége et communauté en la dite ville, du nombre de cent personnes : c'est à sçavoir du maire, douze eschevins et douze conseillers jurez, et soixante et quinze pairs que ont âcoûtumé d'avoir, et ont eu par cy-devant nos chors et bien-amez les habitans de nos villes de Poitiers et de La Rochelle en nos pays de Poitou et de Xaintonge, du nombre desquels eschevins soient à presant nos chers et bien-amez Huguet Fouchier à presant maire, Jean Bastier sieur de la Mormartin, maistres Guillaume Laidet, Pierre Laidet, Jean Yver, Jean Jeau, Jean Laidet le jeune, Pierre Taveau, Jean Laidet, Jean Martin et Jean Galemit, lesquels ayant esté par cy-devant maires de la dite ville, en quoy ils se sont employez bien et grandement, et tellement que la dite ville et habitans en icelle ont toujours esté depuis gouvernez et entretenus par cy-devant en bonne police et gouvernement

au bien de nous et de la chose publique de la dite ville. Sçavoir faisons que nous, les choses susdites considérées, et la très grande loyauté et usage, obeïssance, vouloir et affection que ont eu côntinuellement les dessusdits Huguet Fouchier à presant maire, Jean Bastier, maistres Guillaume Laidet, Pierre Laidet, Jean Yver, Jean Jeau, Jean Laidet le jeune, Pierre Taveau, Jean Laidet, Jean Martin, et Jean Galemit, qui ont esté maires de la dite ville, comme dit est, et sont à presant du nombre desdits douze eschevins à nous et à la couronne de France, et pour les bons et grands services qu'ils ont faits par cy-devant à nos prédécesseurs et à nous au temps passé, et que espérons que plus facent au temps à venir, et pour considération du bon et grand gouvernement qui a âcoûtumé d'ancienneté estre en la dite ville, et esperons qui y sera au temps à venir, pour avoir âcoûtûmé de eslire et exercer les dits offices des dits maire, eschevins et conseillers jurez des plus notables et bonnes personnes dignes de grand vertu et mérite, afin que ce soit exemple aux autres habitans de la dite ville, quand ils verront les dessusdits estre exaucez, éleuez et preferez en honneur, préeminence et dignitez, iceux maire, eschevins et conseillers jurez de la dite ville de Niort, et les dits Huguet Fouchier à presant maire, Jean Bastier, Guillaume Laidet, Pierre Laidet, Jean Yver, Jean Jau, Jean Laidet le jeune, Pierre Taveau, Jean Laidet, Jean Martin et Jean Galemit, qui ont esté maires de la dite ville, et qui sont à presant du nombre des dits douze eschevins et douze conseillers, et tous ceux qui au temps à venir et perpetuellement en seront avec toute leur lignée descenduë, née et à naistre de loyal mariage, nonobstant que ils ne soient, ou ayent esté nez, extraits et procréez de noble sang et lignée. De nôtre certaine science, puissance, authorité royale; et de nôtre grace speciale, avons annobly et annoblissons par ces présentes, et leur avons octroyé et octroyons, voulons et nous plaist

qu'ils soient tenus et reputez dès maintenant et à toûjours-mais pour nobles en jugement, en fait d'armes, et ailleurs ou quelque lieu que ce soit, et qu'eux et leurs enfans masles, et leur dite lignée masculine procréez et à procréer, puissent toutes fois qu'il leur plaira, estre armez de l'ordre et état de chevallerie, par quelque chevallier du dit ordre que bon leur semblera, et avec ce que eux et toute leur lignée, née et à naistre, et châcun d'eux puissent acquerir et conquester par tout nôtre royaume, et ceux qu'ils ont déja conquestez, tenir, avoir et posséder à tout jamais, soient fiefs et arriere-fiefs, terres, possessions et héritages, justice, seigneuries quelconques; autres choses nobles et de noble condition, sans que pour ce ils, ne aucuns d'eux du dit nombre des dits douze eschevins, maire, et douze conseillers, soient jamais tenus de payer aucune finance, à nous, ne à nos successeurs roys de France, et laquelle finance, quelle et combien grande elle soit, ou pourroit monter; nous de nôtre autorité et puissance dessus dite, l'avons quittée, remise et donnée, quittons, donnons et remettons de nôtre dite grace par la teneur de ces dites présentes, et avec ce leur octroyons, et voulons qu'ils joüissent de tous privileges, droits, immunitez, franchises, coûtumes, libertez, usages, et de toutes autres choses comme font, et ont âcoûtumé, et doivent faire chevalliers, et escuyers et autres nobles du dit pays, et de nôtre dit royaume, et tout ainsi, et par la forme et maniere qu'il a esté autresfois octroyé par feu nôtre très cher seigneur et ayeul que Dieu absolve, ausdits maire, et eschevins, et conseillers de nos dites villes de Poitiers et de La Rochelle. Si donnons en mandement par ces dites présentes à nos amez et feaux gens de nos comptes, au senéchal de Poitou, et à tous nos autres justiciers, officiers et commissaires par nous commis et à commettre, ou à leurs lieutenans, ou commis presens et à venir, et à chacun d'eux si comme il appartiendra, et que requis en sera; que les dits

maire, douze eschevins, et douze conseillers jurez, et les dessus nommez, qui à presant sont, et tous leurs successeurs esdites offices, qui en temps à venir seront et leur dite lignée, et châcun d'eux facent et laissent joyr et user de notre présente grace et octroy, sans leur faire souffrir estre fait au contraire aucun détourbier, ou empeschement, lequel pour ce fait, mis, ou donné leur auroit esté, ou estoit, si le rappellent, ostent et remettent, ou facent rappeler, oster et mettre sans dellay au premier estat et deub : et pour ce que les dits maire, eschevins et conseillers jurez, et les dessus nommez, et leurs successeurs ne se pourront bonnement aider de ces dites presentes, ne icelles montrer quand ils voudroient, ou mestier (*besoin*) leur en seroit, pour ce qu'elles touchent, ou pourroient toucher plusieurs personnes et leurs successeurs au temps à venir; nous voulons, et leur avons octroyé et octroyons, que aux transcripts au vidimus d'icelles, fait soûs le seel royal soit adjoûtée plaine foy, et que ils leur vaillent, profitent, et leur soient de tel effet et valleur comme ce present original : et afin que ce soient choses fermes et stables à toûjours, nous avons fait sceller ces dites presentes, sauvé en autres choses nôtre droit, et l'autruy en toutes. Donné à Amboise, au mois de novembre, l'an de grace 1461, et de nôtre regne le premier.

Par ces lettres patentes la noblesse héréditaire est accordée sans restriction et avec faculté de parvenir à l'état de chevalerie, et de tenir des fiefs sans payer de finance.

La Chambre des comptes crut devoir différer, et refusa même l'entérinement de ces lettres patentes. Louis XI en accorda de nouvelles pour la remise entière de la finance, avec ordre à la chambre des comptes de procéder à l'entérinement *sans y faire aucune difficulté.*

Loys, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et feaux gens de nos comptes et tresoriers salut et dilection, receüe avons l'humble supplication de nos chers et bien amez

les maire, eschevins et conseillers de nôtre ville de Niort, contenant que puis n'a gueres, nous par nos autres lettres patentes en forme de chartre, et pour certaines grandes causes et considérations contenuës en icelles, avons annobly les maire, douze eschevins et douze conseillers jurez de la dite ville, qui sont et seront le temps à venir ensemble leur postérité et lignée en loyal mariage, et par icelles mesmes lettres leur avons octroyé qu'ils et leurs successeurs puissent acquerir en fief noble et haute, moyenne et basse justice, et tenir et posséder ce qu'ils y auront ainsi acquis, sans pour ce payer à nous ne aux autres aucune finance, laquelle finance nous leur ayons donnée et quittée, ainsi qu'il est plus à plain contenu et declaré en nos dites autres lettres, toutes fois ils doutent que vous faciez dificulté de proceder à l'entherinement d'icelles lettres; mesmement en tant que touche le dit don de finance s'ils n'avoient sur ce autre mandement exprès et signé de nôtre main, en suivant l'ordre de nos finances comme ils dient, requerant humblement nôtre grace, leur estre sur ce élargie; sçavoir vous faisons que nous ces choses considérées et les causes qui nous ont meu à faire les dits octrois, dont sommes bien records (*mémoratif*) voulant le fait des dits supplians estre traité en toute faveur, ausdits maire, douze eschevins et douze conseillers de nôtre dite ville de Niort: avons pour les causes et considérations dessus dites et autres à ce nous mouvans, donné et quitté, donnons et quittons de nouvel et de rechef en tant que métier (*besoin*) est, par ces présentes signées de nôtre main, toute la finance en quoy ils et châcun d'eux nous sont et peuvent estre tenus pour raison desdits annoblissement et octroy par nous à eux fait et donné comme dessus est dit à quelque somme que la dite finance se puisse monter sans ce que aucune chose leur en soit ou puisse estre demandée ne à aucun d'eux ores ne pour le temps à venir en quelque manière que ce soit. Si vous mandons et enjoignons que les dits supplians

et châcun d'eux vous faites et souffrez joyr et user paisiblement de nos presens dons, grace et octroy en procedant à l'entherinement et expedition de nos dites lettres, à eux sur ce octroyées sans y faire à l'occasion dessus dite ne autrement aucune difficulté; car ainsi nous plaist-il estre fait et ausdits supplians l'avons octroyé et octroyons de nôtre dite grace, par ces dites presentes, nonobstant que de tels deniers ne devons, selon nos ordonnances, donner que la moitié de la dite finance ne soit en ces dites presentes limitée ne déclarée, que de ce ne soit levée décharge par le changeur de nôtre tresor et quelconques, ordonnances, mandement ou deffences à ce contraires. Donné à Saint-Jean-d'Angely, le onzième jour de février, l'an de grace 1461, et de notre regne le premier. *Signé* LOYS.

La Chambre des comptes ne s'étant pas encore décidée à entériner les sus-dites lettres patentes, le maire et les eschevins de Niort eurent recours au roi, qui écrivit de Poitiers, le 28 décembre 1462, à la Chambre des comptes : « Il luy mande, commande et enjoint expressement que in« continent elle procede à l'expédition et vérification des « dittes lettres de nobilitation et de celles du don de la dite « finance : car tel est son plaisir. »

La Chambre des comptes procéda à l'entérinement; mais elle y inséra cette clause, que les annoblis *payeroient les tailles et aydes, ainsi qu'ils avoient accoutumé, excepté ceux d'entre eux qui vivroient noblement, et serviroient aux armées continuellement, quand les nobles du pays seroient mandez de par le roy.*

Autant les annoblis de Niort avaient été satisfaits de ce que la résistance de la Chambre des comptes avait été vaincue, autant furent-ils mécontens de la restriction qu'elle apporta au contenu des lettres patentes. Jaloux de profiter des privilèges, ils ne manquèrent pas d'éluder la condition de marcher à la guerre comme les autres nobles.

Quand il y avait un appel, ils ne se présentaient en personne, que quand, par leur âge ou leurs infirmités, ils étaient évidemment inadmissibles au métier des armes; autrement, il n'y envoyaient pour eux que leurs valets et serviteurs. Le roi n'en fut pas satisfait; et, à cette occasion, il donna les lettres patentes rapportées ci-après.

DEUXIÈME ÉPOQUE. — 1466.

Loys, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et feaux les generaux conseillers par nous ordonnez sur le fait de la justice des aydes à Paris, aux esleus sur le fait des aydes, ordonnés pour la guerre au pays de Poitou, et à tous nos autres justiciers ou à leurs lieutenans, salut et dilection: Comme par nos autres lettres patantes scellées en forme de chartre, de nôtre grand scel à lacqs de soye et cire verte données au mois de novembre l'an 1461, et pour les causes bien à plain contenües en icelles, nous avons annobly les maire, douze eschevins et douze conseillers jurez de nôtre ville de Niort, qui lors estoient et qui le seront pour l'avenir perpetüellement et à toûjours avec leur postérité née et à naistre, en et de loyal mariage, sans ce que pour lors ou en temps à venir, eux, ne aucuns d'eux en soient tenus nous en payer aucune finance, lesquelles nos lettres ont esté presentées en nôtre Chambre des comptes, en laquelle aprés plusieurs refus et delais donnez en icelle de les verifier, ont esté verifiées et expediées de point en point selon leur forme et teneur, et que de leur effet et contenu les dits maire, douze eschevins et douze conseillers jurez de la dite ville de Niort, qui lors estoient et ceux qui le seront au temps à venir à toûjours, leur dite posterité née et à naistre, en et de loyal mariage en joïssent et usent plainement et paisiblement, pourvu qu'ils payeront les tailles et aydes ainsi qu'ils ont âcoûtumé, excepté ceux d'entr'eux qui vivront noblement et serviront en armes continüellement quand les nobles du pays

seront mandez de par nous et nos successeurs, lesquels en ce faisant ne contribüeront point ausdites tailles, et combien que par ce moyen soit entendu que aucuns des dits maire et eschevins et conseillers, ainsi annoblis par nos dites lettres, ne se puissent et ne doivent s'exempter de contribüer à nos tailles, s'ils ne vivent noblement et servent en armes continüellement, quand les nobles du pays sont et seront mandez de par nous et nos successeurs comme dit est, néantmoins avons du dit nombre et college d'iceux maire, et eschevins et conseillers, qui en la plus part sont gens de pratique, marchands et autres, et qu'ils vivent comme ils ont accoûtumé sans avoir oncques servy, ne qu'ils soient gens pour nous servir en armes en fait de la guerre, soûs ombre de ce qu'ils se sont les aucuns d'eux presentez et les autres envoyez de leurs valets et serviteurs, aux montres qui ont esté faites de par nous des nobles du dit pays, se sont efforcez et efforcent, eux exempter de nos dites tailles et aydes, et sur ce sont ja meus et introduits plusieurs procez pardevant vous, au moyen desquels le payement de nos deniers en est très-fort retardé, et le surplus des autres habitans de la dite ville de Niort grandement oppressé et molesté, et pour ce avons esté supplié et requis, pour obvier à la diminution et retardement de nos dits deniers, et afin de relever nos sujets de la dite ville, des charges et oppressions, et pour nourrir paix et amour entr'eux de faire nôtre déclaration sur ce; sçavoir vous faisons, nous ces choses considérées, voulant le payement de nos dits deniers venir franchement et les dits maire, eschevins et conseillers, joïr de nos dits annoblissemens et du contenu esdites lettres de charte ainsi qu'il appartient, et sur ce l'avis et délibération des gens de nôtre grand Conseil, avons voulu, ordonné et declaré, voulons, ordonnons et declarons par ces presentes, que tous ceux qui estoient nobles nés et extraits de noble lignée qui vivoient noblement en la dite ville, et qui nous ont servy et

serviront en armes continuellement en personnes, quand les nobles du pays ont esté et seront mandez de par nous, ou qui par vieillesse ne nous y pourront plus servir, soient francs, quittes, eximez et déchargez de nos dites tailles et aydes, et quant aux autres ainsi par nous annoblis, au moyen de nos dites lettres d'annoblissement dont est fait mention qui vivent ainsi qu'ils ont accoûtumé, comme advocats, procureurs, marchands et autres d'icelle, lesquels ne nous ont point servy, servent ne serviront en personnes, quand et ainsi que les nobles du dit pays, soient contribuables ausdites tailles et aydes, icelles payent tout ainsi qu'ils faisoient paravant, moyennant ce qu'ils ne seront tenus d'eux presenter aux montres qui seront faites de par nous des nobles du dit pays, ne issir de la dite ville pour nous venir servir en armes; nous voulons et entendons qu'ils se tiennent en habillement pour nous venir servir en armes en la dite ville, à la garde d'icelle seulement et non autrement, le tout toutes fois sans prejudice en autre chose de nos dites lettres de chartre à eux octroyées; si vous mandons et enjoignons par ces presentes, en commettant si mestier (*besoin*) est à châcun de vous comme à luy appartenant, que nôtre presente volonté, declaration et ordonnance, vous entreteniez et faites entretenir et garder et les executez et faites executer châcun de vous en droit soy de point en point selon leur forme et teneur, et à ce faire et souffrir contraignez, et faites contraindre tous ceux qu'il appartiendra par toutes voyes et manieres deuës, et en tel cas requises nonobstant, oppositions ou appellations quelconques, et les dits procez sur ce meus et encommencez, pour lesquels ne voulons le payement de nos dits deniers estre aucunement retardé, ne empéché; car ainsi nous plaist il estre fait, et pourceque de ces presentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voulons qu'aux *vidimus* d'icelles, fait sous scel royal foy soit adjoûtée comme à ce present original. Donné au Moutier, le quatorziéme jour

de mars, l'an de grace 1466, et de nôtre regne le sixième. Signé par le roy, le comte de Saint-Paul, connétable, et les sire de Craon et de Crussol, et autres presens B. Mesmin, et scellé de cire jaune, à simple queuë.

TROISIÈME ÉPOQUE. — 1591.

Le privilége de noblesse cesse d'être héréditaire quand les impétrans meurent sans être vêtus et saisis de leurs charges.

Henry, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut. Nos chers et bien amez les maire, eschevins, conseillers et pairs de nôtre ville de Niort en Poitou nous ont fait remontrer, etc. Pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons ausdits supplians maire, eschevins, conseillers et pairs de la dite ville de Niort, continüé et confirmé, continüons et confirmons tous et châcuns les dits priviléges, prérogatives, prééminances, franchises, droits, us, coûtumes à eux donnez, octroyez, continüez et confirmez par nos dits prédécesseurs roys, mesme par nôtre dit feu sieur et frère le roy Henry dernier décédé, ainsi qu'ils sont au long contenus, spécifiez et déclarez ès lettres à eux sur ce octroyées, dont les *vidimus* deüement collationnez sont cy-attachez soûs le contrescel de nôtre chancellerie; voulons et nous plaist qu'ils en joïssent et usent tant et si longtemps et en la mesme forme et manière que eux et leurs prédécesseurs en ont par cy-devant bien et deüement joy et usé, joïssent et usent encore de présent. Si donnons, etc. Donné à Mante au mois d'aoust, l'an de grace 1591, et de nôtre regne le deuxiéme.

QUATRIÈME ÉPOQUE. — 1650.

Rétablissement du Privilége.

Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre: à tous présens et à venir, salut. Nos chers et bien-amez les

maire, eschevins, conseillers et pairs de nôtre ville de Niort nous ont fait dire et remontrer que les roys nos prédécesseurs leur ont de temps en temps donné et octroyé de beaux et grands priviléges en considération de la sincère fidélité et obeïssance entière qu'ils leur ont inviolablement gardée, lesquels priviléges auroient esté enregistrez partout où besoin a esté, et confirmez de regne en regne depuis Philippes-Auguste en l'année 1204, jusques au feu roy nôtre très-honoré seigneur et père de glorieuse mémoire que Dieu absolve, qui leur auroit accordé ses lettres de confirmation, dans lesquelles les dates des principaux des dits priviléges sont énoncées, nous suppliant tres-humblement de les leur vouloir confirmer et de les en faire jouïr plainement et paisiblement, selon et ainsi qu'ils ont bien et deüement fait soûs les regnes des roys nos prédécesseurs, et de leur octroyer nos lettres sur ce nécessaires. Sçavoir faisons, que nous pour ces causes et autres à ce nous mouvans, après avoir fait voir en nôtre Conseil les dits priviléges, dont les copies collationnées sont cy-attachées soûs le contrescel de nôtre chancellerie, ensemble les originaux des confirmations de nos très-honorez sieurs oncle et ayeul Henry III et Henry IV, et de nôtre dit très-honoré seigneur et pere, désirant pour les mesmes raisons qui ont meu nos prédécesseurs à leur accorder les dits priviléges, les maintenir en la jouissance d'iceux, *mesme en considération de ce qu'ils ont nouvellement donné des preuves recommandables de leur affection singulière à nôtre service depuis les présens mouvemens, ayans contribué tout ce qui a été en leur pouvoir, pour faire teste à nos ennemis et aux rebelles, et empescher leurs entreprises sur nôtre province de Poitou et pays voisins.* De l'advis de notre Conseil, nous avons ausdits maire, eschevins, conseillers, pairs, manans et habitans de nôtre dite ville de Niort continüé et confirmé, continüons et confirmons par ces présentes signées de nôtre main tous et chacuns, les dits priviléges, prérogatives, prééminences,

franchises, us, coutûmes et droits à eux accordez, concédez et octroyez, et depuis continüez et confirmez par nos dits prédécesseurs roys, mesme par le feu roy nôtre dit seigneur et père, et ainsi qu'ils sont déclarez et spécifiez es-dites lettres et *vidimus* cy-attachez soûs nôtre contrescel ; voulons et nous plaist qu'ils en joïssent plainement et paisiblement en la mesme forme et manière qu'ils en ont cy-devant bien et deüement jouy et usé, jouïssent et usent encore à présent. Si donnons en mandement à nos amez et feaux les gens tenans nos Cours de parlement, Chambre de nos comptes et Cour des aydes à Paris, trésoriers généraux de France au bureau de nos finances étably à Poitiers, séneschal de Poitou, ou son lieutenant, esleus sur le fait de nos aydes et tailles au dit païs de Poitou, et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que nos présentes lettres de confirmation et tout le contenu ausdits priviléges, ils fassent lire, publier et enregistrer, garder, observer et entretenir selon leur forme et teneur : et en jouyr et user les dits exposans plainement, paisiblement et perpetüellement, sans leur donner, ny souffrir qu'il leur soit donné aucun trouble ny empéchement au contraire. Car tel est nôtre plaisir : nonobstant tous édits, ordonnances et réglemens à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard par ces dites présentes sans tirer à conséquence, et afin que ce soit chose ferme et stable à toûjours, nous y avons fait mettre nôtre scel, sauf en autre chose nôtre droit, et l'autruy en toutes. Donné à Blois au mois de mars, l'an de grace 1650, et de nôtre regne le neufvième, signé Louis.

Le considérant honorable, que nous avons mis en caractères italiques dans ces lettres patentes devait être suivi d'une prompte vérification. Cependant cette vérification éprouva des difficultés qui faillirent être interminables.

Ces lettres tombèrent en surannation. Le roi donna, le 15 décembre 1653, des lettres portant relief de surannation.

Il y eut à la Cour des aides un arrêt, sous la date du 28 mars 1653, par lequel la Cour déclare ne pouvoir entrer en la vérification et enregistrement des dites lettres : ce qui mécontenta le roi. Aussi donna-t-il, le 25 mars 1656, des lettres de *jussion*, dont les expression sont intéressantes à rapporter.

« Combien que par nos lettres patentes données à Blois « au mois de mars, de l'année 1650, nous ayons continué « et confirmé à nos chers et bien amez les maire, eschevins, « conseillers et pairs de nôtre ville de Nyort tous et chacuns « les priviléges à eux accordez par les roys nos prédécesseurs « en considération même de leur fidélité et affection à nôtre « service, qu'ils ont nouvellement témoigné, pour en jouïr « ainsi qu'il est plus au long contenu en icelles, néanmoins « lesdites lettres vous ayant esté présentées pour en faire « faire l'enregistrement suivant l'addresse que nous vous en « avons faite, et nos lettres de surannation expédiées sur « nos dites patentes, vous avez par vôtre arrest du 28 mars « 1654, déclaré ne pouvoir entrer en la vérification et en- « registrement d'icelles présupposant que ce peut estre parce « que nous n'avons pas nommément derogé à l'article 6 de « l'édit fait pour le reglement de nos tailles en l'année « 1634, encore qu'ayons par nos dites lettres dérogé à tous « édits, ordonnances, réglemens et restrictions contraires « aux dits priviléges, et nôtre intention ayant esté qu'ils en « jouïssent à l'exemple de nos autres villes qui ont donné « des preuves de la même affection, auxquelles nous avons « accordé de pareilles graces, qui seroient par ce moyen in- « fructueuses et sans effet aux dits maire et eschevins de Nyort : « ce qui seroit contraire à nôtre vouloir. A ces causes nous « vous mandons et ordonnons que sans attendre de nous « autre plus exprés mandement que ces présentes, qui vous « serviront de dernière et finale jussion, vous ayez à procéder « à la vérification et enregistrement de nos dites lettres

« patentes de continuation et confirmation de priviléges par « nous accordez à nos dits maire, eschevins, conseillers et « pairs de nôtre ville de Nyort, cy-attachés sous le contre- « scel de nôtre chancellerie et les faire joüir et user du con- « tenu en icelles ainsi qu'il vous est mandé, nonobstant « vôtre dit arrest du dit jour 28 mars 1654 mesme le sixième « article de l'édit et réglement fait pour nos tailles en l'année « 1634 et celuy de 1640 et autres édits, réglemens et res- « trictions, auxquels et au dérogatoire des dérogatoires y « contenües, nous avons, par ces présentes signées de nôtre « main, dérogé et dérogeons pour ce regard. Car tel est « notre plaisir. Donné à Paris, le vingt-cinquième jour de « mars l'an de grace 1656, et de nôtre regne le treizième. »

Signé Louis.

L'article 6 de l'édit de 1634, auquel il est si formellement dérogé par ces lettres de jussion, est ainsi conçu : « Les maires, consuls, échevins et conseillers des villes « *ayant privilège de noblesse par anciennes concessions*, qui « seront élus à l'avenir, ne pourront jouir de l'exemption « que pendant le temps de l'exercice de leur charge seu- « lement, sans que leurs enfans puissent joüir d'aucuns « priviléges de noblesse. Et quant à ceux qui ont ci- « devant exercé les dites charges et les exercent à présent, « jouiront des dits priviléges de noblesse, *ne faisant acte « dérogeant.* »

Cet article 6 de l'édit de 1634 n'était évidemment qu'une reconnaissance positive du droit public existant en France, depuis l'année 1600, contre l'hérédité de la noblesse des maires. Les lettres de jussion, dont nous venons de parler, ne sont en effet qu'une véritable exception à ce même droit public ; c'est pour cela qu'elles portent *dérogation au dérogatoire des dérogatoires.*

Enfin, le 19 de juin 1658, la Cour des aides enregistre les lettres, « pour joüir par les impétrans de l'effet y contenu

« ainsi qu'ils en ont bien et deuëment joüy, à la charge que « le maire, douze eschevins et douze conseillers de la ville « de Nyort, leurs enfans mâles procréés en loyal mariage, « qui vivent et vivront noblement du jour qu'ils auront esté « appellez esdits charges, serviront le roy és armées, conti- « nuellement en personnes quand les nobles du pays seront « mandez, sinon que par viellesse ou maladie ils ne puissent « servir, et non autrement. Et que ceux des dessus dits qui « ne vivront noblement, ains continuëront leur profession « roturière, demeureront contribuables aux tailles et aydes, « sans qu'ils puissent acquerir à eux et leurs enfans de leurs « chefs le tiltre de noblesse. »

CINQUIÈME ÉPOQUE. — 1667.

Louis XIV, par sa déclaration du mois de mars 1667, révoqua pour l'avenir le privilége de noblesse accordé au maire, aux échevins et conseillers de la ville de Niort. Nous nous bornerons à citer les passages suivans de cette déclaration : « d'autant qu'en faisant procéder à la recherche des usurpa- « teurs de noblesse, il a été reconnu qu'au moyen des privi- « léges de noblesse, ci-devant accordés aux maires, échevins « et conseillers des villes de Poitiers, Niort, Bourges, An- « goulême, Tours, Abbeville et Cognac, il se commet de « grands abus, en ce que la plûpart de ceux qui parviennent « aux dites charges, ne pouvant satisfaire à la dépense qu'il « convient de faire pour soutenir cette dignité, étant de mé- « diocre condition, et n'ayant que peu de biens, sont obli- « gés d'abandonner leur commerce et profession ordinaire, « et de quitter les villes pour résider à la campagne, qu'ils « peuplent de quantité de pauvres nobles, à la surcharge « de nos sujets taillables, pour à quoi remédier *nous avons « révoqué et révoquons les dits priviléges pour l'avenir.*

« Voulons que ceux qui ont joui bien et duement jusqu'à « présent, continuent d'en jouir, à la charge toutefois que

« les descendans des dits maires, eschevins et conseillers qui « ont exercé les dites charges depuis l'année 1600, seront « tenus de nous payer les sommes auxquelles ils seront mo- « dérément taxés en notre Conseil, eu égard à leurs facul- « tés, pour être confirmés en la jouissance des dits priviléges, « sans être tenus de prendre lettres de nous, dont nous les « dispensons. »

Noms des Maires et Echevins de la ville de Niort,

CLASSÉS SUIVANT LES ÉPOQUES AUXQUELLES ILS APPARTIENNENT.

Ont existé avant la concession des priviléges, et n'y ont eu aucune part.

1318 Jean Vilain.
1347 Pierre Percechausses.
1357 Jean Sarrazin.
1371 Jean Senné.
1373 Guillaume Bonniot.
1383 Pierre de la Roche.
1411 Jean Langlois.

Existaient à l'époque de la concession des priviléges, et ont existé depuis :

PREMIÈRE ÉPOQUE. — 1461 à 1466.

Ceux qui ont acquis la noblesse héréditaire avec exemption de tailles et aides pour ceux qui ont vécu noblement et ont été aux armées, sans exemption de tailles pour ceux qui ont continué les professions roturières.

1461 Huguet-Fouchier, maire
—— Jean Bastier, échevin.
—— Guillaume Laidet, *id.*
—— Pierre Laidet, *id.*
—— Jean Yver, *id.*
—— Jean Jean, *id.*
1461 Jean Laidet, jeune, échevin.
—— Pierre Taveau, *id.*
—— Jean Laidet, *id.*
—— Jean Martin, *id.*
—— Jean Gallemit, *id.*

DEUXIÈME ÉPOQUE. — 1467 à 1602.

Noblesse héréditaire avec exemption de tailles et aides, pour ceux qui vont aux armées et vivent noblement. Charge de tailles pour ceux qui ne vivent noblement; dispense pour eux de marcher aux armées, et leur service restreint à l'intérieur de la ville.

1478 Jean Jourdain, maire.
1492 Jean Laydet.
1493 André Jau.
1499 Jean Richier-du-Teil.
1501 Etienne Devilliers, sieur de Lesson et Prinsay.
1502 Gervais Yver, sieur de Tousche-Moreau.
1503 Jean Berthelin, sieur d'Aiffres.
1508 Jean de Saint-Martin, sr de la Chauvinière.
1509 Jacques Berland, procureur du roi.
1510 Philippe Laidet, sieur de Rimbault.
1511 Etienne Devilliers.
1512 Guillaume de Veille-Seigle, lieutenant général.
1514 Jacques Yver, sieur de la Bigotterie.
1515 Jean Amoureux.
1516 Jean Jouslard, sieur de Pransac.
1518 Jean Pelletier, sieur de la Tranchée.
1523 Jacques Laurens.
1525 Guillaume de Veille-Seigle.
1526 Etienne Devilliers.
1529 Jacques Berland, sieur de St.-Méard.
1530 Jean Jouslard, sieur de Mortefond.
1531 Jean de Saint-Martin.
1533 Jacques Laurens.
1534 Guillaume Tarquay.
1535 Guillaume de Veille-Seigle.
1536 Philippe Berland.
1537 Jacques Jau.
—— Jacques Laurens, échevin.
—— Jean Bastard, *id.*
1538 Jean Pelletier, sieur de la Tranchée, maire.
1539 Jacques de Béchillon, sieur d'Irlaud.
1540 Bertrand-Bourguignon.
1541 Guy Devilliers, sieur de Martigné et du Plessis.
1542 Pierre Allery, sieur de Chanoilleau.
1543 François Perrin.
1544 Jean Berthelin, sieur d'Aiffres.
1545 Jacques Maboul, sieur de Ribrai.
1546 Philippe Devilliers, sr de S.-Remi et de Prinsay.
1547 Mathurin Jouslard, sieur de Pransac.
1548 François Chabot, sieur de la Pimpelière.
1549 Guillaume Viault.

1550 Guillaume Pastureau.
1551 Jean Vigier, sieur de la Vigne à Vantouroux.
1552 Guillaume Devilliers, receveur des tailles.
1553 Jacques Maboul.
1554 Pierre Mallet, sieur de Chison.
1555 Mathurin Beau, sieur de Saint-Jacques.
1556 François Hurtebize.
—— Jacques Yver.
1557 Bertrand Rochereuil, s[r] de la Touche Poupineau.
1558 Jean Hugueteau, sieur de Brizeau.
1559 Guillaume Brotheron, sieur de Lautremont.
1560 François Dabillon, sieur de Pascouinay.
1561 Guillaume Joyeux, sieur de Boisjoly.
1562 Le même, par continuation.
1563 Jacques Maboul.
1564 François Chabot, sieur de la Pimpelière.
1565 Amaury Bourguignon, sieur de la Barberie.
1566 Jean Morin, sieur de Chef de Bois.
1567 François Dabillon.
1568 Guillaume Pastureau, sieur de Charay.
1569 Jean Miget, sieur de Malmouche.
—— François Chabot.
1570 François Jouslard, sieur de Mortefond.
1571 Sébastien Gorrin, sieur de Salles.
1572 Jacq. Laurens le jeune, sieur de Beaulieu.
1573 Philippe Devilliers, s[r] de Prinsay.
1574 Bonaventure Billard, sieur de Vougné.
1575 Mathurin Jamard, sieur de la Bourgeoisie.
1576 Laurent Bourguignon.
1577 Philippe Devilliers, s[r] de Prinsay.
1578 Baptiste Chabot, sieur de Mairé.
1579 Louis Devilliers, sieur de Compairé, premier président de l'élection.
1580 François Chabot, sieur du Bourg-Neuf.
1581 François Bourguignon.
1582 Guillaume Viault.
1583 André Dabillon, sieur de Pascouinay.
1584 Amaury Bourguignon.
1585 Louis Laurens, sieur de la Mormartin.
1586 Baptiste Chabot, assesseur.
1587 Mathurin Pastureau, s[r] de Vaumoreau.
1588 Jacques Pastureau, s[r] de la Rochequartault.
1589 Aubin Girault, sieur des Gourfailles.
1590 Saturnin Sacher.
1591 Philippe Chalmot, sieur de la Gaillardie.
1692 Joseph Audouard, sieur de Saint-Thibault.

1594 Jérôme Avice, sieur de Gallardon.
1595 Louis Chalmot, sieur de l'Aubinière.
1596 Jérôme Avice.
1597 Jacques Berlouin, sieur de la Voûte.
1598 Jean Manceau, sieur des Hermitans.
1599 Jérôme Avice.
1600 Jean Coyault, sieur de Santé.
1601 Jean Audouard, sieur de la Bigotterie.

TROISIÈME ÉPOQUE. — 1603 à 1688.

Ceux qui n'ont pu transmettre la noblesse à leurs enfans, que dans le cas où ils sont morts vêtus et saisis de leurs charges.

1602 Etienne Savignac, sieur du Vieux-Fourneau.
1603 Nicolas Gallet, sieur de la Roche.
1604 Le même, par continuation.
1605 Jacques de Villiers, sr de Prinsay.
1606 Pierre Rousseau, sieur du Mans.
1607 Guillaume Giraudeau, sieur de la Pigeonnerie.
1608 André Coyault, sieur de Santé.
1609 André Dabillon, sieur de Limbaudière.
1610 Jérôme Sacher, sieur de Salles.
1611 Pierre Simon, sieur de la Touche.
1612 Jacques Manceau, sieur de Laiferie.
1613 Jean Bastard, sieur de la Melaiserie.
1614 Etienne Savignac.
1615 Pierre Viault, sieur d'Aigonnay.
1616 Jean Renault, sieur de Rancougne.
1617 François Dabillon, sr de la Noue.
1618 Jean Gracien, sieur de la Roche.
1619 Pierre Thibault, sieur de la Roche.
1620 Jacques Berlouin, sieur de la Voûte.
1621 François Angevin, sieur du Vieux-Moulin.
1622 Antoine Chargé.
1623 Jacques Laiguillier, sr du Bois.
1624 Jacques Pastureau, sr des Granges.
1625 Toussaint de la Rivière, sieur de Loumetrou.
1626 Jean Dabillon, sieur de Touillière.
1627 Pierre Rousseau, sieur de la Place.
1628 Philippe Gaugain, sr de la Bernegoue.
1629 François Dabillon, sr de Limbaudière.

1630 Pierre Devilliers, sieur de Chantemerle.
1631 Louis Coyault, sieur de Sainte-Marie.
1632 Jacques Coutocheau, sieur des Roches.
1633 Jean Audouard, sieur de la Bigotterie.
1634 René Morin, sieur du Port-Laidet.
1635 Jacques Jacquelin, s[r] de Ligné.
1636 René Morin.
1637 Jacques Jouslard, sieur de Chantecaille.
1638 Le même.
1639 Philippe Berland, sieur du Plessis.
1640 Pierre Leduc, sieur de Cheverrue.
1641 Jean Briand, sieur de la Martinière.
1642 Pierre Pastureau, sieur de Bouteville.
1643 Louis Migault, sieur de la Fontenelle.
1644 Pierre Clemenson, s[r] de la Dortière.
1645 Jacques Piet, sieur de la Chagnée.
1646 Pierre Simon, sieur de la Figerasse.
1647 Jean France, sieur de la Voûte.
1648 Jacques Thibault, sieur du Colombier.
1649 André Brunet, sieur de la Cibardière.
1650 Jean Bidault, sieur du Fief-Laidet.
1651 Pierre Simonnault, s[r] de Monzay.
1652 Jacques Louveau, sieur de Mairé.
1653 Pierre Jouslain, sieur de Mérillé.
1654 Antoine Chargé, sieur de la Crêpelière.
1655 Pierre François, sieur des Barrières.
1656 Jean Pugnet, sieur de Bois-Vert.
1657 Isaac Marot, sieur de Villepain.
1658 Philippe Teillé, sieur de Faugeré.

QUATRIÈME ÉPOQUE. — 1659 à 1666.

Ceux qui vivant noblement et marchant aux armées ont pu transmettre la noblesse à leurs enfans.

1659 Jacques Brisset, sieur de Lespinette.
1660 Pierre Bonnault, sieur de la Garette.
1661 Raoul Blouin, sieur de Marsay.
1662 Jacques Brisset.
1663 Le même.
1664 Charles Guyot, sieur de Luns.
1665 Jacques Turpault, sieur de la Brissonnière.
1666 Philippe Gaugain, sieur de Saur.

Les Maires et Echevins qui sont venus après 1666, n'ont acquis la noblesse ni héréditaire, ni personnelle.

1667 Jean le Roy, sieur des Forges.
1668 Le même.
1669 Pierre Cochon, sieur de Martigné.
1670 Jean Chargé, sieur de l'Aubresay.
1671 Philippe Thibault, sieur du Meslier.
1672 Charles Guyot, sieur de Luns.
1673 Christophle Augier, s^r de la Terraudière.
1674 Le même.
1675 Le même.
1676 Le même.
1677 Ducrocq, sieur Dubreuil.
1680 Le sieur Saint-Denis.
1681 Marsault de la Millotière.
1682 Le même, par continuation.
1693 Le sieur Pierre Levée. Il avait acheté la mairie perpétuelle.
1718 Desprez de la Potterie.
1719 François de Vauguion.
1720 Esserteau, sieur de Chalusson.
1721 Follet de Ste-Ouenne.
1722 Arnault, sieur de Bonneuil.
1723 Palustre, sieur de Boisne.
1726 Chebrou, sieur du Petit-Château.
1728 François Rouget.
1729 Thibault de Boutteville.
1744 François Rouget.
1750 Vaslet du Puisac.
1752 Arnault sieur de Bonneuil.
1753 Etienne Rouget, lieutenant-général de police.
1765 Antoine Perret, sieur du Coudray.
1769 Mathieu Rouget de Gourcez.
1790 Jard-Panvillier, d.-m.
—— Daniel Lacombe.
1791 R.-J. Morisset.
1792 Guillemeau, d.-m.
An 2 J. Cruvelier.
An 3 Fr.-N. Proust.
An 4 Le même; président.
An 5 M.-A. Busseau, président.
An 6 Brisson, d.-m., président.
An 7 Martin fils, président.
An 8 Brisson, d.-m., maire.
A. 12 Th.-J. Main. Il n'accepta point.
—— Demontigny.
1808 Bouchet de Lingrimière.
1809 E. Busseau-Rouget.
1811 Moriceau, par *interim*.
1812 Bernard-Chambinière.
1815 Chebrou de la Roulière.

1818 Le comte de Sainte-Hermine.	1830 Christin aîné, par *interim.*
1826 Chebrou de la Roulière.	—— P.-F. Proust.

N. B. Les secrétaires de la Mairie, qui en exercèrent le plus longtemps les fonctions, furent Cl. Arnauldet, de 1718 à 1734; L.-J. Bernier, de 1768 à 1792; P.-C.-P. Marin, de 1794 à 1830. Le secrétaire actuel, 1832, est Louis Dard, *dit* Thénadey.

Liste des Maires de Saint-Maixent.

1520 Pierre Paen, écuyer.	1551 Jean Boisseau.
1522 Bernard Palustre.	1552 Michel Boulaye.
1524 Pierre Paen, écuyer.	1553 André Desfontaines.
1525 Charles Fradin.	1554 André Boisseau.
1526 Pierre Gratien.	1555 Philippe Nesdeau.
1528 G. Palustre.	1556 Jean Guillot.
1529 Jean Boulaye.	1557 François Pouget.
1530 Emery Deleau.	1558 François Aymon.
1532 Jean Vernou, écuyer.	1559 André Pelletier.
1533 Guillaume Leriche.	1560 Pierre Meynier.
1534 Pierre Paen, écuyer.	1561 Pierre Sachier.
1535 Pierre Boulaye.	1562 François Texier.
1537 Jean Friseleau.	1563 Jacques Douhet.
1538 Jacques Coutineau.	1564 Etienne Devieillechèze.
1539 Etienne Girard.	1565 Léon Gratien.
1540 Pierre Texier.	1566 Etienne Texier.
1541 Guillaume Palustre.	1567 François Palustre.
1542 Pierre Paen, écuyer.	1568 Etienne Thibault.
1543 Pierre Boulaye.	1569 François Aymon.
1544 Jacques Fradin.	1570 Donat Macrodor.
1545 Emery Deleau, écuyer.	1571 Jean Guillot.
1546 Jacques Marchant.	1572 François Urtebize.
1547 Michel Leriche.	1573 Pierre Boulaye.
1548 Jacques Nesdeau.	1574 Jacques Cardel.
1549 Charles Leconte.	1575 Paul Palustre.
1550 Pierre Coutineau.	1576 François Gerbier.

1577 Jean Peign.
1578 Jacques Douchet.
1579 Pierre Devieillechèze.
1580 François Masson.
1581 Pierre Texier
1582 Charles Marchant.
1583 Charles Denyort.
1584 Louis Lambert.
1585 Philippe Nesdeau.
1586 Jacques Chauvet.
1587 François Gerbier.
1588 André Boisseau.
1589 François Masson.
1590 Le même.
1591 Le même.
1592 Le même.
1593 Pierre Texier
1594 Le même.
1595 Pierre Chauvin.
1596 Maixent Coutineau.
1597 Jean Leriche.
1598 David Brunet.
1599 Séraphin Sachier.
1600 Jean Peign.
1601 Charles Sachier
1602 Pierre Girault.
1603 François Devieillechèze.
1604 Charles Denyort, jeune.
1605 Bernard Palustre.
1606 François Aymon.
1607 François Gerbier.
1608 Pierre Masson, avocat.
1609 Pierre Greffier.
1610 Pierre Masson, élu.
1611 Jean Texier.
1612 Charles Palustre.
1613 Pierre Aymon.
1614 Pierre Coutineau.
1615 Pierre Greffier.
1616 François Texier.
1617 Arthus Chauvin.
1618 Etienne Devallée.
1619 Jacques Chevallier.
1620 Pierre Gamin.
1621 Emery Denyort.
1622 François Texier.
1623 Pierre Greffier.
1624 Guillaume Leriche.
1625 George Pavin.
1626 Jean Peign.
1627 Jacques Greffier.
1628 Pierre Chollet.
1629 François Devieillechèze.
1630 Michel Leriche, conseiller.
1631 André Douhet.
Jean Peign a exercé la charge.
1632 Jacques Deneufville.
1633 Michel Leriche avocat.
1634 Hélénus Coutineau.
1635 Jean Leriche.
1636 Georges Favier.
1637 Le même.
1638 Pierre Denyort.
1639 Louis Peign.
1640 Nicolas Aymon.
1641 Michel Devieillechèze.
1642 Jacques Greffier.
1643 François Aymon.
1644 Pierre Cassin.
1645 Charles Leriche.
1646 Gabriel Brunet.
1647 Jean Viault.
1648 Paul Gogué.
1649 Pierre Baugier.
1650 Jean Leriche.
1651 Jean Texier.
1652 Paul Palustre.
1653 Hélénus Coutineau.

1654 Pierre Greffier.
1655 Pierre Favier.
1656 H. Fradin.
1657 Jean Texier, sieur de a Gloutière.
1658 Pierre Palustre, sieur de Boisne.
1659 Pierre Peign, conseiller.
1660 René Greffier.
1661 Paul Pavin, lieutenant-particulier.
1662 Charles Clément, lieutenant-criminel.
1663 François Ferruyau, avocat du roi.
1664 Pierre Peign, conseiller.
1665 Le même.
1666 Le même.
1667 Le même.
1668 Paul Pavin, lieutenant-particulier.
1669 Le même.
1670 Le même.
1671 René Greffier, lieutenant-général.
1672 Le même.
1673 Le même.
1674 Paul Pavin.
1675 Le même.
1676 Le même.
1677 Le même.
1678 Le même.
1679 Georges Favier.
1680 Hilaire Gogué, procureur du roi.
1681 Le même.
1682 Le même.
1683 Le même.
1684 Paul Pavin.
1685 Le même.
1686 Le même.
1687 Le même.
1688 Le même.
1689 Pierre Sarget.
1690 Le même.
1691 Hilaire Gogué.
1692 Le même.
1693 Le même.
1694 Le même.
1695 Le même.
1696 Le même.
1697 Le même.
1698 Le même.
1699 Le même.
1700 Pierre Greffier.
1701 Le même.
1702 Le même.
1703 Le même.
1704 Le même.
1705 Le même.
1706 Pierre Sauzeau.
1707 Le même.
1708 Le même.
1709 Le même.
1710 Le même.
1711 Le même.
1712 Le même.
1713 Le même.
1714 Le même.
1715 Pierre Sauzeau et Salvart, alternativement.
1716 Les mêmes.
1717 Henri Birot, président du siége.
1718 Le même.
1719 Charles Brunet, conseiller.
1720 Le même.

1721 Charles Brunet, conseiller.
1722 Le même.
1723 Le même.
1724 Le même.
1725 Joseph Coutineau, assesseur criminel.
1726 Louis Chaigneau, conseiller.
1727 Le même.
1728 Le même.
1729 Guillaume Bruslon, lieutenant-criminel.
1730 Le même.
1731 Le même.
1732 Le même.
1733 François Giraudeau, avocat du roi.
1734 Le même.
1735 Le même.
1736 Le même.
1737 Le même.
1738 Le même.
1739 Le même.
1740 Pierre-Louis Chaigneau, procureur du roi.
1741 Le même.
1742 Geoffroy Picoron-Ladictrie.
1743 Le même.
1744 Laurent-François Daguin.
1745 Le même.
1746 Geoffroy Picoron.
1747 Laurent-François Daguin.
1748 Geoffroy Picoron.
1749 Laurent-François Daguin.
1750 Geoffroy Picoron.
1751 Laurent François Daguin.
1752 Geoffroy Picoron.
1753 Laurent-François-Daguin.
1754 Geoffroy Picoron.
1755 Laurent-François Daguin.
1756 Geoffroi Picoron.
1757 Laurent-François Daguin.
1758 Geoffroy Picoron.
1759 Laurent-François Daguin.
1760 Geoffroy Picoron.
1761 Laurent-François Daguin.
1762 Geoffroy Picoron.
1763 Laurent-François Daguin.
1764 Geoffroy Picoron.
1765 Georges-Richard Sauzeau, prés. au siége.
1768 François Guigou de la Chaud.
1774 Pierre Charles Vaslet Desguibertières, lieutenant-général de police.
1780 Laurent-François Daguin de la Roche.
1781 Alexandre-Pierre Clerc de la Salle.
1790 Laurent-François Daguin de la Roche.
1791 Philippe de Laffraingay.
—— Maixent-Bonaventure Coyaud.
1792 Joseph Cochon.

19 frim. an 2. Joseph-Isaac Girault-Crouzon.	20 prairial an 8. François Garran de Balzan.
12 brum. an 4. Le même, agent.	1 vend. an 9. Joseph-Isaac Girault-Crouzon.
10 germin. an 7. Charles-Marie Petit, agent.	1830 Chaudreau aîné.

Quelques Mots

SUR L'ORIGINE ET LES ATTRIBUTIONS DES FONCTIONS MUNICIPALES, ET LES CHANGEMENS LES PLUS NOTABLES QU'ON Y A SUCCESSIVEMENT APPORTÉS.

Dans le XIIe siècle, les rois successeurs de Hugues Capet, pour diminuer le pouvoir des seigneurs hauts-justiciers, pouvoir qui s'augmentait de jour en jour aux dépens de la couronne et de la liberté des habitans, érigèrent des communes, à la tête desquelles ils placèrent un sénat municipal, composé d'un certain nombre de citoyens choisis par leurs concitoyens mêmes. Ces magistrats plébéiens devaient veiller aux intérêts publics, commander une milice réglée, et rendre la justice aux habitans.

La plus ancienne institution de ce genre a été accordée à la ville de Laon par le roi Louis VI, le 18 avril 1112. Le peuple la reçut avec la joie la plus vive, et se porta à des violences contre ceux qui firent quelques efforts pour l'abolir.

Ce ne fut qu'en 1222, sous le règne de Philippe, qu'un semblable sénat fut organisé dans plusieurs villes du Poitou. Cette année-là même, des échevins furent créés à Poitiers.

En 1373, le Roi Charles V, fils du roi Jean, accorda aux membres des corps municipaux des priviléges dont le plus

considérable était celui de la noblesse pour les maires, échevins et conseillers.

On procédait chaque année aux élections, en choisissant les candidats dans tous les ordres de citoyens.

Le serment que le maire de la ville devait faire le jour de sa réception était celui-ci : « Je m'engage à garder la ville « au roi et à son hoir mâle, et à la défendre envers et con- « tre tous les ennemis de sa Majesté. »

Le pouvoir judiciaire des maires et échevins s'étendait non seulement aux affaires civiles et de police civile, mais encore aux affaires criminelles; et ils condamnaient même à la peine capitale, à charge d'appel. — Le maire était le chef de la commune. Il était à la nomination du sénéchal, qui le choisissait entre trois candidats.

Il y avait des sous-maires, qui étaient en quelque sorte les lieutenans des maires, qu'ils représentaient en leur absence.

Les échevins étaient les conseillers nés du maire, et présidaient avec lui au jugement des causes de la juridiction communale.

Les conseillers et les pairs (il y avait des pairs dans les plus importantes communes) étaient les principaux de la commune.

Durant plus de deux siècles, jusque vers 1667, les places de maire, d'échevins et de conseillers restèrent à vie.

Un édit de cette année supprima la noblesse des échevins et des conseillers, obligea ces magistrats à payer les taxes des francs-fiefs, et le maire seul fut déclaré noble à la charge d'exercer pendant trois ans.

Vers la fin de 1700, la mairie triennale fut supprimée et rendue perpétuelle. Elle fut rétablie en 1717, subsista jusqu'en 1723, où elle devint perpétuelle.

En 1724 ou 1725, elle devint de nouveau triennale.

Dans le mois de novembre 1733, les officiers municipaux

du royaume furent supprimés et érigés en charges avec finance (1).

En novembre 1771, les charges municipales furent créées héréditaires avec finance.

Le décret du 14 décembre 1789 a supprimé toutes les municipalités subsistantes sous les titres d'hôtels-de-ville, mairies, échevinats, consulats, capitouls, jurats, etc., et a établi des officiers municipaux électifs chaque année.

La loi du 19 vendémiaire an IV changea le titre de *maire* en celui de *président*, que devait porter celui des officiers municipaux qui avait réuni le plus de voix.

L'acte constitutionnel de l'an VIII remit à la nomination du premier consul les maires et adjoints des villes dont la population excédait 5,000 âmes.

Un sénatus-consulte du 16 thermidor an X fixa à cinq ans la durée des fonctions des maires et adjoints, et rendit ces magistrats rééligibles.

Enfin le dernier état des fonctions municipales est fondé par la loi du 21 mars 1831.

Les dispositions principales de cette loi sont « que le corps municipal de chaque commune se compose du maire, d'adjoints et de conseillers municipaux.

« Les maires et adjoints sont nommés par le roi, ou en son nom par le préfet.

« Ils sont pris parmi les membres du conseil municipal.

« Ils sont nommés pour trois ans.

« Les conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs communaux. — Ils sont élus pour six ans, et toujours rééligibles... »

A. DELAUBIER,
Avocat à Melle.

(1) *Voir* les édits et déclarations de juillet 1690. — août 1692. — mai 1702. — janvier 1704. — décembre 1706. — mars 1709.

Liste des Syndics, Maires et Échevins de Melle.

1719 à 1733 André Bourdion, seul syndic.
1733 à 1745 N... (inconnus).
1745 à 1749 Nau, seul syndic.
1749 à 1755 Le même.
1755 à 1766 De la Vallée, maire.
1766 à 1767 De Champigny, premier échevin, faisant fonction de maire.
1767 à 1768 Martin de Reignié, *idem.*
1768 à 1769 De Champaux, maire.
1769 à 1770 Moyne, premier échevin.
1770 à 1771 Dabbaye, *idem.*
1771 à 1776 De la Coussaye, premier échevin, faisant fonction de maire.
1776 à 1790 Cuvillier de Champoyau, maire perpétuel, ayant acheté cette charge pour 1,200 francs, d'après l'édit de 1770.
1790 à 1793 Lambert du Mont, maire électif.
1793 à 1795 Fournier, médecin, *idem.*
1796 Terrière, prêtre, agent municipal.
—— Aymé aîné, *idem*, et maire jusqu'en 1815.
1815 à 1816 Palustre de Virsay, maire.
1816 à 1819 Delaubier-Forgetrie, not., *idem.*
1819 à 1830 Aymé (ci-dessus nommé), *idem.*
1830 De Gigou, maire intérimaire à l'époque de la révolution de juillet.
1830 à 1832 Aymé (ci-dessus nommé), maire.
1832 (juin) Delavault, médecin, *idem.*

PAGE 208.

Edit du Roy

SUR L'ÉLECTION D'UN JUGE ET DE DEUX CONSULS DE MARCHANDS EN LA VILLE DE NYORT, LESQUELS CONNOISTRONT DE TOUS PROCEZ ET DIFFÉRENS QUI SERONT CY-APRÈS MEUZ ENTRE LES DITS MARCHANDS POUR FAIT DE MARCHANDISES.

CHARLES, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous présens et à venir, salut. Sçavoir faisons que sur la requeste à nous présentée en notre Conseil de la part des maire, bourgeois, échevins et pairs de notre ville de Nyort, pour l'attribuëment de la connoissance et jurisdiction des différens entre les marchands pour fait de marchandises seulement, comme à plusieurs autres villes de notre royaume, attendu mémement que aux trois foires tenants au dit Nyort chaçune année y afluë de toutes parts grand nombre de marchands, tant regnicoles qu'estrangers, avons de l'avis de notre dit Conseil statué et ordonné ce qui s'ensuit:

1° Avons permis et enjoint aux maire et échevins de Nyort, nommer et élire en l'assemblée de cinquante notables marchands et bourgeois de la dite ville, qui seront pour cet effet appelez et convoquez trois jours après la publication des présentes, trois marchands du nombre des dits cinquante ou autres absens, pourveu qu'ils soient natifs et originaires de notre royaume, marchands demeurans au dit Nyort, le premier desquels avons nommé juge des marchands, qui feront le serment devant le dit maire de la dite ville. La charge desquels ne durera qu'un an, sans que pour quelque cause ou occasion que ce soit, l'un deux puisse être continüé.

2° Ordonnons et permettons ausdits juge et consuls assembler et appeller trois jours avant la fin de l'année, jusques au nombre de trente marchands bourgeois de la dite ville, qui en esliront vingt entre eux lesquels sans partir du lieu et sans discontinüer, procéderont avec les dits juges-consuls en l'instant et le jour même, à peine de nullité, à l'eslection d'un nouveau juge et deux consuls des marchands, qui feront le serment devant les anciens. Et sera la forme susdite gardée et observée dorénavant en l'élection des dits juges et consuls nonobstant oppositions ou appellations quelconques, dont nous réservons à notre personne et à notre Conseil, la connoissance, icelle interdisant à nos Cours de parlemens.

3° Connoistront les dits juge et consuls des marchands de tous procez et différens qui seront en après meuz entre marchands pour fait de marchandises seulement, leurs veusves marchandes publiques, leurs facteurs, serviteurs et comme estans tous marchands, soit que les dits différens procèdent d'obligations, cedulles, recépissez, lettres de change, ou crédit, responces, asseurances, transports de debtes et notations dicelles comptes calculs ou d'erreur d'iceux, compagnies, sociétez ou associations ja faites ou qui se feront cy-après.

4° Desquelles matières et différens nous avons de pleine puissance et authorité royalle, attribüé et commis la connoissance, jugement et décision ausdits juge consuls et aux deux des trois, privativement à tous nos juges appellez avec eux, si la matière y est sujette et en soit requis par les parties tel nombre de conseil qu'ils aviseront, excepté toutes fois et reservez les procez de la qualité susdite ja intentez et pendans pardevant nos juges, ausquels néantmoins enjoignons les renvoyer pardevant les dits juges, consuls des marchands, si les parties le requerent et consentent.

5° Et avons dès à présent déclaré nuls tels transports

de cédulles et obligations et debtes qui seront faites par les dits marchands à personnes privilégiées ou autrement quelconques, non sujettes à la jurisdiction des dits juges consuls.

6° Et pour coupper chemin à toutes longueurs et oster l'occasion de fuir et plaider, voulons et ordonnons que tous ajournemens soient libellez et contiendront demandes certaines.

7° Et seront tenues les parties comparoir en personne à la première assignation pour estre ouys par leurs bouches s'ils n'ont légitime excuse de maladie ou absence, ésquels cas ils envoyeront par escrit leur response signée de leur nom propre, au dit cas de maladie, de l'un de leurs parens, voisins ou amis, ayant d'eux charge et procuration specialle, dont il fera apparoir à la dite assignation, le tout sans aucun ministère d'avocats ou procureurs.

8° Si les parties sont contraires et non d'accord de leurs faits, délay compétant leur sera prefix à la premiere prorogation, dans lequel ils produiront leurs témoins qui seront oüys sommairement et sur leurs dépositions, le différend sera jugé sur-le-champ, si faire se peut, dont nous chargeons l'honneur et conscience des dits juges et consuls.

9° Ne pourront les dits juges et consuls, en quelque cause que ce soit, octroyer qu'un seul délay qui sera par eux arbitré selon la distance des lieux et qualité de la matière, soit pour produire pieces ou témoins, et iceluy echeu et passé procéderont au jugement et différent entre les parties sommairement et sans figure de procez.

10° Enjoignons ausdits juge et consuls vaquer diligemment en leur charge durant le temps d'icelle, sans prendre directement en quelque manière que ce soit, aucune chose ny présent ou don sous couleur ou nom d'espices ou autrement, à peine de crime de concussion.

11° Voulons et nous plaist que des mandemens et sentences

ou jugemens qui seront donnés par les dits juge et consuls des marchands ou les deux des trois comme dessus sur différens meus entre marchands et pour fait de marchandises l'appel n'y soit reçeu, pourvu que la demande et la condamnation n'excede la somme de 500 livres pour une fois payée.

12° Et avons dès à présent déclaré non recevables les appellations qui seront interjettées des dits jugemens, lesquels seront executez en nos royaumes, pays et terres de notre obeïssance par le premier de nos juges des lieux, huissiers ou sergens sur ce requis, ausquels et à chacun d'eux enjoignons de le faire, à peine de privation de leur office, sans qu'il soit de besoin demander aucun *visa* ny *pareatis*.

13° Avons aussi dès à présent déclaré nuls tous reliefs d'appel ou commission qui seroient obtenües au contraire pour faire appeller les parties intimées ou ajourner les juge et consuls, et deffendons tres expressément à toutes nos Cours souveraines et chancelleries les bailler.

14° Es cas qui excederont la dite somme de 500 livres tournois sera passé outre à l'entière exécution des sentences des dits juge et consuls, nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles que nous entendons estre relevées et ressortir en notre cour de parlement à Paris et non ailleurs, les condamnez à garnir la main par provision ou diffinivement; seront contraints par corps à payer les sommes liquidées par les dites sentences et jugemens qui n'excederont 500 livres sans qu'ils soient receus en nos chancelleries à demander lettres de repict, et neantmoins pourra le créditeur faire exécuter son debteur condamné en ses biens meubles et saisies de ses immeubles.

15° Contre les dits condamnez marchands ne seront adjugez dommages et intérests requis pour le retardement du payement que à raison du denier 12 à compter du jour du

premier ajournement, suivant nos ordonnances données à Orléans.

16° Les saisies, établissemens de commissaires, ventes de biens ou de fruits seront faites en vertu des dites sentences et jugemens; et s'il faut passer outre, les criées et interpositions de decret se feront par authorité de nos juges ordinaires des lieux, ausquels tres expressement enjoignons et à chacun d'eux en son destroit de tenir la main à la perfection des dites criées et adjudications d'heritages saisis et à l'entière execution des dites sentences et jugemens qui seront donnez par les dits juge et consuls des marchands et sans y user d'aucune remise et longueur, à peine de tous despens, dommages et intérests des dites parties.

17° Les executions commencées contre les dits condamnez par les dits juge et consuls, seront parachevées contre les héritiers sur les biens seulement.

18° Mandons et commettons aux geoliers et gardes de nos prisons ordinaires et de tous hauts justiciers recevoir les prisonniers qui leur seront baillez en garde par nos huissiers, sergens, exécutans les commandemens au jugement des dits juge et consuls des marchands, dont ils seront responsables par corps tout ainsi que si le prisonnier avoit esté amené de l'authorité de l'un de nos juges.

19° Pour faciliter la commodité de négocier et convenir ensemble, avons permis et permettons aux marchands de notre ville de Nyort, natifs originaires de notre royaume, pays et terres de notre obeïssance, d'imposer et lever sur eux telle somme de deniers qu'ils adviseront necessaire pour l'achapt ou loüage d'une maison ou lieu qui sera appellé la Place commune des marchands, laquelle nous avons dès à présent estably à l'instar et tout ainsi que Places appellées le Change en notre ville de Lyon et Bourse de nos villes de Thoulouze et Rouen, avec tels et semblables privileges, franchises et libertez dont jouissent les marchands

fréquantans les foires de Lyon et places de Paris, Thoulouze et Rouen.

20° Et pour arbitrer et accorder la dite somme, laquelle sera employée à l'effet que dessus et non ailleurs les maire et échevins de notre dite ville jusques au nombre de vingt-cinq marchands et notables bourgeois qui en deputeront quatre d'entre eux avec pouvoir de faire les cotisations et departemens de la somme qui aura esté, comme dit est, accordée en l'assemblée des dits vingt-cinq marchands.

21° Voulons et ordonnons que ceux qui seront refusans de payer leur taxe ou cotte part dans trois jours aprés la signification ou demande d'icelle, y seroient contraincts par vente de leurs marchandises et autres biens meubles ; et ce, par nôtre premier huissier ou sergent sur ce requis.

22° Deffendons à tous huissiers ou sergens faire aucun exploit de justice ou ajournement en matière civile aux heures du jour que les marchands seront assemblez en la dite place commune, qui seront à neuf ou dix heures du matin, et de quatre jusqu'à six heures de relevées, etc.

Donné à Nantes, au mois d'octobre, l'an de grace 1565 (1), et de notre regne le cinquieme. Ainsi signé par le roy en son conseil, ROBERT.

La composition du tribunal de commerce éprouva diverses modifications.

Pendant plus de 220 ans, ce tribunal ne compta que trois membres : un juge et deux consuls. En 1793, il fut composé de cinq juges et de deux suppléans. Le chef du tribunal reçut le nom de *président*. En 1830, les suppléans furent au nombre de quatre.

1566. François Chabot, sieur de Lapimpelière, *juge* ;

(1) L'édit de création d'une Cour consulaire, à Poitiers, est du mois de mai 1566.

Thomas Portau, *Coutumes de Poictou*, Niort, 1599.

Sébastien Gorrin, sieur de Salles, *premier consul;* Jean Morin, sieur de Chef de Bois, *deuxième consul.*

1793. Jacques Racapé, *président;* Beaugier aîné, Jean de Dieu Cruvelier, Thomas-Jean Main, Gille, *juges;* Guy-B. Savignac, Juquin aîné, *suppléans.*

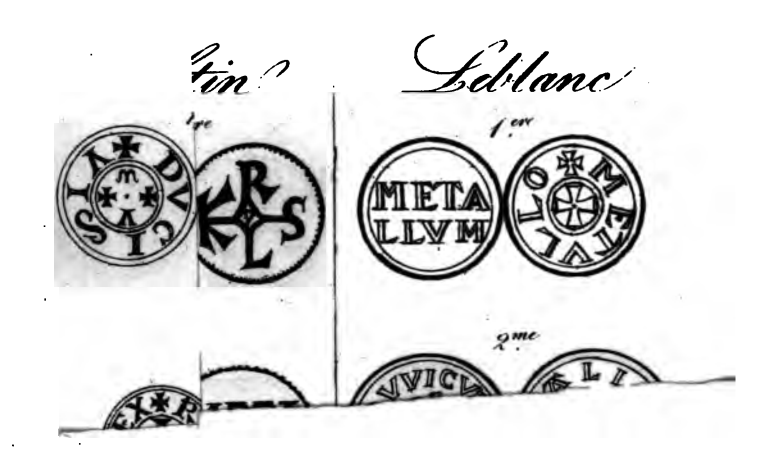
1830. Denys Texier, *président;* Émile Bernard, Auguste Nourry, Fontaneau-Desessards, Festy-Saugeon, *juges;* Hémond, Surlemont, Félix Christin, H. Jousseaume, *suppléans.*

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Table sommaire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE.


tin
Leblanc
1.re
1.er
2.me
DVCISVA
RLS
METALLVM
METVLLO
VVICV
EX R



D
vers
avec une p
établissen
ce
Dessiné
et gravé
SAINT
GELAIS
Rue Bochar
G
M
L
U

